Ministère des Affaires étrangères

ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

13E SESSION PLENIERE DE L'ASSEMBLEE

SEPTEMBRE 2010

Centre de Conférences ministériel - 27, rue de la Convention 75015 Paris

SOMMAIRE

13E SESSION PLÉNIÈRE DE L'ASSEMBLÉE
DU 6 AU 11 SEPTEMBRE 2010

LUNDI 6 SEPTEMBRE 2010 – MATIN

Allocution de Monsieur Bernard KOUCHNER,
Ministre des Affaires étrangères et européennes 7

Questions-réponses 10

JEUDI 9 SEPTEMBRE 2010 – MATIN

Sous la présidence de Monsieur Jean-Yves LECONTE, Vice-Président de l'AFE 22

Intervention de Monsieur Xavier DARCOS, Ambassadeur
en mission pour la politique culturelle extérieure de la France 23

Questions-réponses ---------- 25

Intervention de Madame Anne-Marie IDRAC,
Secrétaire d'État en charge du Commerce extérieur 33

Questions-réponses 36

Table ronde organisée à la Maison d'éducation
de la Légion d'Honneur de Saint-Denis 42

JEUDI 9 SEPTEMBRE 2010 – APRÈS-MIDI

Sous la présidence de Madame Denise REVERS-HADDAD, Vice-Présidente de l'AFE 54

Présentation de la synthèse des travaux de la commission des Affaires sociales 54

Questions-réponses 56

Intervention de Madame Roselyne BACHELOT-NARQUIN,
Ministre de la Santé et des Sports 62

Questions-réponses 64

Intervention de Monsieur Gérard LARCHER, Président du Sénat 70

Questions-réponses 72

VENDREDI 10 SEPTEMBRE 2010 – MATIN

Sous la présidence de Monsieur Francis HUSS, Vice-Président de l'AFE 78

Mouvements intervenus au sein de l'Assemblée et approbation
des commissions administratives 78

Présentation du rapport de Monsieur François SAINT-PAUL,
Directeur des Français à l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE) 79

Questions-réponses 86

Présentation de la synthèse de la commission des Lois et Règlements 98

Examen de l'avis de la commission des Lois et Règlements 101
Avis LOI/A.1/10.09 101

Questions-réponses 101

Interventions de Madame Nathalie ANCEL,
Sous-directrice de la protection des droits des personnes 109

Questions-réponses 112

VENDREDI 10 SEPTEMBRE 2010 – APRÈS-MIDI

Sous la présidence de Monsieur Jean-Yves LECONTE, Vice-Président de l'AFE 116

Présentation de la synthèse des travaux de la commission de l'Union européenne 116

Questions-réponses 118

Présentation de la synthèse des travaux de la commission des Finances
et des affaires économiques 122

Questions-réponses 126

Examen des vœux de la commission des Finances et des Affaires économiques 127

Vœu n°AE/V.1/10.09 127
Vœu n°AE/V.2/10.09 128
Vœu n°AE/V.3/10.09 128
Vœu n°AE/V.4/10.09 138

Présentation de la synthèse des travaux de la commission des Affaires culturelles,
de l'Enseignement et de l'Audiovisuel 140

Questions-réponses 143

Séance des questions orales et d'actualité 152

Questions orales 153

Question orale n°1 de Monsieur Jean-Yves LECONTE, membre élu de la circonscription électorale de Vienne, relative à l'enveloppe des bourses et revenus des Français de l'étranger 153
Question orale n°2 de Monsieur Jean-Yves LECONTE, membre élu de la circonscription électorale de Vienne relative aux modifications des instructions de l'AEFE 153
Question orale n°3 de Madame Martine DJEDIDI, membre élu de la circonscription électorale de Tunis, relative aux modalités d'admission dans le réseau AEFE 153
Question orale n°4 de Madame Gloria GIOL-JERIBI, membre élu de la circonscription électorale de Tunis, relative à la déscolarisation d'enfants des établissements scolaires du réseau AEFE 153
Question orale n°5 de Madame Martine DJEDIDI relative à l'AEFE, membre élu de la circonscription électorale de Tunis, commissions d'affectation dans les établissements du réseau 154
Question orale n°6 de Monsieur Tanguy LE BRETON, membre élu de la circonscription électorale d'Amsterdam, relative à l'impact de la PEC sur les financements supportés par les entreprises 154
Question d'actualité n°1 de Monsieur Cédric ETLICHER, membre élu de la circonscription électorale de Moscou, relative au refus de l'AEFE sur la proposition de revalorisation des recrutés locaux du Lycée Alexandre DUMAS 156
Question orale n°7 de Monsieur Jean-Marie LANGLET, membre élu de la circonscription électorale de Berlin, relative à la suppression compétence territoriale pour les démarches effectuées dans les consulats 156
Question orale n°8 de Monsieur Fwad HASNAOUI, membre élu de la circonscription électorale d'Alger, relative aux difficultés de prise de rendez-vous pour les Français avec les services consulaires 157
Question orale n°9 de Monsieur François NICOULLAUD, personnalité qualifiée, relative à l'organisation du prochain scrutin dans les circonscriptions de Washington et de Mexico 158

Question orale n°10 de Madame Madeleine BEN NACEUR, membre élu de la circonscription électorale de Tunis, relative à la sensibilisation au fait que des personnes ayant la double nationalité puissent passer les frontières sans documents français ou avec des documents périmés de longue date 159
Question orale n°11 de Monsieur Michel CHAUSSEMY, membre élu de la circonscription électorale de Munich, relative aux cartes nationales d'identité 159
Question orale n°12 de Monsieur le Richard YUNG, Sénateur représentant les Français établis hors de France, relative à l'organisation des tournées consulaires 160
Question orale n°13 de Monsieur Jean-Marie LANGLET, membre élu de la circonscription électorale de Berlin, relative aux actions de mobilisation des électeurs résidant à l'étranger en vue des élections législatives de 2012 160
Question orale n°14 de Madame Daphna POZNANSKI, membre élu de la circonscription électorale de Tel Aviv, relative à la CNAV et les certificats de vie 161
Question orale n°15 de Madame Catherine RECHENMANN et de Monsieur Jean CONTI, membres élus de la circonscription électorale d'Abidjan, relative aux relations consulats et conseillers AFE 161
Question orale n°16 de Madame Catherine RECHENMANN et de Monsieur Jean CONTI, membres élus de la circonscription électorale d'Abidjan, relative aux visas professionnellement motivés 162
Question orale n°17 de Madame Gloria GIOL-JERIBI, membre élu de la circonscription électorale de Tunis, relative aux groupes politiques à l'AFE 163
Question orale n°18 de Monsieur Cédric ETLICHER, membre élu de la circonscription électorale de Moscou, relative aux effectifs dans les Ambassades 163
Question orale n°19 de Monsieur Francis NIZET, membre élu de la circonscription électorale de Tokyo, relative à la réciprocité commerciale dans le cadre du « système généralisé de préférence » 164
Question orale n°20 de Monsieur Francis NIZET, membre élu de la circonscription électorale de Tokyo, relative aux ventes hors taxes 164
Question orale n°21 de Monsieur Jacques JANSON, membre élu de la circonscription électorale de Toronto, relative au Décret 2010-890 du 29 juillet 2010 : possibilité de modification de la pension de réversion des veuves 165
Question orale n°22 de Monsieur François NICOULLAUD, personnalité qualifiée, relative au rôle des ambassades et des consulats dans la préparation à l'accueil des immigrants en France 165
Question orale n°23 de Madame Daphna POZNANSKI, membre élu de la circonscription électorale de Tel Aviv, relative aux demandes de cartes et de pensions d'anciens combattants 166
Question orale n°24 de Monsieur Tanguy LE BRETON, membre élu de la circonscription électorale d'Amsterdam relative aux projets immobiliers en cours concernant le réseau des centres culturels et instituts français 166
Question orale n°25 de Monsieur Louis SARRAZIN, membre élu de la circonscription électorale de Vienne, relative à la mise en place du logiciel CHORUS 166

Questions d'actualité 167
Question d'actualité n°2 de Monsieur Richard YUNG, Sénateur des Français établis hors de France, relative à la mise en place des pôles consulaires régionaux 167
Question d'actualité n°3 de Monsieur François NICOULLAUD, personnalité qualifiée, relative à la campagne électorale de Washington et Mexico, mise à disposition de locaux 167
Question d'actualité n°5 de Monsieur Louis SARRAZIN, membre élu de la circonscription électorale de Vienne, relative aux décrets de nomination des nouveaux conseillers du commerce extérieur 168
Question d'actualité n°6 de Madame Marie-Christine HARITÇALDE, membre élu de la circonscription électorale de Buenos Aires, relative aux relations avec la CNAV pour les pensionnés du Chili 168

SAMEDI 11 SEPTEMBRE 2010 – MATIN

Sous la présidence de Madame Denise REVERS-HADDAD, Vice-présidente 171

Réunion du collège des vice-présidents élargi aux présidents des commissions permanentes et aux présidents de groupe 171

Questions-réponses 173

Examen des vœux de la commission de la Sécurité 175

Voeu n° CS/V.1/10.09 175

Présentation de la synthèse des travaux de la commission temporaire des Anciens Combattants 181

Questions-réponses 183

Examen des résolutions de la commission des Anciens Combattants 186

Résolution n°AC/R.1/10.09 186

Résolution n°AC/R.2/10.09 188

En formation de Bureau, sous la présidence de Monsieur Francis HUSS, Vice-Président de l'AFE 190

Projet d'ordre du jour du Bureau de décembre 2010 190

ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER
13E SÉANCE PLÉNIÈRE DE L'ASSEMBLÉE
DU 6 AU 11 SEPTEMBRE 2010

LUNDI 6 SEPTEMBRE 2010 - MATIN

La séance est ouverte à 11 h 10 sous la présidence de Monsieur Bernard KOUCHNER, Ministre des Affaires étrangères et européennes, Président de l'Assemblée des Français de l'étranger.

ALLOCUTION DE MONSIEUR BERNARD KOUCHNER, MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES ET EUROPEENNES

Monsieur Bernard KOUCHNER, Ministre des Affaires étrangères et européennes

Mesdames et Messieurs les Sénateurs, Mesdames et Messieurs, Chers Amis, vous me pardonnerez mon retard quand vous saurez que je me trouvai à l'étage au-dessous avec un homme qui est le défenseur de Madame SAKINEH, qui s'appelle Mohammad MOSTAFAEI, qui est un véritable héros. Il a lui-même défendu des dizaines et des dizaines de personnes, dont je ne sais s'il s'agit de 9 ou 7, étaient condamnées à la lapidation. Il nous a donné les dernières nouvelles, ce qu'il connaissait du sort de Madame SAKINEH et je me suis rendu compte que la pétition lancée par Bernard-Henri LEVY a déjà recueilli ce matin cent mille signatures, ce qui n'est pas rien. Mais, en en parlant, hélas, peut-être de façon un peu écourtée parce que je devais être devant vous, avec les journalistes, on se rend compte que Madame SAKINEH – qui d'après son défenseur, son fils, tous ceux qui connaissent le cas – est tout à fait innocente des deux crimes – tuer son mari, adultère – va devenir une héroïne mondiale, un cas profondément politique. Elle est déjà à la fois une femme que chacun d'entre nous défend et que le monde entier, je l'espère, demain, défendra ; le monde et chacun de nous. Ce Monsieur MOSTAFAEI, qui est un juriste, avocat qui n'a jamais fait de politique – comment cela serait-il possible dans ce pays ? – a défendu selon la loi. C'était une vraie démonstration de l'honneur, du courage et de la noblesse de ce métier. Il est encore là, il reste trois jours en France et il nous a fait l'honneur de nous visiter.

Mesdames et Messieurs les Sénateurs, Mesdames et Messieurs les conseillers, Chers Amis,

C'est vrai qu'il y a quelques jours, j'évoquais dans cette salle – que je m'efforce de transformer une fois par mois en salle de cinéma et cela fonctionne – auprès de nos ambassadeurs, pour cette réunion annuelle, que selon Rudyard KIPLING : « Tout bien considéré, il y a deux sortes de gens dans le monde : ceux qui restent chez eux et les autres ». Les autres, c'est vous ! Vous, comme les Français de l'étranger que vous représentez, faites partie de ceux qui savent prendre leurs risques pour aller au devant du monde, de ceux qui projettent la France hors de ses frontières. Vous en êtes en même temps les porte-parole. Vous relayez leurs attentes, leurs difficultés, les risques qu'ils prennent parfois et à ce titre, vous êtes des interlocuteurs de premier plan. Je dirais, les premiers interlocuteurs, plus encore que les politiques, pour le ministère des Affaires étrangères et européennes et je suis très heureux de pouvoir, pour la quatrième fois depuis mon arrivée au Quai d'Orsay, ouvrir les travaux de votre Assemblée.

Merci à tous.

J'attache la plus grande importance à ce rendez-vous, ce dialogue essentiel pour la conduite de notre action. Je souhaite donc avec vous dresser le bilan et présenter des priorités. Mais, laissez-moi auparavant saluer la mémoire – c'est la coutume – de membres de votre Assemblée qui nous ont quittés cette année. Je souhaite rendre hommage au Commandant Henri-Jean LOUSTAU, dont chacun a pu apprécier le courage, l'engagement et la ténacité. Il a œuvré sans relâche, pour que les Anciens combattants ayant servi sous nos drapeaux reçoivent tous, quelles que soient leurs origines, le même traitement et la même reconnaissance. Ce n'était que justice, dont acte !

Je souhaite également rendre hommage à mon ami Guy PENNE, qui pendant des décennies, fut de tous les combats des Français de l'étranger à l'étranger et dont l'action a profondément marqué vos travaux, notamment lorsqu'il présida la commission de la Réforme du Conseil supérieur des Français de l'étranger.

(Applaudissements).

Monsieur Paul CLAVE est décédé également. Je lui rends hommage également.

(Applaudissements).

Mesdames et Messieurs, vous êtes les mieux placés pour le savoir, le ministère des Affaires étrangères et européennes se mobilise chaque jour pour chaque conseiller, pour conseiller, accompagner, soutenir, assister la communauté de nos compatriotes à l'étranger. C'est votre légitime exigence et notre préoccupation permanente. Et c'est un défi ! Notre réseau consulaire doit continuellement s'adapter pour prendre en compte les besoins des Français à l'étranger, dont le nombre progresse de façon régulière. Plus de 4 % chaque année, voire davantage dans certaines régions. C'est un beau signe de vitalité et je m'en réjouis. Il doit aussi s'adapter aux moyens budgétaires et humains dont nous disposons, à l'heure où vous le savez, le Gouvernement est engagé dans un effort important et nécessaire, si l'on veut bien tenir compte de l'équilibre du budget et des déficits, nécessaire mouvement de rééquilibrage des comptes publics. C'est à ce double impératif que notre ministère doit répondre, en assurant, j'insiste là-dessus, l'ensemble de nos missions.

Ces dernières années, notre réseau consulaire a évolué. Je voudrais d'ailleurs rappeler pour lutter contre certaines idées reçues, que les ouvertures de postes (13 depuis 2004) ont été plus nombreuses que les fermetures (10). Il y a eu également des transformations de postes et bien sûr, il y en aura d'autres en Europe. Le réseau consulaire de notre pays s'est ainsi étendu en s'adaptant aux reconfigurations du monde et aux besoins de nos communautés : ouverture de consulats dans les grands pays émergents, en Chine, à Chengdu, à Shenyang ; en Inde, à Calcutta et dans les zones en sortie de crise (Erbil au Kurdistan, Juba au Soudan), pour n'en citer que quelques-unes.

Au regard des comparaisons internationales, notre réseau est celui qui offre la plus grande gamme de services. Nous pouvons en être fiers, je crois. C'est pourquoi nous poursuivons les orientations qui ont été mises en œuvre jusqu'à présent, pour continuer à le moderniser et à l'adapter au cas par cas, en fonction des besoins.

Quatre exigences sur lesquelles je vais maintenant revenir, guident notre politique en faveur de nos communautés à l'étranger. Assumer la sécurité et répondre à l'urgence et aux crises d'abord. Améliorer la qualité du service de proximité deuxièmement. Troisièmement, assurer notre devoir de solidarité. Quatrièmement, donner aux Français établis hors de France les moyens de se faire entendre. D'abord, nous devons assurer la sécurité et répondre à l'urgence et aux crises. Ces dernières années, attentats, prises d'otage, crises politiques, catastrophes naturelles, nos compatriotes ont payé un lourd tribu à l'instabilité du monde. Autant de circonstances douloureuses pour nos communautés, pour ces Français dont on est sans nouvelle, pour ces journalistes qui paient lourdement la liberté d'exercer leur métier. Nombreux parmi vous sont ceux qui se sont mobilisés à nos côtés, à chaque fois que la situation l'exigeait, pour aider et épauler nos compatriotes et je les en remercie très sincèrement. Et je veux saluer avec admiration l'action du Centre de crise et de son directeur, Serge MOSTURA…

(Applaudissements).

… Merci pour lui. … opérationnel 24 heures sur 24. Le Centre de crise a connu cette année une évolution et un développement stratégique décisif sur le plan opérationnel. Il s'est professionnalisé – il le fallait – même si d'ailleurs, je salue les bénévoles, qui souvent, sont à nos côtés. Ils mènent une action de prévention volontariste, notamment avec la mise en place du nouveau site Internet Ariane, qui permet aux voyageurs en partance pour l'étranger, de s'enregistrer, de manière à ce qu'ils soient plus facilement joignables en cas de difficultés. C'est vraiment un grand progrès dont je vous félicite. Et si vous voulez que nous discutions sur le jugement porté sur chacun des pays en crise ou des régions en crise, cela me ferait plaisir. Cela n'est pas facile : on se fait réprimander d'un côté, de l'autre… il faut trouver un juste milieu, qui ne peut être trouvé que vers le plus de danger, pas vers le moins, vous le comprenez. Mais, en même temps, bien sûr, les pays protestent. Je vous donne un exemple, le pays Dogon, fallait-il prévenir parce que nous pensons qu'un jour – et j'espère que nous nous trompons – il ne sera plus aussi facile de faire du tourisme en pays Dogon. Bien évidemment, le Mali, le Burkina Faso, etc., tout le monde a protesté. Je le comprends, c'est très difficile. Mais, en même temps, pour cet arc sahélien, il nous fallait prévenir…

Le Centre de crise a surtout fait preuve de sa capacité de mobilisation et de réactivité sur la campagne de vaccination contre la grippe H1N1, quels que soient les jugements portés dessus. Et nous sommes le seul pays à l'avoir fait ! Après, vous me direz que plein de personnes ne se sont pas fait vacciner. C'est une autre affaire ! Autant que faire se peut, les Français à l'étranger étaient vaccinés. Et puis, il était à ce moment-là très nécessaire que nous assurions la continuité territoriale. Je pense aussi bien sûr à l'opération d'aide humanitaire et consulaire que nous avons menée en janvier/février dernier, la plus importante depuis de nombreuses années, à la suite du terrible séisme qui a frappé Haïti et dans lequel 34 de nos compatriotes sont morts. La mobilisation et la réactivité dont a fait preuve, autour du Centre de crise, l'ensemble des services du ministère, à Paris et à Port-au-Prince, ont été exemplaires. C'est un grand sujet de satisfaction pour moi, car quand la tragédie frappe, la France est

attendue. Elle doit être au rendez-vous. Elle l'a été, en ce qui concerne Haïti et bien d'autres endroits du monde ; merci à tous les agents du ministère.

Permettez-moi également de souligner le travail accompli par le service de l'adoption internationale à cette occasion. Haïti est, vous le savez, le premier pays d'origine des enfants étrangers adoptés en France. C'est dire si le séisme a eu un impact sur les familles qui étaient en cours de procédure d'adoption. Mais, dans le chao et l'urgence, les risques de dérive dont peuvent être victimes les enfants abandonnés ou en difficultés se sont exacerbés, bien sûr, et la plus grande rigueur s'imposait. La France a choisi d'être cohérente avec ses engagements et avec les recommandations des instances internationales, spécialisées – je pense à l'UNICEF, à toutes les organisations des Nations Unies - en privilégiant toujours le droit de l'enfant. Dans la pratique, cela signifie que nous nous sommes intéressés en urgence à tous les enfants blessés qui nécessitaient des soins et s'agissant des enfants adoptés, nous nous sommes assurés que tous ceux qui arrivaient en France, c'est-à-dire plus de 600 à ce jour, aient été titulaires d'un jugement d'adoption et de l'autorisation des autorités haïtiennes de quitter leur territoire. C'était et c'est encore le gage de sécurité de leur situation juridique, dont leur avenir et celui de leur famille adoptive dépendent. Et nous souhaitons que tout soit fait suivant les conventions internationales. Or, cela n'est pas le cas. Et nous avons fait pression et nous ferons encore pression sur les autorités haïtiennes, pour qu'elles adoptent les conventions internationales.

Deuxième exigence : améliorer la qualité du service de proximité. Cette année, nous avons aussi accompli quelques progrès, d'abord en matière de simplification administrative et d'état civil. Trop nombreux étaient nos concitoyens de l'étranger ou nés à l'étranger, qui manifestaient leur mécontentement, face à la longueur des procédures, au nombre et à la nature des documents qu'ils avaient à fournir, pour justifier de leur nationalité lors de la délivrance ou du renouvellement de leur carte d'identité ou de leur passeport. Nous avons donc décidé, avec mon collègue Brice HORTEFEUX, de donner aux postes consulaires à l'étranger et aux mairies et préfectures en France, des instructions très claires, visant à alléger les procédures et éviter ainsi d'inutiles tracasseries administratives. Dans le même esprit, j'ai souhaité adapter aux contraintes de l'étranger, les démarches exigées de nos compatriotes établis ou séjournant hors de France, pour la remise des passeports biométriques. Ces dernières ont été simplifiées. Il s'agissait de la double comparution en poste. Nous poursuivrons ces efforts de simplification pour tenir compte au mieux des contraintes propres à l'expatriation.

Troisième exigence : ce devoir de solidarité à l'égard de nos communautés à l'étranger. L'aide sociale tout d'abord. La crise n'a pas épargné nos compatriotes à l'étranger. Vous êtes tous à raison – à juste raison – très attachés à l'aide sociale que nous apportons aux plus démunis. Il s'agit d'une préoccupation essentielle, puisque le régime social en vigueur dans l'hexagone ne s'applique pas à l'étranger. Et je me félicite – et je vous félicite, mesdames et messieurs les Sénateurs – que votre détermination ait permis de préserver l'intégralité des crédits de dettes sociales à l'exercice en cours, c'est-à-dire près de 17 millions d'euros. Le contexte budgétaire, je l'ai dit au début de mon intervention, reste très contraint. Vous le savez, mais je me bats pour obtenir les moyens de poursuivre nos efforts dans ce domaine et nous avons des sujets de satisfaction. Je peux vous annoncer aujourd'hui que le projet de loi de Finances pour 2011 qui sera examiné à l'automne par le Parlement, propose de reconduire une enveloppe d'un montant équivalent à celui voté en 2010, c'est-à-dire plus de 16 millions d'euros.

Comme je le souhaitais l'an passé, nous avons eu beaucoup plus de crédits que les autres ministères. Bravo, mais cela n'est pas assez.

(Applaudissements).

Comme je le souhaitais l'an passé, nous avons mis à profit les progrès de la citoyenneté européenne et du principe de non discrimination en matière d'aide sociale, au bénéfice de nos compatriotes résidant dans les pays de l'Union européenne. Nos postes ont veillé à ce que nos compatriotes puissent y percevoir les prestations versées par les services sociaux de leur pays de résidence. Nous avons toutefois maintenu un dispositif spécifique de soutien, lorsqu'ils rencontrent d'importantes difficultés dans la reconnaissance de leurs droits. Nos services nous présenteront une évaluation de ce mécanisme en mars 2011 ; si bien entendu des ajustements s'avéraient nécessaires, ceux-ci seraient alors étudiés lors de la prochaine commission permanente pour la Protection sociale des Français de l'étranger. Nous avons également engagé une réflexion sur le financement de la troisième catégorie aidée de la Caisse des Français de l'étranger pour nos compatriotes les plus démunis. Nous examinons actuellement avec les ministères du Budget et des Affaires sociales, les pistes envisageables pour permettre à l'État de pérenniser ce financement.

(Applaudissements).

Cela n'est pas encore fait !

(Rires).

Des propositions seront faites dans le cadre du projet de loi de Finances. Un conseil d'administration exceptionnel de la Caisse des Français de l'étranger, sous la présidence du Sénateur CANTEGRIT les examinera mercredi prochain. D'ores et déjà, je vous remercie tous de la contribution que vous pourrez apporter à cette réflexion. Au-delà de notre action dans le

domaine social, notre réseau consulaire s'efforce, au quotidien, d'assister au mieux nos compatriotes en difficultés. En témoigne le nombre de rapatriements pris en charge par ce ministère, qui a connu une hausse de l'ordre de 40 % en trois ans.

Deuxième sujet : l'aide à la recherche d'emploi. Les résultats obtenus par nos postes diplomatiques et consulaires sont encourageants. Notre dispositif et nos outils évoluent pour mieux fédérer les synergies et démultiplier les actions de placement et de formation professionnelle, en faveur de nos concitoyens. Nos consulats s'appuient davantage sur le réseau des établissements de l'Union des chambres de commerce et d'industrie française à l'étranger et sur le monde associatif. Par ailleurs, le soutien à la formation professionnelle sera renforcé. J'ai obtenu de mon collègue de l'emploi, le passage de 500 000 à 900 000 euros le montant de l'enveloppe annuelle affectée aux formations qualitatives en faveur de nos concitoyens en difficultés.

Venons-en maintenant à la question de l'aide à la scolarité. J'attache, tout comme vous, la plus grande importance à la scolarisation des enfants de nos compatriotes à l'étranger. Nous avons la chance de bénéficier d'un réseau d'établissements parmi les meilleurs du monde. On pourrait dire le meilleur du monde d'ailleurs… Évidemment, ces établissements demeurent une source de rayonnement incomparable pour notre pays et nous en sommes fiers. Le nombre d'élèves français scolarisés dans les établissements du réseau de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger augmente d'ailleurs chaque année et ils sont 100 000 en cette rentrée. Depuis 2007, un effort sans précédent est engagé, s'agissant des aides à la scolarité versées aux familles. Pour la seule année 2010, elles ont fait plus que doubler, passant de 52 à 105 millions d'euros. C'est pas mal ! Et il serait faux de dire que l'État se désengage. Ne le dites pas, s'il vous plaît.

Deux facteurs expliquent cet effort. D'une part, le souci de compenser les hausses de frais de scolarité par une augmentation des bourses scolaires versées par l'AEFE aux familles qui en ont le plus besoin. C'est une mesure de justice, bien sûr, nécessaire. D'autre part, la réforme voulue par le Président de la République, visant à la prise en charge de la scolarité, est aujourd'hui effective dans toutes les classes du lycée : terminale, première, seconde. Mais aujourd'hui, il faut accompagner la mise en œuvre de cette démarche généreuse et pour cela, trouver les moyens de financer l'aide à la scolarité pour les années à venir. C'est un défi immense qui reste à relever et ceci, en dépit de l'augmentation des crédits pour cette période 2011-2013. En concertation avec les ministères intéressés, une réflexion est en cours au sein du ministère des Affaires étrangères et européennes, pour y apporter des réponses en ayant toujours à l'esprit l'intérêt des familles. Je suis ce travail avec la plus grande attention. Le Premier ministre m'a demandé, dans sa lettre plafond, de formuler des propositions élaborées conjointement avec le ministère du Budget. Ce fut une séance difficile, croyez-moi, tant est grande l'ampleur des sommes engagées ou évoquées.

Plusieurs options sont envisagées, je pense par exemple à la progression modulée mais nécessaire, des frais de scolarité ou encore au maintien pour encore quelque temps, de la prise en charge aux seules classes du lycée. Comme vous le savez, la mission d'évaluation et de contrôle de l'Assemblée nationale a présenté au printemps dernier, un rapport sur l'impact financier de l'extension de la prise en charge aux classes de collège. Le Président de la République a également confié une mission à deux parlementaires, Mesdames COLOT et JOISSAINS, en leur demandant de faire des propositions destinées à aménager la prise en charge dans le contexte budgétaire contraint que nous connaissons. J'attends les résultats de leurs travaux, qui seront particulièrement utiles et bien sûr, vous en serez immédiatement informés. Naturellement, les débats parlementaires sur le projet de loi de Finances seront l'occasion aussi d'aborder une nouvelle fois ce sujet.

Quatrième exigence : donner aux Français établis hors de France les moyens de se faire entendre. En 2012, les Français établis à l'étranger seront appelés à participer à l'élection présidentielle et, pour la première fois, à l'élection des députés de onze circonscriptions législatives créées à l'étranger. Cette même année, un renouvellement partiel de votre Assemblée doit se tenir dans les zones Europe et Asie. Ce calendrier électoral est particulièrement dense. Il suscite, je le sais, des inquiétudes de certains d'entre vous, qui craignent qu'il ne puisse être pleinement assuré, en raison des contraintes spécifiques à l'organisation des scrutins à l'étranger. Une proposition de loi tendant à prolonger d'un an les mandats des membres élus à l'Assemblée des Français de l'étranger, a été déposée. Saisie pour avis par mes services, votre Assemblée doit débattre, au cours de cette session, de l'opportunité d'un report des élections. Je serai évidemment très attentif à vos plusieurs jours de travail ici. Évidemment, nous avons déjà appelé l'attention du cabinet du Premier ministre sur cette question de l'aménagement du calendrier électoral dont j'ai parlé tout à l'heure, auquel je suis personnellement très favorable. Je favoriserai la bonne organisation des élections nationales en 2012, tout en renforçant la sécurité juridique de l'ensemble des trois scrutins. Il peut être aussi, je crois, un moyen de favoriser la participation électorale, qui, vous le savez mieux que quiconque, demeure un enjeu majeur. Nous travaillons donc depuis plusieurs mois, à cet objectif et y consacrons d'importants moyens humains et financiers. Notamment pour éviter les difficultés qui ont pu se poser lors du scrutin de juin 2009.

Mesdames et Messieurs, comme vous le savez, j'ai engagé une réforme en profondeur de notre diplomatie d'influence. D'ailleurs, si vous ne le saviez pas, je ne serais pas très étonné, parce que la presse est très peu attentive à cette grande réforme, pour des raisons que je pourrais vous expliquer, mais qu'en gros, vous connaissez autant que moi. D'abord, une réforme qui se

passe dans la bonne humeur et avec l'accord de tous n'est pas une réforme ! Or, ici, cela fait trente ans qu'on voulait cette réforme, paraît-il. En tout cas, elle n'avait pas été faite. Laissez-moi vous en dire quelques mots.

Dans la bataille mondiale des idées, des contenus culturels, des savoirs, la place de notre pays dans les prochaines décennies, dépend de notre capacité à nous positionner aujourd'hui dans cette compétition. Cette compétition dite culturelle au sens le plus large du terme. De la science aux idées politiques, tout ce que vous voulez… Il y va là très clairement de notre rôle politique, de nos intérêts économiques, mais aussi de nos valeurs. La France a inventé ce fameux soft power et nous ne pouvions pas rester inactifs. Il fallait que la France réforme sa politique culturelle et scientifique extérieure, pour la rendre plus efficace, plus visible et la doter plus. C'est le sens de la création par la loi sur l'action extérieure de l'État adoptée le 12 juillet dernier, dont les décrets ne sont pas encore terminés d'être rédigés – j'espère que ce sera le cas dans les jours qui viennent, car je tiens à les signer moi-même -…

(Rires).

… Donc, votée le 12 juillet et qui sera chargée, avec ce nom « l'Institut français » de promouvoir nos contenus culturels, notre langue, nos idées. Grâce à cet établissement, qui coiffera le réseau de nos 143 centres culturels à l'étranger, joints dans les projets – pas juridiquement, avec les alliances françaises, nous signons à la fin de la semaine, cette convention entre le ministère des Affaires étrangères et européennes et la Fédération des Alliances françaises – donc plus 650, cela fait un réseau culturel qui sera le premier du monde. Bien entendu, cela ne veut pas dire que nous puissions aller plus loin, car on ne nationalise pas un établissement qui connaît des lois adaptées et issues des pays où il travaille. Ce rêve n'était pas possible ! En tout cas, nous signons à la fin de la semaine, ou au début de la suivante et la France disposera, pour sa diplomatie publique, de la marque unique qui lui faisait défaut, à l'heure de la mondialisation. Je suis heureux que Xavier DARCOS ait accepté de prendre la tête de cet établissement, avec deux femmes remarquables, qui l'une, numéro 2, est issue de la Culture ; la troisième, du ministère des Affaires étrangères et européennes. Je vous rappelle que Xavier DARCOS, deux fois Ambassadeur, a été également deux ans Ministre de la coopération dans ce ministère. Je pense que la tutelle unique n'a pas à se plaindre.

La loi du 27 juillet a créé aussi deux autres agences : Campus France sera chargée de développer la mobilité internationale des étudiants et l'attractivité de nos universités ; la seconde, France Expertise Internationale aura pour mission de promouvoir l'expertise française à l'étranger et les enjeux sont immenses et décisifs en matière d'expertise. Le marché de l'expertise est considérable, en termes de retombées, pour notre économie, bien entendu, mais pour notre influence aussi. Je vous parle et je me souviens très bien des responsabilités que j'ai exercées, dans le cadre par exemple, des missions des Nations Unies ou des missions internationales. Je vous assure que pour qu'un expert français soit, lorsqu'on en a besoin, pas six mois ou un an après, disponible, c'était une affaire impossible et nous étions toujours ou du moins trop souvent, battus par les pays anglo-saxons ou par l'Allemagne. J'espère qu'avec France Expertise Internationale, ce ne sera plus le cas.

Donc, Institut Français, Campus France, France Expertise Internationale, avec ces trois nouveaux établissements, ancrés dans un réseau modernisé et mieux doté – puisque au total, nous aurons 100 millions d'euros supplémentaires – le dispositif français de coopération, déjà doté d'opérateurs efficaces pour l'enseignement français, l'audiovisuel extérieur et l'aide au développement, est désormais complété et pourra répondre aux attentes de nos partenaires et de nos compatriotes.

Voilà, Mesdames et Messieurs, Chers Amis. La diversité de la présence française hors de nos frontières contribue au rayonnement de notre pays, à son influence dans tous les domaines : humanitaires, culturels, économiques, commerciaux ; et dans un monde, ce n'est rien de le dire, en perpétuelle évolution, dans un monde qui exige toujours plus de dynamisme et d'inventivité, les Français de l'étranger constituent un atout extrêmement précieux et une grande chance pour notre pays. Cette chance nous oblige. La France doit être plus que jamais attentive à leur situation. Si nous savons vous écouter, nous pourrons mieux comprendre l'évolution de notre monde et les attentes de nos communautés. N'hésitez pas à nous informer, à nous interroger, à nous bousculer ! Je compte sur vous pour nous aider dans un esprit d'ouverture et d'initiatives, à relever l'ensemble des défis auxquels nous devons faire face et ainsi porter notre dispositif à hauteur des attentes de ceux qui, parmi nous, on fait le choix du risque et de l'audace. Je vous le disais avec Rudyard Kipling, je vous le dis pour mon compte personnel et je vous remercie.

(Applaudissements).

QUESTIONS-REPONSES

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Sénateur Robert-Denis DEL PICCHIA.

Monsieur Robert-Denis DEL PICCHIA, Sénateur représentant les Français établis hors de France, Groupe Union pour la Majorité

Merci, Monsieur le Ministre, de me donner la parole au nom du groupe Union de la Majorité.

Ce matin, dans mon demi-sommeil, au réveil, j'ai fait un demi rêve, parce que je me suis dit : « Peut-être que le Ministre va nous annoncer des choses extraordinaires ». Alors, je vous remercie, Monsieur le Ministre, vous nous avez annoncé, quand même, quelques points intéressants. Je voudrais vous en remercier, au nom de toute l'Assemblée, qu'elle soit de gauche ou de droite, car ce sont des points positifs que nous apprécions, en cette période de difficultés budgétaires et financières.

L'autre jour, à l'Élysée, le Président SARKOZY nous a dit beaucoup de choses, mais à propos du budget des Affaires étrangères et européennes, en clair et en résumé : « Il faut sauver le budget KOUCHNER », s'adressant aux parlementaires.

Monsieur Bernard KOUCHNER

Qui a dit cela ?

Monsieur le Sénateur Robert-Denis DEL PICCHIA

Le Président de la République, Monsieur le Ministre. Et il nous a dit : « Il faut sauver le budget KOUCHNER à l'Assemblée et au Sénat ». Il nous a dit cela en privé, à nous, Sénateurs. Entendez par là, à l'Assemblée et au Sénat, nous devons voter la partie du ministère des Affaires étrangères et le budget du ministère des Affaires étrangères en ce qui concerne le financement. Bien entendu, nous allons essayer d'avoir plus et vous ne serez pas contre, lorsque nous en demanderons un peu plus. Mais, si nous arrivions au moins à maintenir cela, ce serait déjà très positif. Parce que, comme vous l'avez très justement dit, ce n'est pas le Pérou, mais c'est déjà un petit Monaco. Nous avons déjà quelque chose de pas si mal, parce qu'il y a pas mal de ministères où nous allons couper beaucoup plus.

J'ai pensé ce matin que j'allais faire la liste de nos inquiétudes. Mais, vous en avez évoquées pas mal. Je voudrais y revenir très rapidement. Les inquiétudes, d'abord, c'est le social, vous l'avez évoqué. On a vu que les 16,9 millions, c'est bien, surtout si cela est maintenu pour les prochaines années, mais ce n'est peut-être pas suffisant. Effectivement, nous pouvons essayer d'avoir des aménagements, d'améliorer un peu et le débat à la Caisse des Français de l'étranger va peut-être amener des solutions aussi pour cette prise en charge sociale de la partie défavorisée des Français de l'étranger pour la Caisse des Français de l'étranger. Dans le domaine du social, nous allons essayer de faire un peu mieux. Cela est bien, je voulais vous en remercier aussi.

Dans le domaine de l'enseignement, bien sûr, nous aurons un grand débat, même plusieurs et nous continuerons. Nous allons attendre le rapport des deux parlementaires, qui feront des propositions – je ne suis pas dans le secret de leur papier – pour essayer de limiter le budget, c'est-à-dire ne pas le voir exploser, de voir une prise en charge continuer, mais de façon raisonnable, à un montant raisonnable. Et si jamais les écoles devaient augmenter leurs frais de scolarité de façon trop importante, il faudra que les parents d'élèves prennent la partie augmentée. Mais, les parents d'élèves prendront également la responsabilité de l'augmentation dans les écoles homologuées. Je ne veux pas trop en parler, nous en parlerons certainement au sein de l'Assemblée, mais je crois qu'il est important que nous allions dans cette direction. C'est en tout cas mon idée. Je la pense partagée par une grande partie de la salle.

Monsieur le Ministre, vous avez abordé la sécurité des Français de l'étranger. Moi, je suis aussi inquiet sur certains pays, où vraiment, la sécurité physique des Français de l'étranger est souvent sujet à grande inquiétude. Nous faisons ce que nous pouvons, mais je crois que nous sommes effectivement dans un monde où ces difficultés de sécurité augmentent et vont continuer à augmenter. Je crois qu'il va falloir aller un peu plus vite. Nous avons une commission sur la Sécurité. Je pense qu'elle travaille bien, qu'elle va continuer à travailler, peut-être vous faire des propositions. Cela sera important, pour l'avenir, et nous y sommes très attachés.

En ce qui concerne le social, l'enseignement, la sécurité, nous faisons ce que nous pouvons. Nous savons que vous faites ce que vous pouvez. Vos équipes font ce qu'elles peuvent, dans la limite du budget, bien sûr. Il y a maintenant le réseau consulaire. On crie toujours parce que l'on veut supprimer certains consulats, etc. Il est vrai qu'un redéploiement est nécessaire, de ce qui est moins utile vers quelque chose qui n'est pas encore créé et qui deviendra très utile. Il est des besoins nouveaux auxquels il faut répondre. Nous pouvons partager, mais aussi discuter.

Autre volet de mes demi-inquiétudes, Monsieur le Ministre, ce sont les prochaines élections. Je ne suis pas candidat, ni aux législatives, ni à la présidentielles, ni aux sénatoriales, donc le problème est réglé. Mais, je suis inquiet sur le déroulement de ces élections, parce que je voudrais qu'il soit bon.

Monsieur le Ministre, lorsqu'une élection est annulée à l'Assemblée des Français de l'étranger, dans une circonscription – ce fut le cas pour deux récemment – on peut discuter, savoir si cela était juste ou non, s'il ne devait pas y en avoir une ailleurs.

Peu importe, cela n'a pas fait la Une des grands journaux français, parce que soyons honnêtes, mes chers collègues, en France, on est loin de ces préoccupations de savoir si une élection locale a été annulée. Cela n'est pas trop grave.

Une élection présidentielle qui se passe mal à l'étranger ferait par contre la Une des journaux, s'il y avait des recours, des difficultés. Maintenant, il y a les élections pour les députés des Français de l'étranger. Attention, je tire très fort la sonnette d'alarme : imaginez qu'elles se déroulent mal, quelle qu'en soit la raison. Ce n'est pas toujours la faute de l'administration, c'est parfois celle des candidats, peut-être des partis politiques, mais si cela se passait mal, on se retournerait contre l'administration des Affaires étrangères, en disant qu'il y a eu des recours et là, cela fera la Une des journaux. Imaginons qu'il y ait, à l'Assemblée nationale, presque égalité entre l'opposition actuelle et la majorité ou vice-versa et que quelques voix séparent les deux majorités ou la majorité de l'opposition ; ces recours amenant le Conseil constitutionnel à annuler quelques élections poseraient de vrais problèmes, pour nous et pour vous. Ce sont tous les Français de l'étranger et tout le système qui seraient remis en cause en disant : « vous le voyez bien, les Français de l'étranger, on leur donne des pouvoirs, des possibilités, et ils ne sont pas capables de les faire fonctionner ». Nous sommes tous concernés. L'Assemblée, la commission des Lois de l'Assemblée des Français de l'étranger pourra se pencher là-dessus. Le ministère se penche dessus. Il y a le vote sur Internet, des comités Internet qui se réunissent régulièrement. On discute avec la DFAE. On essaie de conseiller, autant que l'on peut et d'avoir des solutions plus faciles.

Monsieur le Ministre, ces élections seront très observées par la presse française. Vous avez dit récemment que la presse française ne prenait pas toujours au sérieux les réformes du ministère. Mais là, je crois qu'elles vont le suivre. Elles vont en parler et nous avons tous intérêt à ce que cela se passe bien. Je voudrais que les listes électorales, le vote Internet, le vote par correspondance, tout cela, soit bien organisé.

Dans ce domaine, j'ai fait une autre proposition de loi qui concerne le report, non pas des deux semaines d'écart entre les deux tours, mais de trois semaines. Parce que deux semaines n'y suffiront pas, Monsieur le Ministre. Les gens sur le terrain que nous sommes le savent. Deux semaines, dans certains pays, nous n'avons pas le temps d'envoyer les nouveaux candidats, les votes par correspondance et le retour. Alors, je voudrais signaler ce problème qui risque de se poser et nous souhaitons qu'il y ait trois semaines d'écart entre les deux tours.

Enfin, Monsieur le Ministre, je voulais vous remercier. Un grand merci, parce que vous nous avez dit que vous êtes d'accord pour que les élections à l'Assemblée des Français de l'étranger soient reportées d'un an et vous avez parfaitement raison. Vous allez dans le sens que nous avons évoqué. Certains sont pour, d'autres sont contre, mais une majorité y est plutôt favorable, parce que, mes chers collègues, je vous le rappelle, c'est un problème matériel et uniquement matériel et nous aurions une cinquième élection à quelques semaines d'intervalle. Je vous garantis alors que le taux de participation tomberait au-dessous des 10 %. Personne n'y a intérêt. Et qu'on ne dise pas qu'il s'agit d'un problème de démocratie. Je vous rappelle que moi-même, comme les autres sénateurs, ai vu mon mandat prorogé d'un an il n'y a pas si longtemps. Cela se fait pour d'autres élections, cela peut se faire pour l'AFE.

Et puis, il est un serpent de mer ou un monstre du Loch Ness qui revient de temps en temps, mes chers collègues, les élections au Parlement européen. J'ai appris que l'Assemblée nationale va élire deux députés au Parlement européen, les deux députés supplémentaires pour les Français de l'étranger, grâce à Lisbonne. Nous aurons donc deux députés de plus. N'ayant pas trouvé de solution pour l'instant, c'est l'Assemblée nationale qui élira ces deux députés, pour deux ans. Ensuite, il y aura les nouvelles élections au Parlement européen. Nous devons les préparer. Je suis favorable à une circonscription pour les Français de l'étranger et d'Outremer. Nous avons trois élus à l'Outremer, nous y rajouterons les deux pour les Français de l'étranger ; nous devrions faire une circonscription avec ces cinq. Alors, mes Chers Collègues, nous aurions peut-être enfin deux Français de l'étranger au Parlement européen, ce qui serait très important, parce qu'il y a quand même plus d'un million de Français qui sont en Europe. Les autres Français dans le monde, sont également intéressés par ce qui se passe au Parlement européen, d'autant que les députés que vous allez élire ne se préoccuperont pas du Parlement européen.

J'ai bientôt terminé, Monsieur le Ministre. Je voulais seulement vous dire qu'il y a aussi une proposition de loi – que j'ai modestement déposée – sur la modernisation de l'Assemblée des Français de l'étranger. Parce qu'il y a plusieurs choses à voir, entre autres la reconnaissance avec des « pouvoirs » du rôle des conseillers. Il y a peut-être un moyen de les faire mieux reconnaître, de leur rappeler leurs droits et prérogatives dans un texte. Cela devrait également être fait au niveau législatif.

Enfin, Monsieur le Ministre, je vous aime bien, je n'ai rien contre vous ; parfois même, au Sénat, j'ai été le seul à vous défendre alors que vous étiez accusé sur certains points, dont vous vous souvenez sans doute… J'assume mes responsabilités. Mon propos n'est donc pas dressé contre vous, mais, mes Chers Collègues, nous sommes, vous êtes, une Assemblée d'élus au suffrage universel ; il n'existe pas d'Assemblée d'élus présidée par un ministre ou un fonctionnaire ou un haut fonctionnaire. Une Assemblée d'élus au suffrage universel est présidée par un Président élu par les membres élus de cette Assemblée.

(Applaudissements).

C'est la base de la démocratie et je vous connais, Monsieur le Ministre, je sais que vous êtes très respectueux de la démocratie, des droits des Assemblées. Vous devriez comprendre ce souhait légitime que nous avons et que nous exprimons.

Je vais arrêter là, parce que sans cela…

Monsieur Bernard KOUCHNER

Je m'en vais tout de suite ou j'attends la fin ? Au contraire, je reste comme invité.

Monsieur le Sénateur Robert-Denis DEL PICCHIA

Je vais arrêter là. Dans ce demi rêve que j'avais, je me disais, finalement, nous aurions ici le banc avec le Président et les assesseurs, à côté, le banc du gouvernement, Monsieur le Ministre, où vous siègeriez et la salle poserait des questions au banc du gouvernement. Le Président ne ferait que présider. Voilà le fonctionnement d'une Assemblée qui devrait être, sur le plan démocratique, ce qui correspondrait au fonctionnement d'une Assemblée d'élus au suffrage universel.

Encore une fois, vous n'êtes pas concerné, parce qu'avant que cette loi ne passe et avant qu'elle ne soit acceptée par tous et mise en place, Monsieur le Ministre, je serai à la retraite. Comme disait KIPLING, que vous avez cité, « Ceci est une autre histoire ».

Merci.

Monsieur Bernard KOUCHNER

Merci.

Je réponds très brièvement, avant de passer la parole à Monsieur CAPELLI. Sur la sécurité des Français de l'étranger, cela demanderait une longue discussion. Vous en aurez une. Comment vous dire sans entamer profondément le débat : lorsque Monsieur GERMANO a été assassiné, nous nous sommes précipités pour donner un certain nombre de consignes, nous avons rencontré évidemment les présidents de Mauritanie, du Mali et du Niger. Nous aurions pu faire plus large d'ailleurs. Mais, j'ai rencontré immédiatement les Français qui m'ont accueilli à l'ambassade. Bien sûr, des consignes générales ont été données ; des consignes de précautions également, sur les déplacements, sur la protection des établissements scolaires. Nous nous sommes posés la question de leur réouverture, etc., ce n'est pas simple. Mais, ce que nous avons constaté une fois de plus, c'est qu'en dehors de ces consignes générales, qui sont nécessaires et qu'il faut respecter, il y avait deux problèmes. Le premier est évidemment celui des visiteurs, du tourisme et là-dessus, nous avons heureusement voté quelque chose qui ne vise ni les humanitaires, ni les journalistes, mais les agences de voyage, surtout, les consignes nécessaires à donner en fonction des circonstances, sans essayer de minimiser, sous prétexte que, pour l'agence, évidemment, cela est normal, c'est son métier. Nous l'avons fait, nous les avons convoqués plusieurs fois, à l'aide du Centre de crise et nous les voyons très souvent. Mais, la deuxième grande catégorie – malheureusement ou heureusement, c'est ainsi – ce sont les cas individuels. Comment vivent les gens ? Comment vivent les Français à l'étranger, dans ces pays menacés, menaçants parfois et à chaque fois, vraiment, c'est à notre personnel, à nos agents, dans les consulats et les ambassades, de voir avec eux. Mais enfin, nous l'avons fait immédiatement. Heureusement, il ne s'est rien passé, mais nous continuons à leur dire de faire très attention. Et nous pourrions évoquer un certain nombre de pays où les risques sont plutôt renforcés, plus grands. Donc, sécurité des Français à l'étranger, le Centre de crise est particulièrement intéressé par cela : les consignes générales, l'on s'en plaint, l'on ne s'en plaint, c'est trop, pas assez, il faut discuter de toute cela. Je suis à votre disposition pour cela. Je ne voulais pas allonger votre séance, parce que sinon, cela m'intéresse.

Il faut bien se dire qu'être pas trop loin – mais qu'est-ce que cela veut dire, cela dépend du pays… si vous êtes en Europe, vous avez un consulat très proche et c'est facile ; si vous êtes à l'autre bout du monde – sans précision – c'est quand même beaucoup plus difficile. Donc, il y aura encore des réformes en Europe et cela est absolument nécessaire. Mais ailleurs, là aussi, c'est un choix fonction des difficultés de transport, etc. Mais, à terme, ce que nous visons – je ne serai sûrement pas là pour le voir, certains d'entre vous le seront – il faut, en Europe en particulier et dans bien d'autres des pays, que cette fameuse mondialisation, ce fameux Internet, nous serve beaucoup plus. Il ne faut pas que nous soyons tributaires du papier, que l'on fasse cent ou deux cents kilomètres pour aller les montrer. L'avenir, c'est de ne pas avoir besoin de se déplacer. L'avenir, c'est que dans bien des cas, et surtout en Europe, nous l'avons proposé pour l'Italie et l'Espagne, non seulement, il nous faut agir sur le réseau Internet, mais bien entendu, nous avons aussi à adapter notre administration nationale. Pourquoi demande-t-on à l'administration française un visa que l'on peut avoir à Naples, Rome ou Venise ? Il faut que tout cela soit connecté. Tel est l'avenir. Désolé de le dire ainsi, à tout va, sans aucune précision, mais c'est ce que nous allons faire. Cela ne signifie pas que nous supprimerons les consulats. Ils ont d'autres fonctions. Mais enfin, pour les papiers, franchement, cela peut se régler autrement.

Je suis d'accord avec la proposition de Monsieur DEL PICCHIA : il faut repousser les élections. Nous avons déposé un projet dans ce sens. Cela serait beaucoup plus raisonnable. Maintenant, pour les députés, attendons. Cela pose beaucoup de difficultés, en particulier européennes. Quand on est Ministre des affaires étrangères et européennes, grand militant de l'Europe comme je tentais de l'être depuis des années, de temps en temps, l'on trouve cela compliqué… Comment vont-ils voter ? Peuvent-ils voter dans les pays européens ? Pas dans tous…

Je partage tout à fait l'esprit de vos interventions, nous devons avancer.

Maintenant, je dois passer la parole à Monsieur CAPELLI.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Pierre CAPELLI.

Monsieur Jean-Pierre CAPELLI, membre élu de la circonscription de Genève

Monsieur le Ministre, Monsieur le Président,

Je tiens en premier lieu à vous remercier d'être parmi nous aujourd'hui. Je porte également à votre connaissance le décès récent de notre ancienne collègue, Micheline ANGEL de Barcelone.

Je partage le demi-rêve de notre collègue DEL PICCHIA et vous remercie pour les bonnes demies nouvelles que vous avez annoncées.

Monsieur Bernard KOUCHNER

C'est déjà gentil de votre part !

Monsieur Jean-Pierre CAPELLI

Merci enfin, de prendre du temps pour les Français vivant à l'étranger que nous représentons. Certes, les Français de l'étranger, les Affaires consulaires, ne sont pour le Ministre des affaires étrangères et européennes, qu'un dossier parmi de nombreux autres. Mais, si les Français lointains sont parmi vos interlocuteurs, ceux qui comptent le plus pour vous, c'est donc vers le Ministre des affaires étrangères et européennes, président de notre Assemblée, que nous nous tournons pour exprimer nos inquiétudes et nos interrogations. Et je dois vous dire, Monsieur le Ministre, que nos inquiétudes sont nombreuses. La crise économique et l'instabilité du monde actuel n'épargnent pas les Français qui vivent à l'étranger, bien au contraire. Dans nos vies quotidiennes, nous avons besoin de services consulaires solides, pour l'exercice de notre citoyenneté. Nous avons besoin d'une action sociale généreusement dotée pour les plus fragiles d'entre nous. Nous avons besoin que les crédits cessent de fondre comme neige au soleil et qu'ils soient équitablement répartis, en fonction des besoins réels, notamment dans le domaine de l'aide à la scolarité. Enfin, nous avons besoin que le gouvernement qui nous représente se soucie davantage de l'image qu'il donne de la France et de ses valeurs. À l'étranger, nous sommes en première ligne et tout ce qui ternit l'image de notre pays nous nuit.

La première question que j'aimerais porter à votre attention est celle des moyens financiers déployés pour les Français vivant à l'étranger. J'ai parcouru avec attention le dernier rapport du directeur des Français de l'étranger, on y lit des expressions encourageantes, comme « service public de qualité », « performance », « optimisation », « modernisation ». On y relève aussi des expressions très claires, comme « un budget de plus en plus contraint et de rigueur ». En somme, il s'agit de faire mieux avec moins de moyens. C'est une intention louable, mais qui manque curieusement de réalisme. Sur le théâtre de notre vie, il y a le côté cours et le côté jardin. Côté cours, nos réalités : la population française immatriculée dans les consulats a doublé en vingt ans. La crise frappe durement dans tous les pays du monde et de nouveaux problèmes liés au vieillissement de la population rendent l'action sociale plus nécessaire que jamais. Notre réseau consulaire va bientôt devoir faire face à l'organisation de nouvelles élections. Celles des députés des Français de l'étranger. Perspective exaltante, mais qui nécessite une lourde organisation électorale. Dans le même temps, côté jardin, côté moyens, le ministère des Affaires étrangères et européennes est soumis, comme les autres, à la règle du non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux. L'impact sur les personnels et les services consulaires sera sensible au sens médical du mot. Le programme 151, qui permet de gérer des politiques publiques en direction des Français de l'étranger, subit en 2010 une taxation au titre du grand emprunt d'environ 1,2 million d'euros. Seul un amendement de nos sénateurs a permis de préserver les crédits alloués à l'action sociale en 2010. Le budget de 16 millions d'euros de cette action est loin d'être pérennisé. Vous en avez dit quelques mots et tracé des perspectives qui peuvent momentanément nous rassurer. L'État n'assure plus sa part du financement de la troisième catégorie aidée de la Caisse des Français de l'étranger, qui bénéficie aux plus modestes. Cette charge pèse lourdement sur les adhérents non salariés. Les discussions budgétaires pour la loi triennale 2011 – 2013 s'orienteraient – malgré les assurances que vous

nous avez données – vers une diminution des crédits du ministère des Affaires étrangères et européennes, de 5 % en 2011, 7,5 % en 2012 et 10 % en 2013.

Je pourrais continuer longtemps, Monsieur le Ministre, tant les exemples abondent. Ma démonstration est simple. Derrière l'optimisation, j'ai bien peur que se cache une rigueur qui ne prend pas en compte les besoins. Une sorte de dictature des chiffres, qui se dispense de regarder la réalité en face. Dans ce contexte, l'action du gouvernement dans le domaine de l'enseignement français à l'étranger détonne. Pour parler franchement, elle semble même absurde, au moment où l'on nous parle de performance et d'optimisation. Voilà la seule dotation qui augmente dans le projet 151. Voilà plus de 32 millions d'euros déployés en 2010, pour offrir sans compter, sans condition, des frais de scolarité à 7 600 élèves français de seconde, première et terminale. Alors que du côté des boursiers, les conditions d'attribution se durcissent. Les droits de scolarité croissent. Les situations sociales des familles se dégradent et la demande d'aide à la scolarité explose, dans un cadre budgétaire contraint. Il y a là matière à optimiser l'action publique. Je vous sais gré d'avoir abordé ce problème et d'avoir manifesté également votre préoccupation pour le futur de l'aide à la scolarisation. Oui, optimisons les crédits mis à la disposition des élèves français à l'étranger, plutôt que de s'entêter dans une pseudo-mesure de gratuité qui ne touche que trois niveaux scolaires, sans aucune limite, ni aucune attention prêtée aux besoins réels des familles concernées. Nous proposons de conserver l'enveloppe Aide à la scolarité et de la distribuer selon des critères sociaux, aux familles françaises à l'étranger pour qui cela fera vraiment une différence.

(Applaudissements).

Cela permettrait d'élargir les critères de bourses à de nombreuses familles de classe moyenne, qui subissent des effets de seuil et qui ont toutes les peines du monde à scolariser leurs enfants dans le système français à l'étranger.

Voilà de quoi rendre les crédits réellement performants.

Enfin, Monsieur le Ministre, je cesserai de parler chiffres, pour terminer en faisant appel à votre humanité. Les Français de l'étranger se sentent particulièrement concernés par la politique du gouvernement français à l'égard des étrangers en France et des Français d'origine étrangère. Nous nous sentons concernés, parce que nous sommes nous aussi des immigrés, avec toute la fragilité que cela peut représenter. Nous nous sentons concernés aussi, parce que partout dans le monde, nous sommes de petites parcelles de notre pays et que lorsque la France est déconsidérée, nous le sommes aussi. Or, à l'heure actuelle, les actions et les annonces du gouvernement français portent gravement atteinte aux valeurs de la République.

(Murmures de protestations).

Expulsions massives, stigmatisation des gens du voyage, des Roms et des personnes d'origine étrangère, discours insidieux liant délinquance et immigration… projets de mesures de déchéance de la nationalité française pour les personnes d'origine étrangère, comme en 1940.

(Applaudissements de certains, vives protestations d'autres).

Le gouvernement français vise donc une communauté dans son ensemble, les Roms, ce qui rappelle aussi de sinistres souvenirs.

(Applaudissements de certains, vives protestations d'autres).

Il veut contrevenir au principe d'égalité, en proposant d'introduire une distinction entre Français d'origine étrangère et ceux sans origine étrangère connue. Il fait preuve de préjugés qui ne sont pas dignes des valeurs que notre pays est censé incarner. La politique des visas imposée à nos consulats est à cet égard étonnante. La baisse significative des attributions pour les demandeurs d'Afrique et du Maghreb donne l'impression d'une sélection sur des critères peu avouables, encore plus quand le traitement des demandes est externalisé.

(Applaudissements de certains, vives protestations d'autres).

D'ailleurs, je ne fais pas seulement appel à votre humanité, mais aussi à votre sens de la stratégie. L'image de la France n'est-elle pas primordiale pour sa place dans le monde ? À l'heure où l'on parle de diplomatie culturelle et d'influence, quel paradoxe de ternir l'image de notre pays, longtemps patrie des droits de l'homme, terre d'accueil, objet de fierté ? Quelle honte et quelle tristesse de se faire rappeler à l'ordre par les Nations Unies ? Par ses partenaires européens, par la presse internationale ? Monsieur le Ministre, nos demandes sont simples. Nous voulons que vous fassiez cesser l'hémorragie des crédits qui touchent l'administration des Français de l'étranger. Vous avez dit vous-même et vous nous avez rapporté dans quelles conditions vous devez négocier. Nous savons que ce n'est pas facile et nous vous en sommes reconnaissants. Nous voulons que vous fassiez preuve de bon sens, en permettant que les mesures d'aide à la scolarité soient plus justement réparties tout en maintenant leur dotation globale. Nous voulons que vous fassiez entendre une autre voix pour la France, une voix dans laquelle nous pourrions à nouveau percevoir notre devise : « Liberté, égalité, fraternité ». Merci pour votre attention, Monsieur le Ministre.

(Applaudissements et huées dans la salle).

Monsieur Bernard KOUCHNER

Merci, Monsieur CAPELLI.

Je passerai la parole à Monsieur MIGNON, mais je veux dire quelques mots, quand même. Vous aviez bien commencé… je vous ai trouvé un peu excessif pour terminer. Mais enfin… D'abord, je corrige deux ou trois choses. Sur l'action sociale, souvenez-vous, l'année dernière, nous étions beaucoup plus inquiets. Ce n'est pas assez de maintenir le budget et j'espère l'augmenter, qu'il ne soit pas de 16, mais de 17 millions. Mais franchement, je n'étais pas sûr de l'obtenir. Donc, si je pouvais augmenter ce budget, faire augmenter, cette année, cela ne sera pas possible, mais le maintenir et peut-être le déplacer vers 17 millions, cela est déjà garanti, d'ailleurs je l'avais promis. Mais, ce n'est pas parce que je l'avais promis que j'allais l'obtenir. Sur l'aide à la scolarité, excusez-moi, je ne vais pas ré-entamer le débat, tout le monde connaît ma position. Je suis assez d'accord sur le déséquilibre et je pense qu'il peut et doit être compensé, mais dans les conditions d'abord, que le rapport des parlementaires va esquisser. Des pistes nous seront proposées et un vrai débat devrait pouvoir se maintenir. Nous savons bien que si cela continuait dans ce sens, la dépense serait énorme. Et ce que j'ai fait de mieux, pardon, humblement, c'est de faire partager ma préoccupation – ce qui est très contradictoire – par le ministère du Budget. N'oublions pas que nous étions partis pour établir une gratuité des frais à l'ensemble des classes. Nous nous sommes arrêtés à la seconde, terminale, première, seconde, moratoire, réflexion. Laissons-nous quelques espoirs, dans un sens ou dans l'autre, il faut en débattre.

Mais là, Monsieur, franchement, je ne peux pas vous laisser dire ce qui a été dit par deux de vos illustres prédécesseurs, que nous sommes obligés de ne pas renouveler un poste sur deux pour les départs à la retraite. Ce n'est pas vrai. C'est un sur cinq et c'est un triomphe personnel.

(Applaudissements).

Mais évidemment, si vous vous mettez à lire les journaux, nous sommes foutus. Je les lis aussi, vous comprenez, mais j'ai répondu : c'est un sur cinq. C'est quand même quelque chose !

Et je vais vous dire quelque chose avec précautions. Nous avons beaucoup attaqué les petits postes, c'est plus facile que les gros. Mais, je ne suis pas d'accord. Je veux que les gros subissent cette réduction. Mais comment ? Parce que je connais plein de postes, fournis de 200, 300, 400 disons « postes », mais la provenance n'est pas la même. S'il n'y a que le ministère des Affaires étrangères et européennes qui fait des sacrifices, cela ne va pas. Et moi, j'ai arrêté et j'ai dit que je ne ferai plus aucun sacrifice, si les ministères qui occupent autant que nous – la Défense, le Budget, la Culture – tous les autres, ne réduisent pas. À Washington, je ne sais pas combien ils sont, 350 ? Combien de postes de diplomates ? 12 ! Au Togo, combien sont-ils ? Plus de 200… ? Je n'en sais rien pour quoi faire, bonne question, mais c'est vous qui l'avez posée. Parmi ceux-ci, je crois qu'il n'y a que 8 ou 6 diplomates. C'est cela qu'il faut faire partager. Théoriquement, dans la dernière réunion de la RGPP – RGPP 2 -, c'est-à-dire pour l'avenir, ceci a été acté. Maintenant, si je peux me permettre, il faut passer à l'acte, vraiment le faire. Sinon, je refuse complètement. Ce ne sont pas des diplomates qui occupent tous les postes d'une ambassade. Je n'en veux à personne, mais deux choses : d'abord, c'est avec les autres ministères que doit être la réduction ; deuxièmement, essayons de nous demander pourquoi en Europe il y a tant de monde, pourquoi dans les pays proches et agréables, il y en a autant et puis, dans des pays où cela est difficile, il n'y a pas de volontaires. Et moi, je salue le courage des quelques-uns qui ont demandé d'aller en Irak, à Kaboul, etc., ils ne sont pas nombreux !

Ménageant chèvre et chou, je voudrais quand même dire un mot sur le budget. Sur la ligne 151, vous verrez +7 % pour l'action de l'administration des Français de l'étranger, +7 % pour l'accès des élèves au réseau. Ce n'est pas assez, mais c'est déjà plus. Aussi, j'étais très en colère quand on disait… Ce ministère a été non seulement légaliste, mais très fidèle aux décisions qu'il avait prises, de respecter non seulement la décision gouvernementale, mais l'ambiance générale de réduction, etc. Mais, beaucoup plus que les autres. Et donc, parce que nous avons dans les années précédentes, considérablement réduit de notre train, on nous demande de le faire encore plus. Non, j'ai refusé, les réunions ont été sportives, mais je crois que nous avons obtenu quelques satisfactions, même si je vous accorde que cela n'est pas assez.

J'ai dit dans cette salle, à la Conférence des Ambassadeurs, ce que je pensais – puisque j'ai suivi une trajectoire très sinueuse des Roms depuis 25 ans, je n'étais pas soupçonnable et c'est l'engagement de toute ma vie. Mais, soyons objectifs et n'accusons pas ce qui est déjà suffisant, notre pays d'avoir enfreint, ni des décisions européennes – aucune, aucune, aucune – ni le fait que vous ne vous êtes pas inquiété l'année dernière, que l'on ait procédé à des rapatriements volontaires et non à des expulsions, parce qu'ils savent très bien qu'occupant des places illégales, ils sont chassés de notre pays. Il y en a eu 8 000 l'an dernier et personne ne s'est indigné. Oui, ils reviennent, justement, bien sûr, c'est là tout le problème et c'est un problème européen qui ne peut pas être un problème français. D'abord, nous n'en avons pas expulsé parce que c'était des décisions de retour volontaire. Ils savent, ils connaissent, je les connais bien, les Roms. À mon instigation, la première réunion sous présidence française qui s'est déroulée sur le sort des Roms était à Bruxelles en 2008. Nous avons eu à Cordoue, cette année, la numéro 2. Personne ne s'y intéressait à ce moment-là ! Qui a la solution ? Un petit texte dans deux jours, vous étonnera peut-être. Mais la solution, d'abord, elle doit être dans le pays d'origine. Les pressions ou l'absence d'ouverture dans certains

endroits des pays d'origine – ce n'est un secret pour personne, je parle de la Bulgarie, de la Roumanie, de la Tchéquie, de la Slovénie, etc. – mais ceci n'est pas fait. 20 milliards d'euros ont été donnés pour l'intégration ; seuls 4 % ont été utilisés. Il y a plein d'argent. Alors, c'est bien entendu avec Bruxelles qu'il faut raisonner, mais avec les pays d'origine qu'il faut travailler, en proposant des projets – et j'ai reçu un certain nombre d'appels de grandes fondations, en particulier de ceux qui s'y intéressent le plus et qui donnent beaucoup d'argent, les ONG – et j'espère que dans les quelques jours qui viennent, mardi, mercredi déjà, puis après, nous aurons des réponses positives de la part de nos amis roumains. Mais c'est à eux, et nous faisons aussi, il faut le faire. Simplement, soulever une polémique récente : je ne connais pas un maire socialiste qui ait décidé de garder des Roms sur un territoire illégal. J'aurai fait la même chose et vous aussi.

J'ai justement rendez-vous pour cette affaire dans un quart d'heure, avec le Ministre des Affaires étrangères de Tchéquie, Monsieur SCHWARZENBERG, qui nous a parlé durement. Je ne voudrais pas être en retard, car cela me mettrait dans une position difficile…

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alain-Pierre MIGNON.

Monsieur Alain-Pierre MIGNON, membre élu de la circonscription de Bangkok

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les vice-présidents, Mesdames et Messieurs les Sénateurs et Conseillers, Chers collègues,

Il est évident que je ne vais pas rentrer dans la polémique, cela n'apporterait rien au débat. Je voudrais simplement, au titre de cette intervention, parler de quatre problèmes. D'abord, les questions électorales : vous l'avez évoqué, la Majorité présidentielle est pour le report à l'année suivante. Ensuite, la scolarité : je ne vais pas répéter ce que tout le monde a dit, il reste peu de temps, nous espérons que tout se passera comme cela a été prévu par notre Président. Sur les crédits de l'aide sociale, Monsieur le Président, je voudrais un peu parler de nos préoccupations, à nous, conseillers sur le terrain. Que se passe-t-il lorsque nous sommes dans nos circonscriptions ? Bien sûr, nous sommes fiers de représenter la France. Par contre, lorsqu'il s'agit de rencontrer une personne qui, au titre du CCPAS, reçoit 247 euros et que nous, les conseillers, nous sommes obligés de lui annoncer que cette somme va être amputée de 10 à 20 %, croyez-moi, nous n'en sommes pas fiers. Nous ne sommes pas fiers de notre pays, d'indiquer que de 247 euros, la subvention va tomber à 190 ou 200 euros, une telle situation est inacceptable. L'important est bien évidemment d'aider la France et de faire des économies. Mais, il est des postes que nous ne devrions pas toucher et c'est un vrai problème que nous rencontrons dans nos circonscriptions.

En ce qui concerne les documents d'identité, vous avez dit que le problème avait été partiellement réglé. Parfait, puisque maintenant, nous ne sommes plus obligés d'aller deux fois au consulat. Sachez que par exemple, sur l'Indonésie, les personnes de Bali ont 1500 km à faire et que ces personnes paient de leurs propres deniers… imaginez lorsqu'ils ont quatre enfants, aller chercher leur passeport est une charge supplémentaire anormale. L'histoire des passeports biométriques, par exemple, à la dernière Assemblée, nous avions demandé où en était ce problème. La réponse a été simple : ne vous faites pas de souci, le fournisseur est en retard parce que nous avons des valises biométriques qui doivent être envoyées dans les consulats. Aujourd'hui, nous apprenons que tel ne sera pas le cas et qu'en conséquence, pour le passeport biométrique, ils devront être obligés d'aller dans les consulats et de dépenser 2000 à 2500 dollars avec leur famille.

Voilà les quatre sujets que nous souhaitions évoquer. Je ne vais pas parler longtemps, tout a été dit.

Pour terminer, je voudrais également vous parler des relations que nous avons avec nos ambassades. Certains conseillers sont peu satisfaits de la considération que l'on peut avoir dans certaines ambassades. Ambassadeurs, personnels d'ambassades… Dernièrement, par exemple, au 14 juillet, le protocole n'a pas été respecté dans un certain nombre d'ambassades. Il en est ainsi dans beaucoup de pays. Nous ne sommes pas au courant quand il y a des réunions. Les protocoles ne sont pas respectés. À Abu Dhabi, dernièrement, le 14 juillet, il a été demandé aux conseillers de se mettre à l'extrémité de la queue pour pouvoir accueillir nos compatriotes, ce qui est tout à fait inacceptable. Nous souhaiterions que votre ministère puisse donner des instructions beaucoup plus claires et fermes, de façon à ce que le protocole soit respecté et que les conseillers des Français de l'étranger soient mieux considérés.

Merci.

(Applaudissements).

Monsieur Bernard KOUCHNER

Merci à vous.

Merci, Monsieur. Puisque nous sommes d'accord sur les deux premiers sujets, je vous en remercie. Mais, sur les deux derniers, il faut que je dise un petit mot, même s'il ne faut pas que je sois trop en retard avec le Ministre des affaires étrangères

de Tchéquie. Il est vrai que cette distance, surtout dans un pays tel que l'Indonésie, est importante. Accordez-moi que l'Indonésie n'est pas l'Allemagne ; aussi, il faut faire des efforts en Europe et pouvoir déplacer l'argent et les services de manière à ce que dans les pays où vraiment, les déplacements et les rapports entre les consulats, les ambassades et les Français de l'étranger sont plus difficiles. Ce n'est pas facile, parce qu'en réalité, la résistance est en Europe. Pas seulement, j'exagère, mais la résistance est très précisément en Europe et dans ces grands postes dont je parlais. Et je ne blâme personne et je comprends les choses… Nous réfléchissons. Théoriquement, un passeport biométrique, maintenant, c'est une réglementation internationale qui nous est imposée par la situation dangereuse de notre planète. Mais, c'est très contraignant par rapport à ce qui se passait avant, bien sûr. Théoriquement, un passeport, c'est pour dix ans. Mais, ceux qui voyagent en ont besoin beaucoup plus fréquemment, parce que le passeport est plein. Alors, nous réfléchissons et j'espère que la réflexion aboutira, le plus vite possible à une décision, à des passeports grands voyageurs, avec beaucoup plus de pages…

(Applaudissements).

Cela serait quand même plus commode, parce qu'un passeport habituel, pour quelqu'un qui voyage beaucoup, en deux ans, c'est fini, c'est évident. Donc, il faut des passeports grands voyageurs. J'espère que nous les aurons. Cela pose des problèmes internationaux. Mais, vous avez raison, il est des pays où se déplacer est un problème, surtout pour ceux qui n'ont pas les moyens de le faire.

Le deuxième point, Monsieur, est en relation avec les ambassades. Je vous comprends, ce n'est pas toujours facile. Il a fallu attendre que je reçoive le prix Nobel de la Paix pour être reçu par les ambassades. J'exagère, mais pas beaucoup. Nous, en permanence, nous écrivons pour que les Français de l'étranger et leurs représentants soient reçus avec des égards simplement dus à eux-mêmes, à ce qu'ils sont. Et c'est affaire individuelle et c'est très compliqué. Cela s'installe pas seulement dans les ambassades ; croyez-vous qu'il en aille autrement dans les hôpitaux ? J'ai été sept ans Ministre de la santé, si vous croyez que tout le monde est gentil, vous vous trompez… Il y a une espèce d'alchimie, une dynamique ou au contraire, un ralentissement de groupe qui se produit et chacun réagit un peu différemment de ses voisins ou du pays voisin. Mais, vous avez raison, ce n'est pas admissible. Alors, nous le faisons tout le temps, nous le rappelons en permanence. Ce n'est pas suffisant. Il faudrait trouver une manière de l'imposer. J'ai déjà fait ce qui était une révolution dans cet établissement, des visites, des inspections non programmées. Je vais peut-être le faire comme cela aussi. Elles produisent des résultats extrêmement différents des inspections programmées. Cela ne vous étonne pas ; moi non plus. Il faut peut-être faire cela, je n'en sais rien, je n'accuse personne. Je sais les ambassades où tout le monde est bien reçu, bien entendu. Mais, je suis attentif à ce que vous avez dit et que vous pourriez, j'espère, ne plus dire.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Franck BARRAT.

Monsieur Franck BARRAT, membre élu de la circonscription de San Francisco

Monsieur le Président,

Je vous remercie de me donner la parole, que je prends en tant que représentant de l'Union des conseillers indépendants de l'AFE. L'approche des indépendants vis-à-vis des problèmes touchant nos concitoyens est finalement assez simple. Nous nous efforçons d'être pragmatiques dans nos analyses et créatifs dans nos solutions, en dehors des jeux politiques et des partis. Je souhaiterais aujourd'hui attirer votre attention sur les trois points suivants.

Tout d'abord, l'enseignement français à l'étranger qui, nous le savons tous, est un sujet critique, mais polarisé au sein de l'Assemblée et une analyse pragmatique de la situation montre que de fait, l'objectif de l'enseignement français à l'étranger tel que défini par les textes est double. D'un côté, la continuité du service public pour les enfants de nationalité française ; d'un autre, l'utilisation des établissements scolaires comme un moyen de favoriser le rayonnement de la culture et de la langue française, par une œuvre pédagogique aux francophones et habitants des pays tiers. Malheureusement, Monsieur le Président, la situation est telle que ces deux missions – toutes les deux importantes par ailleurs – sont en concurrence sur le plan budgétaire. D'où polarisation du débat.

Il nous semble qu'à ce stade de la polémique, il devient essentiel de clarifier les priorités. C'est ce que nous avons essayé de faire au sein de l'Union des conseillers indépendants et nous pensons donc que la priorité doit d'abord être de la scolarisation des enfants français, ce qui aujourd'hui n'est pas toujours le cas. Les modalités de mise en œuvre de la PEC, mais aussi le mode de calcul des bourses qui, nous le savons bien, pénalisent fortement les classes moyennes, ne sont pas adaptées à la réalité du terrain. Nous demandons une remise à plat complète des aides financières à la scolarité, pour plus de justice, basée sur les principes suivants : un processus rationnel et un budget prévisible, pour l'État bien sûr, mais aussi pour les familles. Nous attendons avec impatience de voir les conclusions du rapport parlementaire.

Donc, la PEC, oui, mais restructurée avec un plafonnement indexé par établissement et pour les bourses, il faut une standardisation du mode de calcul.

Monsieur le Président, en deuxième point, à l'ère de la mondialisation et face à une augmentation constante du nombre des Français à l'étranger, nous observons sur le terrain des difficultés importantes, vous le savez bien, des files d'attente de plus en plus importantes aux portes de nos consulats, des difficultés accrues pour nos concitoyens pour renouveler leurs pièces d'identité. On a parlé des passeports, je ne vais pas revenir dessus. Et pour relever ce défi, vous l'avez déjà signalé, nous pensons qu'il est important de favoriser la coopération avec nos partenaires européens et aussi de renforcer les attributions des consuls honoraires. Finalement et pour terminer, une réforme structurelle et fonctionnelle de notre Assemblée s'impose. Avec l'introduction de onze députés en juin 2012, les Français de l'étranger auront une représentation complète au sein des assemblées représentatives. Se pose alors de manière inéluctable la question du rôle, voire de l'existence même de l'AFE. Monsieur le Président, ne nous voilons pas la face, l'AFE souffre aujourd'hui d'un problème de crédibilité, dû à son manque de visibilité auprès de nos concitoyens. Notre analyse est qu'il faut réformer notre Assemblée, afin de pouvoir répondre aux problèmes des Français de l'étranger de manière plus constructive. Actuellement, l'élection des Sénateurs représentant les Français de l'étranger, par un corps électoral trop étroit, conduit inévitablement à la constitution d'écuries sénatoriales, au détriment d'un fonctionnement ouvert et favorisant le débat d'idées. Nous l'avons d'ailleurs constaté, avec ce refus de l'Assemblée de vouloir débattre de l'abaissement du seuil de constitution des groupes, alors que tout le monde sait bien que le taux de 10 % requis à l'AFE est trois fois supérieur à celui des collectivités locales ou assemblées parlementaires. Nous proposons de faire une étude sur le sujet et nous vous demandons de bien vouloir intervenir pour que le débat ait lieu en mars prochain.

Il nous semble aussi important que l'AFE prenne ses responsabilités politiques et rentre dans une logique de propositions sur les questions qui concernent les Français de l'étranger et ne soit plus seulement en réaction face aux décisions prises par l'Administration. La PEC, par exemple, qui malgré son importance, n'a toujours pas été votée en plénière à l'AFE, en est un exemple criant.

Monsieur le Président, ces trois sujets nous semblent engager l'avenir de cette Assemblée et des services à nos concitoyens vivant à l'étranger. Au nom de l'Union des conseillers indépendants, je souhaite vous remercier de m'avoir écouté et j'espère que notre analyse contribuera un petit peu au débat en matière constructive, et en dehors des idéologies.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

Monsieur Bernard KOUCHNER

Monsieur, Merci.

Sur l'enseignement du français à l'étranger, nous attendons les rapports nécessaires pour que le débat ait lieu et que nous puissions en rapporter les conclusions éventuelles au Président de la République. Je le ferai !

Vous n'avez pas tort d'opposer, dans la réalité et pas dans les textes, la prise en charge des enfants des Français de l'étranger et le rayonnement du français, de la langue française, par le plus grand nombre possible d'inscrits locaux, de familles locales, dans nos établissements qui sont franchement d'une qualité inégalée à travers le monde. Cela est vrai et assez contradictoire. Je crains de ne m'être pas fait assez comprendre et de passer pour partisan - ce qui ne me gêne pas trop, à un moment donné, contrariera ma marche – en opposant ces deux catégories. Parce que, quand même, dans certains lycées, je sais déjà qu'il y a moins d'inscrits locaux. Évidemment, cela dépend des pays, des familles, de leurs moyens, mais si nous réservons à ceux qui ont les plus grands moyens, l'accès à nos lycées, je crois que nous ne remplirons pas tout à fait bien notre tâche. Je ne suis pas en désaccord avec vous, mais il nous faut trouver une solution médiane. Cela fait longtemps que nous la cherchons. Depuis quatre ans, nous n'avons pas vraiment avancé. La conscience se fait de la nécessité d'aborder, puis de régler ce problème.

Sur les papiers et les files d'attente, cela aussi dépend. La moyenne, pour un passeport biométrique, c'est 11,4 jours. Il y a des personnes pour lesquelles cela se fait plus vite. Ainsi à Moscou, cela se fait beaucoup plus vite qu'avant, de même qu'à Ankara. Nous avons travaillé avec les consulats. Mais dans d'autres pays, c'est beaucoup plus long.

L'avenir est dans le traitement électronique et par Internet de tout cela. Cela est tout à fait évident. Seulement, nous n'en avons pas les moyens tout de suite et la France ne peut être seule à traiter ainsi. Cela devrait être l'Europe ensemble. Je vous ai donné la réponse de l'Italie et de l'Espagne et depuis, de bien d'autres pays, mais quand on sait comment marche l'Europe, on peut penser que cela sera un peu long.

Quant à la répartition des groupes à l'intérieur de votre Assemblée, ce n'est pas à moi de régler ce point, c'est à vous, avec le bureau des groupes, le bureau de l'Assemblée.

Mesdames et Messieurs, Mesdames et Messieurs les Sénateurs, vous aurez onze collègues députés, cela ne va rien changer sur le fond, au contraire. Cela va donner plus de représentativité et peut-être même plus d'influence – je le crois, cela dépend

des élus – aux Français de l'étranger. Je ne vois pas la difficulté. Moi-même, j'avais pensé un peu follement depuis des années qu'il était tout à fait normal d'élire des députés, puisqu'il y en avait au Sénat.

Pardonnez-moi d'avoir à me retirer, mais il faut faire la photo. Je vous remercie. Je vous souhaite un bon travail. J'espère revenir vous voir avant la fin de la semaine. Une fois de plus, photo.

(Applaudissements).

La séance est levée à 12 h 47.

JEUDI 9 SEPTEMBRE 2010 – MATIN

La séance est ouverte à 8 h 55 sous la présidence de Monsieur Jean-Yves LECONTE, Vice-Président de l'AFE.

Monsieur le Président

Nous avons un ordre du jour assez chargé aujourd'hui, dans la mesure où à 9 heures, nous recevons Monsieur le Ministre Xavier DARCOS, Ambassadeur pour la Politique culturelle extérieure de la France ; à 10 heures, Madame Anne-Marie IDRAC, Secrétaire d'État au commerce extérieur et qu'ensuite, nous devons aller à Saint-Denis, pour un débat sur l'enseignement français à l'étranger.

Je vous propose donc de démarrer sans plus attendre. Il est indiqué dans l'ordre du jour, parmi les premiers points avant notre débat qui débutera à 9 heures, la validation de certaines commissions administratives. Afin de gagner un peu de temps aujourd'hui, nous proposons de repousser ce point de l'ordre du jour à demain matin. Ce point concerne les commissions administratives du Caire, de Moscou, de Wuhan, de Singapour, de Cotonou, de Vilnius, de Dublin, de Bissau, de Tananarive, de Manama, de Dacca, d'Islamabad, de Ljubljana, de Luanda, de Kuala Lumpur et de Mexico. Ce point sera donc évoqué demain. Si vous avez des remarques sur l'une des circonscriptions que je viens d'indiquer, vous pouvez en faire part à Madame SOUPISON, qui, je pense, durant la journée, essaiera d'obtenir les accords auprès des élus des circonscriptions qui n'ont pu encore être recueillis.

Nous accueillons, Monsieur Daniel CURSOUX, qui intègre l'Assemblée des Français de l'étranger en remplacement de Madame Christine AUCLAIR, démissionnaire sur la circonscription du Kenya.

(Applaudissements).

Monsieur CURSOUX réside au Burundi et nous lui souhaitons la bienvenue au sein de notre Assemblée.

Au cours de l'été, en tout cas depuis notre dernier bureau, malheureusement, de nombreux anciens collègues nous ont quittés : Guy PENNE, Paul CLAVE, le Commandant LOUSTAU, Jacques NOVELLA, Micheline ANGEL, Marie-Renée FIEVEL et Henri-Jean MONJAUZE.

Monsieur le Président demande une minute de silence en leur honneur.

Merci !

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Sénateur Christophe FRASSA.

Monsieur Christophe FRASSA, Sénateur représentant les Français établis hors de France

Monsieur le Président, je m'exprime en tant que Président du groupe Majorité présidentielle, mais aussi au nom de mes collègues du groupe Union de la Majorité. Nous sommes assez étonné qu'il soit prévu le même temps de parole pour chacun des débats, pour les intervenants des différents groupes. Je vous rappelle les dispositions du deuxième alinéa de l'article 15 du Règlement, qui disposent que le temps de parole est réparti au sein des groupes, en fonction de leur effectif. Dans ces conditions, je vous serais reconnaissant de faire une suspension de séance, de réunir le collège des vice-présidents et de réviser les temps de parole qui ont été accordés pour l'ensemble des débats que nous aurons aujourd'hui.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Monsieur le Sénateur, je crois que vous faites une erreur. Il n'y a jamais eu de décision du collège des vice-présidents accordant aux différents groupes et aux non-inscrits le même temps de parole. Il est effectivement prévu qu'il soit conforme au règlement intérieur. Il n'y a donc pas lieu de modifier des décisions qui n'ont pas existé.

Monsieur le Sénateur Christophe FRASSA

Ce n'est pas ce qui a été annoncé aux présidents de groupe, puisque l'on m'a dit que chaque intervenant disposait de trois minutes.

Monsieur le Président

Désolé si c'est ce qui vous a été communiqué. Ce n'était pas la décision du collège des vice-présidents.

Monsieur le Sénateur Christophe FRASSA

Donnez-moi les temps de parole.

Monsieur le Président

Ils sont proportionnels.

Monsieur le Sénateur Christophe FRASSA

Donnez-les-moi.

Monsieur le Président, j'attends la réponse. En application de l'article 21, je demande une suspension de séance.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Monsieur le Sénateur, si vous posez une question, vous attendez la réponse. Il n'y a pas de suspension de séance. Pouvez-vous au moins m'accorder la possibilité de saluer notre invité, plutôt que de vous répondre ? C'est la moindre des politesses. Je ne suspends pas la séance et je vous ai dit que vous aviez pris la parole sur un sujet qui n'avait pas lieu d'être.

Les temps de séance sont cinq, quatre, trois et une minute.

Je suis désolé, Monsieur le Ministre, pour cette interpellation.

INTERVENTION DE MONSIEUR XAVIER DARCOS, AMBASSADEUR EN MISSION POUR LA POLITIQUE CULTURELLE EXTERIEURE DE LA FRANCE

Monsieur le Président

J'accueille Monsieur le Ministre, Monsieur Xavier DARCOS, Ambassadeur chargé de la politique culturelle extérieure de la France. Je vous donne la parole, pour un débat organisé qui durera jusqu'à 10 heures. Après votre intervention, prendront la parole, dans le sens suivant, le groupe Union de la Majorité pour cinq minutes, le groupe Français du Monde - ADFE pour quatre minutes, le groupe Majorité présidentielle pour trois minutes et un représentant des non-inscrits pour une minute. Vous pourrez ensuite leur répondre et, si nous disposons d'un peu de temps, il pourrait y avoir un débat par la suite. Tout dépend de ce que vous voudrez nous communiquer.

Je vous remercie d'être parmi nous et de nous réserver vos réflexions sur la mise en œuvre des lois qui ont été votées.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Xavier DARCOS, Ambassadeur en mission pour la politique culturelle extérieure de la France.

Monsieur Xavier DARCOS, Ambassadeur en mission pour la politique culturelle extérieure de la France

Merci, Monsieur le Président.

D'abord, je voudrais saluer l'Assemblée des Français de l'étranger, que je retrouve, que j'ai vue dans d'autres fonctions au cours de ma carrière, et saluer en particulier mes collègues sénateurs, puisque j'ai été moi-même sénateur et que je connais bien la plupart d'entre eux – même très bien - ; vous dire que je suis heureux de vous parler de la décision qui a été prise de créer l'Institut français. Le Président de la République m'a nommé Ambassadeur en mission pour la politique culturelle extérieure de

la France. Sous ce titre, il se cache une mission beaucoup plus pragmatique et claire, de créer l'Institut français, puis d'en prendre la responsabilité pendant quelques années.

De quoi s'agit-il ? Le projet est ancien. Il s'agit de regrouper dans une seule agence, établissement public industriel et commercial (EPIC), tous ceux qui, à des degrés divers, concourent à la politique culturelle, dans les pays où la France est présente, c'est-à-dire à peu près partout.

C'est une opération nécessaire, mais également très délicate. Et, comme nous sommes entre représentants des Français de l'étranger, je dois le dire d'emblée, elle est délicate, d'abord, sur les plans technique et logistique. Il est assez compliqué de dissoudre une association - puisque aujourd'hui CulturesFrance est une association loi 1901 – pour la fondre ensuite dans un établissement public. Ce qui signifie d'ailleurs au passage de passer d'un système de comptabilité privée à un système de comptabilité publique, et qui soulève à ce titre une question technique relativement complexe. Délicat aussi, parce que toujours, lorsque l'on supprime telle ou telle association, tel organisme, il faut que les personnes qui y travaillent prennent de nouvelles habitudes, acceptent de travailler avec d'autres, dans un contexte différent de celui qu'ils ont connu et donc, je travaille actuellement beaucoup en terme de direction des ressources humaines. Je rencontre les personnes de CulturesFrance, les personnalités qui concourent à l'action culturelle, qui souhaiteraient y être associées et donc, c'est un travail de contact extrêmement prenant. C'est délicat, aussi, parce que l'Institut français ne sera pas CulturesFrance ; il comprendra d'autres intervenants, d'autres responsables, puisque, en plus de CulturesFrance – qui représente à peu près 90 personnes – il y aura des représentants d'autres ministères, et plus précisément, les fonctionnaires ou les contractuels qui, aujourd'hui, concourent dans les ministères, à l'action culturelle extérieure. Cela est vrai pour le ministère de l'Éducation nationale, qui a un certain nombre de responsables, au sein de la DRIC ; pour le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, puisqu'il y a tout un aspect coopération scientifique qui va se retrouver dans l'Institut français ; cela est vrai pour le ministère de la Culture qui, à côté de ses propres stratégies, a des actions spécifiquement tournées vers l'international ; c'est même vrai pour un certain nombre d'établissements publics autres, qui concourent notamment – je pense aux grands établissements publics à caractère culturel, le Louvre, la Réunion des Musées Nationaux - directement ou non aux saisons culturelles ou aux années croisées. Ces derniers rentreront également dans le champ de responsabilités de l'Institut français. tout ceci devrait permettre un regroupement de 170 à 180 personnes, qui seront dans un nouvel établissement public, dans de nouveaux locaux – que nous sommes en train d'identifier, que nous avons à peu près trouvés et dans lesquels nous nous installerons début 2011 – et qui devront apprendre à travailler ensemble. C'est aussi délicat enfin, pour le ministère des Affaires étrangères et européennes, parce qu'il va lui falloir apprendre à partager. L'Institut français aura pour numéro 1, en principe, votre serviteur, qui a le titre d'Ambassadeur, certes, mais pour numéro 2, une personne qui aura été désignée par la Culture, en accord avec les autres ministères, pour numéro 3, une personne désignée par le ministère des Affaires étrangères.

Il a donc fallu expliquer aux ambassadeurs, et plus encore au Réseau, que certes, c'était un instrument diplomatique ; je n'ai qu'une tutelle, celle du ministère des Affaires étrangères, mais nous allons travailler un peu différemment.

Néanmoins, là n'est pas l'essentiel. Je voulais vous le dire, parce qu'il faut que vous connaissiez le fonctionnement des choses, mais l'essentiel est l'utilité, la nécessité de cet Institut français.

D'abord, il est absolument indéniable que la France a un réseau très puissant, avec ses instituts, ses conseillers culturels, ses partenaires (Alliance française), myriade d'initiatives ou de structures à caractère très souvent local. Cela est heureux et il n'est pas souhaitable que, du jour au lendemain, depuis Paris, l'on décide de ce qu'il doit se faire dans tous les pays du monde. Reste que la tactique classique qui prédominait en France, consistait à déléguer des crédits à des postes qui, ensuite, en fonction des usages, des projets engagés, les dépensaient dans un contexte étroitement local.

Évidemment, ce dispositif ne suffit pas à aider une diplomatie globale. Or, l'Institut français a pour fonction de venir soutenir, accompagner la diplomatie française en général. C'est un appoint diplomatique, un outil d'influence. On parle aujourd'hui beaucoup de *soft power*, en tant que francophone décidé, j'éviterai ce terme, mais il s'agit, par d'autres biais que la diplomatie traditionnelle, de nourrir des relations avec des pays partenaires et d'appuyer notre politique.

J'ai vu le Président de la République lundi dernier, pour lui présenter l'état des lieux, à sa demande. Évidemment, il a tout de suite proposé un certain nombre de pays qu'il considère comme essentiels dans le cadre par exemple du G20, en disant : « Il faut que l'Institut français fasse quelque chose ici, là, que tu prennes contact avec tel président », etc. Aussitôt, dans son esprit, l'Institut français est un appui à l'influence française.

De fait, la mondialisation, Internet, les dispositifs de toute nature, qui permettent de nouer des relations culturelles au niveau international, c'est très bien, très pratique, formidable, mais cela donne un impact considérable aux outils américains et anglophones. Et donc, l'Institut français a compensé cet effet de mondialisation, en retrouvant d'autres types d'échanges, d'autant que ces échanges sont très inégaux dans le monde et donc, a à lutter contre une forme d'impérialisme culturel, qui passe aujourd'hui par Google ou par l'Internet. Et donc, l'Institut français utilisera ses propres moyens pour défendre ce que sont nos valeurs culturelles - la francophonie notamment, mais pas seulement -, les valeurs que porte la culture française, qui ne seront pas forcément celles que portent des outils généralement commerciaux de communication internationale.

Nous voyons très bien, d'ailleurs, ce que demandent nos acteurs culturels dans les territoires et je pense que l'Assemblée des Français de l'étranger en sera d'accord. Ils l'expriment de manière très claire lorsque l'on parle avec eux. Ils veulent pouvoir avoir de la diversité, encourager la création, faire connaître ce qui se passe en France, les créateurs, les écrivains. Je pense en particulier au sujet très complexe des traductions. Vous savez qu'il existe un système, que l'on peut sans doute améliorer, mais qui fonctionne déjà, qui consiste à repérer les auteurs dont on considère qu'ils doivent être traduits et très souvent, ce sont les postes qui le disent : tel auteur très important et qui pourrait intéresser notre action culturelle à l'étranger est très difficile d'accès. Une telle question ne se pose évidemment pas pour les textes écrits en anglo-saxon. Or, lorsque l'on regarde les grands auteurs français encore traduits aujourd'hui, ou qui jouent encore un rôle dans le monde de la communication autour du livre, la plupart ont déjà relativement de l'âge. Il s'agit plutôt de l'école des structuralistes (Deleuze, Derrida, Foucault) et beaucoup de chercheurs aujourd'hui, en particulier dans le domaine des sciences humaines, ne sont pas traduits. Or, les sciences humaines françaises restent sans aucun doute un des secteurs dans lequel la France reste extrêmement performante. Aussi, il nous faut avoir toute une stratégie d'accompagnement de nos auteurs, des colloques qu'ils organisent, pas seulement en les traduisant, mais aussi en les promouvant dans leur propre langue, au sein des divers pays.

C'est donc une nouvelle modalité de l'influence et de la culture françaises. L'idée que l'Institut français puisse fédérer immédiatement la totalité des instituts et des conseillers culturels a posé quelques difficultés. Cela figurait dans le projet initial ; lors de la discussion au sein des deux assemblées, il est apparu clairement que l'idée qu'au premier janvier, subitement, tous les acteurs culturels du monde soient rattachés à l'Institut français était une idée peu réaliste. En conséquence, la loi a prévu que pendant trois ans maximum, une dizaine de pays soient identifiés, que leurs acteurs culturels soient directement rattachés au réseau et qu'avec eux, nous fassions une expérimentation de rattachement direct. Pour y encourager les postes, nous avons proposé un certain nombre d'appels d'offres sur tel ou tel projet. Les pays qui se porteront volontaires recevront des aides complémentaires à cet effet. À dire vrai, les choses fonctionnent plutôt bien, puisque pour l'instant, nous avons trop de candidats. Nous opèrerons à un arbitrage courant novembre.

L'Institut français a également la mission de renouer des contacts formels et exprimés par des contrats d'objectifs et de moyens avec les grands partenaires culturels français. Évidemment, au premier plan, l'Alliance française reçoit une grande partie de ces moyens d'action des services de l'État français. Mais, pas seulement : un certain nombre d'opérateurs internationaux, voire privés, viendront nouer avec nous des relations et nous résignerons ensemble, au tout début de l'année 2011, une convention qui règlera clairement nos relations. L'idée est évidemment d'harmoniser autant que possible et mieux qu'aujourd'hui, l'action commune.

Et puis, et j'en terminerai par là, l'Institut français a aussi une fonction d'interface, d'accueil des cultures étrangères en France. Par exemple, lorsque nous faisons des années croisées, ainsi de l'année du Mexique en 2011, ce n'est évidemment pas seulement la France qui se rend au Mexique, mais également le Mexique accueilli en France. C'est une des missions de l'Institut français. Cela exigera évidemment une très grande mobilisation et, sans aucun doute, un accroissement très sensible du département des partenariats tel que nous le concevons aujourd'hui.

La structure de l'Institut, elle-même, c'est-à-dire les directions, les services, les personnes affectées, les équivalents temps plein qui seront distribués dans l'organigramme, n'est pas complètement arrêtée, mais pas loin de l'être. D'abord, parce que nous disposons d'un rapport réalisé par Monsieur COMBLES DE NAYVES, conçu à la Cour des comptes, ancien ambassadeur en Hongrie, qui nous a fait un certain nombre de propositions d'organigramme, qui seront repris à quelque chose près. D'autre part, nous sommes en train de rédiger les décrets constitutifs de l'Institut français, qui devraient être présentés au Conseil d'État à la fin de cette semaine. Ils devraient être publiés d'ici trois semaines un mois. Les choses avancent donc assez vite, malgré les difficultés.

Voilà ce que je voulais vous dire. Ce préalable devrait suffire et je suis prêt à répondre à toutes vos questions.

(Applaudissements).

QUESTIONS-REPONSES

Monsieur le Président

Monsieur le Ministre, merci pour votre intervention et ses précisions. Je vais donner la parole aux groupes, dans l'ordre signalé tout à l'heure, précisant que John MAC COLL, Président de la commission des Affaires culturelles et de l'enseignement, est libre d'ajouter son commentaire, maintenant ou après les interventions des groupes.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Français NIZET.

Monsieur Francis NIZET, membre élu de la circonscription de Tokyo

Monsieur l'Ambassadeur, bonjour et merci de votre venue.

Vous l'avez dit, la loi relative à l'action extérieure de l'État a été récemment adoptée par le Parlement. Elle prévoit la création de l'Institut français, placé sous la tutelle unique du ministère des Affaires étrangères et européennes. Vous en serez nommé Président le premier janvier 2011 et cet établissement public apportera sans nul doute, une plus grande visibilité, une plus grande lisibilité et évidemment, une plus grande cohérence à notre dispositif culturel extérieur français.

Plusieurs questions me sont venues à l'esprit, en lisant le bulletin quotidien :

> *Le ministre des Affaires étrangères réunira au moins une fois par an, un Conseil d'orientation stratégique.*

Tel est ce que ce prévoit la loi. Pouvez-vous nous dire à quelle date sera formé ce Conseil ? Et vous engagez-vous à faire en sorte qu'un membre de l'Assemblée des Français de l'étranger y siège au titre des personnalités qualifiées ? Pouvez-vous également nous préciser quel sera le budget de démarrage de l'Institut français ? Pouvez-vous nous préciser quand seront promulgués les décrets relatifs à la loi de création de l'Institut ?

Il est par ailleurs prévu que le Gouvernement conduira durant les trois ans à venir, des expérimentations dans dix pays, en vue du rattachement à l'Institut français, du réseau culturel de la France à l'étranger. Vous l'avez dit, une certaine résistance de la part d'un certain nombre de nos ambassadeurs a fait que le vœu et désir initial de regrouper l'ensemble des acteurs du dispositif culturel et étranger a été un petit peu stoppé. D'ailleurs, une clause de revoyure est prévue pour revenir là-dessus. Quels sont ces dix pays ? Moi-même, je vis en Chine. Je pense que le Président de la République que vous avez très récemment rencontré a dû vous glisser – du moins je l'espère – que la Chine faisait partie des pays à ne pas négliger.

Enfin, et c'est important, avez-vous décidé de placer dans vos objectifs, la remise à plat des statuts des conditions d'emploi d'un certain nombre de personnels dans les différents endroits du monde ? En effet, à côté des personnels détachés par le ministère des Affaires étrangères et européennes, il subsiste un certain nombre de statuts (CDD, vacataires et autres) qui dépendent souvent de la législation du travail locale et qui vivent parfois une certaine précarité dommageable au bon fonctionnement de notre structure.

Pour conclure, Monsieur le Ministre, Monsieur l'Ambassadeur, Cher Xavier DARCOS, sachez que vous pouvez compter sur le soutien de l'ensemble des membres de l'Assemblée des Français de l'étranger, qui souvent, sont implantés dans leur pays depuis très longtemps et qui ont une expertise absolument générique, mais, en particulier en ce qui concerne l'action extérieure de l'État. Nous sommes là pour soutenir la promotion de votre Institut et faire en sorte que le génie français continue de rayonner et, plus encore, à l'extérieur et de par le monde.

Je vous remercie, Monsieur l'Ambassadeur.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Madame Hélène CONWAY.

Madame Hélène CONWAY, membre élu de la circonscription de Dublin

Monsieur le Ministre,

Vos propos ont le mérite de la clarté, mais il subsiste quelques zones d'ombre dans mon esprit, suffisamment opaques pour qu'elles suscitent quelques interrogations.

En préambule à mes questions, je voudrais rappeler quelques éléments, tant il est vrai que quand le passé n'éclaire plus l'avenir, l'on marche dans l'obscurité. Depuis quelques années, on parle des problèmes, du malaise du réseau culturel français, que l'on présente en déclin, dispersé et peu lisible. En fait, les problèmes sont les conséquences de trois facteurs conjugués. Premièrement, mais j'enfonce là une porte ouverte, un effondrement des moyens sans précédent, qui fait qu'en quelques années, le réseau aura perdu la moitié de ses crédits d'intervention. Ceci a été récemment rappelé dans la presse par deux anciens ministres des Affaires étrangères et déploré par plusieurs anciens secrétaires généraux que Quai d'Orsay. Nous avons aussi assisté à des fermetures massives d'établissements culturels en Europe occidentale. Ils sont passés de 52 à 33 en huit ans. Ainsi qu'en Europe orientale et centrale, où la francophonie est encore vivante et se trouve ainsi menacée dans sa cohérence.

Deuxième facteur, un déficit de professionnalisation des agents responsables, phénomène aggravé par, d'une part, la réduction de la durée des missions des détachés et les contraintes pesant sur le nombre des mandats ; d'autre part par la diminution du nombre des postes.

Enfin, troisième facteur, l'absence de persévérance dans les stratégies et les actions menées, résultat d'une rotation trop rapide des principaux cadres en postes et de la succession d'annonces non suivies d'effets.

Monsieur le Ministre, pour avoir vécu et beaucoup voyagé à l'étranger, l'expérience m'a convaincue qu'au moment des jugements politiques et des engagements internationaux, tels la signature de contrats industriels et commerciaux, l'image d'un pays, l'attachement culturel, intellectuel ou sensuel qu'on éprouve à son égard, pèsent dans les décisions. CHATEAUBRIAND disait déjà que « tout arrive par les idées ». Aujourd'hui, la France est une puissance moyenne, mais riche d'un héritage culturel de grande puissance et sans doute la seule culture à prétention universelle qui n'ait plus de vocation impériale. La culture française apparaît ainsi dans beaucoup d'endroits, comme un recours contre les extrémismes et fondamentalismes de tout bord, fussent-ils occidentaux.

J'en viens à mes questions et à l'opacité qui entoure deux points. Il me semble que la réforme qui a abouti à la création de l'Institut français souffre de l'absence de réflexion globale, en particulier sur la façon d'articuler l'agence et l'alliance française, qui représentent tout de même les deux tiers de notre réseau d'établissements à l'étranger, avec le risque de création de doublons évités jusqu'à présent. Or, vous avez fait référence à la signature d'une convention, je souhaiterais que vous clarifiiez la mission et reveniez sur la mission de l'Agence en ce qui concerne l'enseignement du français par rapport aux grands opérateurs, ainsi que la question cruciale de la gestion des postes.

Ma deuxième question : il semblerait qu'avant même qu'on ne connaisse le contenu précis des compétences et des missions qui seront attribuées à l'Agence, on recrute déjà des personnes chargées d'en assurer la mise en œuvre. Numéro 2 et numéro 3 commencent déjà à être nommés et on recherche des directeurs. Je souhaiterais que vous précisiez sur quels critères s'opèrent ces recrutements.

En conclusion, je dirais que contrairement à ce qu'affirment certains libéraux anglo-saxons, il est certain que l'on ne peut pas faire confiance au marché pour assurer la diversité culturelle et linguistique, car il existe sur le fond un conflit entre efficience et diversité. On attend de l'Institut français qu'il soit l'un des fers de lance de la diversité culturelle défendue par la France et tout en tenant compte des contraintes économiques, qu'il ne soit en rien un marchand de culture.

Je terminerai avec une phrase d'André MALRAUX qui, en parlant de culture, pointait « la gratuité d'un ensemble dont la grandeur était d'assurer l'unité des hommes ».

Merci, Monsieur le Ministre.

(Applaudissements).

Monsieur le Président la remercie et donne la parole à Madame Maryse LAURENTI.

Madame Maryse LAURENTI, membre élu de la circonscription d'Abou Dabi

Monsieur le Ministre, tout d'abord, merci pour votre présence au sein de notre Assemblée.

Nous avons bien lu les réponses apportées à nos questions au mois de mars 2010 et écouté votre présentation. Mais, nous souhaiterions quelques précisions. Je vais peut-être répéter ce qu'ont déjà dit mes collègues, mais c'est parce que ces sujets nous intéressent au plus haut point. Par contre, je serai plus brève étant donné que je n'ai que trois minutes.

Premièrement, comment envisagez-vous le rapprochement des Alliances françaises et des centres culturels, au sein de ces établissements publics ? Pouvez-vous également nous donner quelques informations sur les nouveaux programmes que les instituts français se proposent de présenter à l'étranger et pouvons-nous espérer une prédominance des œuvres françaises ? Quels moyens vous seront alloués pour financer l'immobilier de ces instituts français ? Est-ce aussi qu'un représentant de notre Assemblée, personnalité qualifiée par la loi, siègera au Conseil d'administration de ces instituts français ? Ceci nous tient particulièrement à cœur, Monsieur le Ministre. Enfin, pour terminer, pouvez-vous nous détailler plus généralement les directives liées aux objectifs de la mission qui vous est confiée.

Je vous remercie, Monsieur le Ministre.

(Applaudissements).

Monsieur le Président la remercie et donne la parole à Monsieur Tanguy LE BRETON.

Monsieur Tanguy LE BRETON, membre élu de la circonscription d'Amsterdam

Monsieur l'Ambassadeur,

Vous avez en face de vous, aussi, d'autres ambassadeurs, peut-être plus permanents. Ils représentent dans leur circonscription, la France, notamment sur le plan culturel. Les conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger sont au quotidien en contact avec l'ensemble des cultures du monde ou presque. Ils parlent aussi presque toutes les langues du monde. Ils constituent une richesse exceptionnelle pour le réseau culturel français à l'étranger et l'année dernière, l'Assemblée des Français de l'étranger avait émis le vœu d'être représentée au Conseil d'administration de l'Institut français. J'ai entendu deux collègues vous demander de confirmer ce que notre Ministre a déjà dit à un certain nombre d'entre nous, à savoir que nous aurions un représentant au sein du conseil d'administration de l'Institut français, au titre des personnalités qualifiées. C'est une des questions essentielles aujourd'hui. Selon vous, quelle est la vision d'une prochaine collaboration, qui sera extrêmement riche, entre l'Institut français, d'une part et notre Assemblée des Français de l'étranger. Merci.

Monsieur le Président le remercie donne la parole à Monsieur Xavier DARCOS.

Monsieur Xavier DARCOS

Merci, Monsieur le Président.

Je vais essayer de répondre à chacun d'entre vous aussi précisément que possible.

D'abord, Monsieur NIZET, vous avez posé des questions qui se sont retrouvées dans les interventions suivantes. Sur le Conseil d'orientation stratégique, je crois en effet pouvoir prendre l'engagement sans risque, même si les choses ne sont pas complètement arrêtées, qu'il y ait un représentant de l'Assemblée des Français de l'étranger en son sein. Cela me paraît tout à fait normal et vous verrez ensuite comment cette personnalité qualifiée pourra être désignée.

Je rappelle cependant qu'il y aura aussi des parlementaires et notamment des sénateurs et députés des Français de l'étranger, lorsque ceux-ci seront élus. Nous aurons évidemment des élus de l'étranger. Mais, puisque la question m'a été posée plusieurs fois, je peux vous donner ici mon accord pour que l'AFE y ait un représentant.

(Applaudissements).

En ce qui concerne le budget, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, et cela rejoint une question de Madame CONWAY, l'Institut français a notamment pour vocation de rationaliser les moyens dans un contexte relativement contraint. Monsieur NICOULLAUD approuve, il a connu une période où le Quai d'Orsay était plus généreux, je le sais ; c'est ainsi !

Cependant, et cela faisait d'ailleurs partie des conditions que j'avais posées pour accepter cette présidence, nous n'aurions pas pu crédibiliser l'Institut français en disant : « prenons la totalité des moyens qui étaient alloués à ceux qui étaient déjà acteurs, réduisons tout cela et donnons-le à l'Institut français ». Une enveloppe exceptionnelle sur deux ans – qui a déjà été utilisée -, de 20 millions d'euros, s'ajoute aux budgets qui seront transférés à l'Institut français, notamment celui de CulturesFrance. Elle sera mobilisée lorsque nous lancerons des appels d'offres, pour financer les projets qui seront présentés par les postes. Aussi, dans un contexte relativement contraint, il nous a été donné des moyens pour rendre notre action crédible. L'Institut français n'a pas pour simple fonction de créer des économies de moyens, mais notamment pour mission de relancer l'action diplomatique par la culture de la France. En conséquence, nous aurons quelques moyens. Je vous donnerai les chiffres dans le détail, si vous le voulez, par la suite.

Sur la date du décret, je vous ai déjà répondu que le premier qui fixait la préfiguration et qui indique ma mission, rappelle les grands traits de l'Institut français devrait paraître dans les quinze jours ; le décret de création définitive au premier janvier, presque aussitôt après. Normalement, dans un mois, nous aurons rédigé les décrets correspondant, tout à fait dans la continuité du texte de loi. Ils ne présenteront pas de grande surprise. Ce qui est débattu aujourd'hui, c'est la question que vous aviez posée : le conseil d'administration, le conseil d'orientation stratégique, la répartition des postes. Nous discutons avec les divers ministères pour qu'ils donnent bien les équivalents temps plein qu'ils nous doivent, etc. Nous sommes dans cette espèce de « cuisine interne », mais globalement, les décrets paraîtront bientôt et ils correspondent tout à fait à ce que disait la loi.

Sur l'expérimentation, monsieur NIZET souhaitait qu'on parle de la Chine. Certes, nous en parlerons. Les pays retenus pour l'expérimentation sont des pays volontaires, parfois un peu poussés à l'être, je ne le cache pas. Parce que nous avons voulu faire en sorte qu'il y ait des choses diverses. Nous avons voulu par exemple un très grand pays où l'action culturelle de la France n'a pas encore complètement trouvé son essor, notamment parce qu'il s'agit souvent de réseaux différents : ainsi du réseau de la langue française en Inde. Nous avons voulu des pays où l'action culturelle de la France est encore modeste : centre de l'Europe avec l'Estonie, la Lettonie, etc., où nous avons très peu commencé. Inversement, nous voulons avoir des pays avec lesquels nous avons une très grande tradition de coopération et que nous pourrons ensuite utiliser comme modèles. Je pense en particulier au Canada, voire au Québec. Il nous faut aussi des pays africains anglophones : Kenya, Ghana… Il nous faut aussi des pays sur lesquels la France veut avoir une influence considérable. Voilà pourquoi par exemple le Président de la République souhaite des pays du Golfe, comme la Syrie.

Nous devons choisir dix centres. La Chine ne figure pas dans l'expérimentation, pour l'instant, parce que nous y avons déjà fait beaucoup de choses. Ce n'est pas là que les choses sont les plus urgentes. Mais, cela pourrait venir ensuite. J'attends beaucoup de l'expérimentation pour faire basculer rapidement le dispositif du réseau globalement par l'Institut français. Telle est sa vocation. Nous avons trois ans devant nous, j'ai trois ans devant moi, et je voudrais au moins que dans la période où j'aurai lancé l'Institut, dans sa première grande phase, nous ayons réussi la fédération de la totalité du réseau et que le réseau soit intégré.

Sur le statut des conditions d'emploi, c'est une question que Madame CONWAY posait implicitement à propos de la professionnalisation, il est une des missions fondamentales de l'Institut français - j'aurais dû en parler en préambule – d'assurer les carrières, la formation continue, de gérer la professionnalisation de nos personnels dont les statuts sont assez divers, qui ont parfois des statuts locaux. L'Institut français sera en quelque sorte le formateur continu de ces personnels et gèrera leurs carrières. Je pense en particulier aux personnels détachés qui viennent de l'Éducation nationale, qui ont des carrières tout à fait heurtées, lorsque après avoir rempli des fonctions souvent éminentes, au sein de centres culturels, vont diriger un Institut français au bout d'un détachement qui s'interrompt forcément, se retrouvent nommés professeur de collège dans je ne sais quel endroit et qui sont complètement décontenancés, dont la formation n'est pas optimisée, et qui souvent, ont eu des carrières difficiles. C'est un vieux sujet. Je me souviens d'une association, quand j'étais Directeur de cabinet de Monsieur BAYROU, soit en 1992-93, qui avait déjà pour but d'aider les fonctionnaires de l'Éducation nationale détachés qui revenaient en France, à trouver des postes honorables ou des continuations de carrière.

C'est vraiment une de nos missions que de régler ces problèmes de statuts, de conditions d'emploi, de professionnalisation, de formation continue. Nous avons d'ailleurs, dans nos statuts, la responsabilité de la formation continue, que nous essaierons de mener de manière efficace.

Je crois avoir répondu pour l'essentiel à monsieur NIZET.

Madame CONWAY, vous avez parlé de l'effondrement des moyens. Vous avez rappelé les articles de messieurs JUPPE et VEDRINE, l'expression de quelqu'un qui a failli remplir ma mission pour finalement y renoncer – ambassadeur diplomate et académicien -. Je prends les choses comme elles sont. Je n'ai pas à assumer la totalité de la politique qui a été conduite au sein du ministère des Affaires étrangères depuis de nombreuses années. Je reçois une mission, je la remplis. Je le répète, j'ai mis dans les conditions pour accepter cette mission délicate, que l'Institut français ne soit pas soumis d'emblée à des contraintes budgétaires qui rendraient fictives, irréalistes ou peu crédibles son action. Je vais le rappeler, l'enveloppe supplémentaire de 20 millions d'euros s'ajoutant aux budgets transférés fait que nous avons tout de même de quoi exister. Ce n'est pas rien, surtout dans le contexte actuel. La totalité des équivalents temps plein que nous obtiendrons fait que nous serons 170 dans le centre parisien au premier janvier, mais la montée en puissance devrait nous faire atteindre peu près 300 personnes dans les trois ans qui suivent. Nous avons quand même un outil de bonne qualité.

Je le vois d'ailleurs au fait que tout le monde veut que les choses marchent. Évidemment, le Président de la République a apporté son influence. Mais, je le vois par exemple dans les discussions que j'ai actuellement avec France Domaines pour choisir le site du futur Institut français. France Domaines fixe aujourd'hui des conditions extrêmement rigoureuses sur le nombre de mètres carrés auxquels on a le droit, par fonctionnaire détaché, etc., des comptes d'apothicaires, on nous a laissés un peu respirer. J'ai dit qu'il n'était pas question qu'un Institut français aille s'installer à la Courneuve, dans un HLM, lorsque l'on voit où se trouvent les grands instituts étrangers, le site du British Council ou l'Institut Cervantes. Quand des gens viennent du monde entier, quand je vais recevoir les ambassadeurs, il faut un site qui ait soit un caractère historique, soit un caractère un peu convenable. Les gens l'ont compris.

Madame CONWAY, votre préoccupation est légitime, mais je n'ai pas l'impression que nous serons à la portion congrue. Pour l'instant, tout le monde cherche à ce que cela marche. Vous savez que le ministre Bernard KOUCHNER lui-même a mis beaucoup de son impulsion dans ce projet, qu'il portait et a obtenu des arbitrages convenables.

Sur les relations Agence/Alliance française, question de Madame CONWAY mais présente à l'esprit de tous, je ne peux pas complètement vous répondre, parce que nous sommes en discussion avec la Fondation. Nous voulons renouveler nos relations, parce que la répartition des moyens par lesquels notamment, nous enseignons le français n'est pas rationnelle. Il est des endroits où nous nous faisons concurrence, d'autres où nous ne sommes pas du tout. Nous ne savons pas exactement ce que sont toujours les stratégies, en particulier, d'enseignement de la langue dans les petites alliances françaises et donc, nous sommes en discussion à ce sujet. D'ailleurs, le jour où j'ai fait la présentation devant les ambassadeurs de l'Institut français, le Président de la Fondation Alliance française était là. Nous nous sommes exprimés conjointement pour bien montrer que nous avons l'intention de nous renouveler. Et même, nous souhaitons que cette association, cette synergie soientt très visibles en associant nos logos, voire en créant sur place un seul lieu où se trouveraient les deux, comme c'est déjà le cas à New York. Les logos communs, un signal commun donnent l'impression aux personnes des pays étrangers, qu'ils travaillent ensemble, avec beaucoup de diplomatie, même s'ils rencontrent aussi beaucoup de résistance. Nous avons le même problème avec la francophonie. Il s'agit d'une association internationale dont un Sénégalais est secrétaire général. Évidemment donc, nous allons

nouer des relations avec ces organismes, mais nous n'avons pas prise sur des structures internationales qui ont leur propre vie. Mais, nous allons passer aussi avec eux des conventions d'objectifs et de moyens. Je vous en reparlerai peut-être mieux à l'été prochain, puisque telle sera quand même l'activité principale des six premiers mois de l'Institut français.

Je crois avoir répondu à l'essentiel de vos questions. Vous m'avez interrogé sur les recrutements des numéro 2 et numéro 3. Là encore, c'est à moi de l'assumer, mais cela répond à des accords passés avant moi par les deux ministères, à travers une sorte de *gentlemen's agreement* entre Frédéric MITTERRAND et Bernard KOUCHNER. D'abord sur la hiérarchie, le Président est un ambassadeur qui vient du monde politique, mais qui connaît un peu la culture ; le numéro 2 est un administrateur qui a exercé dans la culture, si possible à l'international ; le numéro 3 est un diplomate. Nous avons reçu de très nombreuses candidatures. Des auditions ont été menées. Finalement, les deux ministres ont désigné la numéro 2 qui prendra la place de Poivre d'Arvor au sein de CulturesFrance pour en assurer la transmission, en la personne de Madame Sylvianne TARSOT-GILLERY, ancienne Drac de Paris, conseiller à la Cour des comptes, qui dirige aujourd'hui la Cité internationale et qui sera nommée Directeur général déléguée ; le numéro 3 sera Secrétaire général et DRH est une diplomate bien connue du monde de la culture, puisqu'elle dirigeait jusqu'à la semaine dernière notre Institut culturel de Londres, Laurence AUER. Je serai donc entouré de deux dames !

Au premier janvier, ces personnes viendront se fondre dans l'Institut français. C'est avec elles que nous élargirons nos équipes, puisqu'un grand nombre de personnes sont parties ou veulent rentrer. Je reçois, sans exagérer, quatre à cinq candidatures par jour à cet effet. Nous avons de quoi faire des choix de bonne qualité.

Maryse LAURENTI, vous posez également des questions sur les moyens, les objectifs et les relations avec l'Alliance française. Je crois y avoir répondu. Vous avez ajouté une question sur la programmation. C'est une bonne question, parce que c'était en effet quelque chose de délicat à conduire. Comment l'Institut français, qui va être créé le premier janvier, pouvait décider de la programmation pour l'année 2011 ? Il doit éventuellement anticiper. Nous avons donc inventé un « machin » pour l'Institut français dans sa préfiguration. Avec CulturesFrance et la Direction générale de la mondialisation, nous avons décidé qu'ensemble, sous nos trois logos, nous proposerions la programmation 2011 que nous sommes en train de définir, avec un certain nombre de critères que nous retrouverons, et dans lesquels nous introduisons des compétences nouvelles. Je pense en particulier à la compétence cinéma, que CulturesFrance utilisait très peu. Nous avons intégré la totalité des outils culturels cinématographiques qui existent et nous les mettons dans le futur Institut français. Ils sont donc dans la programmation. Je ne peux pas vous en donner le détail, parce que nous avons encore cet après-midi une réunion à ce sujet. Cela est compliqué, mais nous serons en mesure de la présenter à la fin du mois de septembre, de sorte que les postes, les directeurs d'instituts puissent s'inscrire dans cette programmation et nous faire des propositions avant la fin de l'année, et que nous puissions les financer au premier janvier.

J'ai insisté sur la délicatesse de la période de transition. Ce n'est pas une formule de style. Tous ces problèmes sont assez compliqués.

Monsieur LE BRETON, je crois avoir répondu à vos questions. Il a repris dans sa question des éléments qui rejoignent ce que je viens de dire, à moins que je n'aie oublié quelque chose.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Tanguy LE BRETON.

Monsieur Tanguy LE BRETON

Dans la mesure où une des missions de l'Institut français est aussi le dialogue des cultures – vous l'avez mentionné notamment avec l'échange avec le Mexique – comment imaginez-vous la future collaboration entre l'Institut français et cette Assemblée ? De notre côté, que pouvons-nous faire pour vous aider ? Il est important pour nous de le savoir. Merci.

Monsieur Xavier DARCOS

Je vais vous dire ce que l'on vous dit sans doute toujours : l'Assemblée des Français de l'étranger est une caisse de résonance formidable pour tous les opérateurs du monde de la diplomatie ou d'une action extérieure. Nous souhaitons que vous nous disiez, directement par l'intermédiaire de vos parlementaires, ce que vous sentez, ce que vous souhaitez et qu'à l'occasion de chacune de vos Assemblées, nous puissions faire le point, vous entendre. Elles ont lieu tous les ans, nous nous voyons de manière régulière. Nous souhaitons échanger de manière soutenue. Je ne le dis pas du tout par formule de politesse parce que je suis devant vous. Cela est absolument essentiel. La grande difficulté du réseau est qu'il s'agit d'une juxtaposition d'autonomies. Une fois que les personnes sont revenues, je ne sais pas ce qui se passe en Ouzbékistan ou au Rwanda. À côté de cette logique administrative, souvent à caractère local, nous avons évidemment besoin de l'avis des Français qui, par définition, devrait être unanime. Vous devez tous sentir de la même façon ce que sont les besoins de notre nation dans son action à l'étranger, quelle

doit être sa diplomatie, quels doivent être ses stratégies, les sujets qui la préoccupent et donc, pour moi, l'Assemblée des Français de l'étranger est un lieu qui peut faire synthèse, ce dont nous avons évidemment besoin.

Ce qui m'a beaucoup frappé, lors de la réunion du réseau, au mois de juillet, où j'ai vu énormément de monde, c'est que chacun ne parle que de soi. Cela est vrai aussi dans la culture et de temps à autre, on a envie de dire : la culture française, c'est un ensemble de valeurs, de projets qui nous sont propres. Ce sont aussi des contrepouvoirs. C'est dans ce contexte qu'il faut s'inscrire. Il ne s'agit pas simplement de faire venir dans tel pays, tel cousin de province qui fait des installations ou des tableaux, pour les disposer dans les couloirs de l'ambassade. Il est très bien de le faire, mais ce n'est pas exactement cela. Toute notre difficulté va donc être de faire une doctrine qui ne soit pas contraignante, mais qui prenne sens, globalement, sous un seul logo, sous un seul signe. C'est le fondement même du projet de l'Institut français et aussi une ambition assez élevée et difficile.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Monsieur le Ministre, je vous remercie.

Puisque vous avez évoqué les relations entre le futur Institut français et l'Assemblée des Français de l'étranger, la commission qui probablement suivra chacun de ces travaux, l'évolution de la construction de cet institut, est présidée par Monsieur John MAC COLL, je lui donne la parole.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur John MAC COLL.

Monsieur John MAC COLL, membre élu de la circonscription de Sydney

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur l'Ambassadeur, nous sommes vraiment heureux de vous retrouver. Nous vous avons bien connu à l'époque où vous défendiez avec ardeur l'enseignement français à l'étranger, dans une période extrêmement difficile. Nous sommes donc confiants que vous allez mener à bien cette lourde tâche.

Peut-être, pour faire la liaison avec vos précédentes responsabilités, on parlait de l'enseignement français à l'étranger, maintenant, on parle de l'enseignement du français à l'étranger, de la culture, de la francophonie… En France, on fait de belles choses : l'AEFE est un opérateur remarquable ; TV5 Monde, à l'occasion des travaux de la commission des affaires culturelles, de l'enseignement et de l'audiovisuel, nous avons été accueillis par Marie-Christine SARAGOSSE. C'est un outil vraiment performant. Du point de vue de la culture, la France fait de très belles choses, mais on a vraiment toujours un peu l'impression que l'on essaie de faire de très belles choses, mais que quelque part, il faut une mise en musique. Alors, si l'on pouvait encourager cette interaction, nous, en tant qu'élus aux quatre coins du monde, y compris dans des contrées comme l'Australie parfois oubliée, ici, nous constituons un réservoir de connaissances, d'expériences et ainsi nous parlons sans doute de nos problèmes, mais nous avons une richesse en termes de contacts avec les pays d'accueils. Voilà aussi la valeur ajoutée de cette Assemblée.

Monsieur l'Ambassadeur, merci encore.

Monsieur Xavier DARCOS

Merci, Monsieur MAC COLL.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Nous avons encore la possibilité de quelques questions.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur François NICOULLAUD.

Monsieur François NICOULLAUD, personnalité qualifiée

Merci, Monsieur l'Ambassadeur, de votre exposé. On ne peut que dire tout notre vœu de succès à ce nouvel institut. Je pense qu'il est en effet, entre vos mains, en de bonnes mains.

J'ai deux questions très rapides à vous poser. La première concerne la place de la coopération scientifique dans votre institut. Vous l'avez évoquée dans votre introduction, mais ensuite, dans le fil de votre exposé, on a surtout entendu parler

d'arts et lettres, de cinéma, voire des sciences humaines. Qu'en est-il de la coopération en matière médicale, d'astronomie, d'astrophysique, de mathématiques, où l'école française excelle ?

Ma deuxième question concerne l'avenir d'Afrique en création, ce noyau qui existe dans CulturesFrance et qui permet de faire connaître les artistes, les créateurs africains. Sera-t-il préservé, voire développé ?

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alain VALES.

Monsieur Alain VALES, membre élu de la circonscription de Lisbonne

D'abord, je voudrais préciser quelques éléments différents à Lisbonne, où déjà, le président de l'Alliance française est un Français et non un Portugais. Cette alliance fonctionne très bien. Elle se trouve à l'intérieur des locaux de l'Institut français de Lisbonne. Cette situation est peut-être assez atypique, mais j'insiste, elle peut peut-être parfois servir de modèle.

Je voudrais également rappeler que le contexte n'est pas le même pour les alliances que pour les instituts. Qu'on le veuille ou non, les alliances sont des petites PME et il faut que les personnes qui les dirigent aient le sens de ce qu'est la gestion d'une affaire. Ce n'est évidemment pas la même problématique pour l'institut, mais il faut en tenir compte dans les négociations.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Madame Claire-Marie JADOT.

Madame Claire-Marie JADOT, membre élu de la circonscription de Toronto

Monsieur l'Ambassadeur,

Je voudrais réagir à quelque chose que je crois avoir entendu dans votre exposé. Je vous demanderai, de grâce, de ne pas réduire le Canada au Québec. Si vous n'avez pas dit cela, c'est parfait ; cela irait vraiment à l'encontre des instructions de Monsieur DELATTRE.

Merci.

Monsieur le Président la remercie et donne la parole à Monsieur Xavier DARCOS.

Monsieur Xavier DARCOS

D'abord, je rassure tout de suite Madame JADOT, j'ai dit que je ne savais pas si nous allions choisir le Canada ou le Québec. Nous avons sur la table, le choix de collaborer avec le pays Canada ou d'organiser une coopération particulière pour la valoriser avec le Québec. Voilà la question qui se pose aujourd'hui et qui n'est pas complètement réglée. Mais, je sais bien que le Québec n'est pas un pays.

Je vais remonter pour répondre à la fin à monsieur NICOULLAUD qui a posé deux questions centrales. Monsieur VALES, oui, nous savons ce qui se passe à Lisbonne et je le sais bien, aussi, puisque dans d'autres fonctions, je suis allé plusieurs fois à la Lisbonne, notamment lors du centième anniversaire du Lycée français de Lisbonne et je cite toujours d'ailleurs cet exemple, lorsqu'on me parle de l'AEFE. À la fin de cette grande fête, il y avait un dîner officiel le soir et j'étais à la table officielle, entouré de tout ce qui existe en matière d'élites portugaises qui venait entièrement de lycées français : le Président de la République, le Premier ministre, le maire de Lisbonne, le Président de la cour constitutionnelle, le Ministre des affaires étrangères, Mário Soares et son fils, etc. Pour moi, cela était la preuve de l'utilité de nos lycées français.

Nous savons si bien que le Portugal est un cas particulier qui fonctionne fort bien que nous envisageons de mettre le Portugal dans notre année d'expérimentation, comme sorte de modèle à exporter.

Cependant, l'Institut français est un établissement public à caractère commercial et à ce titre, il devra négocier des contrats, trouver des partenaires financiers, des fondations, avoir des projets abondés par des donateurs ou des mécènes et en particulier, nous avons un certain nombre de projets, je pense en particulier à une bibliothèque à New York, à laquelle le Président de la République tient beaucoup, mais que l'Institut français ne paiera pas. Nous aurons donc aussi une logique commerciale.

Monsieur NICOULLAUD a posé une question qui intéresse tous les connaisseurs du problème : la culture scientifique. Ce sujet est extrêmement compliqué. Observons cependant que les personnes qui suivent ces questions au sein du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche vont être versées à l'Institut français. Quatre supports budgétaires viennent du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche à ce titre et vont donc nous faire des propositions de liens avec les conseillers scientifiques, qui auront éventuellement un rôle absolument décisif.

J'observe d'ailleurs que lors de la conférence des ambassadeurs, c'est la question centrale qui a été posée. Mais visiblement, c'est une question qui concerne énormément de postes, parce qu'il y a des enjeux majeurs. Les conseillers scientifiques sont relativement autonomes. Ils travaillent directement avec des ambassadeurs. Ils ont peu de réseaux auxquels se rattacher et donc, nous devons traiter cette question.

Je n'ai pas de réponse définitive, mais l'idée est évidemment que l'Institut français intègre, dans son esprit de réseau et de rattachement, les conseillers scientifiques.

Pour ce qui est de « Afrique en création », bien entendu, Olivier Poivre d'Arvor qui a fait beaucoup de choses très belles et très actives, très dynamique, très passionné par ce qu'il faisait, s'est beaucoup intéressé à ces questions africaines à juste titre. Évidemment, nous allons faire beaucoup dans ce domaine. Nous allons soutenir Afrique en création non seulement parce qu'il faut soutenir la création de manière générale et en Afrique en particulier, mais parce que l'enjeu pour la France et le continent africain reste absolument essentiel. C'est peut-être même le plus important. Non seulement, c'est un enjeu culturel, mais c'est un enjeu géopolitique majeur. Je suis toujours surpris de voir à quel point, en France, on sous-estime ces questions de l'Afrique qui nous sont quand même propres, dans une Europe qui va comporter 500 à 550 millions d'Européens et qui, à l'horizon 2030, sera composée pour deux tiers de personnes de plus de 55 ans, à quelques encablures d'une Afrique qui, elle, sera doublée, à 1,6 ou 1,7 milliard de personnes, dont les deux tiers de moins de 18 ans. Si nous ne considérons pas là un enjeu majeur en matière de *soft power*, c'est que vraiment, nous avons décidé de marcher à l'abîme. Évidemment, c'est une préoccupation essentielle de l'Institut français, je peux vous le confirmer.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Merci, Monsieur le Ministre, pour votre présence, ce débat et le temps passé avec nous.

Monsieur Xavier DARCOS

Je vous remercie de votre attention. Merci à tous et bonne journée.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Nous devrions accueillir Madame IDRAC dans une à deux minutes. Nous sommes conduits à une toute petite pause. Soyez prêts à rentrer immédiatement. Merci.

(Départ de Monsieur Xavier DARCOS – Arrivée de Madame Anne-Marie IDRAC).

INTERVENTION DE MADAME ANNE-MARIE IDRAC, SECRETAIRE D'ÉTAT EN CHARGE DU COMMERCE EXTERIEUR

Monsieur le Président

Retournez à vos places, afin que nous puissions commencer à accueillir Madame Anne-Marie IDRAC, Secrétaire d'État au Commerce extérieur et commencer notre débat.

Mes chers collègues, nous accueillons Madame IDRAC, Secrétaire d'État au Commerce extérieur, pour un débat organisé où, à la suite de l'intervention de Madame la Secrétaire d'État, interviendront pour le groupe Union de la Majorité, Monsieur Michel TIZON ; pour le groupe Français du Monde - ADFE, Monsieur Marc VILLARD ; pour le groupe Majorité présidentielle, Monsieur Joël PICHOT ; et pour les non-inscrits, Monsieur Jean-Marie LANGLET.

Madame la Ministre, vous avez la parole.

Madame Anne-Marie IDRAC, Secrétaire d'État en charge du Commerce extérieur

Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Mesdames et Messieurs les Sénateurs, Messieurs les Ambassadeurs, Mesdames et Messieurs les élus, je suis heureuse de retrouver tant de visages connus et c'est bien normal, puisque passant les deux tiers de mon temps hors du territoire national, je suis évidemment souvent amenée à vous rencontrer.

Il m'a semblé intéressant, comme je l'ai déjà fait d'autres années, de pouvoir échanger avec vous sur un certain nombre de sujets concernant la présence économique de notre pays à l'étranger, sujets sur lesquels bien sûr, beaucoup d'entre vous êtes engagés et impliqués, y compris par vos activités professionnelles. Je considère avec beaucoup d'intérêt, vous le savez, lors de nos rencontres, vos contributions, à la fois l'éclairage du Gouvernement sur ce qui se passe, ce que ressentent les Français de l'étranger pour leurs entreprises en particulier et aussi, le rayonnement que vous pouvez avoir pour nos intérêts économiques.

Le commerce international, c'est ce qui tire aujourd'hui la reprise dans le monde, la croissance française. Je voudrais le dire avec d'autant plus de simplicité et de clarté que ce n'est pas forcément ce que beaucoup de personnes ont en tête, en tout cas en France. Vous, vous le savez bien, que l'international tire la France ; mais ce n'est pas forcément le cas sur le territoire.

Je voudrais vous dire que notre stratégie économique a un axe clair, celui de la compétitivité. Cette compétitivité est résolument conçue dans un cadre international, puisqu'elle vise à attirer les investissements étrangers sur le territoire et à pousser à l'exportation française : cela est bon pour l'emploi. Avec ces stratégies, nous souhaitons que le moteur international de la croissance française soit plus puissant, en relais et aux côtés de l'investissement privé et de la consommation.

Les résultats du premier semestre 2010 sont de ce point de vue encourageants. Je voudrais vous faire partager trois bonnes nouvelles. La première est que la France exporte 10 % de plus que l'année précédente. Plus important dans cette première bonne nouvelle, le fait que nous soyons en ligne avec les prévisions de l'Organisation mondiale du commerce sur le commerce international en général et avec les exportations de nos principaux concurrents. Et l'Allemagne ? Bien entendu, l'Allemagne est dans une situation différente. L'Allemagne, qui a été beaucoup plus en difficultés que nous l'année dernière, est en situation nettement plus favorable cette année, du fait d'une exposition internationale plus profonde et vivace que celle de la France.

Donc, première bonne nouvelle : nous profitons de la reprise ! Pour moi, le critère le plus important est celui de nos parts de marché dans le monde. Or, elles se maintiennent et ce, alors même qu'il faut bien faire de la place à de nouveaux venus, dont la Chine – et c'est heureux –, qui est devenu le premier exportateur mondial ; nous restons un peu en dessous de 4 %.

La deuxième bonne nouvelle c'est que nous avons une meilleure progression de nos exportations vers les pays les plus dynamiques : la Chine +30 %, le Brésil +50 %. Évidemment, nous voulons intensifier l'effort vers ces zones où la croissance est la plus forte, vers les pays émergents. En clair, dans la réforme du dispositif d'accompagnement des PME à l'international, les choses se présentent de la manière suivante : aujourd'hui, on exporte à 60 % vers l'Union européenne ; j'ai demandé à l'Équipe de France de l'export, et notamment à Ubifrance, d'accompagner à 60 % en dehors de l'Union européenne.

Troisième bonne nouvelle : le nombre d'entreprises exportatrices, qui chutait depuis 2002, non seulement a arrêté de chuter, mais a commencé à augmenter un petit peu. Nous avons à peu près rattrapé la diminution du nombre d'entreprises que nous avions connue pendant la crise. C'est évidemment une excellente nouvelle, même si nous restons avec deux fois moins d'exportateurs que l'Italie, trois fois moins que l'Allemagne.

Aujourd'hui, j'ai deux objectifs. Que les entreprises qui prospectent à l'étranger – et elles sont très nombreuses – se transforment en exportatrices. Aujourd'hui, un tiers des entreprises accompagnées finissent par être exportatrices, nous devons passer à au moins deux tiers. Et puis ces entreprises, quand elles ont exporté une fois, nous voulons qu'elles deviennent plus fidèles, puisque beaucoup de primo-exportateurs restent primo-exportateurs. Voilà pour les bonnes nouvelles.

Nous sommes également restés en situation tout à fait favorable concernant l'attractivité, autre volet de notre exposition internationale. Il s'agit de notre capacité à attirer des investisseurs étrangers. Nous sommes restés le troisième pays mondial pour l'accueil des investissements étrangers. Vous le savez, nous sommes le deuxième pour l'investissement à l'étranger. Faire valoir les atouts de la France à l'égard d'investisseurs étrangers dans les pays traditionnels (États-Unis, pays européens), mais aussi de plus en plus dans des pays nouveaux en termes d'investissements (Chine, Brésil, pays du Golfe, Moyen-Orient) est une responsabilité extrêmement importante, à laquelle nous nous y employons avec en particulier nos bureaux de l'AFI. Une fois de plus, j'avais déjà plaidé en ce sens dans notre précédente rencontre ici, puis à chaque fois que je vous vois à l'étranger, j'attire votre attention sur la qualité des argumentaires de l'Agence française pour les investissements internationaux, qui donne de notre pays une image qui n'est pas politique ou politicienne, mais une image de ses vrais atouts, objectivement mesurés et qui mérite d'être vraiment partagée. Encore une fois, je ne saurais que vous encourager à aller sur le site AFI et à partager avec vos interlocuteurs étrangers, cette image de la France telle que nous avons tous intérêt, quelles que soient nos options politiques, à la faire valoir.

Je vais dire quand même un mot du déficit du commerce extérieur, parce qu'il n'est que la partie émergée de l'iceberg de ce qui se passe, mais bien entendu, c'est une donnée que beaucoup de gens regardent. Il a été marqué, au premier semestre, par le fait que la facture énergétique est plus chère, pour deux raisons : le pétrole est plus cher et s'est exprimé en dollars. Nous avons donc un effet direct de la reprise et de l'évolution de l'euro sur le coût de la facture énergétique exprimée en dollars. Nous avons un effet plus différé, nous disent les spécialistes, de l'évolution de l'euro en termes de compétitivité/prix de nos exportations.

Les bonnes nouvelles dont j'ai parlé, nous espérons qu'elles vont continuer dans les prochains mois. À vrai dire, il n'y a pas de raisons précises pour lesquelles il pourrait en être autrement.

Aujourd'hui, l'évolution de commerce extérieur doit répondre à trois enjeux principaux : mieux s'adapter à la nouvelle géographie mondiale (réorientation vers les pays émergents et vers l'Afrique) ; un défi sectoriel : les champions de l'exportation sont l'aéronautique et la pharmacie, l'agroalimentaire. Nous voulons mettre l'accent sur les entreprises les plus innovantes qui, d'une part, ont une proportion dix fois supérieure aux autres à exporter, et qui d'autre part, peuvent le mieux se positionner dans des niches sur lesquelles nous pouvons avoir des avantages compétitifs. Ce sont également les entreprises innovantes qui sont le mieux à même de passer des partenariats avec un certain nombre d'acteurs étrangers et de jouer à la fois exportations, investissements, investissements sur place à l'étranger et attractions de partenaires étrangers sur le territoire français. De ce point de vue-là, le secteur « green » dans toutes ses dimensions (énergie, nouvelles technologies ou plus anciennes qui se verdissent) est évidemment un secteur particulier d'innovation et donc de compétitivité et d'attractivité.

Comme vous vous en doutez, les défis extérieurs se gagnent surtout à l'intérieur, par les différentes politiques que nous mettons en place pour renforcer notre compétitivité. J'attire votre attention sur le principal outil de notre politique de commerce extérieur : le crédit impôt-recherche. Il intéresse les grandes entreprises comme les petites. Il intéresse les entreprises internationales qui savent bien que c'est le meilleur de tout l'OCDE ; des entreprises françaises qui y trouvent le moyen de booster leur compétitivité. C'est pour moi le principal outil et aussi le principal symbole de la manière dont nous voulons définir nos enjeux d'avenir.

Puisque vous les voyez à l'œuvre, vous savez qu'à la suite de Christine LAGARDE, qui a appuyé ma position les années précédentes, j'ai restructuré en profondeur ce que nous appelons désormais « l'Équipe de France de l'exportation », avec en particulier le rôle pivot d'Ubifrance et avec, vous l'avez vu autour de vous et certains d'entre vous l'ont vécu, une relance du rôle des conseillers du commerce extérieur de la France, dont le référent vice-président du Conseil national des conseillers du commerce extérieur est ici présent. Cette relance de leur rôle s'articule sur la notion d'engagement, en particulier autour des objectifs d'accompagnement des PME et des jeunes, notamment des volontaires internationaux en entreprises et à l'étranger.

Cette Équipe de France de l'export est, je le crois, dans l'ensemble, marquée par un esprit de coopération et en tout cas, je souhaite et je me permets d'espérer de votre part que vous soyez parmi les acteurs coopératifs qui, lorsqu'il y a lieu, lorsque vous pouvez être impliqués d'une manière ou d'une autre dans certains mécanismes d'ajustement, entre par exemple Ubifrance, les chambres de commerce ou les conseillers, soyez capables de jouer un rôle apaisant et coopératif. D'ailleurs, partout dans le monde, je constate que cela se passe en général très bien.

Nous souhaitons aussi que les sujets de coopération technique, les questions éducatives, les relations avec les universités, les échanges d'étudiants, etc., constituent en quelque sorte l'écosystème dans lequel nous pourrons développer nos intérêts économiques et les partenariats dont vous m'avez entendu parler à plusieurs reprises. Tout ceci, bien sûr, avec la relation investissements/commerce.

Je terminerai par une autre relation qui m'importe beaucoup, qui est la relation entre les sujets de commerce extérieur au sens classique et les sujets de développement. En Afrique, mais pas simplement, dans un certain nombre d'autres régions du monde également, de plus en plus, nous souhaitons faire travailler l'AFD, bien entendu dans le total respect de ses engagements du point de vue de l'aide non liée, de manière plus transparente, à l'égard des entreprises françaises, pour qu'elles puissent avoir un accès encore plus simple, plus facile, aux financements multilatéraux et a fortiori, aux financements dans lesquels l'Agence française de développement est impliquée.

Puisque je parle de développement, j'attire votre attention sur un point pour moi très important de la manière dont le Président de la République a souhaité animer le sommet Afrique-France au printemps dernier. Cela concerne le thème de la responsabilité sociale et environnementale. Nous avons clairement comme projet français – et il peut être partagé par tous – que la mondialisation, le commerce, le rôle de nos entreprises, qui va de pair avec le rôle de nos ONG et de nos diplomates a pour objet de tirer la mondialisation vers le haut. De ce point de vue-là, nos entreprises ont adhéré à une charte de la responsabilité sociale et environnementale, qui concerne essentiellement l'Afrique, mais qui pourrait concerner d'autres lieux, qui vise à ce que l'on tire vers le haut. Encore une fois, il ne s'agit pas, notamment vis-à-vis de la Chine, qui est le nouvel acteur mondial majeur, d'aller vers le bas et de courir vers toutes sortes de dumpings, qu'ils soient sociaux, environnementaux ou monétaires. Il s'agit au contraire, d'essayer de faire, pour nos entreprises et pour notre pays, dans le dialogue mondial et en l'occurrence, le dialogue économique, de la responsabilité sociale et environnementale en quelque sorte un atout de compétitivité. C'est comme cela que nous le concevons.

Voilà ce que je voulais vous dire. Vous aviez attiré mon attention, dans certains pays, et ici même, sur l'assurance-prospection pour les Français de l'étranger. Elle a été mise en place dans un certain nombre de pays. Je dois vous dire honnêtement que là où elle existe, elle connaît un certain succès, mais enfin, cela ne représente tout de même que quelques unités. J'ai très peu de cas finalement. Peut-être pourrait-on en faire un peu plus de publicité ?

À la demande de représentants français dans plusieurs pays, en particulier de l'ASEAN, à commencer par la Thaïlande, mais aussi Singapour, je suis en train de réfléchir aux moyens avec lesquels nous pourrions accompagner les entreprises françaises crées par des Français à l'étranger, même si elles ne sont pas filiales ou appartenant aux réseaux de grands groupes français. Il y a là sans doute une manière d'accompagner aussi les efforts de nos compatriotes, même si cela est un peu difficile à monter, du point de vue financier en particulier, parce qu'il est légitime que la majorité des aides profite à ce qui permet de créer des emplois sur le territoire national.

Sachez que j'ai en tête – et plusieurs d'entre vous avez attiré mon attention sur ce point – d'essayer de trouver des mécanismes pour les entreprises françaises de l'étranger.

Voilà, Mesdames et Messieurs, ce que je voulais vous dire en ouverture de notre dialogue. Nous sommes dans des démarches très réalistes. Nous savons bien que la situation de crise ne sera pas derrière nous, tant que le chômage sera encore là. Mais, nous savons aussi que la dimension internationale de notre économie est plus que jamais importante. Nous aurons d'ailleurs, dans le cadre de notre présidence du G20, à bien créer les liens entre les sujets financiers, qui sont en première ligne dans le G20 et les sujets commerciaux, qui sont si importants pour la vie quotidienne des Français de l'étranger, mais aussi pour la prospérité de notre pays en interne.

Merci beaucoup.

(Applaudissements).

QUESTIONS-REPONSES

Monsieur le Président

Merci, Madame le Ministre, pour ce point d'actualité sur le commerce extérieur.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Michel TIZON.

Monsieur Michel TIZON, membre élu de la circonscription d'Abidjan

Merci, Madame IDRAC.

C'est toujours un plaisir de vous rencontrer et cela se renouvelle plusieurs fois dans l'année. Aujourd'hui était une bonne journée !

Tout d'abord, je tiens à vous féliciter pour votre rôle de marathonienne à travers le monde, pour parler de notre commerce extérieur. Vous avez là une compétition importante. Il est évident que votre dynamisme, votre disponibilité et vos compétences font de vous le vrai spécialiste du commerce extérieur de la France. Chacun ici en est intimement convaincu.

Les conséquences d'une crise financière sans précédent, l'émergence de certaines puissances économiques, nous engagent à revoir nos relations d'affaires et en particulier à envisager une approche stratégique concentrée avec de nouvelles économies émergentes et doivent nous faire prendre au sérieux des acteurs jusqu'alors ignorés, voire délaissés. Votre charge est capitale, dans un contexte international mouvementé, à la recherche de nouveaux repères. Il vous revient toujours d'accompagner les efforts de ceux qui ont tenté et qui tentent encore l'aventure économique à l'extérieur de notre pays. C'est le cas des conseillers de l'Assemblée des Français de l'étranger que vous connaissez bien. Et parce que j'ai l'honneur d'en représenter une, des chambres de commerce et d'industrie françaises à l'étranger.

Je parlerai essentiellement des PME-PMI bien françaises, souvent familiales, généralement de droit local, qui contribuent grandement au développement économique sur le terrain, au maintien et à l'épanouissement d'un lien économique et culturel fort avec la France. La présence des entreprises françaises, si importante soit elle dans le monde, n'est pas suffisante. Il est nécessaire de rendre plus facile les conditions d'expatriation de nos jeunes et de forger l'esprit international, en particulier à travers le dispositif VIA/VIE qui vous est très cher. C'est à notre avis la première piste qu'il faut renforcer à travers nos chambres de commerce, réceptacles naturels pour y recevoir des jeunes VIE à diriger et à contrôler dans des PME et PMI françaises locales. Vous en avez parlé, c'est un peu redondant, mais très important.

La formation à l'international se construit et s'accompagne. Elle s'initie à travers des facilités d'accueil et des projets développés par l'administration et les entreprises françaises. Les jeunes représentent notre plus grande richesse. Il serait souhaitable de renforcer également l'action des conseillers du commerce extérieur de la France et de faire disparaître des barrières qui existent bien trop souvent entre les grands groupes, nos PME et nos PMI. Ces grandes sociétés sont les locomotives et les porte-avions de nos PME à travers le monde. Chacun s'en est aperçu depuis de nombreuses années.

À ce sujet, une excellente étude diligentée par les conseillers du commerce extérieur de Malaisie va dans ce sens. Il faut en féliciter les initiateurs et en généraliser l'idée. Un autre levier doit être renforcé à travers un organisme que je connais bien : l'Union des chambres de commerce et d'industries françaises à l'étranger, qui représente un peu plus de 30 000 entreprises. Cette entité travaille sans gros moyens, mais avec beaucoup de compétences. Il y a lieu d'en assurer un financement plus conséquent, lui permettant de développer des marchés quelque peu oubliés, en particulier celui sur lequel je suis, l'Afrique.

Je vous remercie de votre attention, Madame le Secrétaire d'État et je vous souhaite, si je peux me le permettre, courage et détermination dans votre mission. Merci.

(Applaudissements).

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Marc VILLARD.

Monsieur Marc VILLARD, membre élu de la circonscription de Bangkok

Madame la Ministre, Chers collègues,

J'espère que vous me pardonnerez de porter plusieurs casquettes à la fois, mais je pense que ces sujets sont d'un intérêt tellement commun que mon intervention, à la fois au nom de l'ADFE et avec ma casquette de Président de la commission des Affaires économiques et des finances, ne devrait pas poser de problème.

Madame le Ministre, je crains fort que nos interventions ne se suivent et ne se ressemblent. Nous travaillons dans les mêmes commissions. Nous avons les mêmes préoccupations. Globalement, nos préoccupations sont identiques, au-delà de nos sensibilités politiques : ce sont les préoccupations de terrain. Aussi, je vais essayer d'aborder le problème sous un angle un peu différent.

Madame, nous avons besoin de votre aide ! Bien sûr, nous avons besoin de votre aide pour adapter le dispositif d'appui au commerce extérieur à la nouvelle donne économique, à la nouvelle taille des entreprises françaises et des entrepreneurs individuels qui sont de plus en plus nombreux à l'étranger, mais nous avons aussi et surtout besoin de votre aide pour nous aider à faire changer la perception qu'une grande majorité des Français, y compris des responsables politiques et économiques, ont des Français de l'étranger. Non, nous ne sommes pas tous des évadés fiscaux. Non, nous ne sommes pas tous des nantis sous les cocotiers ! Au contraire, nous sommes une chance pour la France.

(Applaudissements).

Nous sommes un vecteur du développement et du rayonnement de la France à l'étranger. Nous savons que vous-même, Madame, et vous venez de nous le dire, Ministre en charge du Commerce extérieur, en êtes persuadée. Le développement du commerce extérieur de la France dépend largement de la présence française à l'étranger et de la connaissance approfondie des réalités économiques, financières, fiscales et commerciales du terrain. À cet égard, les Français de l'étranger établis de longue date dans un pays ou une région particulière, jouent un rôle irremplaçable de conseil et d'ouverture de marché. Leur initiative et leur formation méritent d'être encouragées, tout comme doivent être soutenus ceux qui tentent l'expérience d'expatriation. Mais, pour que les efforts de ces Français expatriés soient couronnés de succès, pour qu'ils puissent consacrer toute leur énergie au développement de leur entreprise, il faut que l'État français maintienne dans les pays d'accueil, un environnement favorable.

Cet environnement, vous le connaissez : c'est notre réseau diplomatique, nos établissements scolaires français à l'étranger, une protection sociale adaptée, etc., sans bien évidemment oublier le réseau d'appui aux entreprises. Nos apports au développement du commerce extérieur de la France permet, nous en sommes persuadés, de financer cet environnement. Bien sûr, cela ne relève pas de votre responsabilité directe, mais nous savons avoir en vous une excellente avocate auprès de vos collègues d'autres ministères et nous vous en remercions.

Madame, permettez-moi de revenir à des préoccupations plus directement en rapport avec votre ministère. Ici même, nous avons fait part – et Michel TIZON vient de vous en parler – de notre préoccupation concernant ces entreprises de droit local dirigées par des Français. Brièvement, vous êtes tous au courant de l'initiative lancée par les CCE de l'ASEAN pour faire un inventaire aussi exhaustif que possible, de l'apport de ces entreprises PME, PMI, entrepreneurs individuels de droit local, au développement de notre commerce extérieur. Les résultats globaux seront connus fin septembre. Mais, je ne peux aujourd'hui m'empêcher de vous donner un résultat qui me paraît très significatif : au Vietnam, où 300 entreprises françaises sont officiellement implantées, nous avons obtenu 60 réponses de PME-PMI et entrepreneurs individuels de droit local. Le chiffre d'affaires export France vers le Vietnam généré par ces entreprises avoisine le milliard d'euros. Je crois que c'est la preuve que cet effort vers les PME-PMI de droit local et les entrepreneurs individuels mérite d'être continué. De même, c'est la preuve que doit être poursuivie la refonte des conseillers du commerce extérieur de la France et de leur mission, de façon à ce qu'ils soient un véritable appui auprès des entreprises PME-PMI et entrepreneurs individuels.

À la recherche de financements pour ces entreprises, nous avons reçu des représentants de PROPARCO et d'OSEO ces derniers jours. Il nous semble que des pistes pourraient être exploitées, pour plus de souplesse, pour des produits mieux adaptés à la taille des besoins et des projets des entreprises. Nous y reviendrons plus tard.

Plus globalement, il nous semble qu'il faut poursuivre le travail entrepris aujourd'hui autour d'Ubifrance et renforcer sur le terrain la cohésion et la complémentarité entre les diverses composantes de l'Équipe de France. Le déploiement d'Ubifrance, mission économique, doit se faire dans un esprit de service public, en n'oubliant pas les pays difficiles où la présence française est encore trop faible pour que les clubs d'affaires ou les chambres de commerce puissent y être développés, offrant un premier accueil aux nouveaux venus. Là où Ubifrance mission économique n'est pas, il faudrait, quand cela est possible, par exemple à travers l'UCCIFE, conventionner en quelque sorte les chambres de commerce pour leur donner plus de moyens et leur permettre de mener à bien ces missions d'accueil et de soutien aux entreprises qui sont primordiales. Il faut veiller à ne point faire disparaître nos chambres de commerce et d'industrie, qui regroupent des compétences et des bonnes volontés, qui ne coûtent guère à l'État. Le développement des chambres de commerce européennes doit se faire sur un modèle participatif ou fédéral. La mise en place d'un nouveau dispositif européen d'information des PME-PMI ne doit pas se faire au détriment de nos propres structures, dont nos communautés d'affaires ont besoin, ne serait-ce que pour assurer leur cohésion. Il faudrait également veiller à ce que nos représentants sur le terrain, diplomatiques ou économiques, soient toujours réactifs à la situation économique. Je viens de vivre deux exemples de parution de texte qui sont des obstacles non tarifaires aux importations, qui handicapent fortement nos entreprises et les réactions françaises sont pour l'instant inaudibles. Il me semble que l'on pourrait parfois rappeler à certains pays, qui ont tendance à oublier certaines règles du jeu, que la France a un jour décidé que les magnétoscopes importés seraient dédouanés à Poitiers…

Concernant les VIE, il faut poursuivre l'effort d'ouverture du dispositif, l'officialisation de leur statut dans le pays de mission. Il faut également faire attention à ce que les difficultés que rencontrent les stagiaires étrangers qui veulent venir en France quand ils font leur demande de visa, n'entraînent pas en retour des durcissements de la part des autorités de nos pays d'accueil.

Enfin, je reviendrai sur cette proposition que nous avions faite lors d'une de ces sessions, quand une PME-PMI française embauche un chômeur pour son développement à l'international, pourquoi ne pas octroyer à cette PME-PMI, un avantage fiscal équivalent par exemple, à ce que ce même chômeur aurait coûté à la collectivité pendant par exemple six mois. Je m'arrêterai là. Je suis sûr que mes collègues reprendront certains points et en aborderont d'autres. Pour conclure, j'ai un moment été tenté de paraphraser le baron Louis s'adressant à Louis XVIII, mais puisque nous parlons Équipe de France de l'export, et bien qu'officiellement, l'Assemblée des Français de l'étranger ne soit pas inscrite sur la feuille de match – ce que nous regrettons – je conclurai : Madame le Ministre, entretenez le terrain de jeu et nous vous ferons de beaux matchs !

Je vous remercie.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Merci, Monsieur VILLARD, qui a largement dépassé le temps de parole imparti au groupe ADFE, compte tenu de sa double casquette.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Joël PICHOT.

Monsieur Joël PICHOT, membre élu de la circonscription de Nouakchott

Merci, Monsieur le Président.

Madame le Ministre, merci d'avoir répondu à l'invitation de notre Assemblée. Soyez assurée que nous avons toujours plaisir à vous recevoir et à échanger avec vous sur la situation du commerce extérieur de la France. Nous nous réjouissons des informations que vous avez publiées sur votre site et que vous nous avez rappelées : plus de 95 000 sociétés exportatrices en cette mi-période de l'année, qui retrouvent le niveau de 2008 ; plus de 10 % en volume de nos exportations, dont 60 % hors de l'Union européenne. Ainsi que l'annonce de prochaines négociations que vous allez engager dans le cadre des accords de Dorat. Cependant, au sein de l'Assemblée des Français de l'étranger, nous nous interrogeons sur la finalité de nos réunions. En effet, dans les dispositifs mis en place, dont vous faites la promotion pour améliorer l'exportation du *made in France* et dans les résultats que vous publiez, je ne trouve pas l'impact pourtant réel et indiscutable que représentent les opérateurs économiques français installés et œuvrant à l'étranger, avec des structures de droit local : commerçants, entrepreneurs de travaux publics, entrepreneurs de bâtiment, PME, PMI, professions libérales. Les postes d'expansion économique ne peuvent en donner le nombre, ni chiffrer leur contribution au commerce extérieur, ce qui est une lacune regrettable qui devrait être corrigée. Cette présence économique française s'amenuise d'une année sur l'autre. Je parle principalement pour l'Afrique,

puisque je viens de Mauritanie, faute de concours bancaires, de repreneurs et sous la pression de compétiteurs agressifs qui envahissent les marchés avec des moyens financiers considérables, alors que dans le même temps, notre système bancaire à l'étranger devient timoré et obsolète. On m'a demandé de préciser que c'était surtout en Afrique et non pas dans tous les pays du monde et surtout pas en Angleterre. Le cas de la Mauritanie, cité par Monsieur DEMEY, de la PROPARCO lors de son audition par notre commission, nous apprenant que la filiale du groupe BNP en Mauritanie va être cédée à un investisseur financier marocain.

Ainsi, en Afrique, le secteur des travaux publics et de la construction passe aux mains de sociétés chinoises. Comme vous le savez, la Chine est en expansion mondiale de plus de 6 % cette année. Demain, ce sera le commerce des biens d'équipement. Suivront ensuite les PME de service et les PMI de transformation. Nous constatons actuellement en Afrique que les sociétés chinoises ne rapatrient plus la majorité de leurs employés, de leurs cadres et que ceux-ci, bien souvent, s'installent à titre privé, dans les pays où ils ont été amenés par les employeurs.

Lorsque nous examinons les facilités mises en place par votre ministère, avec le concours notamment d'Ubifrance ou de l'AFD et de sa filiale PROPARCO, nous constatons :

- que les dispositifs Ubifrance ne s'adressent qu'à des sociétés de droit français ;

- que l'AFD devenu l'instrument régalien de l'aide aux pays en développement, se préoccupe plus des sociétés d'économie mixte que du secteur commercial ;

- que vos seuls interlocuteurs et ceux des services à l'étranger sont les postes d'expansion économique ;

- que les financements et les garanties d'investissement COFACE, FASEP, pour ne citer que ces institutions, sont réservés seulement aux entreprises françaises exportatrices ayant leur siège social en France et des filiales à l'étranger ;

- que ces institutions se réservent le droit de définir les secteurs où elles font venir les fonds publics, indépendamment des études de marché faites par les promoteurs ;

- que les volontaires internationaux en entreprise (VIE) sont réservés uniquement à ces entreprises et ne peuvent être affectés à des entreprises à capitaux français de droit local, sans moyen de paiement en France, alors qu'il y a des gisements de formation et d'emploi dans ce tissu économique à l'étranger, dont la reprise de ses commerces et de ses entreprises.

L'Assemblée des Français de l'étranger souhaite depuis plusieurs années, et nous réitérons ces demandes, d'une part que la liaison avec les chambres de commerce franco-étrangères soit améliorée pour une meilleure connaissance du tissu économique local ; d'autre part, que nos sociétés commerciales, prestataires de services, professions libérales, entreprises de production à capitaux français, mais de droit local, puissent bénéficier de tous les dispositifs mis en place par votre ministère, en faveur de l'aide à l'exportation, y compris la mise à disposition des VIE. La formule légale pour ces demandes devant être trouvée, soit par la voie réglementaire, soit par la voie législative, ce qui nous permettrait de pouvoir résister et continuer d'investir à l'étranger.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur PICHOT.

Vous avez largement dépassé…

Monsieur Joël PICHOT

Je souhaiterais vous dire, Madame le Ministre, qu'en plus d'être le Ministre du commerce extérieur de la France, nous souhaiterions que votre ministère devienne celui de l'économie française à l'étranger.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

(Applaudissements).

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur Jean-Marie LANGLET.

Monsieur Jean-Marie LANGLET, membre élu de la circonscription de Berlin

Merci, Monsieur le Président.

Je serai beaucoup plus court.

Madame le Ministre, depuis des décennies, la France enregistre des déficits commerciaux et l'Allemagne des excédents record. Quelles études le ministère du Commerce extérieur a-t-il faites sur les raisons de la puissance exportatrice allemande ? Quelles leçons ont-elles été tirées ? Quelles mesures ont-elles été mises en œuvre ? Je vous remercie.

(Applaudissements).

Madame Anne-Marie IDRAC

Quelques éléments de réponse, en me réjouissant énormément que les interventions des uns et des autres manifestent une communauté de vues. Nous sommes sur des sujets d'intérêt véritablement national.

Je vais commencer par les éléments sur la dernière question. Ce n'est que depuis 2002 que la France enregistre un déficit du commerce extérieur. Comme je l'ai dit tout à l'heure, le commerce extérieur entendu dans son sens restreint, c'est-à-dire celui des exportations – là où sont les déficits – est le reflet de politiques de compétitivité interne. Il est vrai que l'Allemagne a fait un choix global de modèle économique différent de celui de la France, qui est plus porté sur l'exportation que le nôtre, avec une modération de la consommation qui a fait que l'année dernière, par exemple, l'Allemagne n'ayant plus le moteur puissant de l'exportation, n'ayant pas le moteur classique de la consommation au même niveau que nous, a eu une croissance moins forte que la nôtre. C'est le sujet global.

Nous connaissons tous aussi la différence de structuration industrielle, le fait qu'en France, nous avons beaucoup de grands groupes et beaucoup de PME, mais peu d'entreprises moyennes au sens de ces fameuses entreprises de taille intermédiaire, les ETI. Il y a aussi certains sujets de spécialisation industrielle, en particulier le fait que la machine outil dont ont besoin les pays émergents ce n'est pas une grande spécialité française. Nous avons eu de nombreux rapports sur le sujet, du Conseil d'analyse économique, dont certains suscités par moi-même. J'ai eu l'occasion d'en faire des présentations jusqu'au niveau du Conseil des ministres. C'est maintenant sur la place publique : quand on parle de convergence des politiques économiques entre l'Allemagne et la France, que nous avons pris des chemins différents. Comme je le disais tout à l'heure, le chemin que souhaite la France, par la compétitivité, c'est renforcer la puissance du moteur international dans notre économie, et sans doute un peu insuffisant. Il n'est pas non plus très équilibré, à d'autres égards, dans le cas de l'Allemagne, nous pourrions faire tout un débat sur cette façon de rééquilibrer la croissance européenne et mondiale.

Je voudrais évidemment, mais vous le savez bien, vous me connaissez, pour beaucoup d'entre vous, aller tout à fait dans le sens de Marc VILLARD, sur la chance que représentent les Français de l'étranger et l'internationalisation de la France. La France est beaucoup internationale qu'elle ne le croit. Très peu de Français ont en tête par exemple, les trois chiffres suivants : il y a deux fois plus de chiffre d'affaires des entreprises françaises à l'étranger par leurs investissements que par leurs exportations. Avant la crise, on exportait grosso modo 400 milliards, nos entreprises généraient à l'étranger un chiffre d'affaires de 800 milliards. Cela signifie deux fois plus d'activité générée par nos investissements que par nos exportations.

Un deuxième chiffre est méconnu : 10 % de la population salariée française est employée par des entreprises étrangères. Quel rapport avec les Français de l'étranger ? C'est ce bain dans lequel les choses marchent dans les deux sens.

Troisième chiffre que je vais avoir en tête, ce rôle particulier des entreprises françaises implantées à l'étranger. Oui, j'ai donné mon accord, à la suite de réunions assez vives dans l'ASEAN et la première en Thaïlande, dans lesquelles on m'a convaincu de procéder à ce recensement, que nous organiserons tous les deux ans, qui permettra de voir le chiffre d'affaires généré. Nous sommes ici entre personnes responsables. Vous êtes des élus et un certain nombre d'entre vous êtes parlementaires. Les dispositifs qui ont été cités, que vous avez vous-mêmes évoqués sont justifiés à l'égard du contribuable français, par le fait que cela crée de la croissance et des emplois en France. Par ailleurs, techniquement, les crédits d'Ubifrance, par exemple, faits pour accompagner des entreprises à partir de France dans des salons en participant au paiement de leurs billets d'avion et d'hôtel, cela ne va pas. Nous avons donc à la fois un sujet politique et des sujets plus techniques. Il est vrai qu'avec PROPARCO, nous essayons de travailler à quelque chose. Je fais ce geste parce que j'ai entendu parler d'une idée qui commence à émerger – nous allons voir ce qu'elle donne – de systèmes du type tontine, dans lequel on pourrait essayer de trouver des financements. Après tout, cela fonctionne pour d'autres secteurs. Je n'en sais rien, mais je l'ai cité moi-même tout à l'heure, il y a là un peu un angle mort, aujourd'hui, dans nos dispositifs d'internationalisation de la France. Je n'ai pas trouvé la solution. D'ailleurs, quand on parle avec les entreprises elles-mêmes, ce sont des tas de cas particuliers, souvent des problèmes de financement bancaire, au même titre que beaucoup de petites entreprises en France connaissent des problèmes de financement bancaire. Il s'agit plus de cela que de trouver l'argent du contribuable… Mais, je vous confirme que nous continuons à y travailler. Il faut sans doute que nous nous mettions un peu en dehors des clous. Ainsi, l'on ne peut imaginer adapter les dispositifs qui sont pour les exportateurs aux entreprises qui sont implantées ; mettons-nous en dehors de ces clous et essayons de trouver d'autres dispositifs en faisant preuve d'imagination dans le secteur privé. Ceci pour dire, encore une fois, mon appréciation de cette chance !

Quelques mots sur les acteurs de l'Équipe de France de l'export. Les chambres de commerce françaises à l'étranger, je me réjouis beaucoup que sur l'impulsion du Président GAILLY, elles fassent complètement partie de cette équipe et que dans de très nombreux pays, nous ayons pu signer des accords qui clarifient les choses entre Ubifrance et les chambres de commerce. Les prochaines conventions que je vais signer avec elles auront lieu en Pologne, la semaine prochaine, notamment. Cela dépend des marchés, mais grosso modo, Ubifrance est le service public, avec des aides de l'État qui vont encore être augmentées, qui met le pied à l'étrier des PME en les accompagnant dans leurs premières démarches de sortie du territoire, avec d'ailleurs des idées de suivi des exportations ; les chambres de commerce qui sont sur place, avec des structures très compétentes et professionnelles, ont un rôle plus en profondeur, qui se caractérise par exemple par la montée très forte des activités de domiciliation des chambres de commerce, qui montrent bien qu'elles sont là pour aider les entreprises à s'implanter, à trouver des collaborateurs, un dépositaire, des partenaires, etc. Quant aux conseillers du commerce extérieur de la France, comme vous le savez, un décret que j'ai fait publier cet été les met clairement dans cette équipe, au service des mêmes objectifs, concernant les PME et VIE.

En ce qui concerne les VIE, l'année dernière, deux textes législatifs ont été adoptés sur ma proposition à leur égard. Le premier prévoit que les VIE sont désormais pris en compte pour les entreprises, dans la manière de satisfaire leurs obligations au titre de l'apprentissage. Cela constitue une sacrée incitation pour les entreprises. Ensuite, j'ai clairement fait inscrire ou confirmer les VIE dans les textes sur le service civique. C'est une des manières de s'engager volontairement. Bien d'entendu, d'autres vocations existent : humanitaires, sociales, etc., qui ont toutes leur place et que nous souhaitons développer. Mais, les VIE font bien partie du dispositif. Cela a été confirmé par la loi.

Sur le plan plus technique, on a monté un certain nombre de choses pour faciliter l'intervention des VIE dans des PME. Il est vrai que cela n'est pas facile, ni pour le VIE, ni pour la PME, ni pour la famille du VIE. Je suis amenée à m'occuper de plusieurs cas individuels, où un jeune est au service d'une PME qui a un peu de mal à s'occuper de lui, le coacher, le piloter à distance. Nous avons donc fait en sorte, avec les missions économiques et le système de groupage de PME, que cela soit plus facile.

Je vous le dis franchement, je n'avais pas pensé au sujet VIE pour des entreprises françaises à l'étranger. Nous allons y remédier et nous regarderons comment cela peut se présenter. Ce n'est pas facile du point de vue juridique, parce que ce qui fait le succès des VIE, c'est qu'il s'agit de quelque chose d'assez sûr. Nous continuons à travailler avec tous les pays concernés, sur le bon encadrement juridique de leur statut. Dans certains pays, cela prend des proportions de négociation considérables (Inde) ; dans d'autres, nous réussissons mieux (Grande-Bretagne) à arranger les choses à travers une convention entre les administrations.

Pour l'avenir, avec Christine LAGARDE, nous avons considéré que compte tenu du succès de la restructuration autour de l'Équipe de France, nous allions aller encore plus loin. Il va donc y avoir à nouveau environ une quinzaine de pays qui, d'ici 2012, rentreront dans le giron d'Ubifrance, dans l'esprit de service public que j'ai indiqué. Je vous remercie d'avoir suggéré que dans les pays où cela ne sera pas le cas, il puisse exister un système de conventions. C'est tout à fait dans cet état d'esprit que je suis. Ce système pourra se faire en toute transparence (appels d'offres) ; les chambres de commerce sont évidemment au premier rang des interlocuteurs qui pourront apporter ainsi leur contribution (Casablanca) ; dans d'autres situations, cela pourra être d'autres intervenants comme des acteurs privés (Asie centrale) sous contrôle de résultats et de manière limitée dans le temps.

Mon dernier mot concerne les chambres de commerce européennes. Dans beaucoup de pays, il en va plutôt de notre intérêt à nous, Français, d'aller dans le sens d'une européanisation, éventuellement des chambres de commerce, mais en tout cas des démarches. Là encore, cela dépend des cas. Dans d'autres cas, il faudra rester prudent et se contenter de travailler à la fois avec une chambre européenne et des chambres françaises. Mais, dans le cas de la Chine, nous avons tout intérêt à être les plus « costauds » possible. Européanisation peut parfois vouloir dire « fusion » - ils sont assez rares -, mais souvent forte présence des Français dans la chambre européenne et démarches communes. D'autant que j'attire votre attention sur le fait que la Commission européenne a lancé un système de financement des dispositifs d'appui des PME européennes à l'étranger. Nous avons les nôtres ; les Slovènes en ont moins. Mais, il peut s'avérer intéressant que nous nous branchions sur ces systèmes de financements européens, d'autant mieux que nous ne sommes pas simplement Français, mais avec les autres Européens, soit les autres chambres de commerce, soit chambres de commerce européennes dans lesquelles nous sommes présents. De mon point de vue, tout ce qui va dans l'européanisation de nos démarches est bon à prendre. Je sais bien que nous avons parfois plus de mal à souder l'équipe européenne après avoir soudé l'Équipe de France. Nos premiers concurrents sont les Allemands et les Italiens. Il n'en reste pas moins que lorsque l'on parle de démarches vis-à-vis des pays d'accueil, l'approche européenne est évidemment encore plus efficace et en général, nous ne sommes pas trop mauvais avec les Allemands et les Britanniques, dans la manière de piloter ou de participer au pilotage des chambres européennes.

Je vous remercie de m'avoir accueillie. C'est moi qui ai proposé de venir. J'ai donc un peu l'impression de m'être « incrustée » ; merci de l'avoir accepté !

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Madame le Ministre, je vous remercie. C'est un honneur pour notre Assemblée d'avoir un membre du Gouvernement qui demande à s'exprimer devant nous pour faire un point sur son activité, lorsqu'elle nous concerne en premier chef. Nous vous en remercions. Merci pour ce débat.

Mes chers collègues, nous avons quelques minutes pour nous diriger vers les bus qui nous emmènent à Saint-Denis. Ils doivent partir au plus tard dans dix minutes. Je vous invite à vous diriger vers ces autobus. Merci.

TABLE RONDE ORGANISEE A LA MAISON D'EDUCATION DE LA LEGION D'HONNEUR DE SAINT-DENIS

Madame Joëlle GARRIAUD-MAYLAM, Sénatrice représentant les Français établis hors de France

Mesdames et Messieurs les parlementaires, Mesdames et Messieurs les élus à l'Assemblée des Français de l'étranger, Messieurs les Officiers généraux, Mesdames et Messieurs les Présidents d'associations, Chers Amis, Chers Invités,

Permettez-moi tout d'abord, au nom de l'association Racines France que j'ai l'honneur de présider, de remercier très vivement et très chaleureusement, Madame la Surintendante, de ce magnifique endroit, cette prestigieuse institution où elle nous accueille. Je voudrais vraiment la remercier, parce que cette institution qui avait déjà été située dans un lieu absolument magnifique, un chef d'œuvre du patrimoine et je pensais qu'il était important de partager des moments dans cet endroit avec vous, élus à l'Assemblée des Français de l'étranger, et nos invités qui sont concernés au premier chef par le rayonnement de notre pays à l'étranger. L'association Racines France a vu cette manifestation annoncée officiellement l'an dernier dans les salons du Chef d'Etat-major de la Marine, l'Amiral FORISSIER que je remercie encore de son accueil l'an dernier et de sa présence aujourd'hui. C'est une association qui a pour but, avec le soutien fidèle du cabinet de conseil international DELOITTE dont je salue le responsable ici, de lutter contre la morosité et l'auto dénigrement ambiant pour montrer combien la France est élevée à l'international, contrairement à ce que beaucoup de compatriotes pensent.

Nous avons beaucoup de réalisations qui ont été faites et donc, Racines France est le tout premier portail d'information sur cette présence et sur l'histoire de la présence française à l'étranger. C'est dans ce cadre que nous souhaitions vous inviter et que nous aurons une table ronde délocalisée et je remercie les trois vice-présidents de l'Assemblée des Français de l'étranger d'avoir accepté cette organisation dans ces lieux prestigieux, puisque Madame la Surintendante le dira sûrement, la Maison d'Éducation de la Légion d'Honneur accueille 40 % de jeunes filles venant de l'étranger, filles de Français de l'étranger, ou filles d'étranger.

Comme le temps nous est compté, je serai donc très brève pour vous rappeler le déroulé de notre manifestation. Tout d'abord, une table ronde qui sera animée et présidée par Jean-Yves LECONTE, avec la participation de Jean-Pierre de LAUNOIT, Président des Alliances françaises ; Yves Aubin de la MESSUZIÈRE, Mission laïque ; Anne-Marie DESCOTES, AEFE ; Marie-Christine SARAGOSSE, TV5 Monde en tant que grand témoin ; et bien sûr, Monsieur Philippe GUSTIN, Directeur de cabinet de Luc CHATEL, qui a eu un empêchement majeur aujourd'hui. Je compte sur lui pour transmettre la bonne parole au Ministre.

Le débat sera organisé. Je laisse tout de suite la parole à Jean-Yves LECONTE et vous redit que nous aurons, à 13 heures, la remise du prix Racines France, qui devait être remis par le Ministre des affaires étrangères et européennes, M. Bernard KOUCHNER. J'ai appris à minuit qu'il avait un empêchement majeur aujourd'hui. C'est donc un membre du jury de Racines France, Patrick POIVRE D'ARVOR, qui viendra spécialement remettre ce prix, au nom du jury Racines France. Ce sera rapide, une dizaine de minutes à peine. Nous irons déjeuner et nous en profiterons pour visiter les locaux. Je ne sais pas si vous l'avez remarqué, mais je vous conseille de la regarder avant de sortir de cette salle. Vraiment, vous devriez admirer l'avant-première de l'exposition sur les couleurs du drapeau français dans la peinture moderne. Nous espérons d'ailleurs que cette exposition tout à fait remarquable, pourra voyager dans le monde entier.

Je passe la parole à Madame la Surintendante.

(Applaudissements).

Madame Huguette PEIRS, Surintendante à la Maison d'Éducation de la Légion d'Honneur

Je remercie Madame la Sénatrice de ces mots.

Monsieur le Directeur de Cabinet, Messieurs les ambassadeurs, Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissement, Mesdames, Messieurs, je me présente : Huguette PEIRS, Surintendante des Maisons d'Education de la Légion d'Honneur. Je suis ravie que Madame la Sénatrice ait choisi Saint-Denis pour sa table ronde, et heureuse de vous y accueillir pour la remise du 1er Prix du Rayonnement Français.

Par ailleurs, les thèmes de tradition, modernité, excellence résonnent ici depuis 200 ans.

Nous accueillons dans les Maisons jusqu'aux arrière-petites-filles des membres de décorés de la Légion d'Honneur, de la Médaille Militaire ou de l'Ordre National du Mérite, de la 6ème à la CPGE et au BTS Commerce International, avec le statut d'internes (ou d'internes-externées pour les élèves de post-baccalauréat). Les filles des Français expatriés sont donc les bienvenues chez nous.

N'hésitez pas à nous solliciter.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Madame la Surintendante, au nom de l'Assemblée des Français de l'étranger, je vous remercie de votre accueil. Je remercie la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM de l'organisation qui a pu être montée pour ce colloque et ce débat, qui a pour titre :

Entre traditions, modernité et excellence, les atouts à l'international de l'enseignement français.

Je laisserai immédiatement la parole à Monsieur Philippe GUSTIN, Directeur du cabinet du Ministre de l'Éducation nationale, qui sera suivie de très courtes prises de parole de représentants de chacun des groupes de notre Assemblée, pour quatre, trois, deux et une minutes respectivement. Puis, nos grands témoins interviendront et réagiront dans la foulée. Nous essaierons de tenir tout ceci dans quarante-cinq à cinquante minutes.

Merci à tous. Je vous passe la parole. Merci beaucoup.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Philippe GUSTIN, Directeur de cabinet du Ministre de l'Éducation nationale.

Monsieur Philippe GUSTIN, Directeur de cabinet du Ministre de l'Éducation nationale

Merci, Monsieur le Président.

Mesdames et Messieurs les Sénateurs, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur l'Ambassadeur, Mesdames et Messieurs,

Je tiens tout d'abord à vous faire part du regret de Luc CHATEL de ne pas être parmi nous aujourd'hui. Oui, Madame la Sénatrice, il a une bonne raison, il est en ce moment même avec le Président de la République pour l'inauguration de l'Internat d'excellence de Port-Marie. Je dois dire que je suis particulièrement heureux de le représenter aujourd'hui. J'ai eu moi-même une longue carrière d'expatrié et donc je me sens un petit peu en osmose avec vous aujourd'hui.

Je vais essayer de vous relayer quelques messages concernant l'Éducation nationale. Le premier d'entre eux concerne le caractère concurrentiel de ce système. On ne le sait pas, mais notre système éducatif est regardé par d'autres, en permanence, et jugé. J'en veux pour preuve l'appréhension que la France peut avoir, mais que d'autres pays ont aussi, à l'approche des résultats de l'enquête PISA, qui interviendront au mois de décembre prochain. Dans ce contexte, il faut naturellement que nous adaptions en permanence notre système éducatif, comme le font tous les pays développés et dans ce contexte en particulier, les établissements Français de l'étranger ne peuvent plus être considérés comme des anomalies ou des marginalités. Ils sont bel et bien – en tout cas à mon sens – des avant-gardes pédagogiques qui nous permettent aussi d'expérimenter des choses que nous pourrons reprendre après dans notre système français.

Aujourd'hui, l'Éducation nationale, par rapport à ses établissements, s'inscrit naturellement à ce stade, dans le cadre des textes de 2005. Elle ne prend pas part à la gestion et au suivi des établissements, mais notre Administration et le ministre lui-même ne peuvent pas être indifférents à ce qui s'y passe. D'abord, parce que je rappelle que dans ces établissements, une grande partie des enseignants vient de notre maison et ils ont surtout vocation à y revenir. Bardés d'une expérience que nous devons beaucoup mieux valoriser que nous ne le faisons aujourd'hui. Deuxièmement, le ministère de l'Éducation nationale reste – je souhaite que cette mission soit renforcée à l'avenir – partie prenante dans l'expertise et l'homologation des établissements

qui ne sont pas en gestion directe et nous souhaitons en particulier que notre opérateur, le Centre international d'études pédagogiques – autre maison très chère à mon cœur, puisque j'y ai sévi personnellement – joue un rôle prépondérant aux côtés de l'AEFE, Madame la Directrice, pour la certification qui va prendre une place de plus en plus importante à l'avenir.

Au-delà de cette participation à la réflexion sur l'efficacité du réseau de nos établissements Français à l'étranger, je vais essayer, en une minute, d'insister sur les quelques réformes qui ont été engagées au cours des derniers mois et qui ont pour objet, comme je le disais en introduction, d'améliorer – et ce n'est pas un gros mot – l'efficience de notre système éducatif.

La rentrée 2010 est en effet marquée par la mise en œuvre de plusieurs réformes d'ampleur, qui se comprennent toutes comme notre volonté d'adapter davantage le système. La mise en place du nouveau lycée général et technologique, la poursuite de la rénovation de la voie professionnelle, toute une série de mesures issues des États généraux de la sécurité à l'école, car vous le savez, ici, en France, la sécurité est un sujet qui touche aussi le monde de l'école, et puis surtout, un nouveau pacte de carrière pour les enseignants, à travers la suite logique de la « masterisation » et donc, de l'élévation du niveau de formation des enseignants désormais recrutés. L'ensemble des actions est mû par une seule ambition : faire de l'école pour tous la réussite de chacun, passer d'un système où nous ne pouvons qu'être fiers d'avoir réussi la massification de l'enseignement à un système où nous devons conduire chaque élève vers une sortie, vers l'excellence – si possible naturellement – mais, en tout cas, aujourd'hui, nous ne pouvons plus laisser les élèves au bord du chemin. L'école doit donc tout faire pour les intégrer. C'est en particulier le sens de la revalorisation des filières professionnelles, de même que le sens de la réforme du lycée qui a pour objet de rétablir l'équilibre entre les différentes filières.

Globalement, nous pouvons donc considérer que trois lignes de force orientent l'action du ministère de l'Education nationale aujourd'hui : la personnalisation du suivi – dont la réussite de chacun –, le développement de l'autonomie des établissements – là aussi, ce terme était considéré comme un gros mot il y a encore très peu de temps alors qu'aujourd'hui, il est de plus en plus une réalité – et une nouvelle politique de ressources humaines. Vous trouvez déjà l'essence de ces trois éléments dans de nombreux pays et dans de nombreux établissements français à l'étranger. Il revient désormais au système français de s'adapter pour développer ces différents points.

Je finirai en abordant un dernier sujet que nous avons traité, un vrai sujet de société qui rythmera toute cette année scolaire. Il s'agit de la Conférence sur les rythmes scolaires que le Ministre a lancée au mois de juin dernier et qui va naturellement s'inspirer de ce qui se passe déjà au quotidien dans bon nombre d'établissements français à l'étranger. Le comité de pilotage qui a été mis en place par le Ministre disposera d'une partie de l'année scolaire pour auditionner, mener des débats et engager les concertations nécessaires avec l'ensemble des acteurs, naturellement, de la communauté éducative (les enseignants, les parents), mais aussi avec l'ensemble de la société, parce que vous savez très bien qu'un calendrier scolaire impacte maintenant la vie économique de notre pays. Je le dis tout le temps, pour avoir eu la chance de vivre dans presque cinq pays : la France est sans doute le seul pays où, lorsque l'on se lève le matin et que l'on sort dans la rue, on sait s'il y a école ou non. Ce n'est pas pareil dans d'autres pays où j'ai vécu. Il faut donc casser ce lien et faire en sorte que l'école vive au rythme de la société et non l'inverse. Cette approche sur les rythmes scolaires sera naturellement comparative. J'en veux pour preuve que le Ministre s'est déjà rendu, en compagnie des deux Présidents du comité de pilotage et des fédérations de parents d'élèves, au Danemark il y a quelques semaines. Nous continuerons ces déplacements et enrichirons le débat, nous comparerons, en tout cas, avec ce qui se passe dans les établissements à l'étranger, mais aussi avec les établissements français à l'étranger, parce que je sais qu'ils se sont adaptés pour certains au rythme des pays dans lesquels ils sont installés.

Mesdames et Messieurs, vous le voyez, l'école est au cœur de notre société. Pour le rester, tout en assurant pleinement ses missions, elle doit en permanence évoluer, innover, expérimenter. Pour cela, l'étranger est une terre de découvertes, mais aussi d'expérimentations. Nous devons échanger et j'imagine que cette table ronde nous permettra d'avancer un petit peu sur ce chemin.

Merci à tous.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Merci, Monsieur GUSTIN.

Monsieur le Président s'informe des demandes de parole. Il donne la parole à Monsieur John MAC COLL.

Monsieur John MAC COLL

Merci, Monsieur le Président.

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Je rends tout d'abord hommage aux représentants de ces opérateurs, non seulement concernant l'enseignement français à l'étranger, mais aussi la culture. Il est vrai que sur ces trois fronts – affaires culturelles, enseignement français à l'étranger et audiovisuel extérieur – nous avons eu le plaisir de vous voir participer aux travaux de notre commission. Je rends également hommage aux visites récentes chez TV5 Monde, par exemple. Là, je dois dire que nous sommes tous impressionnés par la qualité. Dans ce domaine, nous parlons également de technologies. J'ajouterai peut-être aussi le CNED, car celui-ci joue un rôle important dans ce domaine.

Nous n'avons pas vraiment de complexes à avoir en ce qui concerne l'enseignement français à l'étranger. Je pense que le gouvernement a mesuré l'ampleur de la tâche et a été courageux en entreprenant les réformes nécessaires, en rendant plus attractifs notre réseau à l'étranger, ainsi que notre enseignement supérieur en France. Des progrès, certes, mais beaucoup reste à faire, surtout en ce qui concerne, par exemple, l'inscription des Français de l'étranger et sans doute des étrangers dans l'enseignement supérieur en France. L'enseignement français à l'étranger est un véritable modèle de partenariats entre le public et le privé, avec un investissement important d'environ un demi-milliard d'euros – rappelons-le – ainsi qu'avec une contribution très importante des familles. Nous saluons donc ici l'engagement du Président de la République concernant l'aide à la scolarité. Je pense que c'est probablement le premier Président de la République à s'intéresser d'aussi près à l'enseignement français à l'étranger. Des progrès ont donc été réalisés, mais des ajustements, pour améliorer ces mesures, sont toujours possibles, surtout dans un souci – je le dis – de pérennisation de cette aide, de façon à ce que les moyens soient en adéquation avec les besoins. Il en va de l'avenir de la France pour accompagner et développer, non seulement sa présence économique à l'étranger et gagner des parts de marché, mais aussi pour promouvoir son image, son influence, ses technologies, son savoir-faire et certainement son savoir-vivre.

Merci.

(Applaudissements).

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur Dominique DEPRIESTER.

Monsieur Dominique DEPRIESTER, membre élu de la circonscription de Rome

Mesdames, Messieurs,

Puisque nous devons traiter des atouts de l'enseignement français à l'étranger entre tradition et modernité, je vous voudrais rappeler à quel point la création, en 1990, de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, établissement public et opérateur au service de l'enseignement, est une invention et une modernité visionnaire, puisqu'elle est tournée à la fois vers les Français expatriés et permet d'assurer en même temps le rayonnement culturel de notre pays et de toute la francophonie. Il est vrai que la Mission laïque avait déjà montré le chemin 110 ans auparavant.

L'AEFE permet vraiment une projection vers l'extérieur de notre système éducatif, mais aussi de nos valeurs héritières de notre histoire républicaine. Il s'agit donc de former à la française des francophones et des francophiles. Au-delà de cet aspect universaliste, ce réseau ne sera efficace que s'il poursuit l'objectif d'amener individuellement les jeunes qui lui sont confiés à leur meilleur niveau, à leur niveau d'excellence. La réussite de tous les élèves est une priorité, mais veillons à ne pas confondre réussite scolaire et recherche de la performance à tous crins. Vingt ans après sa création, au regard du nombre d'élèves scolarisés, des résultats obtenus par ceux-ci, des très bonnes relations professionnelles avec la France qu'ils réussissent à tisser ensuite dans leur vie professionnelle, je crois que nous pouvons dire que le pari a été gagné.

Monsieur le Directeur de cabinet, les écoles des réseaux français à l'étranger – comme vous l'avez noté – sont souvent ouvertes sur leur milieu et sur les systèmes éducatifs locaux. Elles sont souvent des laboratoires où des expérimentations sont menées essentiellement au niveau de l'apprentissage des langues, mais – vous le notiez aussi – au niveau des rythmes scolaires. Nous partageons donc votre avis selon lequel votre ministère pourrait peut-être s'inspirer davantage de ce qui se passe dans notre réseau pour valoriser ces différentes expériences. Nous partagerons également votre avis sur le fait que les personnels qui étaient en poste auparavant et qui reviennent en France pourraient voir leur expérience davantage valorisée au service de toute la communauté pédagogique. Pour nous, il est clair que ce réseau ne doit pas être considéré comme un poids, mais bien comme une opportunité et une source d'inspiration.

L'excellence de ce réseau est aussi due à la qualité de l'enseignement dispensé. Pour nous, cette qualité dépend du nombre de personnels titulaires qui y travaillent ; personnels qui doivent avoir également accès à une formation continue de qualité pour être maintenus au contact du bain de la recherche pédagogique. Monsieur le Directeur de cabinet, votre ministère est garant de la qualité de la formation initiale des enseignants. Je crois que mon groupe partage les inquiétudes de beaucoup de nos concitoyens quant à la suppression de l'année de stage des jeunes enseignants issus des concours. Nous savons également que la réduction des moyens humains dans les académies amène parfois certains rectorats, dans certaines disciplines, à refuser

des détachements ou des mises à disposition de personnels vers les opérateurs de notre action extérieure. À l'avenir, il risque de devenir difficile d'obtenir ces détachements et de pouvoir employer des personnes titulaires de l'Éducation nationale.

Vous voyez que l'enseignement français à l'étranger est de qualité, parce qu'il assume à la fois sa tradition et sa modernité. Nous en vivons des exemples tous les jours dans nos postes à l'étranger. Il s'agit cependant d'un réseau fragilisé, en concurrence avec d'autres opérateurs, et qui a besoin d'être soutenu pour accomplir ses missions. Nous sommes persuadés que votre ministère possède quelques clés qui permettraient de le renforcer et nous sommes sûrs que vous y trouveriez un certain avantage. Vous intervenez déjà lors de la formation initiale et continue des enseignants, des homologations des établissements scolaires, de l'organisation des examens, d'évaluation via le corps de l'inspection générale, la tutelle d'organismes tels que le CIEP. Nous appelons cependant à une encore plus grande implication de votre ministère pour aider ce beau réseau.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur Jean-Charles PRETET.

Monsieur Jean-Charles PRETET, membre élu de la circonscription de Dakar

Jean-Charles PRETET, conseiller élu à l'AFE et membre de la commission de l'Enseignement.

Monsieur le Directeur de cabinet, la réforme mise en place tend à offrir aux élèves à l'entrée dans l'enseignement supérieur des contenus adaptés aux exigences de notre monde moderne et des attentes de notre société aux données économiques en constante évolution.

Ces exigences nous amènent à nous interroger sur l'environnement professionnel et sur les passerelles mises en place pour offrir notre enseignement aux nouveaux contenus, afin que chaque jeune puisse s'épanouir. Monsieur le Directeur de cabinet, comment les envisagez-vous ?

Je vous remercie.

(Applaudissements).

Monsieur le président le remercie et donne la parole à Monsieur Franck BARRAT.

Monsieur Franck BARRAT

Monsieur le Directeur de cabinet, je vais être très bref. Nous savons tous que l'objectif de l'enseignement français à l'étranger est à la fois d'assurer la continuité du service public et donc, que les enfants français puissent continuer à être éduqués en français, mais aussi d'utiliser ces établissements comme un moyen de favoriser le rayonnement de la culture française à l'étranger.

La question que je souhaite poser est la suivante : pourquoi ne pas dissocier ces deux fonctions au niveau budgétaire ? Ne pensez-vous pas que, naturellement, le soutien des familles françaises à l'éducation – qui relève aujourd'hui de l'AEFE par les bourses, la prise en charge ou tout autre mode de financement qui paraîtrait approprié – pourrait être transféré sous la responsabilité de l'Éducation nationale ? Cela paraîtrait en effet relever de sa mission naturelle de continuation du service public.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur Jean-Pierre de LAUNOIT, Président de la Fondation Alliance française.

Monsieur Jean-Pierre de LAUNOIT, Président de la Fondation Alliance française

Mesdames les Sénatrices, Messieurs le Sénateurs, Mesdames, Messieurs,

Je voudrais tout d'abord saluer les éminentes personnalités qui sont ici ce matin. Madame GARRIAUD-MAYLAM m'a demandé de vous dire quelques mots très brièvement s'agissant de l'Alliance française dont j'ai la charge pour ceux qui la connaîtraient moins bien, ce qui n'est pas son cas, parce que Madame GARRIAUD-MAYLAM nous rend visite dans nos implantations multiples à l'étranger. Très souvent, elle nous apporte son soutien, dont je veux la remercier chaleureusement ce matin.

(Applaudissements).

Je ne sais pas si elle est dans la salle, mais si elle nous entend, je lui réitérerai tout à l'heure.

L'Alliance française, en trois ou quatre chiffres et pour vous donner un panorama extrêmement bref et sommaire de son activité, aujourd'hui, c'est quelque 1 040 alliances réparties dans 135 pays dont 800 alliances enseignantes. Ce sont des alliances qui enseignent à quelque 500 000 étudiants. Je dirais même des apprenants, parce qu'il n'y a pas seulement de jeunes étudiants, mais également des personnes plus âgées désirant se familiariser au français. Nous exerçons des activités culturelles pour un grand nombre de participants qui s'élèvent, suivant diverses estimations, entre 5 et 6 millions. Pour vous donner un ordre de grandeur, avec les 300 alliances conventionnées, c'est-à-dire des alliances qui ont un accord, une convention avec le ministère des Affaires étrangères et européennes, nous représentons environ deux fois ce que représentent, de part et d'autre, le Goethe Institut ou le British Council qui, eux, ont à peu près 150 institutions. La vocation des alliances françaises est donc, très simplement, de rassembler les amis de la France, de promouvoir la langue, de mieux faire connaître la culture française et, enfin, de favoriser la diversité culturelle. A ce titre, nous avons été particulièrement heureux de la ratification par l'UNESCO, à la quasi-unanimité moins deux voix, de la Convention internationale sur la diversité culturelle il y a maintenant trois ans – c'était en 2007.

Cette table ronde comprend trois thèmes que je vais évoquer rapidement.

Le premier est la tradition. Celle-ci nous amène à nous souvenir de ce bel anniversaire que nous avons célébré il y a trois ans. Il s'était agi des 125 ans de l'Alliance française, créée par un certain nombre de personnalités d'horizons très divers en 1883. Vous pouvez voir une plaque située au 215 boulevard Saint-Germain ; ce n'est pas loin des locaux actuels de l'Alliance française. Ces personnalités – que je ne vais pas citer - mais qui étaient notamment Ferdinand DE LESSEPS, FONCIN, CAMBON, et d'autres – étaient préoccupées par le déclin manifeste du rayonnement de la pensée française dans le monde, et cela, après la défaite de Sedan en 1870. Le pari audacieux qu'ils ont mis en œuvre à ce moment-là a consisté à confier à des étrangers – je dis bien des étrangers – amoureux de la France et de sa culture, le soin de répandre sa langue et sa culture. Je répète qu'il s'est agi d'un pari très audacieux, mais dix ans plus tard, c'est-à-dire en 1893, des alliances françaises étaient déjà présentes sur les cinq continents, et notamment en Amérique Latine. Cette dernière est aujourd'hui, en quelque sorte, le vaisseau amiral des alliances françaises. Je rentre moi-même d'un déplacement au mois de juillet en Colombie et au Pérou où se trouvent, à Bogota et à Lima, les deux premières Alliances du monde, avant Paris. Je peux vous dire que la vie de ces Alliances est toujours aussi intense.

Le deuxième thème est la modernité. Dans ce cadre-là, je puis vous dire que nous sommes attentifs, lorsqu'il s'agit de développer de nouvelles alliances, d'avoir toutes les garanties voulues pour que ce soit un succès. Récemment, nous avons décliné la possibilité de faire une alliance à Luxembourg, une autre à Edimbourg, parce que ces conditions n'étaient pas réunies. Par contre, nous sommes en train de procéder à la création d'une alliance à Turin. Dans cette modernité, je voudrais citer les partenariats importants que nous avons. Les partenariats sont, d'une part, la mairie de Paris pour des initiatives qui peuvent être prises dans l'intérêt conjoint de la mairie et de l'Alliance française. Pas plus tard qu'hier, une réunion s'est tenue à la mairie et à laquelle ont assisté, je pense, un certain nombre d'entre vous. Le deuxième partenariat important concerne TV5. Marie-Christine SARAGOSSE qui est présente à la tribune ne me contredira pas si je dis que des émissions de grande qualité sur TV5 ont relaté les activités de l'alliance française. Le troisième partenariat a trait aux lycées. Un certain nombre de proviseurs ou de personnes s'occupant de lycées français sont présents ce jour, dont le proviseur du lycée français de Bruxelles qui est tout de même l'un des plus importants à l'étranger – je parle sous le contrôle de Madame DESCOTES. Les proviseurs sont associés aux activités de l'Alliance française et appartiennent souvent au conseil de l'Alliance française. Enfin, il existe un partenariat avec le ministère des Affaires étrangères et européennes ; partenariat fondamental, indispensable, qui représente le financement des quelque 240 expatriés pour un montant global de 41 millions d'euros. Je crois qu'il est important de le dire. Je voudrais simplement mentionner que nous avons créé, il y a trois ans maintenant, une Fondation d'utilité publique. Pourquoi ? Parce que nous avons pensé que les échanges étaient insuffisants. Au sein du réseau, les gens faisaient des activités remarquables, mais qui étaient ignorées des autres. Hormis une rencontre annuelle lors du colloque que nous tenons au mois de janvier, ils ne se connaissaient pas, ne se rencontraient pas et ignoraient ce que chacun faisait. Aujourd'hui, la Fondation a pour but de pratiquer des échanges. À cet égard, nous allons organiser les états généraux d'Afrique avec toutes les alliances africaines présentes au mois de novembre à Nairobi. Dans quelques jours, nous aurons les états généraux d'Europe à Bruxelles avec, je l'espère, une participation de nouveau remarquable. Les partenariats sont donc importants en termes de modernité. Je vous ai dit un mot sur la Fondation.

Le troisième thème est inhérent à l'excellence. Je ne vais pas entrer dans les détails. Nous avons un plan de professionnalisation qui a lieu dans 68 pays. L'année dernière, nous avons monté ce que nous avons appelé la démarche qualité qui, je pense, a beaucoup de succès.

Pour conclure, je dirais quatre choses.

D'abord, nous ne nous inscrivons pas dans la pensée et dans le discours des « déclinologues ». Nous voyons, autour de nous – vous le constatez également – que beaucoup de propos sont tenus sur le déclin du français inévitable, et ainsi de suite. Au contraire, nous pensons que le français a un avenir et un bel avenir. Nous nous inscrivons dans la pensée de Jacques ATTALI qui pense qu'avec l'augmentation démographique en Afrique, il y aura au contraire une augmentation sensible à perspective de dix ou vingt ans.

Deuxième considération, je dirais que nous voulons inverser le cours qui est prétendument inéluctable du prisme réducteur du tout en anglais. Nous ne sommes pas contre l'anglais, nous avons reçu le prix des Asturies, il y a quelques années. Avec le British Council, nous avons parfois des colocations, mais nous sommes contre le monolinguisme réducteur.

Troisièmement, nous considérons, comme Umberto ECO, que la langue de l'Europe est la traduction – je crois que ceci est important.

Enfin, pour ma part, moi qui suis très attaché depuis 40 ans à l'Alliance française, je pense que c'est une grande famille qui cultive la fraternité de l'esprit et le pas vers l'autre.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Yves Aubin de la MESSUZIÈRE, Président de la Mission laïque française.

Monsieur Yves Aubin de la MESSUZIÈRE, Président de la Mission laïque française

Madame la Sénatrice, Mesdames et Messieurs les conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger,

En complément des propos qui ont été tenus ici, notamment par vous-mêmes, j'affirme encore une fois ma conviction profonde que l'enseignement français à l'étranger, présent dans 130 pays, s'adressant à 250 000 élèves, dont la moitié sont étrangers, est bien au cœur de notre diplomatie d'influence et de rayonnement, tout autant, d'ailleurs, que l'extraordinaire réseau d'alliances, d'instituts et de centres culturels. Le Livre blanc sur la politique étrangère et européenne de la France, sous la présidence d'Alain JUPPÉ, a souligné qu'il s'agissait là d'un atout unique qu'il convient de préserver. C'est donc là bien une spécificité française dont le modèle, d'ailleurs, inspire de plus en plus nos principaux partenaires européens et américains.

La Mission laïque – et je le répète, parce qu'il y a parfois des malentendus dans les contacts que je peux avoir, notamment avec les élus – est bien une association à but non lucratif, déclarée d'utilité publique depuis 1907, qui gère et anime une centaine d'établissements dans le monde. La Mission laïque est, à côté de l'Agence, un acteur à part entière du grand réseau d'enseignement français à l'étranger, dont elle s'estime totalement solidaire. C'est la raison pour laquelle la Mission laïque a proposé que soit signée, avec le Ministre des Affaires étrangères et européennes, une convention – nous l'avons signée au printemps – qui traduit bien la volonté de l'association de s'inscrire délibérément dans les grandes orientations de la politique étrangère de notre pays, bien entendu, dans le respect de son autonomie, de sa personnalité, de son identité propre du fait notamment que la Mission laïque s'adresse à plus de 80 % à des nationaux dans les pays où elle est implantée. Je rappelle également que la Méditerranée est notre matrice. Nous sommes nés il y a un siècle autour de la Méditerranée. C'est là que se situe surtout, mais pas exclusivement bien entendu, le développement de la Mission laïque.

Je dirais aussi, parce que ceci me fait penser à l'Alliance française – j'avais eu l'occasion de le dire, il y a de nombreuses années, lorsque j'étais Directeur de la coopération culturelle et linguistique – combien il était important de favoriser l'implantation et le développement de l'Alliance française là où des instituts ou des centres culturels relevant directement de l'État n'avaient pas la possibilité de s'implanter. C'est le cas aussi pour la Mission laïque. Nous pouvons dire que la complémentarité d'acteurs (d'un côté public, c'est-à-dire l'Agence et de l'autre côté privé, en particulier la Mission laïque, mais pas exclusivement) est un facteur – comme je le dis souvent – de réactivité face aux demandes multiformes de scolarisation venant surtout de familles étrangères recherchant une éducation à la française. Je note aussi que de plus en plus, ces familles un peu partout dans le monde, qui ne sont ni particulièrement francophones, ni particulièrement francophiles, estiment et jugent la qualité de notre éducation par les valeurs qu'elle transmet comme, bien entendu, la laïcité, l'éveil de l'esprit critique, l'innovation, une solide culture générale et une ouverture internationale par la mixité culturelle. Je crois beaucoup à la mixité culturelle, là où cela est possible, dans laquelle se retrouvent des ressortissants français et des nationaux.

L'enseignement français à l'étranger est confronté à plusieurs défis. Je mettrais en avant le fait qu'il doit montrer dorénavant encore davantage sa compétitivité – nous l'avons dit précédemment – dans un environnement mondial en pleine évolution et devenu fortement concurrentiel. La mobilité internationale s'impose et, avec elle, de solides compétences linguistiques considérées comme un élément essentiel de tous les parcours de formation. La reconnaissance internationale du cursus scolaire français est également impérative. Nous devons y remédier par un dispositif de « co-diplomation », garanti par

un enseignement résolument ouvert aux langues et cultures nationales. Vous connaissez la devise de la Mission laïque : deux cultures, trois langues.

Autre défi. Certains pays – je pense au Maroc et dans une certaine mesure au Liban – affirment légitimement davantage leur souveraineté en matière d'éducation. Nous devons donc nous préparer à une forte évolution. Nos écoles doivent prendre garde à ne pas être perçues – comme cela est parfois le cas – comme des substituts à leur propre système éducatif, mais comme des partenaires disposés à coopérer. Pourquoi ? Pour assurer pour l'avenir, dans les décennies qui viennent. Il faut s'y préparer, anticiper ces évolutions. Nous devons nous préparer à avoir davantage de coopération et de partenariats pédagogiques avec les systèmes éducatifs locaux.

Troisième défi, plus d'actualité, mais je crois que le Ministre vous l'a exposé il y a deux ou trois jours : la transformation radicale du modèle économique de l'enseignement français ; ce modèle – je l'ai dit à plusieurs reprises et nous avons eu l'occasion de le dire au sein de la commission sur l'avenir de l'enseignement français que j'ai présidée – qui repose sur la répartition des charges entre l'État (pour un tiers), les familles et les entreprises (pour deux tiers). La décision prise en 2007, que l'on peut estimer généreuse, d'accorder progressivement la gratuité aux ressortissants français, a ébranlé ce modèle. Puisque nous parlons – c'est d'ailleurs le thème de la table ronde – du rayonnement et de l'influence de la langue française par l'éducation, la culture et la diffusion de la langue française, s'agissant du réseau éducatif, si l'on se projette à l'horizon 2020, il y a une menace concernant la mission d'influence et de rayonnement du réseau d'enseignement français à l'étranger. Il faut donc y prendre garde. Comme le disait Monsieur MAC COLL tout à l'heure, il y a sans doute des aménagements possibles.

En conclusion, je dirais que notre réseau scolaire à l'étranger ressent un profond besoin d'État dans trois domaines clés. Tout d'abord, Monsieur le Directeur, un pilotage pédagogique renforcé du ministère de l'Éducation nationale. Au sein du réseau, la Mission laïque ressent – mais c'est certainement le cas également pour le réseau de l'Agence – une demande plus forte du ministère de l'Éducation nationale pour assurer la qualité et le maintien de l'excellence de l'enseignement, ainsi que – ce qui est très important – de l'assurance de disposer d'un nombre suffisant de titulaires de toutes les disciplines. Un autre élément important est la compétitivité des certifications et des diplômes français à l'international. Enfin, un système d'aide aux Français les plus démunis pour que la continuité éducative à l'étranger soit effective et financièrement maîtrisable.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Madame Anne-Marie DESCOTES, Directrice de l'AEFE.

Madame Anne-Marie DESCOTES, Directrice de l'AEFE

Merci beaucoup. Je vais essayer d'être brève.

Beaucoup de choses ont été dites, notamment à l'instant par Yves Aubin de la MESSUZIÈRE, que je pourrais tout à fait reprendre à mon compte, particulièrement s'agissant des exigences et des défis auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui. Mais je voudrais surtout profiter de la chance qui m'est donnée d'échanger ici avec le représentant du Ministre de l'Éducation nationale pour lui dire à quel point, même si formellement, la tutelle de l'AEFE est exercée par le Ministre des Affaires étrangères et européennes, nous sommes évidemment proches et à quel point le réseau ne serait pas ce qu'il est sans la très étroite coopération que nous entretenons vraiment au quotidien avec les services du ministère de l'Éducation nationale. Notre réseau ne serait tout simplement rien sans les personnels titulaires de grande qualité qui sont mis à disposition par le ministère de l'Éducation nationale.

Je souhaite insister aussi sur le fait que nous sommes, dans nos réflexions, parfaitement en phase avec les défis que vous avez énoncés, Monsieur GUSTIN. Vous avez parlé le premier de l'environnement concurrentiel dans lequel nous nous situons. Nous savons à quel point ce réseau magnifique de 460 établissements que l'AEFE a la chance d'animer – elle en gère une partie et a la charge d'animer ce réseau et d'essayer de le resserrer – est compétitif et unique. Mais pour le reste, il faut évidemment qu'il s'adapte constamment. Je crois qu'aujourd'hui il s'agit d'un des défis majeurs, au-delà de la problématique des moyens qui est bien entendu importante et qui vient d'être rappelée par Yves Aubin de la MESSUZIÈRE. Je crois qu'en ce qui nous concerne, nous devons constamment trouver l'équilibre et être doublement attentifs, d'abord à bien rester en phase avec les évolutions impulsées ici par le ministère de l'Éducation nationale, parce que nous sommes les garants de l'homologation et nos établissements doivent rester des établissements français avec toute la particularité et les qualités de l'enseignement à la française, mais tout en restant aussi à l'avant-garde, parce que nous sommes de véritables laboratoires pédagogiques et donc, nous devons continuer à expérimenter à travers des pratiques pédagogiques innovantes, les rythmes scolaires également – vous avez parlé de la visite du Ministre à Copenhague et je crois que notre établissement à Copenhague est un des meilleurs exemples de cette fusion et de cette mixité entre des rythmes français et des spécificités danoises. L'enseignement des langues et des sciences est un sujet sur lequel nous pouvons encore une fois expérimenter des pratiques

innovantes. Et puis, en même temps, nous devons être constamment attentifs aux attentes des familles. Les attentes des familles évoluent ; elles sont différentes selon qu'il s'agit de familles françaises ou étrangères. Les familles sont de plus en plus exigeantes. Elles souhaitent, elles aussi, garder cette spécificité française, mais en même temps voir nos établissements s'ouvrir plus largement sur le pays d'accueil. C'est là-dessus que se joue l'avenir. Il faut absolument que notre réseau, nos établissements ne perdent pas de vue ce qui fait le cœur du métier, c'est-à-dire ce projet pédagogique particulier que nous offrons à nos élèves qui sont, je crois – précisément parce que les établissements s'ouvrent sur le pays d'accueil – des citoyens du monde. C'est là, encore une fois, le cœur de notre mission, faire de nos élèves des citoyens du monde ouverts sur cette dimension interculturelle qui nous est chère.

Je terminerai en disant à quel point nous travaillons bien avec le ministère de l'Éducation nationale. Je sors d'ailleurs d'une réunion avec l'Inspection générale de l'Éducation nationale qui nous aide dans la recherche de cet équilibre entre l'adéquation avec les orientations du ministère et puis, cette dimension un petit peu avant-gardiste. Bien sûr, notre coopération est également étroite avec toutes les autres Directions, et en particulier avec la Direction générale de l'Enseignement scolaire, ainsi que la DGRH qui nous permet de trouver chaque année des personnels remarquables pour diriger nos établissements et y enseigner. Nous sommes rassurés, en cette rentrée, d'aborder cette phase triennale avec la garantie de conserver notre plafond d'emplois de titulaires. J'en remercie vraiment le ministère de l'Éducation nationale.

Voilà ce que je voulais dire aujourd'hui. Il y a vraiment cette double dimension dans le réseau de l'AEFE. Si nous sommes à l'étranger et si nous sommes dans cette dimension de rayonnement, nous n'oublions pas, bien évidemment, notre rattachement à notre seconde maison mère, ou première peut-être, qu'est le ministère de l'Éducation nationale.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Merci, Madame la Directrice.

Comme vous le voyez, les enjeux et les attentes envers le ministère de l'Éducation nationale sont très importants. Donc, je vais vous laisser réagir aux interventions avant de demander à Madame Marie-Christine SARAGOSSE de conclure.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Philippe GUSTIN.

Monsieur Philippe GUSTIN

Merci, Monsieur le Président.

Il y a des moments dans la vie où l'on est rattrapé par son histoire. Il se trouve qu'il y a exactement 20 ans, je présidais l'association des parents d'élèves de l'école française de Budapest au moment de la chute du Mur. Vous imaginez le travail que cela a été pour faire de cette petite école française, qui comptait 50 élèves en 1989, le lycée français qu'elle est devenue aujourd'hui. J'ai donc été, au fond de moi-même, particulièrement sensible, par tout ce qui a été dit.

Quand je dis que l'on est rattrapé par sa propre vie, je dis également qu'il faut savoir faire la part des choses. En tout cas, une chose est sûre, cette qualité, cette spécificité française – Monsieur l'Ambassadeur, vous avez rappelé que nos établissements français à l'étranger sont une richesse que nous tous en tant que Français – nous devons la valoriser. Pour la valoriser, je remets ma casquette de préfet et Directeur de cabinet du Ministre de l'Éducation nationale – je ne veux pas me répéter – je pense que ces établissements sont, comme nos établissements ici, dans un système concurrentiel et ils le sont de plus en plus, puisque ce système est – vous l'avez dit Monsieur l'Ambassadeur également – copié par d'autres. Cela suppose d'avoir, dans nos établissements français de l'étranger, d'abord, nos meilleurs enseignants et les meilleurs chefs d'établissements puisque là aussi, ces établissements ont une spécificité – nous allons d'ailleurs peut-être nous en inspirer pour faire évoluer le statut des chefs d'établissements en France, en particulier dans le premier degré. Je vous rassure tout de suite, le sujet de la « masterisation » qui a été évoqué ne sera absolument pas remis en cause par la réforme de la formation des enseignants. Là aussi, il y a un paradoxe. Regardez ce qui se passe dans les pays où vous résidez. Les enseignants sont, pour la plupart, formés, dans les autres pays, dans des universités avec, naturellement, des modules leur permettant d'aller, en cours de formation, vers leur futur métier. Mais il s'agit essentiellement d'une formation disciplinaire. C'est aussi pour cela – je le répète – que nous avons fait évoluer notre système de formation vers celui qui sera mis en œuvre à la rentrée. Nous ne l'avons pas sorti d'un chapeau. Pour ces aspects-là aussi, nous sommes dans un système concurrentiel et nous nous adaptons en permanence.

S'agissant du volet des enseignants et des personnels mis à disposition de l'AFE et d'une manière générale des établissements à l'étranger, je dois dire que Luc CHATEL a été très clair ; il en a même fait un des éléments de ce que nous avons appelé – je n'ai pas eu le temps de détailler – le pacte de carrière. Le fait de servir dans ces établissements doit être un

des éléments facilitant les évolutions de carrière. C'est ce que je disais précédemment, il faut non seulement vous envoyer les meilleurs, mais faire en sorte que ces enseignants ou ces chefs d'établissements soient aussi valorisés par rapport à ce qu'ils ont pu faire, lorsqu'ils reviennent. Or, ce n'est pas suffisamment fait. Je ne distinguerai pas ce qui se fait dans les établissements français à l'étranger d'un autre volet qui n'a pas du tout été abordé, qui est celui de la coopération éducative. Je pense que nous devons montrer à l'étranger ce que le système français est capable de faire et travailler avec les pays qui nous accueillent pour échanger sur ce volet de la coopération éducative qui est aussi un pan de notre politique française à l'étranger qu'il ne faut absolument pas laisser de côté. Pour rendre plus attractifs nos établissements, je pense que les établissements français de l'étranger peuvent prendre ce qu'il y a de meilleur dans les différentes réformes qui sont actuellement engagées, mais – cela a été dit, répété et j'insiste – servir de laboratoires, d'expérimentateurs. La question des rythmes scolaires – comme je l'ai précisé dans mon intervention – est quelque chose qui va inévitablement être regardé à l'aune de la comparaison avec ce qui se fait à l'étranger, mais également dans nos établissements français à l'étranger. Madame la Directrice, vous avez rappelé que le Ministre, lors de son déplacement au Danemark s'est rendu au lycée Prins Henrik pour voir la manière dont les choses étaient gérées.

Je finirai par une réponse à la question que vous avez posée sur l'implication plus forte que le ministère de l'Éducation nationale pourrait prendre dans la gestion des établissements français à l'étranger. J'ai dit que nous positionnons, aujourd'hui en tout cas à ce stade, dans les choix qui ont été faits en 2005. Vous connaissez la vie administrative française, cela peut aller et venir, mais à ce stade, nous souhaitons – je rejoins ce qu'a dit Madame la Directrice – continuer à travailler main dans la main avec l'Agence française de l'enseignement à l'étranger.

Merci à tous.

(Applaudissements).

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Madame Marie-Christine SARAGOSSE, Directrice générale de TV5 Monde, afin qu'elle conclue.

Madame Marie-Christine SARAGOSSE, Directrice générale de TV5 Monde

Merci.

Joëlle GARRIAUD-MAYLAM ne m'a pas invitée en tant que Directrice générale de TV5 Monde, mais en tant que grand témoin. J'ai pensé que c'est parce qu'elle savait que j'avais deux amours, TV5 Monde, bien sûr, ainsi que les lycées français, et peut-être même un troisième, le réseau culturel français à l'étranger avec les institutions et les alliances françaises. En effet, dans ma vie, j'ai eu la chance de faire un rapport sur les lycées français et d'être Directrice de la coopération culturelle et du français au ministère des Affaires étrangères et européennes et donc, de travailler avec une grande partie des intervenants.

Si j'ai le sentiment d'avoir trois amours, je n'ai pourtant pas du tout le sentiment d'être une femme volage, mais au contraire très fidèle à des valeurs que j'ai envie de répéter. Je travaille dans l'univers audiovisuel, à l'échelle planétaire et ce n'est pas tous les jours que nous sommes confrontés à ces valeurs qui sont le fondement même de ce qui est enseigné au sein des lycées français. Des choses qui nous semblent peut-être évidentes comme la primauté de la culture, la défense de sa vocation universelle, l'enseignement vécu comme un espace de liberté, l'esprit critique qui nous vient de l'affiliation de l'esprit des Lumières, le rationalisme, le cartésianisme comme méthode pour penser le monde, l'humanisme, l'esprit de tolérance et puis, loin d'être la moindre des valeurs, la laïcité. Ces valeurs, qui sont sans doute naturelles, je les croise malheureusement assez rarement quand je me déplace dans le monde. Il se trouve qu'elles sont portées par une langue – c'est l'histoire qui nous a offert cet héritage – la langue française qui a été celle des philosophes des Lumières. Là aussi, je me sens une profonde fidélité à l'idée qu'une langue n'est pas totalement un véhicule neutre de communication, mais un outil pour concevoir, créer, inventer. Aussi, on ne dit pas la même chose dans toutes langues. Par exemple, en Inuit, il existe 60 mots pour dire « blanc ». Dans les autres langues, les nuances du blanc nous échappent parce que nous ne pouvons pas les nommer et quand Assia DJEDAR, l'Académicienne d'origine algérienne, traduit son premier livre de l'arabe en français, elle écrit un autre livre, parce que des mots s'imposent à elle en français comme « révolte » ou « liberté ». Donc non, les langues ne sont pas neutres et le plurilinguisme est sans doute un atout considérable, un élément décisif de la démocratie à l'échelle planétaire. C'est pourquoi, d'ailleurs, je pense que chacun d'entre nous ne défend jamais le français de manière étriquée, mais au contraire comme une passerelle au milieu d'une Tour de Babel que nous chérissons ce qui rejoint la devise énoncée par Yves Aubin de la MESSUZIÈRE : deux cultures, trois langues. C'est le cas dans les lycées français gérés par l'AEFE, mais les alliances françaises sont également présidées par des non français et TV5 Monde sous-titre ses programmes en dix langues étrangères. C'est bien l'idée. Donc, au fond, tous ces outils que j'ai eu à connaître – j'ai la chance de diriger TV5 Monde aujourd'hui – concourent à la même chose. L'enjeu est – je tiens à le dire, parce que parfois il ne semble être que linguistique ou culturel – bien éminemment politique et dans ce que la politique a de plus noble.

Si je reviens une seconde dans l'univers audiovisuel, aujourd'hui, il existe 27 000 chaînes satellitaires. L'année dernière en Europe, 250 chaînes ont été créées. Il existe 750 chaînes de langue arabe. La plupart des chaînes qui se créent aujourd'hui sont des chaînes religieuses. Il n'existe pas de système de régulation publique au niveau national dans la plupart des pays. Vous connaissez peut-être ici le Conseil supérieur de l'audiovisuel. Cette instance est réservée à certains pays démocratiques. Le libéralisme dans la distribution du Câble et du Satellite est de rigueur. Seuls des capitaux privés et puissants détiennent d'ailleurs des groupes à l'international. C'est ainsi qu'en Amérique latine TV5 Monde a été sortie de Direct TV, qui est un groupe américain, alors qu'elle était destinée à des pays latino-américains. La bataille fait rage et il y a deux grandes tendances. D'un côté, un nivellement par le bas en matière audiovisuelle avec une certaine acculturation et des émissions qui sont là pour préparer le cerveau à accueillir la publicité sur Coca Cola – vous vous souvenez peut-être de la phrase d'un des grands dirigeants de l'audiovisuel privé français. A l'opposé, nous constatons un repli sur des archaïsmes, sur des identités souvent communautaristes. Entre les deux, le monde a de quoi inquiéter. Du coup, les opérateurs autour de cette table ont plus que jamais l'ardente obligation de travailler le mieux possible ensemble. Je dois dire que TV5 Monde, comme d'ailleurs les autres acteurs de l'audiovisuel français, France 24 et RFI, ont besoin des lycées français, des alliances, des instituts et de vous également, élus représentant les Français de l'étranger pour exister, pour faire en sorte que le réseau que nous avons bâti – TV5 Monde est dans 215 millions de foyers dans le monde, dans 200 pays et territoires – continue à prospérer, parce que la concurrence est violente. Inversement, nous souhaitons être une caisse de résonance pour nos partenaires. Jean-Pierre DE LAUNOIT l'a rappelé tout à l'heure, effectivement, nous sommes présents dès que nous pouvons, sur les alliances françaises. Nous souhaitons le faire sur la Mission laïque – nous l'avons d'ailleurs déjà fait par le passé. Nous avons une convention avec l'Alliance française ; bientôt avec l'AEFE, avec la Mission laïque. Nous avons des projets communs, par exemple, autour du développement durable. Tous les lycées sont mobilisés autour de notre émission *Coup de pouce pour la planète* ; nous sommes en train de préparer quelque chose. Nous avons lancé notre Web TV enfants au lycée français de Madrid et monté un grand concours autour de la bande dessinée *Cédric* dans tous les lycées français. Nous essayons donc de nous rapprocher. Il faut le faire encore plus. Et puis, nous sommes également un outil d'apprentissage du français, un outil moderne. Or, la modernité d'une langue, c'est aussi la modernité de ses outils d'apprentissage. Donc, tout ce que nous avons développé, et que certains d'entre vous ont pu voir avant-hier à TV5 Monde, contribue au rayonnement de la langue française et donc, des valeurs aussi dont elle est porteuse, ainsi que de l'enseignement à la française. Si nous sommes tous bien conscients que la conquête des esprits supplante celle des territoires, je crois qu'il est plus important que jamais de lutter pour que dans le monde, nos lycées, nos instituts, nos alliances françaises, les médias français contribuent à forger, si possible, des esprits libres, parce qu'ils ne sont pas si nombreux sur notre planète, en tout cas, dans l'univers audiovisuel. D'ailleurs, ce challenge des esprits libres se pose aussi sur le territoire national.

Pour conclure, si j'ai l'air d'avoir la tête dans les valeurs et les étoiles, nous ne pouvons, tous autant que nous sommes, réussir qu'en ayant bien les mains dans le cambouis du marché. Nous sommes en concurrence, nous devons être performants, efficaces, compétitifs, inventifs, mais aussi à l'écoute des autres, parce qu'il y a aussi à apprendre de cet échange, et puis aussi, au fond, confiants, parce que ce que nous faisons a un sens et est utile.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Merci, Marie-Christine SARAGOSSE.

C'est particulièrement frustrant de terminer cet échange entre des intervenants et des participants engagés et passionnés sur ce sujet. J'en profite pour saluer la présence de François DENIS, le Président de la Fédération des associations de parents d'élèves à l'étranger qui est essentiel au fonctionnement de nos établissements à l'étranger.

Je remercie Joëlle GARRIAUD-MAYLAM de l'organisation de cette table ronde, ainsi que Madame la Surintendante qui a contribué à son organisation.

Je vous remercie.

Monsieur le Président donne la parole à Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM.

Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM

Merci beaucoup, Monsieur le vice-Président, cher ami.

Je souhaiterais donc maintenant – nous vous l'avons annoncé – rapidement procéder à la remise du tout premier Prix du rayonnement français, du rayonnement de la France à l'international. Pour ce faire, nous avons la présence d'un invité de marque, que nous apprécions tous beaucoup, qu'il n'est nul besoin de présenter, le membre du jury de Racines France : Patrick POIVRE D'ARVOR que je vous remercie de bien vouloir applaudir.

(Applaudissements).

D'autant plus que lui-même porte très haut les couleurs et le rayonnement de notre pays. Je crois qu'il incarne ce rayonnement français, parce que tout un chacun connaît Patrick POIVRE D'ARVOR dans le monde entier.

Je voudrais donc passer la parole à Patrick, en le remerciant encore de sa présence, pour qu'il annonce lui-même le ou la titulaire du Prix du rayonnement français.

Monsieur Patrick POIVRE D'ARVOR, membre du jury de Racines France

Merci beaucoup, chère Joëlle.

Merci, Madame la Surintendante, de nous accueillir dans ces bâtiments magnifiques qu'un certain nombre d'entre nous ont découverts pour la circonstance. Je connais la force et la qualité de votre enseignement et sais ce que vous pouvez faire de jeunes gens et de jeunes filles qui arrivent parfois cassés par la vie et qui, justement – puisque nous parlons de racines – ont été déracinés. Je sais comment vous réussissez à les rempoter – si je puis dire – et à leur donner une assise solide ainsi qu'une possibilité d'envol vers la vie à un moment qui est évidemment capital, le tournant de l'adolescence.

Je suis très fier de faire partie de ce jury, de représenter modestement ma petite voix et de vous annoncer le choix de ce jury, qui a été voulu par cette très belle initiative de Joëlle qui permet de donner encore plus de relief et de qualité au rayonnement français à l'étranger. Je peux simplement vous dire – pour voyager énormément, pour avoir accompagné ou avoir été accompagné par mon frère à l'étranger dans à peu près tous les instituts, dans les alliances françaises, dans les lieux où se trouve TV5 Monde ou où TV5 Monde est reçu – que les gens attendent encore énormément de la France. Nous le voyons bien à travers cette exposition du drapeau français, à chaque fois que ce drapeau existe, d'une quelconque façon, il rend fiers les gens qui sont Français, qui ont envie de l'être, ou qui ont envie d'apprendre le français.

Dans ce jury, il nous a paru tout à fait naturel, pour le premier Prix, de choisir une femme qui incarne ce rayonnement français à l'étranger. Elle est ici présente. Il s'agit d'Anne-Marie DESCOTES.

(Applaudissements soutenus et standing ovation).

Cela s'appelle une *standing ovation*, ce qui est très gênant pour le rayonnement du français à l'étranger, mais nous n'avons pas vraiment trouvé d'équivalent de ce terme pour l'instant, de cette acclamation qui vous a été offerte. Vous êtes, comme nous le savons, présente dans 130 pays, vous gérez 471 établissements. Cela existe et fonctionne depuis 20 ans. J'espère que cela continuera à fonctionner pendant bien plus de 20 ans, parce que ce rayonnement français à l'étranger est capital.

Je veux juste vous donner quelques noms – peut-être souhaiteriez-vous le faire à ma place, mais je les ai découverts avec grand plaisir – de personnes qui sont passées par cette filière : Ricardo BOFILL qui est un immense architecte catalan que l'on connaît, Boutros BOUTROS-GHALI, Jodie FOSTER, Marianne MEDEIROS, Gad ELMALEH – vous voyez, nous allons très loin – mon confrère Nicolas DEMORAND, ainsi que les derniers Goncourt, puisque que vous avez eu Jonathan LITTELL qui est franco-américain et Atiq RAHIMI qui est franco-afghan. Vous formez des élites dans toutes les directions. Je vous en félicite. Pour ce faire, vous allez recevoir un joli cadeau qui a été sculpté par une personne qui est ici présente. Il s'agit de Michel DEMARTHON. Ce Prix, cette statuette symbolise le rayonnement français à l'étranger. Félicitations.

(Applaudissements).

Madame Anne-Marie DESCOTES

Merci infiniment. Je suis extrêmement émue de ce choix. Je voudrais vraiment tous vous remercier ainsi que vous, Monsieur POIVRE D'ARVOR, de me remettre ce prix. J'en suis extrêmement honorée et vraiment, non pas en mon nom – je ne compte pas ici – mais au nom de l'ensemble du réseau et des conseillers des Français de l'étranger qui nous soutiennent au quotidien dans notre travail, dans le travail que mènent sans relâche les 6 500 personnels titulaires du réseau des établissements français à l'étranger. Je remercie bien sûr aussi tous les collaborateurs de l'Agence qui sont là.

Je voudrais, bien sûr, remercier infiniment Joëlle GARRIAUD-MAYLAM, parce que les Sénatrices et Sénateurs des Français de l'étranger relaient eux aussi magnifiquement les messages de soutien auprès du Parlement et de nos plus hautes autorités et nous permettent justement d'accomplir cette tâche absolument formidable, très stimulante et enthousiasmante, qui est celle de nos établissements français à l'étranger. Vraiment merci de cette initiative.

Je suis extrêmement touchée de recevoir, au nom de l'Agence, le premier Prix de cette magnifique association Racines. Vous avez dit tout à l'heure très joliment, à travers ce jeu de mots, comment cette association s'intéresse précisément à ceux qui peuvent se sentir déracinés. Nous travaillons aussi à entretenir ce lien.

Aussi, je suis extrêmement touchée que cette cérémonie se tienne ici, Madame la Surintendante. Il s'agit d'un lieu absolument superbe, tout à fait exceptionnel, un lieu où l'enseignement brille dans toute son excellence, un lieu qui accueille

certains de nos élèves qui, après avoir fréquenté un lycée français à l'étranger, profitent de l'accueil que vous pouvez leur réserver ici dans d'excellentes conditions et avec un internat magnifique, pour leur permettre de prolonger ce parcours qu'ils ont commencé dans nos établissements.

Je ne veux pas prolonger davantage cette cérémonie, mais voudrais vraiment dire à quel point je suis touchée au nom de l'AEFE et de l'ensemble du réseau et des personnels, parce que je crois que ce sont eux qui, au premier chef, sont remerciés à travers ce magnifique geste, cette sculpture qui m'est remise aujourd'hui comme premier Prix de l'association Racines.

Merci infiniment. Je suis vraiment extrêmement touchée.

(Applaudissements).

Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM

Si vous me le permettez, je voudrais simplement ajouter un mot. Je vous l'ai dit, j'ai appris cette nuit que le Ministre des Affaires étrangères et européennes ne pouvait pas venir, mais il a tenu à vous adresser un mot de félicitations que nous avons reçu par fax il y a à peine une dizaine de minutes. Etant donné que je suis très inquiète, parce que nous devons respecter l'horaire, nous devons déjeuner avant de reprendre nos travaux à Paris au ministère, je pense que – si vous me le permettez – je vous le remettrai bien évidemment, ainsi qu'à chacun d'entre vous dans un dossier qui vous sera communiqué plus tard pour gagner quelques minutes.

(Applaudissements).

Monsieur KOUCHNER était extrêmement heureux du choix, de vous-même et de l'AEFE, en ce 20ème anniversaire. Allons déjeuner chers amis.

JEUDI 9 SEPTEMBRE 2010 – APRÉS-MIDI

La séance est ouverte à 15 h 25 sous la présidence de Madame Denise REVERS-HADDAD, vice-Présidente de l'AFE.

Madame la Présidente

Nous sommes en retard, mais nous allons commencer. Nous recevons maintenant le président de la commission des Affaires sociales et son rapporteur.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Guy SAVERY, Président de la commission des Affaires sociales.

PRESENTATION DE LA SYNTHESE DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

Monsieur Guy SAVERY, Président de la commission des Affaires sociales

Merci, Madame la Présidente.

Puisque nous sommes dans une période où seule la synthèse des travaux doit être présentée à l'Assemblée des Français de l'étranger, je pense que le meilleur moyen d'être le plus rapide consiste à donner la parole à Madame le Rapporteur. J'interviendrai ensuite.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Françoise LINDEMANN, Rapporteur de la commission des Affaires sociales.

Madame Françoise LINDEMANN, Rapporteur de la commission des Affaires sociales

Merci, Madame la Présidente.

Je vais vous présenter une synthèse assez rapide. Notre commission s'est réunie. Monsieur le Président SAVERY a d'abord et avant tout remercié Madame ROUVILLE, qui a beaucoup travaillé pour notre commission, pendant six mois d'été. La première question que nous nous sommes posé a concerné la lettre que nous avions adressée à Monsieur Président de la République le 8 mars 2010, qui était partie par la voie administrative, le 11 mars 2010. Après vérification, cette lettre n'est jamais arrivée à son destinataire, ce qui fait que nous allons la renvoyer avec en annexe (5) la lettre rédigée par le Président SAVERY en accompagnement.

(Murmures dans la salle).

Monsieur Guy SAVERY

Un petit détail : c'est la commission qui a rédigé la lettre, en accord avec le Président. C'est un travail collectif.

Madame Françoise LINDEMANN

Quand le Président signe une lettre au nom de la commission, je pense que tout le monde comprend que la commission a aidé…

Le point 2 : les retraites. Nous avions Madame GANEM, Monsieur Dominique BRETON et Madame Hamida CHEPPIH-NIAZI. En annexe non photocopiée, nous avons les réformes pour la CNAV. A ce jour, nous ne savons pas si ces réformes vont être applicables, puisque nous devons attendre le vote de l'Assemblée nationale et le vote du Sénat. Ce ne sont donc que des prévisions de réforme à ce stade.

Les retraites des Français qui ont travaillé dans plusieurs pays : pour avoir une réponse beaucoup plus simple, Monsieur LABRO avait posé cette question en questions orales et le ministère lui a répondu. Nous vous avons joint la demande et la réponse. Vous avez ainsi toutes les informations afférentes. Nous avons également, dans le système de retraite, la suppression de la circulaire ministérielle de 2002, empêchant tout Français ayant quitté la France depuis plus de deux ans, de pouvoir s'affilier à la retraite. Nous avons demandé si cette loi pouvait être caduque. On nous a répondu qu'il n'y avait aucune possibilité de changement ; il faut une modification de loi pour ce faire. Pour l'instant, donc, le problème reste le même.

Le paiement trimestriel des pensions et non mensuel pour certains pays d'Amérique du Sud (également valable pour d'autres pays) : la loi impose un paiement mensuel à terme échu, sans possibilité de changement. La commission a demandé un tableau des circuits de paiement. La génération des paiements à la carte est techniquement envisageable, mais coordonnée par une modification législative. Il va donc falloir attendre encore un peu. Un des membres de la commission nous a indiqué qu'il était possible d'ouvrir des comptes bancaires en France, soit au Crédit Agricole, soit à la BRED, par Internet, sans être présent en France. Cela peut peut-être intéresser certaines des personnes de vos circonscriptions.

Pour les pensions de réversion, dans certains pays, il est impossible d'obtenir une déclaration de non imposition pour les conjoints survivants, afin de recevoir leur pension de réversion, justement assujettie aux revenus. En accord avec la Caisse, il est possible d'adresser une déclaration sur l'honneur. Mais, il faut s'adresser à la Caisse pour que cela soit valable.

Le troisième point que nous avons abordé, la Caisse des Français de l'étranger, avec Monsieur TOUVEREY, Directeur de la Caisse et le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT, Président de la Caisse. Monsieur TOUVEREY nous a annoncé que l'actualité était inchangée depuis le mois de mars, à part la mise en place de certains contrats et partenariats spéciaux, les contrats voyages/vacances/travail, contrats solidarité, services civiques, VIE, contrats de pensionnés avec NOVALIS Taitbout. Mais, rien de vraiment changé.

La Cour des comptes a contrôlé la CFE. Le conseil d'administration de la CFE doit prendre connaissance de ce rapport qui vient d'être remis lors de sa prochaine réunion, en décembre 2010. Le désengagement de l'État dans la prise en charge d'une partie de la cotisation de la troisième catégorie aidée a fait l'objet de la réunion du conseil d'administration extraordinaire de la CFE, le 8 septembre dernier, à la demande des autorités de tutelle. Après avoir délibéré, le conseil d'administration a émis un avis, qu'il a soumis à la tutelle. Il faut désormais en attendre la réponse.

Nous avions demandé à une personne de la Caisse d'Indre-et-Loire de venir nous voir pour les problèmes de Carte vitale. Cette personne nous a indiqué qu'elle ne pourrait venir qu'en mars, pour nous donner les évolutions de ce dossier.

L'expatriation, le Pôle emploi : Monsieur Jalil ERIK SADIKI du Pôle emploi international nous a fait un brillant exposé exhaustif sur le travail, le rôle de Pôle emploi international. Il y avait une documentation en annexe 3. Je pense que vous pouvez vous la procurer, éventuellement par Internet, parce qu'elle est tellement bien expliquée qu'il est inutile de commenter quoi que ce soit.

Pour la Carte européenne d'assurance maladie, nous avions Madame Nicole DELETAND, Madame GIREL-ZAJDENWEBER, Monsieur Jean-Claude FILLON, Monsieur Renaud COLLARD et Madame Julia DI CICCIO. Cette carte est facile à obtenir pour les résidents de l'Union européenne, de l'Espace économique européen et de la Suisse, auprès de la Caisse de maladie où la personne est immatriculée. Cette carte peut-être également tenue pour les étudiants et les Français résidant hors de ces pays, sous certaines conditions. Nous avons souhaité qu'il y ait une Caisse primaire spécialement réservée aux Français de l'étranger. Pour le texte du règlement européen sur cette carte, nous vous avons joint une lettre envoyée par le ministère des Affaires étrangères et européenne, la Direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire, qui est le texte de règlement européen numéro 883-2004 que vous trouverez en annexe 4.

Sur le retour en France et la CMU. Monsieur Jean-Claude FILLON nous redit que pour obtenir la CMU, il faut une obligation de résidence de trois mois en France, avec une résidence stable et régulière et une contribution suivant les revenus. Néanmoins, sous certaines conditions, l'obtention de la CMU peut être acquise dès le premier jour de résidence, par les Français de l'étranger. Les Français qui rentrent en France étant adhérents à la CFE ont trois mois d'assurance CFE. Ensuite, ils peuvent demander la CMU.

Sur l'avenir de la protection sociale des étrangers. Monsieur LÉANDRE ici présent était avec nous, ainsi que Madame Carole LUCAS, Madame Maryline SAR, Madame Danielle CHENEL, Madame Martine LATOUR et Madame Frédérique MORCILLO. Monsieur LÉANDRE nous donne les prévisions triennales inscrites dans la loi de Finances pour l'action sociale 2011, 2012, 2013. L'aide sociale est donc de 16,235 millions d'euros ; pour les sociétés de bienfaisance, 398 000 euros ; pour les rapatriements, 797 000 euros ; pour les centres médico-sociaux, 279 000 euros ; pour les subventions aux associations (FACS, CEFR), 100 000 euros ; emploi et formation, 797 000 euros ; CFE troisième catégorie aidée, 498 000 euros ; hospitalisation d'urgence à l'étranger, 498 000 euros. Soit un engagement total prévu de 19,602 millions d'euros, qui est la valeur quasiment identique à celle de l'année 2008.

Madame CHENEL nous a surtout parlé des rapatriements, de plus en plus fréquents (+40 % environ), à cause du tourisme médical, des voyages pathologiques et psychiatriques. Elle nous a également annoncé que les rapatriements sanitaires pour l'Amérique du Sud ne se feront plus vers la France, mais vers la Guadeloupe ou la Martinique, ce qui limitera les frais.

Monsieur LÉANDRE s'engage à examiner la situation des Français des pays d'Europe de l'Est récemment intégrés dans l'Europe communautaire, qui ne peuvent pas solliciter l'aide de la troisième catégorie aidée, étant donné leur appartenance à l'Union européenne et dont les ressources sont extrêmement faibles.

Suite à l'intervention de Madame le Sénateur Christiane KAMMERMANN auprès de Madame Valérie LÉTARD, Secrétait d'État aux personnes âgées, le CEFR a obtenu des financements dérogatoires pour créer à Gaillac, dans le Tarn, un établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes, de 85 lits, dont une unité de 12 lits sera réservée aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. Cet établissement sera réservé en priorité aux personnes Français de l'étranger bénéficiant de l'action social. Il sera achevé en avril 2011 et mis en service en mai 2011.

Par la suite, Monsieur SAVERY annonce la visite de Madame BACHELOT-NARQUIN, avec les sujets dont il importe de parler.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

QUESTIONS-REPONSES

Madame la Présidente la remercie et donne la parole à Monsieur le Président.

Monsieur Guy SAVERY

D'ores et déjà, nous souhaitions que lors de la visite de Madame BACHELOT-NARQUIN, nous disposions d'informations concernant la situation des personnes handicapées, ce qui va se passer dans le cadre du plan Alzheimer et également concernant la dépendance des personnes âgées. Nous avons été avertis que Madame BACHELOT-NARQUIN allait parler de la bioéthique. Il y aura certainement des interventions. En tant que Président de la commission et même en tant que représentant d'un groupe, nous traiterons de ces problèmes à Madame BACHELOT-NARQUIN, laquelle, nous espérons, saura répondre. Nous espérons qu'elle en a été bien avertie. Je me suis bien renseigné auprès du Secrétaire général, les thèmes que nous avons proposés lui ont bien été communiqués.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Marc VILLARD.

Monsieur Marc VILLARD

Merci beaucoup.

J'ai noté avec intérêt votre démarche pour essayer de faire modifier la réglementation en ce qui concernait l'accès aux caisses de retraite pour les Français de l'étranger, après avoir quitté la France depuis plus de deux ans. Simplement, vous nous laissez un peu sur notre faim, en disant que dans l'état actuel des choses, on ne peut pas modifier la loi. Peut-être avez-vous prévu un suivi, avec l'appui de nos Sénateurs et que si vous n'en avez pas parlé c'est parce que vous êtes dans une forme de synthèse.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Guy SAVERY.

Monsieur Guy SAVERY

Tout à fait. D'abord, il faut savoir que cette disposition rentrait dans le cadre de la forclusion du rachat de retraite, lors de la promulgation de la loi de Modernisation sociale de 2002. Nous avons donc reçu en son temps la possibilité de procéder à nouveau au rachat. Par contre, cette clause interdit à tout Français partant de la métropole, qui n'adhère pas à l'assurance vieillesse après un séjour de deux ans à l'étranger ; il ne peut donc plus cotiser à l'assurance vieillesse. Ces cotisations sont versées à la Caisse des Français de l'étranger, qui ne joue que le rôle de « boîte aux lettres ». Compte tenu que ce texte permet à nouveau de pouvoir procéder à l'adhésion à la caisse de vieillesse, la Caisse des Français de l'étranger ne peut pas accepter ces demandes. Cela est complètement illogique.

Cela a sans doute une raison, mais nous n'en avons jamais reçu d'explication officielle. En revanche, si la loi sur les retraites et le passage de 60 à 62 ans étaient actés, nous pourrions sans doute nous engouffrer dans cette brèche, du côte parlementaire, en disant qu'à partir du moment où la durée a été prolongée de deux ans, rien ne doit empêcher un Français de l'étranger d'adhérer à l'assurance vieillesse et d'en être interdit. Ainsi, désormais, nous devrions avoir le droit de cotiser davantage pour atteindre les 62 ans. Ce billet peut déjà servir. Cela a déjà servi en ce qui concerne la Caisse des Français de l'étranger, pour pouvoir améliorer certaines dispositions. J'espère que nos parlementaires, qui seront bien sûr informés par la commission des Affaires sociales, et parce que cela relève de leur fonction, arriveront à trouver un moyen de modifier cette disposition qui pénalise nos compatriotes à l'étranger, qui veulent s'assurer à l'assurance vieillesse.

Madame la Présidente la remercie et donne la parole à Madame Claudine SCHMID.

Madame Claudine SCHMID, membre élu de la circonscription de Genève

Merci, Madame la Présidente.

Je reviendrai sur le concept, le retour en France et la CMU. Savez-vous où nous pourrions trouver le texte qui dit qu'un Français, lors de son retour, peut avoir la CMU dès le premier jour sous certaines conditions et d'en connaître les conditions ? C'est une question qui nous est très souvent posée. Il me semblait qu'une circulaire de 2004 le prévoyait. Sinon, que voulait dire Monsieur FILLON, quand il dit :

> *Sous certaines conditions, l'obtention de la CMU peut être acquise dès le premier jour de résidence.*

Il nous faudrait un texte pour pouvoir nous en servir sur place.

Merci.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Guy SAVERY.

Monsieur Guy SAVERY

Sous certaines conditions,

Cela a été la façon élégante de présenter nos conclusions. Je rappelle, pour les membres de notre Assemblée, qu'en mars 2010, la commission a eu la possibilité d'entendre des personnalités concernant ce point précis et nous avions eu la certitude que tout Français arrivé en France et n'ayant pas de couverture sociale pouvait adhérer à la CMU immédiatement. Cela a été acté dans le compte-rendu de notre rapporteur et il y avait là pour nous une certaine certitude. Nous avons été échaudés puisque Monsieur FILLON nous a dit que cela n'était pas possible. Il n'y a donc aucun texte. On ne peut pas faire de ségrégation avec

toutes les personnes, et en particulier les étrangers habitant dans l'espace européen, en disant que les Français adhèrent à la CMU dès le premier jour et les étrangers seulement au bout de trois mois.

Par contre, en mars, il nous avait été dit que certaines caisses avaient la possibilité de prendre tout de suite dans le cadre de la CMU, des Français arrivés en France. La seule chose que nous puissions faire est de ne pas en parler et de laisser faire les caisses qui permettent à ces Français de pouvoir en bénéficier. Tant mieux pour eux ! Aucun texte ne serait contraire aux règles communautaires.

Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur Tanguy LE BRETON.

Monsieur Tanguy LE BRETON

Merci, Madame la Présidente.

Je souhaiterais, si c'est possible, que cette commission nous donne plus d'informations sur les conclusions du rapport de la Cour des comptes. Notre collègue Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT nous a fait la primeur de ses conclusions, en soulignant d'ailleurs l'aspect vertueux de la gestion de la caisse, dont je crois chacun se félicite. Il me semble essentiel que l'ensemble des conseillers puisse en être le plus tôt possible bénéficiaire, donc destinataire. Je voulais donc savoir quelle a été l'opinion propre de cette commission sur ce rapport. Merci.

Monsieur le Président

Je pense que la personne qui peut répondre, c'est certainement le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT. Mais d'ores et déjà, je vous dis tout de suite que la rédaction définitive de ce rapport n'étant pas encore parvenue au conseil d'administration de la Caisse des Français de l'étranger, il est évident que ce rapport ne sera pas diffusé. Je pense que le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT peut s'exprimer sur ce point.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean-Pierre CAPELLI.

Monsieur Jean-Pierre CAPELLI

Sur le point précédent, parce qu'il se trouve qu'avant la venue des personnes qui s'occupent de la CMU, nous avions invité la Caisse nationale d'assurance maladie. En l'occurrence, c'étaient Madame LOZAHIC et Monsieur LEVY. Sur ce point, ils avaient été très clairs. Nous avons bien constaté qu'il n'y a pas de base légale, mais il y a une pratique de la Caisse nationale d'assurance maladie. Pour tout Français qui rentre de l'étranger, afin de ne pas créer de déséquilibre avec le traitement d'un étranger en France qui réside en situation irrégulière et qui bénéficie de l'aide médicale d'État, la pratique de la CNAM est de ne pas faire marcher le délai de trois mois. Si je me permets d'intervenir en tant que membre de la commission des Affaires sociales, je l'ai fait remarquer à Monsieur FILLON qu'il n'y avait pas raison que nous en restions là. Et il a pris toutes les précautions de langage pour me dire « bien sûr ce que vous dites est vrai, mais nous sommes en train de retravailler un règlement pour que les Européens qui viennent … » On sentait bien qu'il y avait une petite compétition entre eux, mais tout de suite en nous disant « écoutez, ce n'est pas moi qui vais aller vous dénoncer donc … ». Moi, j'étais très gêné parce que je me suis dit qu'on allait à nouveau se retrouver en assemblée plénière et qu'on allait avoir l'air malin. On a claironné, je crois même qu'on a fait une fiche parmi la commission. Il y avait trois fiches dont une qui parlait de la CMU. Je crois qu'on peut dire raisonnablement que les personnes que nous connaissons pourront en tout cas, en transitant par nous, bénéficier de la CMU en rentrant. Je ne dis pas qu'il n'y aura pas de problèmes, mais nous sommes dans l'attente d'une nouvelle réglementation. Je crois que la pratique, de la CNAM, sur ce sujet continuera tant qu'elle n'aura pas été désavouée par la DACI par exemple. C'est cette information que je voulais donner.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT.

Monsieur Jean-Pierre CANTEGRIT, Sénateur représentant les Français établis hors de France

Je ne vous apporterai pas un complément important après ce qu'a dit le Président SAVERY qui est d'ailleurs le premier vice-président de la Caisse. La Caisse de sécurité sociale des Français de l'étranger a été l'objet d'une vérification approfondie de la Cour des comptes. On nous a communiqué d'abord des éléments premiers, puis des éléments seconds, etc. Le rapport définitif a été transmis comme il est d'usage aux commissions des Affaires sociales de l'Assemblée nationale et du Sénat. Ceux qui étaient à l'Automobile Club lundi soir ont entendu quelques commentaires que le directeur de la Caisse Monsieur TOUVEREY et moi-même avons faits. Cette vérification est sous le contrôle des vice-présidents qui ont eu teneur d'une partie

de ce rapport (on ne sait pas si c'est le rapport définitif, ou s'il y a beaucoup de modifications). Il n'y a pas dans cette vérification, quoi que ce soit d'infâmant ou de désagréable sur la gestion des comptes de la Caisse. Par contre, il y a un certain nombre d'indications sur ce que pourrait être la gestion de la Caisse des Français de l'étranger et qui à notre grande surprise ne sont pas harmonie avec la loi BEREGOVOY de 1984. Donc là, des mises au point doivent sans doute être faites. C'est la raison pour laquelle, d'ailleurs, le Directeur de la Sécurité Sociale, Monsieur LIBAULT a demandé à nous rencontrer. Le rendez-vous est pris pour fin septembre et j'imagine que ce rapport constituera une partie de l'entretien. J'indiquerai que le rapport de la Cour des comptes est une chose, mais qu'il y a eu aussi au titre de la RGPP, un rapport qui a été fait par Matignon, par le Premier ministre et qui porte particulièrement sur les aspects financiers. Enfin, je terminerai en indiquant qu'un conseil d'administration extraordinaire - cela a été dit toute à l'heure - s'est réuni mercredi matin, ici, dans cette maison et qu'un certain nombre de décisions ont été prises à l'unanimité, avec deux abstentions qui sont en provenance du MEDEF, c'est-à-dire le patronat français. En ce qui concerne la troisième catégorie aidée, qui était un des sujets particulièrement à l'ordre du jour. La suggestion qui a été émise par Madame Monique MORALES a été reprise par l'ensemble du conseil, c'est-à-dire qu'en ce qui concerne cette troisième catégorie aidée, nous proposons, nous, conseil d'administration de la Caisse, de partager le coût de cette dépense avec le ministère des Affaire étrangères et européennes. Il y aura donc pendant ces périodes difficiles, un cofinancement, étant entendu toutefois que la partie dont la Caisse fera l'avance sera inscrite en dette de l'État et, nous avons exprimé le souhait clair que, dès que les finances de notre pays seront dans de meilleures circonstances, nous reprendrons la loi qui guide la troisième catégorie aidée, c'est-à-dire la loi de 2002.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Odile SOUPISON, Directrice adjointe des Français à l'étranger et de l'administration consulaire.

Madame Odile SOUPISON, Directrice adjointe des Français à l'étranger et de l'administration consulaire

Merci, Madame la Présidente.

Je voulais juste apporter une précision s'agissant de la CFE suite à une remarque qui a été faite toute à l'heure par la commission des Affaires sociales concernant le désengagement de l'État sur la troisième catégorie aidée de la CFE. Je souhaite juste redire ce que j'ai dit hier au conseil d'administration. Il n'y a pas, de la part du ministère des Affaires étrangères et européennes, une volonté de se désengager ; il y a au contraire la volonté de faire le maximum au bénéfice de la troisième catégorie aidée de la Caisse des Français de l'étranger, non seulement via l'action des consulats d'information sur la Caisse des Français de l'étranger, mais également au travers de la subvention que nous apportons à ce titre à la CFE. Si, en loi de Finances 2010, il n'y a effectivement que 500 000 euros qui sont inscrits au budget pour financer cette mesure, l'apport au final du programme 151 et donc du ministère des Affaires étrangères et européennes ne serait sans doute pas très loin du double dans la pratique que ce qui est inscrit en loi de Finances, compte tenu du redéploiement interne que l'on est en train de faire. J'ai annoncé hier lors du conseil d'administration que nous avions fait une avance de 475 000 euros en fin d'année 2009, au titre de l'année 2010, qu'elle serait complétée dans quelques jours par un avenant de 350 000 euros et j'ai bon espoir de pouvoir essayer de doubler sur l'ensemble de l'année 2010, la subvention accordée à la CFE par rapport à la dotation initiale.

(Applaudissements).

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Président.

Monsieur Guy SAVERY

Je pense que nous insistons sur le mot « désengagement », en tant que commission. En tant que ministère, Madame SOUPISON, nous ne pouvons que vous remercier de tout ce que vous pouvez faire, vous et vos équipes, pour essayer de glaner et d'obtenir des fonds pour permettre à la Caisse des Français à l'étranger d'avoir ces fonds nécessaires pour gérer la troisième catégorie aidée. Nous ne pouvons en effet que constater, premièrement, que vous avez essayé de faire le maximum ; quand vous parlez du double, c'est du double par rapport à l'engagement qui était pris et nous allons arriver à la somme d'un million, alors que tout le monde sait ici dans la salle que pour couvrir la troisième catégorie aidée, il faut 2,5 millions d'euros. Donc, il va encore manquer 1,5 million d'euros. Deuxième point important, le conseil d'administration qui s'est réuni de la CFE de façon extraordinaire a été justement à la demande des ministères de tutelle - dont vous n'êtes pas tutelle donc ce n'est pas vous qui avez demandé – afin de donner un avis sur un projet de loi à la demande du Conseil d'État où nous avons clairement compris que le souhait de Bercy était de ne plus donner un euro à la Caisse des Français de l'étranger et que la Caisse des Français de l'étranger s'implique totalement. C'est la raison pour laquelle nous avons donné un avis et, comme il a été expliqué toute à l'heure par notre Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT, président de la Caisse, nous avons estimé qu'il fallait faire peut-être un effort. Nous avons donc proposé à la tutelle, de partager 50 %, 50 % et non pas comme à la lecture du projet de loi, nous aurions pu envisager à un moment ou à un autre la somme zéro et que la totalité soit imputée à la Caisse des Français à l'étranger. Ce terme de désengagement, c'est simplement pour bien montrer que Bercy était tenté, au vu des rapports de la Cour

des comptes, qui prévoit, envisage même que la Caisse des Français à l'étranger, puisse subvenir intégralement à la prise en charge de la troisième catégorie. Je tenais quand même à le préciser à l'ensemble de nos collègues.

Je vous remercie.

Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Madame Monique MORALES.

Madame Monique MORALES, membre élu de la circonscription de Madrid

Merci, Madame la Présidente.

Comme l'a signalé le Sénateur CANTEGRIT, j'ai proposé cette solution. J'ai voulu insister sur la solidarité et partager la solidarité en deux. Solidarité nationale vis-à-vis des ressortissants français en difficultés – donc que le ministère prenne une partie de la charge de la troisième catégorie aidée – et le reste des frais soit assumé par la solidarité interne de la Caisse, c'est-à-dire le reste.

Je vous remercie.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Brigitte SAUVAGE.

Madame Brigitte SAUVAGE, membre élu de la circonscription de Montréal

Je vous remercie.

Je reviens au rapport. Il y avait une ligne budgétaire consacrée aux enfants mineurs, au niveau des rapatriements et autres et maintenant, on parle des personnes âgées, ce que je respecte tout à fait, mais je me demande pourquoi nous avons perdu les mineurs.

Pourquoi est-ce que je m'interpelle plus spécifiquement sur les mineurs, c'est qu'avec ce que j'ai compris de la disparition du Protecteur des enfants, le service social international Paris ne répond plus, nous ne savons pas pourquoi, de l'extérieur. Je voudrais savoir, pour ce qui concerne les mineurs français à l'étranger, qu'il faut ramener sur le territoire, quelles sont les procédures, quels sont les budgets consacrés. Je pense qu'il y a un petit peu de « tataouinage », suite à ces récentes décisions aussi rapides qu'imprévues.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Président.

Monsieur Guy SAVERY

Cela n'a pas été explicité, mais je tiens à vous rassurer, sous le contrôle de Madame SOUPISON et de Monsieur LÉANDRE, que les crédits concernant l'enfance en détresse ont été largement augmentés, au détriment d'autres – pour les personnes âgées ou handicapées – cela n'a pas été oublié par le ministère et cela figure bien dans l'aide sociale. Sur les 16 millions d'euros, vous avez des personnes âgées nécessiteuses, les personnes handicapées et l'enfance en détresse, entre autres.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Brigitte SAUVAGE.

Madame Brigitte SAUVAGE

Excusez-moi, pour moi, cela est important, dans le sens où cette ligne budgétaire avait été dégagée suite à la disparition des aides sociales occasionnelles. Là, nous remontons à quatre, cinq ans en arrière et en effet, il avait fallu répondre aux besoins réels sur le terrain et là, nous avions un peu comme botté en touche avec cette création de ligne budgétaire spécifique, qui avait l'avantage, de toute façon, de rétablir une réponse à des besoins sur le terrain. Mais, maintenant, si le tout est englouti dans le reste, je crains que nous retombions dans des problèmes. Or, de fait, il y en a, des problèmes réels.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Président.

Monsieur Guy SAVERY

D'abord, ce n'est pas dû à la disparition des aides à durée déterminée. Ces dernières ont correspondu à un objectif du ministère des Affaires étrangères et européennes de réduire ces aides, ce qui n'a rien à voir avec l'aide aux enfants en détresse. Je tiens à vous dire que c'est grâce aux travaux de la commission que le ministère a été sollicité. Nous nous rappelons bien que Monsieur BARRY DELONGCHAMPS avait fait le nécessaire.

Madame Brigitte SAUVAGE

Je comprends que ce soit votre interprétation, mais je comprends aussi la mienne et je la revendique. Laissons de côté les interprétations et par contre, essayons de répondre aux besoins des enfants. Et j'insiste, ces besoins de rapatriements, etc., nous manquons de ressources, de répondant et le reste…

Madame la Présidente

Merci, Madame SAUVAGE…

Monsieur Guy SAVERY

Je pense tout simplement que Monsieur LÉANDRE, ici présent, va vous répondre et vous rassurer.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Étienne LÉANDRE.

Monsieur Étienne LÉANDRE, Sous-directeur de l'expatriation, de la scolarisation et de l'action sociale (MAEE/FAE/ESA)

Sur le plan technique, la première ligne qui figure dans le rapport :

> *Aide sociale à hauteur de 16,235 millions*

En page 6, ce sont toutes les aides apportées à nos compatriotes à l'étranger. Dedans, il y a des sous-lignes d'aide à l'enfance en difficulté, aide à l'enfance en détresse. Leur répartition se fait lors de la commission permanente, qui se tient chaque année courant mars, avant ou après la session de mars. Ne sont pas mises là-dedans, mais figurent également dans le programme 151, les crédits pour l'adoption internationale.

Pour répondre à Madame SAUVAGE, les aides spécifiques dont elle parle figurent bien dans le volet aide sociale. De même, pour les rapatriements, nous avons une multitude de cas, nous les gérons. Les enfants en difficultés gérés par une autre sous-direction de la DFAE, la protection des personnes gère le problème sur le fond juridique avec les autorités du pays. En revanche, quand ils viennent nous voir, nous avons une jeune fille ou un jeune homme à ramener, dont nous prenons en charge le rapatriement, pour le (la) remettre aux services sociaux français ou à sa famille française, le cas échéant.

Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Madame Bérangère EL ANBASSI.

Madame Bérangère EL ANBASSI, membre élu de la circonscription de Rabat

Merci, Madame la Présidente.

Contrairement à Brigitte, j'interviens à propos des personnes âgées. J'ai noté la création d'un établissement qui hébergerait des personnes âgées (page 6 du rapport). Je souhaiterais connaître les modalités d'admission. Faut-il passer par le CEFR ? Qui fait la demande ? Sont-ce les consulats ? La famille, qui serait en France ou à l'étranger ?

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Guy SAVERY.

Monsieur Guy SAVERY

Je pense que le texte est assez clair. C'est à l'initiative du CEFR, avec la participation de Madame KAMMERMANN. Monsieur le Président du CEFR est ici présent. Il va se faire un plaisir de vous répondre.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Ramon CASAMITJANA.

Monsieur Ramon CASAMITJANA, personnalité qualifiée

Si j'ai bien compris la question, il s'agit simplement de connaître les conditions d'admission dans les établissements pour personnes âgées que gère le CEFR. Cela est très simple, vous avez un site Internet CEFR sur lequel vous pointez et vous aurez toutes les indications, photos à l'appui, tarifs, etc. Donc, d'une manière générale, il suffit de s'adresser à cet établissement.

Madame la Présidente

Je suis désolée, merci, je vous coupe la parole. On me fait signe que Madame le Ministre vient d'arriver. Nous reprendrons cette question tout à l'heure. Merci beaucoup.

INTERVENTION DE MADAME ROSELYNE BACHELOT-NARQUIN, MINISTRE DE LA SANTE ET DES SPORTS

Madame la Présidente

Madame le Ministre, c'est avec plaisir que nous vous recevons aujourd'hui. Je dois vous dire, Madame le Ministre, que vous êtes célèbre et très populaire auprès des Français de l'étranger.

Madame Roselyne BACHELOT-NARQUIN, Ministre de la Santé et des Sports

J'espère aussi auprès des Français de l'intérieur…

(Applaudissements).

Madame la Présidente

J'ai eu l'occasion de le constater, lors de visite dans la circonscription que je représente, merci d'avoir accepté de venir nous voir, malgré votre agenda assez chargé. Merci beaucoup.

Madame Roselyne BACHELOT-NARQUIN

Merci à vous.

Chers Amis, merci de m'accueillir pour cette séance de travail. Merci, Madame la vice-présidente, que je retrouve avec plaisir, chère Denise REVERS-HADDAD, après notre voyage à Beyrouth pour les Jeux de la Francophonie, où nous avions eu l'occasion d'échanger. Je vois beaucoup de visages amis. Je ne vous saluerai pas tous en vos titres et qualités. Un petit mot pour Christiane KAMMERMANN qui a eu la gentillesse de m'inviter hier à un apéritif amical. Mesdames et Messieurs les Sénatrices et Sénateurs, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Mesdames, Messieurs, Très chers Français de l'étranger, Chers compatriotes,

Quand nous sommes séparés du sol français, nous ressentons plus fort le lien qui nous unit au pays. J'ai eu l'occasion moi-même de passer une partie de ma carrière professionnelle loin de France. J'ai ressenti ce que vous pouvez ressentir. Distants, nous apprenons à nous connaître ; étrangers, nous comprenons qui nous sommes. Être Français, ce n'est pas simplement partager des racines et des traditions, être attaché à des coutumes. Sans doute la nostalgie d'un paysage rappelle à chacun ses origines, mais la variété de nos territoires, la diversité de nos terroirs, qui sont traversés par tant d'influence, interdisent de réduire la France à telle ou telle image d'Épinal. Il y a bien sûr ces mythologies françaises et ces clichés dont nous aimerions tant pouvoir nous défaire. Il y a ces plis, des bons, des mauvais, qui constituent un caractère commun. Et puis, il y a ces valeurs, dont le monde voudrait que nous donnions l'exemple par nos mœurs et notre politique, ces principes qui fondent notre République, principes gravés au fronton de nos écoles, de nos mairies et qui structurent nos lois. Où donc s'exprime avec la plus grande éloquence, notre identité commune, notre identité profonde ? C'est bien, j'en suis convaincue, dans le débat démocratique visant à éprouver notre attachement à ces valeurs, notre adhésion à ces principes. Ce n'est pas en parlant de nous-mêmes que nous disons le mieux ce que nous sommes. C'est en nous transportant au-delà de nous-mêmes, pour tenter d'évaluer ensemble le bien fondé de nos projets collectifs, que se manifeste la vocation de notre patrie, vocation humaniste et cosmopolitique. C'est à l'occasion des États généraux de la bioéthique que j'ai organisés l'an dernier, que m'est apparue très clairement cette évidence : les Français partagent une vision du progrès déterminée par une certaine idée de l'Homme ! Les Français, qui sont souvent querelleurs, se retrouvent généralement dans un idéal d'émancipation, qui suppose une société plus hospitalière que marchande. Les Français aspirent à une politique de civilisation dont ils se sentent tout autant fondateurs

qu'héritiers. Ils veulent des lois qui garantissent le respect des personnes, de leur dignité, de leur intégrité, de leur autonomie, des lois justes, plutôt qu'un droit compassionnel qui tolère, sans l'assumer vraiment, une inflation d'exception à la règle commune. Ils veulent des lois protectrices plutôt qu'un droit suiviste qui favorise des transgressions dont les premières victimes seront toujours les plus faibles.

La médecine doit-elle répondre à tout prix au désir d'enfant ? Jusqu'où chercher à savoir si l'on risque d'avoir certaines maladies ? Comment la recherche doit-elle respecter l'humain ? Faut-il sauver des vies à n'importe quel prix ? Jusqu'à quel point chercher à avoir un enfant en bonne santé ? Telles sont certaines des questions de la bioéthique, qui engagent une conception de l'humain et du vivre ensemble. C'est à chaque fois le problème des limites qui se trouve posé. L'alignement par le bas des normes en vigueur serait considéré comme une régression. Le débat citoyen a en effet permis d'apprécier la vitalité dans notre pays, d'une demande de repères, de régulation. Un rejet sans équivoque de toute forme de dumping éthique s'est exprimé à cette occasion. Les Français attendent de l'État qu'il soit en mesure de protéger chacun - en particulier les plus vulnérables – contre les dérives mercantiles que connaissent tant d'autres pays, les expérimentations, les pratiques qui bafouent l'intégrité du corps humain. L'extension de la liberté de contracter ne fait pas l'objet, dans notre pays, de revendications particulières. Les Français redoutent même la perspective d'une société qui ne serait régie que par une logique strictement utilitariste. L'adhésion que suscitent dans notre pays, le principe général de la gratuité du don et le refus persistant d'accorder au corps, une quelconque valeur patrimoniale, sont la traduction sans équivoque, d'un souci partagé et d'une aspiration commune. Le projet de loi bioéthique que je défendrai répond clairement aux attentes qui se sont exprimées. Les interdictions qu'il maintient visent à protéger les personnes contre les risques d'une exploitation biologique des corps, induit aujourd'hui par un usage incontrôlé des techniques biomédicales, comme en attestent le développement du trafic d'organes, ou encore la location en ligne de mères porteuses, ou la commercialisation d'ovocytes à visage découvert. J'ai navigué moi-même sur Internet. Vous pourrez trouver sur les sites de cliniques installées dans tel ou tel de vos pays de résidence, de l'Ukraine à la Californie, une offre très complète de services. Nous sommes dans une sorte de supermarché. Des jeunes femmes, des brunes, des blondes, des rousses, dont l'origine ethnique est mentionnée, dont le niveau d'éducation est précisé, vendent leurs gamètes ou proposent une gestation pour autrui.

La France est-elle en avance ou en retard, lorsqu'elle veille à ne pas autoriser tout ce qui ailleurs peut se faire, dans un contexte de mondialisation des échanges ? Les règles que ce projet consolide visent à garantir le respect des différences et la non-discrimination, à protéger, je le répète, les plus vulnérables contre toute forme de stigmatisation. La France est-elle en avance ou en retard, quand elle réserve le diagnostic préimplantatoire aux maladies incurables d'une particulière gravité ? La France est-elle conservatrice ou progressiste, quand elle reconnaît la suprématie du droit de l'enfant et n'accorde en revanche, au droit à l'enfant, aucun fondement juridique ? Si l'on entend bien ce qu'il s'est dit lors des débats préparatoires au réexamen des lois bioéthiques, ce serait une abdication, un recul, un renoncement, de laisser, au non d'un modernisme de surface, s'émietter les principes qui structurent nos lois de bioéthique depuis 1994.

C'est pourquoi l'ambition de mon projet de loi est avant tout de consolider un édifice protecteur qui a fait ses preuves. Un grand nombre de dispositions améliore substantiellement la formation des personnes, trop souvent ignorantes des limites, des objectifs, des contraintes spécifiques des techniques biomédicales auxquelles ces personnes ont recours. C'est en ce sens par exemple que je propose l'encadrement législatif des pratiques obstétricales et fœtales. Ce type de dispositions est d'ailleurs doublement protecteur : des patients mieux protégés et mieux renseignés ; des professionnels eux aussi mieux protégés contre le risque d'inflation contentieuse.

Si mon projet de loi ne contient aucune disposition qui viendrait enfreindre tel ou tel principe cardinal, il introduit néanmoins des dispositions innovantes. Ces innovations signent l'alliance de l'éthique et de la médecine. Ces nouveautés répondent à un seul objectif : faire en sorte que notre pays soit à la pointe des techniques médicales et biomédicales, tout en faisant prévaloir une conception du progrès au service de l'humain, guidée par des principes éthiques clairement définis. Ainsi, dans le champ de la greffe, l'autorisation de la pratique des dons croisés d'organes, devrait permettre de sauver des centaines de vies par an, tout en favorisant le développement de la solidarité. De même, le nouvel encadrement des procédés d'assistance médicale à la procréation devrait renforcer la qualité, la sécurité, l'efficacité des pratiques, entourées de toutes les garanties éthiques. Cette disposition devrait notamment permettre la mise en œuvre de la vitrification d'ovocytes : ce procédé de congélation ultrarapide garantissant une meilleure conservation et une meilleure utilisation des ovocytes, pourrait induire une réduction potentielle du nombre d'embryons congelés. Enfin, l'ouverture d'une possibilité d'accès à l'identité du donneur pour les personnes issues d'un don de gamètes s'inscrit résolument dans la voie ouverte par la jurisprudence de la Cour européenne des Droits de l'homme. Cette disposition traduit une meilleure prise en compte de l'intérêt de l'enfant et responsabilise le don sans imposer au donneur de révéler son identité.

La conception du droit et la vision du progrès que je viens de définir structurent de part en part, mon projet de loi relatif à la bioéthique. Ce texte serait-il le fruit d'une réflexion strictement hexagonale ? Son ambition universaliste n'est-elle pas même la marque d'un tropisme français ? La réponse à ces questions est essentielle. Elle détermine l'esprit de nos lois et la force de

notre engagement. Elle nous indique qu'être Français, c'est toujours prendre en considération autre chose que la France. Elle nous rappelle aussi cette évidence oubliée, que pour nous faire entendre, nous devons parler la langue humaine. Et pour tout cela, car je sais que vous en êtes profondément convaincus, je vous remercie.

(Applaudissements).

QUESTIONS-REPONSES

Madame la Présidente

Merci, Madame le Ministre.

Nous allons maintenant avoir un débat organisé. J'appelle, pour l'Union de la Majorité, Madame Joëlle VALERI.

Madame Joëlle VALERI, membre élu de la circonscription de Libreville

Je vous remercie, Madame le Ministre. Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez aux Français de l'étranger, illustré par votre présence ici.

En premier lieu, je voudrais évoquer la mise en application en Europe, du nouveau règlement de coordination des systèmes de Sécurité sociale. Les retraités titulaires d'une pension française uniquement et résidant à l'étranger, ont des difficultés à récupérer leur carte de santé auprès de leur dernière Caisse primaire d'assurance-maladie, celle-ci ne les connaissant plus depuis longtemps. Par ailleurs, la complexité des systèmes de remboursement inter-états lors de soins transfrontaliers entraîne souvent des dysfonctionnements préjudiciables aux assurés.

Nous souhaitons aussi attirer votre attention sur la difficulté de comptabilisation des périodes travaillées dans différents pays, ce qui, compte tenu de la mobilité internationale, est de plus en plus fréquent. Si au sein de la Communauté européenne, nos compatriotes ne rencontrent pas de difficultés majeures, il n'en est pas de même pour ceux qui ont travaillé hors de l'Europe. La prise en compte des périodes de travail dépend de la signature d'une convention bilatérale avec le pays dans lequel les salariés ont travaillé. Mais, Madame le Ministre, et c'est là que je voudrais attirer plus particulièrement votre attention, un Français ayant travaillé dans plusieurs pays, qui auraient signé une convention avec la France, ne peut bénéficier, pour le calcul de sa retraite, versée par une caisse française, que d'une seule convention, sans cumul possible. À l'étranger, un nombre croissant de nos compatriotes se trouve aussi dans une situation de grande précarité. La crise internationale, les rigueurs budgétaires, en sont des facteurs aggravants. Le montant insuffisant de l'allocation de solidarité nous oblige à décider souvent le rapatriement. Il concerne le plus souvent des personnes âgées qui n'ont plus de contact avec la France depuis longtemps, et vous savez les conséquences humaines désastreuses que provoquent ces déracinements. Ces Français rapatriés sont alors pris en charge par le CEFR, dirigé par Monsieur CASAMITJANA, dont nous saluons ici le travail exemplaire. Mais, d'un point de vue purement comptable, ces rapatriements et leur prise en charge par la France, représentent des coûts très importants, alors qu'une augmentation des allocations de solidarité permettrait le maintien sur place d'un nombre non négligeable de nos compatriotes. Serait-il possible d'envisager une solution à ce sujet ?

Au-delà des indigents, il reste les retours en France, dans des circonstances difficiles pour certains de nos compatriotes, qui ne peuvent, en arrivant, bénéficier d'une couverture sociale comme la CMU, avant au minimum trois mois de résidence. À ce jour, une certaine souplesse administrative permet, malgré tout, une prise en charge au premier jour. Mais, nous souhaitons que cet état de fait soit officialisé par un texte, afin d'obtenir une égalité de traitement entre nos expatriés de retour en France et les Français qui bénéficient de l'aide médicale d'urgence de l'État au premier jour.

Et, puisque nous parlons de nos compatriotes défavorisés, je voudrais aussi évoquer avec vous la troisième catégorie aidée de la Caisse des Français de l'étranger, pour laquelle l'aide de l'État pourrait être divisée par cinq. Madame, nous sommes extrêmement préoccupés par cette mesure, qui risque de pénaliser les plus fragiles d'entre nous.

Je voudrais aussi maintenant aborder le point des centres médico-sociaux. Ils ont été créés à l'étranger, pour permettre à nos compatriotes de bénéficier d'un minimum de soins, lorsque les structures sanitaires de leur pays d'accueil s'avèrent insuffisantes. Dans ces CMS, les postes de médecin ont longtemps été occupés par des volontaires du Service national. Depuis leur disparition, les CMS ont dû salarier des médecins, augmentant ainsi leurs coûts de fonctionnement, avec pour corollaire, une augmentation des coûts d'accès pénalisant ainsi nos compatriotes les plus démunis. Ne serait-il pas possible de mettre en place un contrat pour de jeunes médecins sur le modèle des Volontaires internationaux en entreprise ?

Enfin, et ce sera mon dernier point, lors de notre dernière session de mars dernier, notre collègue en Haïti nous faisait part du drame que ce pays vivait. Depuis, l'aide internationale s'est mise en place. L'aide de la France est très bien gérée sur place.

Mais, de nombreuses autres aides sont distribuées à des experts, certaines ONG, sans aucune efficacité sur le terrain. Il faudrait faire cesser ce que certains appellent un scandale.

Merci, Madame.

(Applaudissements).

Madame Jocelyne BACHELOT-NARQUIN

Ma réponse sera très brève. On m'avait indiqué que j'avais un débat sur la bioéthique, je constate que ce sujet n'intéresse personne. Je vais donc essayer de parler d'autre chose.

Madame, tous les sujets que vous avez évoqués ne relèvent pas de mon périmètre ministériel, hélas, je peux le regretter. Bien entendu, transmettez-moi vos questions, par exemple sur le régime des retraites, je les transmettrai à Eric WOERTH. Je pourrais vous faire une réponse de politesse, mais vous attendez des renseignements techniques extrêmement précis, et il convient que vous ayez une réponse argumentée que je suis totalement incapable de vous fournir, avec des chiffres et des éléments. Il en va de même sur les CMS, qui malgré ce terme de « médical », ne relèvent pas du ministère de la Santé, mais du ministère des Affaires étrangères et européennes. Tout cela appelle des réflexions sur d'autres périmètres ministériels. Certains ministres savent répondre à tout ; je suis désolée, je n'en fais pas partie et quand je ne sais pas quelque chose, je le dis.

(Applaudissements).

Madame la Présidente

Nous le comprenons bien, merci.

Madame Roselyne BACHELOT-NARQUIN

Je jouerai volontiers les vaguemestres !

Madame la Présidente

Merci beaucoup.

Nous allons présenter une autre intervention, celle de Français du Monde - ADFE, Madame Monique MORALES.

Madame Monique MORALES

Merci, Madame la Présidente.

Madame le Ministre, merci pour votre visite et merci pour cet exposé sur la bioéthique.

Vous avez employé des mots qui vont droit au cœur des Français de l'étranger. Vous avez parlé de vision de progrès, de l'idée de l'homme, de la dignité, de l'intégrité, de l'autonomie, de la règle commune, du problème des limites, certes et vous avez dit que l'alignement par le bas signifiait régression. Tout cela, je voudrais qu'il fut appliqué aux Français de l'étranger. Mais, pour l'instant, permettez-moi de vous dire que ce n'est guère le cas. Car, nous avons trop souvent l'impression que nous sommes des Français de seconde zone, plus particulièrement nos collègues défavorisés. Aussi, Madame, vous avez tout à l'heure employé le mot de « vaguemestre », donc au nom de mon groupe, je vous demanderais, lorsqu'il y a des négociations au sein du Gouvernement, qui sont, aux dires de Monsieur KOUCHNER, « très dures, âpres », lorsqu'elles concernent les Français de l'étranger, donnez-lui un petit coup de main, cela nous rendra le plus grand service.

(Applaudissements).

Madame Jocelyne BACHELOT-NARQUIN

Je ne suis pas convoquée à ces réunions.

Madame Monique MORALES

Maintenant, je vais aborder des thèmes plus concrets et je laisserai, si Madame la Présidente l'autorise, Madame CERISIER BEN GUIGA intervenir davantage sur le fond de votre propos. Pour ce qui est des vaccins de la grippe H1N1, qu'en est-il, Madame, de ces maladies dont on parle ça et là, qui seraient les conséquences des injections de cette grippe ? On parle de cas de narcolepsie. Et qu'en est-il également de cette provision de vaccins qui devrait être utilisée pour les futures campagnes ? Pouvez-vous nous répondre à ce sujet ?

Je ne vais pas intervenir sur la carte vitale pour les retraités, nous partageons tout à fait l'avis de Madame VALERI, nous en avons longuement discuté en commission et nous étions unanimement d'accord. Mais, pour la Carte européenne de santé, il y a là des progrès. Nous qui vivons à l'étranger, qui sommes confrontés – surtout dans les pays européens – à d'autres problèmes, et je crois qu'il faudra aller plus loin, il est quelquefois difficile d'admettre qu'il ne faut plus parler de nationalité européenne dans tous ces règlements et leur application, mais bien de citoyenneté européenne. Et parfois, même pour nous, cela est difficile à comprendre. Il faudra donc que les circulaires soient extrêmement claires, pour qu'il n'y ait pas de confusion regrettable.

Pour ce qui est la Carte vitale pour les retraités, nous allons être très précis, on parle d'adresse en France pour que ces retraités puissent en bénéficier. Mais, s'agit-il d'adresse ou de domicile ? Ce n'est pas tout à fait la même chose. On peut avoir un domicile, mais ne pas y résider tout le temps. Là aussi, il conviendra d'être précis dans les circulaires.

Enfin, je voudrais également parler de l'affiliation à la Caisse nationale vieillesse. Lorsqu'on est à l'étranger, on a un délai de deux ans pour s'affilier à cette caisse, en transitant par la CFE. Nous pensons que ce délai est beaucoup trop court. Lorsque quelqu'un s'expatrie à 25 ans, il est bien loin de penser à sa retraite. Il pense d'ailleurs que cela n'arrivera jamais. Or, cela arrive et quand il veut s'en rendre compte, il est trop tard.

Un dernier mot sur la Caisse des Français de l'étranger : vous êtes ministre de tutelle de cette caisse – avec d'autres – et là aussi, nous avons besoin de votre aide pour qu'elle continue à fonctionner, de façon à aider nos compatriotes dans le sens actuel.

Merci.

(Applaudissements).

Madame la Présidente la remercie et donne la parole à Madame Roselyne BACHELOT-NARQUIN.

Madame Roselyne BACHELOT-NARQUIN

Un certain nombre de précisions réglementaires me sont demandées, je les ai notées avec beaucoup de soin : les progrès sur la Carte européenne de santé constituent un élément auquel je tiens, même si pour être vraiment efficace, cette carte doit évidemment se situer dans le contexte des nouvelles techniques d'information et de communication et nous avons encore beaucoup de progrès à faire sur l'harmonisation de cette informatisation pour rendre ces cartes véritablement opérationnelles. Tant qu'elles ne seront qu'un support papier banalisé, nous aurons beaucoup de mal à rendre ces droits effectifs et là, nous rencontrons une difficulté importante, même si des choses progressent. Car elles le font de façon assez virtuelle et pas opérationnelle. J'ai ainsi bien noté la précision adresse/domicile, qui me paraît en effet importante.

Vous m'avez posé une question plus technique sur la surveillance pharmacologique, la veille sanitaire sur les effets secondaires des vaccins. L'Agence, l'organisme qui en est chargé dans notre pays, l'AFSSAPS, s'est livrée, sur la vaccination, à une veille sanitaire extrêmement précise, peut-être même pointilleuse. Certains l'ont reproché, mais je pense que sur ces sujets, on n'est jamais trop précis. J'ai même inauguré une technique particulière de pharmacovigilance, c'est-à-dire la possibilité pour le citoyen, d'alerter lui-même sur des troubles qu'il pourrait ressentir. Cela est très intéressant, parce que cette démarche citoyenne vient compléter ce qui est possible pour les médecins et pour les professionnels de santé, en indiquant toutefois aux personnes qui ressentiraient ces effets indésirables de prendre contact avec leur praticien traitant. Il a été remarqué des cas de narcolepsie, non pas en France, mais dans certains autres pays (Pays-Bas), très limités puisque le vaccin a été proposé à plusieurs dizaines de millions de personnes sur le territoire européen, là où la pharmacovigilance est de qualité. Ce n'est hélas pas le cas partout dans le territoire européen. Les structures de pharmacovigilance ne sont pas de la même qualité partout. Mais, là où les pays ont des structures de pharmacovigilance de qualité, on a repéré quelques cas à l'unité. Il est impossible de faire le lien avec la vaccination, puisque les cas de narcolepsie existent dans la population non vaccinée et qu'on ne remarque pas de prévalence supérieure dans la population vaccinée, par exemple à la population non vaccinée. Aucun lien n'est donc établi entre l'administration du vaccin et les cas de narcolepsie (5 ou 6 cas).

Madame la Présidente

Merci, Madame.

Pour la Majorité présidentielle, Monsieur Guy SAVERY est à la tribune. Il est Président de la commission des Affaires sociales.

Monsieur Guy SAVERY, membre élu de la circonscription de Rabat

Merci, Madame la Présidente.

Avant d'entamer mon propos, au nom de la commission des Affaires sociales et en mon nom personnel, je voudrais vous remercier d'avoir accepté notre invitation.

En tant que représentant du groupe Majorité présidentielle à présent, Madame le Ministre, je voudrais vous dire que nous avons estimé qu'étant donné les compétences de votre ministère, vous seriez à même de faire passer par le Secrétariat général, un ensemble de thèmes sur lesquels nous aurions souhaité que vous puissiez nous répondre. Je ne voudrais pas rentrer dans la situation de votre compétence ou non sur certains points ; je vais donc les énumérer et si vous estimez que je dois continuer, vous êtes tout à fait à même de me le dire.

Madame Roselyne BACHELOT-NARQUIN

Je n'ai pas à estimer quoi que ce soit. Je ne suis pas présidente de séance. Vous m'avez invitée. J'entends tout ce que j'ai à entendre.

Monsieur Guy SAVERY

Concernant la protection sociale de nos compatriotes vivant à l'étranger, notre groupe souhaite des informations voire des précisions sur trois thèmes : le plan Alzheimer, la dépendance des personnes âgées et des personnes handicapées.

Sur le premier point, Alzheimer, quid des plans 2001-2005, 2004-2007 et 2008-2012 ? Le Gouvernement et le ministère intéressé ont-ils pensé à nos compatriotes de l'étranger ? Sur la dépendance des personnes âgées, les mesures prises en 2005, 2007 et 2008 ne sont pas applicables aux Français de l'étranger. Quid également du cinquième risque, dont la mise en place a été programmée par le Président de la République ? En ce qui concerne les personnes handicapées, dans le cadre de la protection sociale française, les personnes handicapées font l'objet d'une attention toute particulière, de la part des gouvernements respectifs et du Parlement. Un ensemble de dispositions législatives et réglementaires permet de prendre en considération les grandes difficultés que peuvent rencontrer ces personnes dans le courant de leur vie quotidienne, ainsi que le cas échéant, dans l'exercice de leurs activités. Depuis de très nombreuses années, le législateur en France a apporté un soin attentif aux personnes handicapées. La loi 2005-102 du 11 février 2005 est la dernière promulguée en la matière. La commission des Affaires sociales de l'Assemblée des Français de l'étranger, qui elle aussi s'est toujours préoccupée de la situation de nos compatriotes handicapés vivant à l'étranger a cependant constaté que les mesures prises en faveur des personnes handicapées vivant en France étaient sans aucune mesure avec celles prises pour les Français handicapés vivant à l'extérieur du territoire français. La nouvelle loi du 11 février 2005 fait référence aux personnes handicapées françaises et étrangères vivant en France ; par contre, aucune référence aux Français de l'étranger. Je ne vais pas vous lire l'ensemble du texte, mais je voudrais tout simplement…

Madame la Présidente

Monsieur SAVERY, rapidement, parce que vous allez dépasser votre temps…

Madame Roselyne BACHELOT-NARQUIN

Je n'ai pas l'impression qu'il dépasse le temps. La première intervenante l'avait dépassé de beaucoup, mais il faut rendre à César ce qui est à César et à Césarine ce qui est à Césarine. Continuez, Monsieur ! Ne vous laissez pas interrompre par un président de séance…

(Rires).

Madame la Présidente

Très bien, vous êtes responsable !

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Guy SAVERY.

Monsieur Guy SAVERY

Nous souhaitons que des Français de l'étranger puissent avoir peut-être pas autant de droits, cela est impossible en matière de handicap, car nombre de bonnes choses sont faites en France et ne sont pas applicables à l'étranger. Sans doute serait-il possible de compenser la carence dans certains domaines.

Je voudrais quand même parler du fait que les personnes handicapées françaises de l'étranger ne bénéficient pas forcément – comme c'est le cas en France et compte tenu de leur taux – de la protection sociale (Assurance maladie) gratuitement, surtout

pour les personnes adultes. Il faudrait également voir s'il est possible que le taux d'incapacité appliqué aux Français avec celui accordé aux handicapés vivant en France, soit également appliqué, notamment pour les personnes handicapées à moins de 80 % ; que la prestation de compensation puisse également leur être appliquée ; que la scolarisation des enfants handicapés vivant à l'étranger puisse faire l'objet de davantage de mesures, facilitant non seulement l'enseignement de ces enfants, mais également la vie quotidienne de leurs parents.

À titre indicatif, Madame le Ministre, nous vous informons qu'à ce jour, nous n'avons toujours pas reçu de réponse ministérielle a une résolution rédigée par la commission des Affaires sociales en mars 2007, se référant à la loi du 11 février 2005 qui, rappelons-le, s'intitule « Pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».

Je vous remercie.

Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Madame Roselyne BACHELOT-NARQUIN.

Madame Roselyne BACHELOT-NARQUIN

Je vais redire un peu ce que j'ai répondu à la première intervenante : le ministre en charge du handicap et de la situation des personnes handicapées est donc Monsieur Éric WOERTH, avec la Secrétaire d'État Nadine MORANO. Certes, pour avoir une réponse technique, il vaut mieux vous adresser au ministre en responsabilité. Je ne suis pas la « toute sachante ».

Vous m'avez posé des questions sur le plan Alzheimer. La maladie d'Alzheimer est une des trois priorités de santé publique du Président de la République, au côté des soins palliatifs et de la prise en charge du cancer dans toutes ses dimensions : prévention, soins et prise en charge médicosociale. Ce plan Alzheimer va mobiliser d'ici 2012, un milliard et demi d'euros. Ce milliard et demi sera partagé entre la recherche, le soin et la prise en charge médicosociale en établissement. Il est évident que nous n'allons pas installer avec le plan Alzheimer dans chacun de vos pays, des unités de prise en charge. On ne les installe que sur notre pays, bien entendu. Le plan se divise à peu près de cette façon : 1,1 milliard est destiné à ces équipements médicosociaux, avec des prises en charge complètes, mais aussi des accueils de jour, car il est très important que les malades atteints d'Alzheimer puissent être accueillis un week-end, quelques heures dans la journée, pour permettre à la famille aidante d'avoir du temps, du temps pour soi, pour souffler, pour faire des courses, aller la banque, chez le coiffeur. Cela est bien normal. Nous voulons donc et nous avons commencé cette multiplication des structures de répit. C'est une des modalités. Je ne citerai que quelques exemples sur chacun des thèmes.

En ce qui me concerne, nous voulons assurer un maillage complet du territoire, avec des consultations mémoire. Vous pouvez aller sur le site du ministère ou de la mission Alzheimer pour regarder la liste des consultations mémoire, avec un certain nombre de centres ressources pour celles-ci. Nous avons également des références et des référents pour le malade Alzheimer jeune. Car, il ne faut pas oublier que la maladie d'Alzheimer peut également concerner des personnes assez jeunes. La maladie d'Alzheimer n'est pas une maladie psychiatrique, mais neurologique. Ces consultations mémoire mobilisent un peu plus de 200 millions d'euros de prise en charge médicale. Et puis, un effort important est mené sur la recherche, sous la présidente d'un grand chercheur français, Philippe AMOUYEL, qui a déjà marqué l'histoire de notre pays par des découvertes génétiques sur cette maladie, ainsi que d'autres découvertes de physiopathologie tout à fait prometteuse. Je n'aurai garde d'oublier des noms prestigieux comme celui du professeur MÉNARD, Françoise FORETTE, Bruno DUBOIS, qui marquent la recherche française et qui font de la recherche française sur la maladie d'Alzheimer une des plus brillantes et des plus prometteuses du monde. Un certain nombre d'équipes se déploient sur cette maladie.

Je veux signaler, parce que cela vous intéresse tout particulièrement, que nous avons réuni ici les pays européens, l'année dernière, autour de la maladie d'Alzheimer, lors de ma présidence du Conseil santé, avec ma collègue allemande de l'époque, parce qu'il existe des liens très étroits entre l'Hôpital de la Pitié-Salpêtrière, qui constitue un des pôles de recherche les plus éminents sur les maladies neurologiques et l'hôpital de la charité à Berlin. Nous avions établi des liens très étroits pour coordonner les plans de recherche au niveau européen, car vraiment, c'est extrêmement prometteur que de travailler en réseau avec les autres pays européens.

Sur le plan Alzheimer, les avancées sont tout à fait significatives. D'ailleurs, nous nous réunissons très prochainement avec le Président de la République, qui souhaite suivre l'avancée du plan Alzheimer de façon extrêmement précise et sous la coordination de Florence LUSTMAN, qui est chargée de suivre ce plan, pour savoir où nous en sommes, si nous avons pris du retard. Nous sommes bien en ordre de marche.

Pour la dépendance des personnes âgées et la création du cinquième risque, le Président de la République a pris l'engagement formel que dès que le dossier des retraites serait bouclé, après son examen au Parlement et le vote de la loi, la création du cinquième risque sera à l'agenda du Ministre des affaires sociales. Les questions de dépendance des personnes

âgées et des personnes handicapées sont, dans la nouvelle organisation gouvernementale, situées et placées auprès du Ministre des affaires sociales.

Madame la Présidente

Merci, Madame le Ministre.

Monsieur le Directeur des Français de l'étranger, Monsieur SAINT-PAUL, voudrait vous dire quelques mots.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur François SAINT-PAUL, Directeur des Français à l'étranger et de l'administration consulaire.

Monsieur François SAINT-PAUL, Directeur des Français à l'étranger et de l'administration consulaire

Merci, Madame le Ministre,

Permettez-moi tout d'abord de vous remercier pour votre discours, que j'ai écouté avec beaucoup d'attention, parce qu'il était de très haute tenue, y compris sur les questions que vous posiez. Nous n'avons pas l'habitude, dans notre enceinte, d'avoir ces réflexions fondamentales et vous avez posé un certain nombre de questions et apporté un certain nombre de réponses tout à fait intéressantes et captivantes.

De mon point de vue, comme Directeur des Français de l'étranger, en vous écoutant, j'ai pensé que du point de vue de l'éthique et des problèmes de fond que vous posiez, pour un Français à l'étranger et les problématiques consulaires que nous pouvons connaître, y aurait-il des confluences et des questions qui se ressemblent ? Je ne pose pas la question de la prestation sociale et des questions que l'on se pose d'habitude, sur lesquelles nous débattons tous les jours, mais des sujets de fond et des réponses que l'on peut essayer d'y apporter. En y réfléchissant et dans ma zone de compétence, je vois quatre sujets sur lesquels les préoccupations que vous rencontrez, je les rencontre moi-même. Il s'agit de l'adoption, la gestation pour autrui, le problème des seniors, la crise et la responsabilité.

Adoption tout d'abord, en France, 80 % de l'adoption est d'origine internationale. C'est tout le problème que vous avez souligné, de l'arbitrage entre le droit de l'enfant et le droit à l'enfant. Arbitrage qui peut être difficile, sous la pression, sous les médias. On l'a bien vu avec la crise d'Haïti, où nous étions pressés de faire tout, tout de suite et n'importe comment, afin de permettre à ces pauvres enfants de connaître un avenir en France. Mais, à quel prix ? De ce point de vue-là, les réponses qui ont été données sous l'impulsion du ministre, vont tout à fait dans votre sens : d'abord le droit de l'enfant. Ainsi, tout ce que nous avons fait a été applaudi des deux mains par les organisations internationales et je dois dire que notre comportement n'a pas suscité de critiques, alors que des comportements d'autres pays, amis, dans l'urgence, ont été beaucoup plus difficiles et contestables.

Sur la gestation pour autrui, j'ai vraiment beaucoup aimé vos interrogations successives en termes d'avance ou de retard. Ce sont vraiment des questions importantes. Nous rencontrons ce problème par l'état civil, lorsque nous avons des familles ou des parents d'intention qui viennent et nous demandent une transcription. Nous avons mené une enquête, dans le monde entier, pour avoir une géographie, une mappemonde de la situation sur la gestation pour autrui, sa réglementation et sa pratique. C'est éloquent : toutes les situations existent, y compris en Europe, dans de proches pays, avec tous les trafics, des degrés dans le trafic, qui vont jusqu'au pire, à savoir le service rémunéré.

Nous, service consulaire, sommes vraiment confrontés à cela, quand des parents d'intention se livrent à une opération de gestation pour autrui et ensuite, cherchent à en tirer la transcription en état civil auprès de nos consulats. Nous ne pouvons pas réaliser certaines choses et nous nous tournons vers le parquet de Nantes, etc.

Troisième sujet, la retraite : dans dix ans, il se posera le problème de la fin de la retraite à l'étranger. Car, nous assistons actuellement à une multiplication, un développement de cette nouvelle forme de retraite à l'étranger. Tout va bien à 70 ans, tout va bien à 60 ans, mais que se passe-t-il beaucoup plus tard ? Cette petite bombe est en cours de construction et soulève le problème de la gestion de la tutelle.

Dernier sujet, brièvement, la question gestion du risque et de la crise : au ministère des Affaires étrangères et européennes, le Centre de Crise a été mis en place. Nous essayons d'être le plus complet possible sur l'annonce des risques, avec tout un arbitrage à faire entre tout dire et ne pas tout dire, avec une jurisprudence qui nous talonne.

C'était donc simplement, de mon point de vue, en réfléchissant aux problématiques qui pouvaient rejoindre les vôtres, les quatre éléments que je voulais mentionner et dans le fond, des problématiques à la fois différentes, mais semblables, avec des tendances ou des orientations qui vont, je le crois, dans le même sens.

Merci, Madame le Ministre.

(Applaudissements).

Madame Roselyne BACHELOT-NARQUIN

Merci, pour ces interrogations et de les avoir placées sur le plan éthique.

Oui, l'adoption est une adoption internationale maintenant et l'apparition dans les familles d'enfants de phénotypes profondément différents de leurs parents a posé évidemment la question des origines qui n'existait pas il y a quelques années, où l'adoption relevait du secret de famille. Mais là, maintenant, le secret n'est plus possible et cette notion de l'identité, du droit à connaître ses origines, est évidemment une question centrale et d'ailleurs, n'est pas sans poser le problème de l'information réelle des parents, sur les difficultés qu'ils peuvent rencontrer, loin des visions angéliques qui sont souvent défendues par les uns et les autres. L'adoption, ce n'est pas seulement avoir un petit bébé dans ses bras, de deux ou trois mois. C'est aussi avoir un adolescent de quinze ou de dix-huit ans extrêmement revendicatif sur ses origines et sur les différences qu'il souhaite affirmer. En tout cas, la France a été impeccable pour recevoir les petits enfants d'Haïti. J'ai moi-même créé une cellule d'accueil dans nos hôpitaux antillais, pour pouvoir accueillir des petits enfants parfois profondément dénutris, meurtris, amputés, ayant subi des traumatismes extrêmement profonds et nous les avons pris en charge, pour des bilans de santé complets, avant de les remettre aux parents.

Deuxième point, oui, la gestation pour autrui s'organise autour d'une sorte de patchwork européen, avec une différence très nette entre les pays anglo-saxons, qui privilégient la notion du contrat sur le mode « tout est possible, du moment que les deux parties sont d'accord » et ce que nous défendons, nous, dans notre pays, c'est-à-dire cette conception de non-patrimonialité du corps humain. Je peux vous dire qu'en tout cas, ma démarche n'est pas de se dire, que ce soit pour la gestation pour autrui ou pour les dons de gamètes, que cela se fait ailleurs, donc que nous devons le faire. Il s'agit-là d'une réflexion courante. Une loi de bioéthique est un pacte républicain fondé sur des valeurs et ce n'est pas parce que la peine de mort existerait dans certains pays que pour autant elle devrait être possible dans le nôtre.

Vous avez parlé des seniors et des questions éthiques posées par la grande dépendance. Ce qui est devant nous est incommensurable. Nous n'en avons que le petit fumet de la marmite ! Je vous rends attentif au fait, Mesdames, Messieurs, que sans doute l'information la plus importante que nous ayons eue cette année, est passée totalement inaperçue. C'est-à-dire que le prix Nobel de médecine a été consacré à la découverte des télomérases, c'est-à-dire des recherches qui pourraient permettre à l'homme de vivre 400 ans.

(Brouhaha dans la salle).

Je ne dis pas que cela est souhaitable. Je dis que c'est ce qui nous attend ! C'est vers de telles problématiques que nous avons et que le débat sur le fait de porter la retraite à 62 ans, qui semble émouvoir tant de personnes est tellement sous-dimensionné par rapport à la réalité de ce qui nous attend…

(Applaudissements).

… qu'on se prend à être saisis par un vertige. La question est éthique, sur la justification de la science. Parce que telle est la question fondamentale.

Quant à la notion de crise et de responsabilité, je peux vous dire, pour avoir tenté de gérer au niveau européen, une crise sanitaire à travers l'épidémie de grippe H1N1, qu'à la fois sur la démarche opérationnelle et sur la démarche éthique, nous avons encore beaucoup de progrès à faire. C'est cela l'intéressant. Nous ne pouvons pas avoir une démarche opérationnelle unifiée sans démarche éthique unifiée. On a quelquefois tendance à inverser l'ordre des facteurs, mais quand moi, Ministre de la santé, je propose au Président de la République de permettre à tous ceux qui le voudront de se faire vacciner, parce que c'est ma démarche éthique, sans obliger personne. Evidemment, cela me conduit à une stratégie qui, si elle n'est pas partagée par d'autres pays européens, qui décident, eux, soit de ne pas se faire vacciner, parce qu'ils trouvent que ce n'est pas intéressant, que c'est trop cher, ou de ne vacciner qu'une partie de leur population, vous comprenez bien qu'on ne peut pas avoir une démarche européenne opérationnelle unique, sans démarche opérationnelle éthique, sans démarche éthique unifiée. L'éthique, c'est vraiment une question politique !

(Applaudissements).

Et je suis très heureuse de saluer le cher Gérard LARCHER… quand les stars arrivent, les starlettes s'effacent…

Madame la Présidente

Madame le Ministre, merci beaucoup d'être venue jusqu'à nous. Merci infiniment…

INTERVENTION DE MONSIEUR GERARD LARCHER, PRESIDENT DU SENAT

Madame la Présidente

Monsieur le Président, c'est avec honneur que nous recevons le deuxième personnage de l'État dans notre Assemblée, en plénière pour la semaine. Je pense que c'est la première fois que vous nous rendez visite. J'espère que vous reviendrez souvent et que nous serons toujours vos Français de l'étranger. Nous comptons sur vous, à l'avenir.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Gérard LARCHER, Président du Sénat.

Monsieur Gérard LARCHER, Président du Sénat

Madame la Présidente, Monsieur le Secrétaire général, mes chers collègues Sénateurs représentants les Français établis hors de France, Mesdames et Messieurs les membres de l'Assemblée des Français de l'étranger, Mesdames et Messieurs,

Je sais que le programme de votre treizième session plénière est particulièrement dense – et il en porte témoignage derrière moi pour une partie –, que les orateurs ont été nombreux à se succéder à la tribune. C'est, je crois, le signe de l'intérêt que suscite votre Assemblée auprès des responsables, notamment politiques. C'est aussi le signe de l'attention qu'ils me semblent désormais porter de manière encore plus forte à nos compatriotes établis hors de France. Près de 2,2 millions sont installés hors de nos frontières. C'est autant que nos compatriotes vivant outre-mer. Et pourtant, les Français de métropole n'ont peut-être pas toujours eu suffisamment conscience de cette importance numérique et du formidable atout que vous représentez pour notre pays.

Les choses évoluent. Les Français établis à l'étranger sont aujourd'hui, me semble-t-il, mieux reconnus. Cette évolution doit beaucoup au rôle de votre Assemblée. Permettez-moi aussi de saluer la mémoire de vos collègues ou anciens collègues décédés, dont je connaissais certains personnellement, avec qui j'ai partagé, je pense à Henry-Jean LOUSTAU, à Serge BELLANGER, à Guy PENNE – et j'ai siégé au Sénat avec Guy PENNE -, Paul CLAVE, Micheline ANGEL et Jacques NOVELLA.

Il est une institution de la République que j'ai l'honneur de présider, qui a toujours su l'importance des Français établis hors de France : le Sénat. C'est le Sénat qui, depuis la réforme institutionnelle de la Seconde Guerre mondiale, assure votre représentation parlementaire. C'est une de nos missions constitutionnelles et, je le rappelle à chaque fois, représentation des collectivités territoriales, mais représentation d'une formidable collectivité humaine que constituent les Français établis hors de France. C'est d'ailleurs une mission que remplissent avec un engagement très fort, les douze Sénateurs que vous élisez. Je voudrais les saluer très amicalement dans leur diversité et je peux porter témoignage – et ce n'est pas simplement qu'à propos de courtoisie – sur le rôle irremplaçable qu'ils jouent au Sénat, dans votre représentation, mais tout simplement aussi dans les affaires de la Nation.

Oui, depuis 64 ans, le Sénat a tissé avec vous, avec l'Assemblée qui est la vôtre, un lien particulier, une relation de confiance. Ensemble, nous sommes attentifs aux préoccupations souvent bien spécifiques de nos compatriotes et nous essayons de faire en sorte qu'elles soient mieux connues, mieux comprises, mieux prises en compte.

Il y a un an, quasiment jour pour jour, nous nous retrouvions dans l'hémicycle du Sénat, à l'occasion de la Troisième journée des Français de l'étranger. Il y aura une nouvelle édition. Nous réfléchissons ensemble, avec mes collègues, à la date et aux programmes les plus appropriés. Je crois que cette journée des Français de l'étranger est un rendez-vous intéressant et apprécié.

En 2012, pour la première fois, nos compatriotes établis hors de France éliront 11 députés. Disposer d'une représentation dans chacune des chambres du Parlement était une demande largement partagée. Le Président de la République a engagé cette réforme. Le Sénat l'a approuvée. Par leur mode de suffrage différent, par leurs zones territoriales de compétence différentes, députés et sénateurs seront donc complémentaires et trouveront ensemble les meilleures voies pour que cette double représentation permette aux Français de l'étranger de mieux faire connaître leurs spécificités, auprès des responsables publics. Et vos parlementaires seront complémentaires de votre Assemblée. Je veux dire ma conviction qu'elle doit garder tout son rôle, toute son importance, toutes ses prérogatives et je dois dire que nous y serons attentifs et que j'y serai personnellement attentif.

(Applaudissements).

Par votre expertise, par vos initiatives, membres de l'Assemblée des Français de l'étranger élus au suffrage universel direct, oui, vous êtes les interlocuteurs des pouvoirs publics, des sénateurs et demain, de nos collègues députés.

Je crois que le renforcement de la représentation parlementaire doit en fait vous donner plus de responsabilités. L'international occupe une partie significative de mon agenda. Je reçois souvent avec les présidents des groupes de métier, avec

les présidents de la commission des Affaires étrangères de la Défense, les forces armées, de nombreuses délégations. La semaine prochaine, ce sera le Président de la République italienne, puis le Premier ministre du Pakistan et j'effectue, tant que je peux, des déplacements à l'étranger. À chaque fois, j'essaie de rencontrer nos compatriotes. Ces rencontres sont toujours des moments d'échanges, à la fois utiles, agréables et instructifs pour le Président du Sénat. Le regard que nos compatriotes portent sur leur pays de résidence, ce qu'ils m'en disent à travers leur expérience personnelle, professionnelle, tout simplement humaine, est toujours un moment de partage riche d'enseignements. Au travers de ces rencontres, au travers le témoignage de vos sénateurs, j'ai aussi appris à mieux vous reconnaître, à mieux comprendre vos spécificités et vos attentes. Je vois d'ailleurs, en regardant le programme de cette semaine de travail, par la diversité des sujets abordés, combien ces attentes sont diverses. Diverses, parce que votre communauté est diverse, professionnellement, socialement ; et pourtant, il y a entre vous, un sentiment d'appartenance commune à une grande famille : celle des Français établis hors de France. Et je sais que bien souvent, l'éloignement renforce l'attachement que vous portez à la France. Je crois qu'on ne se sent jamais aussi Français que quand on est à l'étranger. Mais, Français d'une manière ouverte, positive, rayonnante et non d'une manière recroquevillée.

Vous êtes une richesse et un atout pour notre pays, pour la promotion de ses valeurs et de sa culture et pour le renforcement de notre compétitivité économique. Je voudrais aussi dire que parfois, je pense à la question des binationaux, qui représentent la moitié de nos compatriotes établis hors de France. Ils sont à la fois Français de l'étranger et nationaux de leurs pays de résidence. C'est au fond la chance d'une double culture : à la fois pleinement Français et attachés à leur autre patrie, ils me paraissent être un apport et un enrichissement pour notre culture nationale, mais aussi leurs spécificités doivent être prises en compte et ceux-ci méritent attention.

Parmi les attentes que j'ai ressenties, il y en a une qui me paraît bien normale. Elle est naturellement diverse suivant les pays : c'est la sécurité. Nous en avons parlé à Brazzaville, récemment, où nos compatriotes n'ont pas été épargnés par des exactions, lors des guerres civiles. Nous en avions parlé au Caire, pour nos compatriotes du Soudan : c'était il y a un peu plus de dix-huit mois. Je sais que le ministère des Affaires étrangères et européennes, notamment avec la création du Centre de crise, a mis en place un outil performant pour répondre aux urgences. Mais, il reste encore un certain nombre de questions à régler.

Une autre de vos attentes est exprimée là aussi de manière diverse, c'est la solidarité. Je salue à nouveau le rôle joué par la Caisse des Français de l'étranger, qui assure une protection sociale à plus de 200 000 de nos compatriotes. Une autre expression de la solidarité, c'est l'aide sociale apportée aux plus démunis de nos compatriotes. 16 millions d'euros cette année, des crédits qui ont fait l'objet d'un combat partagé sur tous les fauteuils dans notre hémicycle. On peut en porter témoignage : je suis et je demeurerai à leur côté sur ce sujet, et je le redis, c'est un sujet tout à fait essentiel. La solidarité, c'est aussi les aides à la scolarité. Bourses scolaires et gratuité du lycée pour tous les Français, je sais que cette mesure a fait débat encore. Je l'entends. L'enseignement français à l'étranger fait l'objet d'un récent rapport de la mission d'évaluation et de contrôle de l'Assemblée nationale. Sur la question spécifique de la prise en charge des frais de scolarité, vous le savez, deux parlementaires ont été missionnés : un sénateur, Sophie JOISSAINS ; un député, Geneviève COLOT ; ils rendront leur rapport au Président de la République, qui leur a confié cette mission. J'ai rencontré le sénateur en charge de ce dossier, pour lui faire part d'un certain nombre de choses. Là aussi, le Sénat tout entier sera attentif aux suites qui seront réservées à ces rapports.

Vous avez évoqué d'autres sujets cette semaine. Je ne vais pas tous les citer. Mais, un point particulier, l'année 2012 est l'organisation d'un calendrier électoral particulièrement chargé : élection présidentielle, élections législatives – qui pour la première fois, concerneront directement onze circonscriptions territoriales -. Cela fait déjà quatre journées de scrutin. Le cinquième scrutin pour nos compatriotes d'Europe et d'Asie, c'est un défi logistique et un risque de participation fortement amoindrie. Une proposition de loi a été déposée pour proroger d'un an le mandat des élus de ces deux zones. C'est un dossier que nous allons aussi suivre de près.

Voilà, mes chers collègues, quelques éléments du message que je souhaitais vous adresser et peut-être, répondre à quelques interrogations et quelques questions, même si tout à l'heure, je rentre de Bruxelles, juste avant les questions d'actualité, je rencontrais le président de la Commission européenne pendant toute la matinée sur un certain nombre de sujets et il faudra que je m'exprime, autour de 18 heures 15. Voyez dans ma présence, pas simplement un geste d'amitié ou de courtoisie. Pour nous, au Sénat, la question des Français de l'étranger est extrêmement présente, naturellement incarnée par vos douze sénateurs, mais elle concerne l'ensemble de notre Assemblée. C'est mon engagement personnel et c'est là où j'apporte un amendement à la formule de Gambetta : « Nous ne sommes pas que le Grand conseil des communes de France ; nous sommes le Grand conseil des collectivités territoriales de France et des Français établis hors de France ».

Je vous remercie.

QUESTIONS-REPONSES

Madame la Présidente

Merci, Monsieur le Président.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Georges-Francis SEINGRY.

Monsieur Georges-Francis SEINGRY, membre élu de la circonscription de Bruxelles

Monsieur le Président, mes chers collègues, Jean COCTEAU a dit : « Il n'y a pas d'amour, il n'y a que des preuves d'amour ». Votre présence aujourd'hui parmi nous est la preuve de l'intérêt que le deuxième personnage de l'État porte à la représentation des Français de l'étranger. Et je pense pouvoir dire en votre nom à tous, mes chers collègues, que nous en sommes réconfortés.

En effet, la perspective des prochaines élections législatives à l'étranger marque une nouvelle ère dans l'exercice de la citoyenneté à l'étranger. Et, des interrogations existent sur les bouleversements que ce nouvel échelon représentatif ne manquera pas d'apporter.

Vous l'avez rappelé, le Sénat est depuis 64 ans la maison des Français établis hors de France. Nous souhaitons qu'il demeure leur résidence principale.

(Applaudissements).

L'Assemblée des Français de l'étranger a besoin de savoir qu'elle peut et pourra toujours, comme vous nous l'avez rappelé à l'instant, s'appuyer sur vous, face à une Assemblée nationale qui nous est, reconnaissons-le chers collègues, quand même un peu inconnue. Pas d'amour, disais-je, sinon des preuves d'amour. La plus belle et la plus incontestable des preuves d'amour que l'on pourrait nous donner serait de consacrer un peu de temps parlementaire à l'examen de nos propositions de réforme. Mais, si je vous ai bien entendu, je crois que vous vous y êtes engagé avant que je ne vous le demande, ce qui est un prodige.

Ces propositions de réforme, si elles sont nombreuses, vont dans le bon sens et je sais que nos sénateurs n'auront pas manqué de vous en faire part. Entre autres, je vais en citer trois qui me semblent parmi les plus importantes : il y a tout d'abord l'élection d'un président de l'Assemblée, un président élu en son sein. Nous sommes tous conscients qu'il y a quelque chose de curieux à avoir comme président un ministre, alors que nous sommes des élus au suffrage universel direct. Le deuxième point est la revalorisation de notre statut d'élu de proximité. Enfin, quelle sera l'articulation de notre rôle avec celui des futurs députés dans le cadre de cette enceinte.

Vous le voyez, Monsieur le Président, les sujets de manquent pas. Et permettez-moi d'en retirer la substantifique moelle en quelques mots. Il ne s'agit pas moins que de l'émancipation d'une Assemblée d'élus au suffrage universel direct. Il s'agit de la demande d'une Assemblée, qui somme toute, ne demande rien d'autre que de pouvoir et d'avoir les moyens d'exercer correctement sa mission.

Voilà, permettez-moi, Monsieur le Président, dans le temps qui m'est imparti, de vous remercier une nouvelle fois pour votre présence, car si les conseillers sont régulièrement reçus au Palais du Luxembourg, très honnêtement, Monsieur le Président, cela faisait bien longtemps que le Sénat n'était pas venu à nous.

Je vous remercie de votre attention.

Madame la Présidente le remercie donne la parole à Monsieur Gérard LARCHER.

Monsieur Gérard LARCHER

Monsieur le Conseiller, mes chers collègues, je voudrais dire que ce n'est pas de la pression, c'est tout simplement parce qu'il n'y a pas de vertu d'anticipation, parce que mes collègues sénateurs représentants les Français de l'étranger portent aussi le souhait que cette Assemblée joue demain un rôle encore plus important, plus en phase encore avec les réalités. Et d'ores et déjà, un certain nombre d'entre eux m'ont fait connaître leur souhait que l'on puisse envisager un autre mode de présidence et un autre mode de fonctionnement. Ce que je souhaite, c'est que vous puissiez être en capacité, de manière synthétique, partagée, dans la diversité de ce que vous êtes, de faire un certain nombre d'axes de propositions, qui pourront ensuite faire l'objet des dispositions législatives et nécessaires. Cette vertu d'anticipation chez moi n'était tout simplement que l'écoute des propositions faites par les uns et les autres.

Vraiment, je ne vis pas l'arrivée d'une représentation de députés comme un quelconque affadissement du rôle et de la place du Sénat. Ce, pour deux raisons : la particularité des sénateurs – et là, il y a un parallélisme avec beaucoup de territoires

géographiquement délimités par un département ou une collectivité – est qu'ils auront la capacité de faire la synthèse et pas simplement de représenter une fraction géographique du monde. Cela donnera au contraire au Sénat et aux sénateurs qui vous représentent, une capacité renforcée.

Personnellement, je n'ai pas du tout d'inquiétude sur ce point. En tout cas, avec l'ensemble des sénateurs représentant les Français de l'étranger, je suis à votre disposition pour voir dans quelles conditions cette Assemblée, élue au suffrage universel direct, peut évoluer.

(Applaudissements).

Madame la Présidente

Merci, Monsieur le Président.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Marie-Françoise D'ANGLEMONT DE TASSIGNY.

Madame Marie-Françoise D'ANGLEMONT de TASSIGNY, membre élu de la circonscription de Genève

Monsieur le Président, Cher Président LARCHER,

Connaissant votre engagement personnel et l'intérêt que vous portez aux Français résidant hors de France, ainsi qu'à leurs représentants, nous sommes très heureux de vous accueillir au sein de cette Assemblée. Dans un monde en éternelle mouvance, comment ne pas oublier la présence de la France à travers ses concitoyens, petits et grands, qui bénéficient d'une nouvelle terre d'accueil à l'étranger ? Comment ne pas évoquer ici les difficultés auxquelles certains d'entre eux sont confrontés, suite aux désordres économiques et financiers touchant l'ensemble de la planète ? Parmi les nombreux sujets abordés et vu le temps qu'il m'est alloué, je parlerai d'un seul, la décristallisation du gel républicain, à savoir, le 5 % du budget de l'aide à la scolarité de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger. Cela représente un enjeu de 5 millions d'euros, qui permettrait une grande amélioration de la situation des familles à revenus moyens, qui sont les plus pénalisées par l'évolution des frais de scolarité.

J'aimerais donc vous proposer, au nom de mon groupe, l'UDIL, de décristalliser ce budget concernant l'aide à la scolarité de l'Agence pour l'Enseignement français à l'étranger. Cette démarche délicate – et nous en sommes conscients dans cette période financière difficile pour notre pays – serait néanmoins la preuve de vos liens privilégiés avec les membres de l'Assemblée des Français de l'étranger et la prise en compte de leurs préoccupations. Nous vous remercions par avance et comptons sur votre bien connue capacité de convaincre.

(Applaudissements).

Madame la Présidente la remercie et donne à Monsieur Gérard LARCHER.

Monsieur Gérard LARCHER

Conseillers, mes Chers collègues,

Vous posez la question que j'ai en partie abordée tout à l'heure, à la fois de notre réseau d'enseignement, des moyens qui y sont consacrés et aussi de l'approche de son financement de la part des familles et de la question de la gratuité. Je disais tout à l'heure qu'un certain nombre de ces points faisaient débat. Je disais que je regardais à la fois les résultats de la mission d'évaluation de l'Assemblée nationale et que j'attendais le rapport conjoint de Madame JOISSAINS, sénateur, et de Madame COLOT, député de l'Essonne, que je regarderai avec beaucoup d'attention, en lien avec l'ensemble de mes collègues. Cette question nous est d'ailleurs souvent posée. Vous parlez de « décristallisation ». Il est vrai que nous sommes dans une période budgétaire où les cristaux ont plutôt tendance à se contracter qu'à se décontracter. Chacun doit assumer le fait aussi – puisque c'était un des trois sujets avec le président pour la Commission européenne et le président de la commission pour l'Economie que j'abordais ce matin avec le Commissaire Olli REHN, puis pendant près de deux heures avec le président de la Commission européenne ; notre pays ne peut perdurer sur une inscription de déficit cumulé budget de l'État, budget social, de 180 milliards d'euros, sans encourir et faire encourir à l'Union et à nous-mêmes, un certain nombre de risques.

5 millions d'euros, je crois que c'est quelque chose qu'il faut regarder avec beaucoup d'attention. Il faut les regarder aussi par rapport aux capacités qui peuvent être dégagées. Tous ces sujets me paraissent mériter beaucoup d'attention. Je ne peux faire de promesse en l'état actuel. Je vais relayer cette demande, à la fois auprès de l'exécutif, comme de notre commission des Finances. Parce que, vous le savez et je voudrais le dire clairement, la dotation d'actions parlementaires, aujourd'hui, outre le fait qu'elle ait été maîtrisée, est normalement réservée à des opérations d'investissement et non de fonctionnement. Il est peut-être de notoriété publique qu'avec le Bureau du Sénat, nous avons réorganisé un certain nombre de méthodes de

fonctionnement, ce qui nous a conduits à faire des économies substantielles, mais en même temps, à faire que la dotation d'actions parlementaires, parfois présentée comme une sorte de réserve secrète, soit tout simplement une aide, un complément à l'investissement, quelque chose de clair, de transparent, au service aussi bien de nos collectivités, que d'un certain nombre d'investissements à l'étranger. Quoi qu'il en soit, je m'engage à relayer tout cela de la manière la plus forte qu'il soit.

(Applaudissements).

Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur Jean-Yves LECONTE.

Monsieur Jean-Yves LECONTE, membre élu de la circonscription de Vienne

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président du Sénat,

Permettez-moi, au nom de mon groupe, de saluer le président d'une Assemblée dont la commission des Lois a marqué hier son attachement aux valeurs républicaines, en se prononçant contre les amendements qui faisaient suite au discours de Grenoble du Président de la République.

Le Sénat va bientôt perdre la responsabilité de la représentation exclusive des Français de l'étranger, dans deux ans. Pendant soixante ans, nous n'étions pas tout à fait majeurs ; nous le deviendrons dans un peu plus d'un an, après soixante ans où nous avions une représentation parlementaire un peu bancale. Cette représentation parlementaire complète, vous l'avez souligné, traduit l'évolution des communautés françaises à l'étranger et en particulier la place des binationaux, l'implantation et la durée des séjours à l'étranger des Français qui y vivent et qui sont de plus en plus longs.

Nous allons bientôt devenir majeurs, mais durant ces deux prochaines années, nous avons encore besoin que le Sénat nous accompagne très spécifiquement, pour nous aider justement à réussir cette transformation. Deux innovations majeures nous attendent à l'occasion de ce scrutin législatif. Premièrement, ce sont les premières circonscriptions que l'on ne pourra pas parcourir à cheval. L'une d'elle ira de Mourmansk à Wellington, d'autres iront du sud de l'Amérique du Sud à la Californie, cela va être très difficile à organiser. Il y aura deux nouveaux types de votes : le vote par correspondance et le vote par Internet, qui seront des innovations dans la République. Nous sommes fiers d'y participer, mais nous comptons sur le Sénat et sur les sénateurs des Français de l'étranger, ainsi que sur l'expérience qu'ils pourront vous transmettre des scrutins à l'Assemblée des Français de l'étranger, pour que ces innovations se passent dans les meilleures conditions, afin qu'en 2012, ces votes se passent de manière correcte et qu'il n'y ait aucune critique sur la manière de vote.

L'enjeu de la participation sera aussi un enjeu énorme. Lorsque l'on voit la participation, déjà, aux élections présidentielles, il est essentiel de réussir ces scrutins et l'encadrement législatif et l'encadrement réglementaire sont essentiels. Nous comptons sur le Sénat et son expérience pour cela.

Nous comptons aussi sur le Sénat pour accompagner cette Assemblée, que vous avez longtemps couvée, pour qu'elle devienne une Assemblée effectivement complète, autonome et qu'elle soit à la fois en termes de compétences, mais aussi dans sa perception vis-à-vis de l'ensemble des Français de l'étranger, perçue comme une Assemblée qui gère l'action publique française vis-à-vis des Français de l'étranger, c'est-à-dire une collectivité de proximité, à l'image des mairies, des conseils généraux, des conseils régionaux.

Nous souhaiterions que pour cela, ces élections, nos élections, nos renouvellements se fassent en même temps que les élections locales en France, afin de mieux être visibles et mieux perçus dans notre action et dans notre rôle, par nos concitoyens à l'étranger. Monsieur le Président du Sénat, nous comptons sur notre aide, parce que pendant deux ans, vous avez encore le devoir - et nous savons pouvoir compter sur nous – de nous accompagner avant de nous autonomiser, lorsque nous aurons une représentation parlementaire complète.

Nous avons besoin de vous. Je vous en remercie.

(Applaudissements).

Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur Gérard LARCHER.

Monsieur Gérard LARCHER

Monsieur, mes Chers collègues,

Tout d'abord, c'est au Président de la République, Nicolas SARKOZY, que vous devez de ne plus être bancals, je me permets de le dire. Puisque le deuxième pied et la réforme constitutionnelle ont fait l'objet d'interrogations et de débats au Sénat, y compris entre collègues, je le rappelle. Si le Sénat n'avait pas voté, sous l'impulsion du président de la commission des

Lois, Jean-Jacques HYEST, nous n'aurions pas aujourd'hui cette possibilité. Je sais qu'un certain nombre l'attendait depuis longtemps. Certains s'interrogeaient et cela était légitime. C'était une transformation. Historiquement, la naissance de la représentation émanait du Général DE GAULLE. Parce qu'un certain nombre de Françaises et de Français établis hors de France s'étaient engagés de manière forte à ses côtés pour la liberté et l'honneur de la patrie, je le rappelle. Donc, ensemble, essayons de réussir le fait que ce côté d'être assis sur deux piliers soit une chance pour cette représentation, pour cette Assemblée même. Voilà pourquoi, répondant à la première question tout à l'heure, j'ai évoqué un certain nombre de sujets qui sont sur la table, pour en quelque sorte adapter, moderniser, renforcer, rendre réellement complémentaire le fonctionnement entre la représentation parlementaire complète et la représentation de cette Assemblée. Voilà pourquoi j'ai évoqué, sans apporter de réponse, la question notamment du calendrier électoral.

Le ministère des Affaires étrangères et européennes, en lien avec le ministère de l'Intérieur, entend mettre en place des moyens humains, financiers, pour rendre ce premier scrutin le plus parfait possible et le plus accessible possible, sans souffrir de contestation, parce qu'il existe toujours un débat entre accessibilité et garantie apportée de fiabilité et de sincérité du scrutin. Un certain nombre de collègues sont d'ailleurs des spécialistes en la matière. Je pense à la commission des Affaires étrangères, tellement spécialistes que, pour un certain nombre d'organisations, ils vont en quelque sorte, superviser des élections dans un certain nombre de pays. Nous y serons donc attentifs, quelle que soit la sensibilité des uns et des autres.

Puisque vous aviez commencé par une tonalité plus politique, je voudrais simplement rappeler mon indépendance de ton, plutôt connue et reconnue. Mais, la sécurité est une attente très forte de nos compatriotes, en métropole comme à l'étranger ; il en va d'une responsabilité majeure des acteurs de la République, qu'ils soient les porteurs de l'exécutif, comme du législatif. Je ne suis pas là pour interpréter le vote d'une commission, parce que je n'appartiens à aucune, mais soyez certains que le Président du Sénat, et je le crois une très large majorité de sénateurs, souhaitent que la sécurité soit assurée, parce qu'elle est la garantie d'une démocratie, de la liberté et du respect des droits individuels et collectifs.

(Applaudissements).

Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur Jean-Claude ZAMBELLI.

Monsieur Jean-Claude ZAMBELLI, membre élu de la circonscription de San Francisco

Monsieur le Président,

Vous avez évoqué l'élection prochaine de onze députés représentant les Français de l'étranger. Avec nos douze sénateurs, ces onze députés donneront aux Français de l'étranger un arsenal législatif comparable à celui dont disposent les Français de métropole et d'Outremer, ou presque. La question non encore résolue, pour laquelle nous aimerions connaître votre position, est celle de la représentation des Français de l'étranger au Parlement européen. 60 % des Français de l'étranger vivent dans l'Union européenne ; 40 % à l'extérieur, mais 100 % se sentent Français et Européens. Plusieurs pistes de réflexion existent : le statu quo – qui à nos yeux, n'est pas satisfaisant -, l'élection par l'Assemblée nationale de deux députés européens, ou sur le modèle Outremer, une élection par les Français de l'étranger, de deux députés européens au suffrage universel.

Monsieur le Président, éclairez-nous !

(Applaudissements).

Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur Gérard LARCHER.

Monsieur Gérard LARCHER

Monsieur le Conseiller, mes Chers collègues,

Je ne sais pas si je vais vous éclairer. C'est la conséquence de la modification du mode électoral de 2003, qui, en instituant huit circonscriptions, quelque part, a fait que soit vous votiez dans une commune de rattachement, soit vous votiez dans le pays, mais à ce moment-là pour des parlementaires de ce pays et ceci était limité aux seuls Français établis sur le territoire de l'Union européenne. Actuellement, une proposition de loi vise à rétablir la circonscription unique. Je le dis. Elle a été déposée par le groupe du Rassemblement démocratique social et européen. Il est envisagé un débat sur ce sujet, sur un des éléments de la réforme constitutionnelle de 2008, qui donne à chaque groupe de la majorité comme de l'opposition, une partie de l'agenda parlementaire, pour débattre de ce sujet. Je ne doute pas qu'à l'occasion de ce débat, nous essayerons peut-être de l'aborder. Faut-il une spécificité telle que vous l'évoquez ? Je pense qu'il nous faut aussi être très attentifs. Nous ne sommes pas dans la même disposition. Je n'ai pas de solution. J'entends. Je sais que nous aurons un débat et c'est à l'occasion de ce débat que, me semble-t-il, les collègues sénateurs qui vous représentent auront à intervenir, à apporter leur pierre. Un autre débat vise le fait que huit circonscriptions semble vague et trop peu ; certains pays ont plus territorialisé leurs parlementaires européens ;

d'autres au contraire ont une vision sur l'ensemble du territoire national. Nous voyons bien que nous n'avons pas encore tout à fait tous les équilibres satisfaisants sur ce point. Il y aura donc un débat, puisque le groupe du Rassemblement démocratique social et européen a demandé sa préinscription.

Voilà, en l'état, la réponse que je peux vous faire.

(Applaudissements).

Madame la Présidente

Monsieur le Président, au nom de l'Assemblée des Français de l'étranger, je vous remercie.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Gloria GIOL-JERIBI.

Madame Gloria GIOL-JERIBI, membre élu de la circonscription de Tunis

Monsieur le Président,

Ma question va être claire, courte, certes, un peu provocatrice. Le collège électoral des sénateurs représentant les Français de l'étranger est aujourd'hui de 155 membres et, alors qu'il faut 440 voix en moyenne pour élire un sénateur représentant les collectivités territoriales, il suffit de 26 voix pour élire un sénateur représentant les Français de l'étranger. Ceci, évidemment, favorise le clientélisme et nous pensons que cela nuit aussi à l'expression politique pluraliste. Ne pensez-vous pas, Monsieur le Président, qu'il faille aujourd'hui réformer ce système, élargir le collège électoral, tout simplement pour répondre aux exigences de notre démocratie représentative ? Merci.

(Applaudissements).

Madame la Présidente donne la remercie et la parole à Monsieur Gérard LARCHER.

Monsieur Gérard LARCHER

Chère collègue, je voudrais d'abord vous dire qu'il n'y a pas que ce corps électoral de 155. La commune la plus grande, la plus célèbre a un corps électoral plus étroit que le vôtre : il s'agit de la ville de Paris. Cette réalité, est-ce qu'un sénateur de Paris serait, au plan démocratique, déficitaire par rapport à un sénateur d'un bon département que je connais bien, les Yvelines, qui avoisine les 3 000 grands électeurs ? Attention donc, dans ce concept. Et je n'évoque pas la situation de certaines collectivités territoriales. Croyez-moi, le débat existe à Saint-Pierre-et-Miquelon, de manière forte. Et il existe dans d'autres collectivités territoriales.

Le système que nous avons établi, au contraire, puise dans l'esprit même du suffrage universel indirect, dont je rappelle qu'il est la base d'une assemblée et que les assemblées bicamérales doivent avoir, me semble-t-il, des compétences et un mode électoral différent. Le seul pays qui ait un mode électoral complètement comparable est l'Italie. Et en Italie, ils ont manifestement d'autres préoccupations immédiates, puisque j'avais rencontré le président et les vice-présidents du Sénat italien il y a un peu plus d'un an, qui souhaitaient en faire une représentation à la fois des provinces italiennes, et des Italiens installés hors d'Italie, avec des compétences constitutionnelles un peu différentes, comme nous-mêmes. Je rappelle que c'est l'Assemblée nationale, par exemple, qui a le dernier mot en matière de lois ordinaires. Que par contre, en matière de lois constitutionnelles, nous avons un pouvoir identique et que la contrepartie est que nous sommes non soumis à dissolution et que nous avons cette capacité de continuité de l'État telle qu'elle a été voulue, dans la réforme de la Constitution de la Cinquième république.

Je crois donc qu'il faut absolument prendre en compte le fait que ce corps électoral existe. Par contre, une question se pose : les députés entrent-ils dans ce corps électoral ? Par rapport aux cautions, parce que là, cela n'est pas marginal par rapport à vous-mêmes. C'est un sujet, puisque nous avons parlé du renouveau de cette Assemblée, de son rôle et de sa place. Cela nécessiterait un texte à caractère organique sur le mode électoral, mais c'est un sujet qui mérite éventuellement d'être débattu.

Voilà la réponse que je pouvais vous apporter. Mais, permettez-moi de vous renvoyer à la ville de Paris ; je peux vous assurer que l'an prochain, il y aura un débat très fort, au moment de l'élection sénatoriale, pour la ville de Paris, comme pour d'autres endroits.

(Applaudissements).

Madame la Présidente

Monsieur le Président,

Encore une fois, merci beaucoup.

Monsieur Gérard LARCHER

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, mes Chers collègues, merci beaucoup de m'avoir accueilli.

(Applaudissements).

La séance est levée à 18 h 00.

VENDREDI 10 SEPTEMBRE 2010 – MATIN

La séance est ouverte à 9 h 05, sous la présidence de Monsieur Francis HUSS, Vice-Président de l'AFE.

Monsieur le Président

Je déclare ouverte la deuxième journée de notre Assemblée plénière, ou la troisième si nous comptons lundi. En premier lieu, je souhaite la bienvenue à Monsieur MÉNARD qui succède à Monsieur DEMARQUIS au poste de sous-directeur de l'administration consulaire. Monsieur MÉNARD est à la droite de la tribune.

(Applaudissements).

MOUVEMENTS INTERVENUS AU SEIN DE L'ASSEMBLEE ET APPROBATION DES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES

Monsieur le Président

Notre ordre du jour prévoit les renouvellements partiels proposés suite aux départs et désistements et les renouvellements partiels nécessaires dans les commissions administratives. La liste est affichée sur les écrans. Je pense que nous pouvons dire qu'il n'y a pas de problème s'agissant de toute la première partie. Cela a été accepté par tous les intéressés. Dans la deuxième partie, pour information, il reste à nommer quelqu'un à Luanda, à Kuala Lumpur et à Mexico. Faute de conseillers élus, il faut attendre l'élection du 24 octobre pour désigner les membres de la commission administrative.

Voulez-vous ajouter quelque chose Monsieur MÉNARD ?

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Gérard MÉNARD.

Monsieur Gérard MÉNARD, Sous-directeur de l'administration consulaire

Bonjour, Monsieur le Président et Mesdames et Messieurs les conseillers.

C'est dans le cadre de l'article 6 de la loi organique du 31 janvier 1976 que nous soumettons à votre décision les propositions faites par nos différents postes de remplacement de membres des commissions administratives qui siègent au sein de chaque poste consulaire.

Les 14 premiers que le Président vient de mentionner ne posent a priori pas de problème, puisque les propositions de nos chefs de postes ont recueilli l'avis favorable de l'ensemble des conseillers élus dans ces circonscriptions. Nous avons effectivement souhaité vous communiquer également le cas des trois commissions, celles de Luanda, Kuala Lumpur et Mexico

pour information, puisque nous ne pouvons pas les soumettre à votre approbation. D'une part, parce qu'à Mexico, comme vous le savez, il n'y a actuellement pas de conseiller élu et d'autre part, concernant Luanda et Kuala Lumpur, il s'agit d'un manque de candidats retenus par nos postes. Nous poursuivons, bien sûr, en collaboration avec nos postes, la recherche des candidats pour Luanda et Kuala Lumpur, qui seront soumis, avec la circonscription de Mexico, à votre vote en décembre prochain, de façon à ce que tout soit en ordre pour arrêter les listes électorales au mois de janvier prochain.

C'est tout ce que j'avais à dire sur ce point.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur MÉNARD.

Y a-t-il des questions ou des observations ?

Monsieur le Président donne la parole à Madame Marlène BACH

Madame Marlène BACH, membre élu de la circonscription de Brazzaville

Pour Luanda, nous avions proposé un candidat pour remplacer Monsieur Alain BLANCHEMANCHE. Cela a été refusé, parce que la personne n'est pas encore immatriculée, elle n'a pas encore eu de logement. Nous avons fait des propositions et elles ont été reportées. Pour autant, il y a un candidat pour Luanda afin de remplacer Monsieur BLANCHEMANCHE.

Monsieur Gérard MÉNARD

Les candidats proposés par les chefs de poste doivent évidemment être inscrits sur la liste électorale du poste.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER, membre élu de la circonscription de Munich

Justement, étant donné que nous avons une nouvelle circulaire, il n'y a désormais plus de lien entre l'inscription sur le registre et la liste électorale. Il est donc possible qu'une personne soit sur la liste électorale sans être inscrite. Je ne pense pas qu'il y ait d'opposition à ce niveau-là. Madame SOUPISON doit certainement connaître la réponse.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Odile SOUPISON.

Madame Odile SOUPISON

Effectivement, il n'y a pas de lien entre l'inscription au registre et l'inscription sur la liste électorale, puisque l'inscription au registre n'est pas une condition d'inscription sur la liste électorale. En revanche, l'inscription sur la liste électorale est une condition pour être membre d'une commission administrative. Je pense que c'est dans ce sens-là qu'il faut comprendre la remarque qui vient d'être faite. Mais nous vérifierons avec notre poste.

Monsieur le Président

Merci. Y a-t-il d'autres questions ou d'autres observations ?

Avant de donner la parole à Monsieur le Directeur pour la présentation de son rapport, comme à l'accoutumée, je noterai vos demandes de prise de parole au fur et à mesure de mon acuité visuelle et vous donnerai la parole dans l'ordre chronologique dès que Monsieur le Directeur aura terminé sa présentation.

L'ordre du jour prévoit la présentation du rapport de Monsieur SAINT-PAUL, Directeur des Français à l'étranger et de l'administration consulaire.

PRESENTATION DU RAPPORT DE MONSIEUR FRANÇOIS SAINT-PAUL, DIRECTEUR DES FRANÇAIS A L'ETRANGER ET DE L'ADMINISTRATION CONSULAIRE (DFAE)

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur François SAINT-PAUL, Directeur des Français à l'étranger et de l'administration consulaire.

Monsieur François SAINT-PAUL, Directeur des Français à l'étranger et de l'administration consulaire

Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Avant de parler du rapport, quelques nouvelles, je crois, qui vous intéressent aussi sur la DFAE. Vous allez voir quelques nouvelles têtes. Donc, je tenais à vous présenter ces nouveaux responsables. Cela fait partie de la rotation habituelle et normale des cadres de la Direction.

À la cellule budgétaire ou à la cellule du programme, puisque vous savez que l'ensemble du programme regroupe tout ce que nous faisons en faveur des Français, le programme 151, Raymond QUEREILHAC va remplacer Jean WIET. Raymond se lève.

(Applaudissements).

Je saisis cette occasion pour remercier Jean – qui ne va pas trop s'éloigner de la DFAE puisqu'il va rejoindre le protocole – de tout l'appui qu'il a apporté à notre action. La cellule de gestion du programme est une cellule absolument stratégique dans les discussions budgétaires que nous avons.

(Applaudissements).

Je crois que nous pouvons et que nous devons le remercier. Nous lui devons beaucoup s'agissant des discussions que nous avons eues à la fois dans le domaine de la RGPP et dans le domaine budgétaire plus particulièrement.

À ADF, Administration des Français, nous avions Jean-Charles DEMARQUIS qui est en partance pour le Népal. Il sera donc remplacé par Gérard MÉNARD qui est à la tribune…

(Applaudissements).

… et qui a une longue expérience consulaire.

S'agissant des élections, puisque c'est un chantier que nous avons largement ouvert à la fois pour les élections AFE du mois d'octobre et aussi dans la perspective de 2012, nous avons Didier GUILBERT qui nous vient d'Alep.

(Applaudissements).

Il sera d'une aide très précieuse.

J'insiste sur le fait que nous portons une grande attention à la façon dont nous choisissons nos cadres. Comme vous pouvez le remarquer, tous ceux qui viennent nous rejoindre sont des cadres qui ont une expérience de terrain, qui ont une expérience consulaire, qui ont une expérience sur vos circonscriptions. Nous veillons à cette qualité, parce que ce que nous devons traiter nécessite une approche très concrète.

Voilà ce que je voulais dire sur le renouvellement des cadres. Les autres restent et je suis très heureux de travailler avec cette équipe qui est là au complet, ainsi qu'avec Madame SOUPISON dont vous connaissez tous les qualités et l'expertise.

(Applaudissements).

Quelques mots concernant le rapport. Il s'agit d'un rapport que nous avons voulu enrichir cette année, toujours dans un souci de transparence, parce que vous nous aidez, nous cherchons aussi à vous aider, nous travaillons dans le même sens. Je crois que tout ce que nous pouvons faire ensemble pour améliorer le service que nous rendons à nos concitoyens expatriés, nous devons le chercher. Dans ce sens, tout d'abord, lorsque vous avez des critiques ou des propositions, mon premier mot est de vous dire merci. Nous en avons besoin. Je puis vous assurer que de ce point de vue-là, tout ce que vous pouvez nous dire est très utile. Vous êtes pour nous aussi les capteurs dont nous avons besoin parallèlement à nos postes, parallèlement aux missions d'inspection. Tout ce que pouvez dire nous est très utile.

Je suis également très heureux que le CDC ait apporté sa contribution. Il s'agirait plutôt de dire que ce rapport émane de la DFAE et du CDC. Nous travaillons la main dans la main. Toutes les crises que nous avons connues sont des crises que nous gérons ensemble ; Serge ayant le pilotage à Paris, mais les consulats rendant tous les services qu'ils peuvent. Nous l'avons vu à de nombreuses occasions et notamment pendant la crise du volcan. Je voudrais, à cette occasion, remercier aussi le CDC de tout son concours.

Concernant les nouveautés dans le rapport, quelques mots – le Ministre en a parlé. Nous avons cherché à être plus clairs sur le budget. Nous avons inclus aussi une rubrique spéciale sur ce que nous faisons notamment s'agissant de l'entretien des cimetières en Algérie. Nous avons inclus aussi – nous ne le faisions pas et il est vrai que cela n'est pas de votre compétence directe – une petite partie sur les visas. Pourquoi ? Parce que je pense qu'il est intéressant pour vous que vous vous rendiez compte de ce que nous faisons dans ce domaine-là. Les visas ne concernent pas les Français à l'étranger, mais les étrangers à l'étranger. Cela fait aussi partie de la qualité du service que nous devons maintenir, tout cela étant géré avec le ministère de l'Immigration. Mais enfin, cela représente une partie importante de nos effectifs. Je rappelle que le programme 151 comprend 3 500 personnes si l'on ajoute le SCEC et, sur ces 3 500 personnes, 830 exercent dans le domaine des visas. Nous avons donc pensé que c'était utile, notamment pour vous montrer les efforts que nous faisons pour maintenir la qualité du service, que ce soit la biométrie ou l'externalisation. Voilà les nouveautés que nous avons introduites.

J'ajouterai une chose. Au moment où j'ai rédigé mon éditorial, une mesure n'était pas encore certaine, nous étions dans le processus. Je la découvrais, mais pas complètement et le Ministre vous en a fait part. Il s'agit de la fin de la double comparution pour récupérer les passeports biométriques. Dans l'éditorial, j'annonçais qu'il s'agissait d'une préoccupation pour nous. Le dossier, comme vous le savez, a abouti à la fin du mois de juillet. À cet égard, je voudrais vous remercier, car lorsque je suis arrivé au mois de septembre, lors d'une précédente Assemblée, j'avais déjà entendu parler de cette question. Mais ensuite, de nombreuses tournées m'ont permis de voir sur le terrain les difficultés que cela posait. Aussi, vous m'avez fait remonter des échos. Tous vos échos nous ont confirmés dans cette nécessité de résoudre ce problème. Donc, je dirais que cette réforme, nos Français expatriés vous la doivent aussi et je voudrais vous en remercier. Je pense que c'est comme cela que nous devons concevoir notre collaboration. Vous êtes absolument indispensables pour nous orienter sur les nouvelles mesures que nous pouvons prendre en matière de simplification.

En ce qui concerne l'avenir – mais je laisserai aussi la parole à Serge tout à l'heure – je crois que l'éditorial que vous avez, essaie de montrer les axes sur lesquels nous cherchons à nous positionner. Le premier est de simplifier lorsque cela est possible. Si vous avez également d'autres idées de simplification, surtout donnez-les-nous. Mais cela n'est pas facile, parce que nous devons à fois simplifier et demeurer avec des processus sûrs. Donc, tout ceci nécessite un équilibre très délicat. Au passage, j'ai été frappé d'entendre le Ministre dire que nous devions effectivement faire plus en matière informatique, simplifier en matière informatique et que grâce à l'administration électronique, nous devrions pouvoir encore améliorer l'efficacité et peut-être faire face à la diminution du nombre d'emplois en maintenant la qualité du service. Évidemment, je suis tout à fait d'accord, mais ce que je voudrais aussi signaler sur ce point-là, c'est que nous sommes déjà bien avancés. Le problème est que, souvent, les gens, qui ne savent pas comment nous travaillons dans le détail, peuvent avoir l'impression que nous restons encore un peu poussiéreux, mais dans beaucoup de domaines nous avons largement avancé. Au Service central de l'état civil, 90 % des demandes sont des demandes dématérialisées. Si vous visitez le SCEC – ce qui pourrait être organisé pour vous lors d'une prochaine Assemblée – vous verrez que c'est assez impressionnant. Les gens travaillent sur ordinateurs, il n'y a pas de papier du tout. Il y a simplement, à la fin du processus, un bureau de l'envoi des enveloppes. Dans d'autres domaines aussi, par exemple, les passeports, l'application TES (Titre électronique sécurisé) fait que nous avons pu diminuer les délais à 11,4 jours, ce qui est remarquable. Sur les visas, je rappelle que si l'on exclut ensuite les processus de consultation interétatiques dans le cadre de Schengen, c'est-à-dire si l'on prend ce qui nous incombe à nous administration délivrant les visas avec le MIIINDS, c'est-à-dire la cellule SDV du MIIINDS, nous en sommes à 2,4 jours pour un visa, en moyenne. Voilà. Donc, nous allons continuer la simplification dès que nous aurons la possibilité de saisir de nouvelles opportunités.

La deuxième chose, c'est mutualiser dans le domaine européen. Cela concerne surtout les visas. Là aussi, il y a des choses que nous pouvons faire. Mais n'oublions jamais que le service consulaire est un service qui, pour certaines parties, est un service de guichets de proximité dans le cadre de politiques européennes – c'est le cas des visas – et aussi, dans certains cas, un service de guichets pour l'exercice de compétences qui restent purement nationales. Je pense en particulier à l'état civil. Là-dessus, la mutualisation, évidemment, rencontre des limites, mais nous progressions sur de nombreux secteurs.

Enfin, soutenir nos communautés à l'étranger par des prestations spécifiques lorsque cela s'avère nécessaire. Là, vous avez l'exposé de ce que nous faisons en matière de prestations sociales et dans les autres domaines, y compris l'aide à la scolarité.

Évidemment, pour l'avenir, ce qui va compter pour nous, ce sont les moyens que l'on nous donne pour ces guichets. C'est toute la discussion budgétaire qui va avoir lieu pour 2011 et toute la question des moyens qui nous sont alloués dans le cadre dans le cadre du triennium 2011-2013.

Sur cette question, ce que je voudrais dire, parce que nous avons conduit les négociations avec la Direction du Budget très activement et vraiment dans un esprit, je dirais, de pack unitaire au sein de la DFAE, c'est qu'en ce qui concerne l'action 1, c'est-à-dire l'administration au service des Français, soit tous les moyens pour nos consulats et la rubrique sociale, nous avons le sentiment d'avoir obtenu des moyens devant nous permettre de maintenir la qualité du service, même si le service devient plus compliqué. Parce que c'est cela aussi la particularité du programme 151. Dans le fond, dans d'autres programmes, que l'on fasse un télégramme de plus ou de moins, cela peut être important, mais enfin, il s'agit d'un indice de qualité relatif. Nous

délivrons plus de produits et des produits à plus forte valeur ajoutée. Les visas et les passeports deviennent biométriques. Tout cela fait que la voiture devient plus compliquée. Mais ce que je peux dire, c'est que dans l'ensemble, nous avons l'impression de ne pas avoir raté notre discussion budgétaire avec le Budget, alors qu'elle a pu être rude. Je vous rappelle les contraintes : nous partions de la norme -10 % en trois ans, dont -5 % sur la première année. Nous avons stabilisé les moyens. Nous avons l'impression que nous avons obtenu ce qui doit nous permettre de maintenir la qualité du service. J'attire l'attention en particulier sur deux points. Les cimetières en Algérie où là, vous avez des moyens renouvelés, abondés par rapport à ce qui existait qui nous sont alloués. Et puis, sur la question des prestations sociales, de l'aide sociale, des CCPAS, nous avons obtenu le maintien par rapport à ce qui nous été alloué à l'issu du débat parlementaire au titre de 2010, c'est-à-dire aide de nos amis Sénateurs comprise. Je saisis cette occasion pour vous remercier de votre soutien au cours de la discussion parlementaire de 2009. Donc, nous nous sommes maintenus. Alors, évidemment, ce n'est pas peut-être pas suffisant. Là,-dessus, il faut voir. Le débat parlementaire sera l'occasion de revenir sur cette question. Vous avez entendu le Ministre dire que si jamais il était possible d'augmenter quelque peu, ce serait intéressant. Évidemment, toute la difficulté est que pour augmenter, il faut prélever. La discussion parlementaire fait qu'il faut prendre de l'argent quelque part. La dernière fois, il avait été pioché ailleurs dans le budget du ministère des Affaires étrangères et européennes ; il s'agit donc toujours d'un exercice sur lequel nous devons aussi être conscients des contraintes. Nous avons aussi, je pense, les moyens pour préparer 2012. Nous nous y préparons activement. Cela concerne la rubrique1.

La rubrique 2 est relative à la question de l'aide à la scolarité. Je crois que vous avez entendu le Ministre vous exposer la situation, les contraintes et je crois que le débat parlementaire sera l'occasion de revenir sur cette question. Je ne peux pas en dire plus. Tout ce que je peux dire, c'est que par le passé, nous avons connu une augmentation, en gros, 50, 86 et 105 pour les moyens alloués cette année, 2008, 2009 et 2010. Nous avons pu faire face à l'augmentation des aides à la scolarité – dans l'ensemble : bourses et prises en charge. Et puis, maintenant, nous avons les prévisions que nous faisons au total pour les aides à la scolarité en 2011, 2012 et 2013 et les moyens qui nous sont alloués. Il y aura un débat budgétaire là-dessus. Moi, je peux dire, pour me faire l'écho de ce qu'a dit le Ministre, qu'actuellement, les crédits qui sont inscrits dans le triennium, y compris pour 2011, laissent apparaître un *gap* non financé par rapport à la prévision de dépenses que j'ai. Je ne rentre pas dans le détail des bourses ou des PEC, etc. Ce que je dis, c'est que s'agissant du total de l'argent que j'ai pour les aides à la scolarité par rapport au total de la dépense prévue pour les aides à la scolarité, j'ai un *gap* non financé. J'étais très intéressé hier, d'ailleurs, lors du débat qu'il y a eu à la Légion d'Honneur, parce que l'un de vous a posé la question à nos amis du ministère de l'Education nationale : mais, au fond, est-ce que vous ne voudriez pas reprendre ce budget ? Vous avez entendu la réponse qui était une réponse prudente. Mon sentiment est que premièrement, l'action 2 est centrale pour maintenir la cohérence du programme 151. C'est-à-dire que si vous ôtez cette action 2, le programme 151 devient tout petit, parce que le programme 151, en gros, ce sont 325 millions d'euros. Sur ces 325 millions d'euros, 190 millions d'euros sont octroyés aux dépenses de personnels, 30 millions d'euros sont dévolus à l'action 1. Le reste concerne l'action 2. Si vous ôtez l'action 2 qui s'élève aujourd'hui à 105 millions d'euros, vous voyez « *small is beautifu »l*, mais enfin, voilà. L'expérience montre qu'en fait, en débat budgétaire, le 151 récupère toujours de l'argent. Mon sentiment, de ce point de vue là, est qu'à la veille d'obtenir des députés représentant les Français à l'étranger, gardons notre programme 151 et puis, voyons.

(Applaudissements).

Cela est un sentiment personnel. La deuxième chose est qu'il y a des problèmes de *gap* non financé, mais si tout cela revient dans le mastodonte du ministère de l'Education nationale, ne risquons-nous pas d'être avalés dans le cadre des immenses contraintes de celui-ci ? Je livre ces questions à votre réflexion, mais je pense qu'en ayant une contrainte certes très forte, mais dans le cadre d'un programme clairement identifié, nous avons peut-être plus de marge de manœuvre pour faire sentir nos besoins de financement et la nécessité de trouver une réponse.

La dernière chose que je voudrais aborder de nouveau, est la question du réseau et ceci en me faisant également l'écho de ce qu'a dit le Ministre. Vous avez entendu le Ministre dire que le réseau continuera à évoluer comme il a évolué : il y aura des fermetures, des renforcements, des diminutions et des créations. Il a été, je crois, on ne peut plus clair sur ce point en montrant que cette orientation sera poursuivie. Nous approuvons tout à fait les orientations que nous donne le Ministre, pour la raison suivante. J'ai un certain nombre d'ETP (emplois à temps plein) et un certain nombre d'ETP que je dois affecter. J'ai eu la RGPP 1, qui nous a permis de faire certaines réformes en tenant compte aussi des restitutions d'emplois que nous avons à faire et maintenant, et la RGPP 2 s'annonce. La RGPP 2 qui s'annonce, représente, pour le ministère des Affaires étrangères et européennes, 450 dont 100 emplois de statutaires, c'est-à-dire des gens comme Serge ou moi-même. C'est là où le Ministre a effectivement raison de dire que lorsque l'on applique, que l'on interprète ou que l'on évalue la proportion d'emplois que le ministère doit rendre dans le cadre de l'effort général, n'oubliez jamais que le cœur de la contrainte pour le Quai, ce n'est pas 450, mais 100, compte tenu de la structure d'emplois du ministère. La position que nous défendons mordicus – et ceci, avec le soutien de l'ensemble de la DFAE et avec en particulier le rôle central de MGP que je salue encore – est de dire la chose suivante. Comment peut-on évaluer ce que la DFAE, ce que le réseau consulaire pourrait rendre ? Notre sentiment est – compte tenu de la technicité croissante, des produits qui deviennent plus compliqués, la croissance de notre population, des clients qu'il

ne faut jamais oublier (3 à 4 % par an en plus, voir 5 à 6 % dans certaines zones, soit 6 % pour le Moyen-Orient, l'Extrême Orient ou le Brésil) et puis, la qualité que nous devons maintenir du service de proximité – qu'une approche métier ne nous permet plus d'économiser des emplois. Cette croissance naturelle des produits et des clients, cette complexification des produits et cette croissance des clients font que, qui plus est avec les réformes que nous avons déjà faites, nous ne pouvons pas vraiment penser qu'il est possible de produire plus avec moins de personnes. Il y a encore des choses que nous pouvons faire. Par exemple, je crois qu'une chose absolument essentielle que nous attendons est que pour la carte nationale d'identité, nous ayons le passage sous le régime TES comme pour les passeports biométriques. Parce que, pour l'instant, il n'existe pas de territorialisation pour les cartes nationales d'identité. Aussi, tout cela est encore manuel. Résultat : je vous ai dit, 11,4 jours pour les passeports, mais il s'agit de 60 jours pour les cartes nationales d'identité. C'est cela le problème. Le passage à des ratios de productivité sur les cartes nationales d'identité comme sur les passeports, c'est lié à cette électronisation. Donc là, nous l'attentons avec impatience. Sur l'approche produits, l'approche métiers, nous pensons qu'il n'est plus possible de faire des économies de personnels. Il y aurait un risque de dégradation. Par contre, nous pensons qu'il est possible, le cas échéant, de faire mieux et peut-être d'économiser – si jamais on nous le demande – un peu d'emplois, mais à une condition, en ayant une approche vraiment globale et intégrée, c'est-à-dire qu'il faut peut-être voir ce qu'il est possible de faire évoluer avec quelques fermetures, quelques diminutions, mais aussi, à ce moment-là, de renforcer d'autres postes qui ont besoin d'être renforcés parce qu'il y des croissances très importantes et puis, de créer d'autres postes. Je recevais récemment un télégramme me disant que Bruxelles avait dépassé aujourd'hui les 100 000 inscrits. Il s'agit d'un des postes auxquels je pense. C'est-à-dire que notre approche n'est pas une approche consistant à fermer des postes, mais d'une approche beaucoup plus large. Qu'est-il possible de faire pour mieux accompagner les besoins des communautés françaises à l'étranger ? Ceci peut passer, mais aucune décision n'est prise, par des fermetures de postes, des diminutions de postes, des renforcements de postes et des créations de postes pour mieux accompagner des communautés qui sont plus loin et où l'externalité est plus large. Lorsque je dis cela, dans le fond, je ne fais que mettre un peu de théorie autour de ce qui a été fait jusqu'à présent, c'est-à-dire que le réseau consulaire a toujours évolué, s'est toujours adapté. Il y a eu ce mouvement continuel, cette noria. Je pense aussi qu'il s'agit d'une bonne position, y compris en termes de négociations, parce que cela me permet de dire : « Vous voulez ouvrir à tel endroit. D'accord, mais comment fais-je ? ». Pour cela, peut-être qu'il faut diminuer à tel endroit. Mais que l'on ne me dise pas : « Ouvrez, ouvrez, ouvrez, ouvrez » sans se poser la question des moyens. C'est un problème d'allocation générale des moyens. De ce point de vue là, le Ministre a aussi bien souligné une chose : cette logique, cette approche permet de maintenir une très, très large ouverture en nous adaptant. Nous avons davantage ouvert que nous avons fermé au total sur les dernières années.

C'est sur ces réflexions que je voulais conclure en vous disant qu'aucune décision n'avait été prise. Mais je pense que cette approche, qui est une approche générale, une approche globale est la meilleure possible pour conserver une qualité de service, puisqu'au centre, apparaît toujours la question : maintenons-nous la qualité de service ? C'est sur ces bases-là que nous allons essayer de travailler.

Je ne vais pas en dire plus et je ne vais pas détailler davantage. Si vous me permettez, Monsieur le Président, j'aimerais que Serge MOSTURA puisse aussi ajouter quelques mots, puisqu'il est associé à ce rapport. Je voudrais, à cette occasion, souligner les très, très bonnes relations que nous avons avec le Centre de crise sur beaucoup de sujets. L'été de ce point de vue là est aussi très, très intéressant pour nous, puisque lorsque les Français partent en vacances la DFAE et le Centre de crise ne partent pas en vacances. En effet, il arrive toujours des aventures à nos amis français. Nous avons eu ensemble à gérer un certain nombre de choses. Je pense en particulier à une problématique sur laquelle nous avons demandé une réflexion avec un autre ministère compétent pour clarifier les choses. En effet, les incidents prennent maintenant une dimension chronique un peu préoccupante et cela ne peut pas durer. C'est la question de séjours de groupes de mineurs accompagnés à l'étranger. Il y a eu des incidents à Dubrovnik, à Budapest, et ainsi de suite. Il s'agit de remettre tout cela un peu au carré, parce qu'il y a tout de même eu des choses qui ont témoigné de certains dysfonctionnements. Nous voulons que ceux-ci soient corrigés. Avec le CDC, nous allons rencontrer le ministère compétent pour renforcer l'information des postes, mais également demander, lorsque des dysfonctionnements sont identifiés, que des mesures de correction soient prises et à être informés de celles-ci, voire de mesures disciplinaires (retrait d'agrément et autres). Après, les ennuis nous concernent. Ces groupes de jeunes à l'étranger peuvent poser des difficultés lorsqu'ils ne sont pas bien encadrés.

Encore un mot pour vous remercier de votre soutien, de tout ce que vous faites, des préoccupations que vous nous remontez. Nous avons besoin de ces préoccupations, qu'il s'agisse de préoccupations générales ou de préoccupations très concrètes, locales. Cela nous permet de mieux affiner nos équilibres et notre allocation de moyens. Je souligne également qu'il s'agit d'un rapport auquel nous tenons beaucoup, parce qu'il est vraiment collectif. Il s'agit d'un rapport de l'ensemble de la DFAE. Je mesure, au bout d'un an, la chance que j'ai d'être à la tête d'une Direction vraiment très professionnelle. Dans le fond, j'ai eu simplement à dire : « Nous allons parler de ceci, nous allons parler de cela » et l'ensemble de la Direction a produit ce document sous la direction de Denis FRANÇOIS. En outre, pour la petite histoire, cette année nous avons diminué les coûts et fait un appel d'offres. Le résultat est ce rapport que vous avez en 1 000 exemplaires et que nous avons publié sur

diplomatie.gouv pour un coût de 12 000 euros, c'est-à-dire moins que les autres années. Il s'agit d'un rapport complet qui, à mon avis, est un bon instrument de communication. Nous réduisons les coûts et essayons de faire toujours mieux.

Voilà ce que je voulais dire.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur le Directeur.

Si je comprends bien, vous souhaitez que Monsieur MOSTURA parle directement après vous. Ensuite, je donnerai la parole à ceux qui l'ont demandée.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Serge MOSTURA, Directeur du Centre de Crise.

Monsieur Serge MOSTURA, Directeur du Centre de Crise

Merci, Monsieur le Président.

Effectivement, cette année, pour la première fois, le rapport du Centre de crise est distinct du rapport de la Direction des Français de l'étranger. C'est une conséquence de la réforme de l'organigramme du département, puisque le CDC est désormais une Direction de plein exercice avec ses compétences propres. À vrai dire, nous avons quelque peu triché. C'était déjà le cas l'an dernier ; la réforme étant intervenue en cours d'exercice. Avec Alain CATTA, nous avions décidé de continuer à présenter le rapport sous la même forme. Cette année, avec François, nous vous avons présenté des rapports distincts, mais pas séparés pour vous faciliter le travail. Les deux documents sont ensemble, au même format. Je crois que dans ces affaires, il ne faut pas trop s'interroger sur les questions formelles. Il faut surtout être pratique pour vous permettre de travailler dans de bonnes conditions.

Un petit mot sur l'outil Centre de crise pour vous dire d'abord que le budget pour la sécurité des Français – vous l'avez sans doute remarqué – a augmenté de 30 % cette année. C'est tout à fait considérable. Nous sommes passés d'1,5 million d'euros à 1,9 million d'euros. Cette évolution nous permet de tenir un certain nombre d'engagements qui ont été pris. Par exemple, s'agissant du matériel de communication d'urgence – en clair, les téléphones satellitaires – pour les communautés françaises à l'étranger. Évidemment, l'effet n'est pas immédiat, puisqu'il y a des marchés et donc, des délais. Mais aujourd'hui, nous avons la ressource et le processus est lancé. Il en va de même à l'administration centrale. Ainsi, nous sommes en train d'acquérir un certain nombre de logiciels qui vont nous permettre de simplifier, d'automatiser un certain nombre de choses. Là aussi, il y a des délais d'acquisition, des délais de formation. Tout ceci portera ses fruits à partir du début de l'année prochaine. Je voudrais particulièrement remercier le Ministre, car cette somme de plus de 400 000 euros - soyons clairs – n'est pas tombée du ciel. Elle résulte d'un transfert, celui des économies réalisées en matière de gestion de l'Hôtel du Ministre à Paris. Il s'agit d'une mesure prise en faveur d'une action que le Ministre et le Président de la République considèrent comme tout à fait prioritaire. Je tiens vraiment à le souligner. Vous connaissez le contexte du budget général de l'État, du budget du département. François vous parlait à l'instant du budget de la DFAE. Ce qui a été fait pour le budget du Centre de crise s'agissant de la sécurité des Français de l'étranger est vraiment un effort sans précédent et tout à fait symbolique de la haute priorité qui est accordée à ce dossier.

Quelques mots sur l'année 2010. D'abord, pour vous dire que cette année restera dans les mémoires en raison de l'affaire d'Haïti. Haïti représente l'intervention civilo-militaire la plus importante réalisée par la France en dehors de ses frontières depuis que nous avons commencé à effectuer des interventions de ce type. Il s'est agi d'une intervention qui a été pilotée, à travers le Centre de crise, par le ministère des Affaires étrangères et européennes. C'est un succès, en ce sens que les objectifs, qui avaient été imaginés en matière de sécurité de nos compatriotes expatriés dans le cadre du Livre blanc sur la sécurité et la défense, ont été atteints. Par conséquent, ce que nous avions imaginé a bien été traduit dans les faits dans l'organisation et aujourd'hui, cela fonctionne. Je crois que nous pouvons nous en satisfaire. Il y a eu des débats pendant de nombreuses années afin de savoir, par exemple, qui devait piloter en cas de crise à l'étranger. Un certain nombre d'intervenants de ce débat n'ont pas été convaincus pendant longtemps qu'il revenait au ministère des Affaires étrangères et européennes de s'occuper des crises à l'étranger. Croyez-le ou non. Le bon sens a triomphé et aujourd'hui cela fonctionne correctement. Il faut s'en féliciter.

2010 est aussi l'année des crises globales. La pandémie contre laquelle nous avons organisé, à la fin de l'année 2009 et au début de l'année 2010, une campagne de vaccination des Français à l'étranger. Nous sommes le seul pays à avoir fait cette campagne. Il s'est également agi – comme l'a précédemment rappelé François – de l'affaire du volcan. Nous avons travaillé main dans la main sur ce sujet avec la DFAE comme sur beaucoup d'autres sujets, puisque nous, nous apportons une réponse d'urgence. Nous prenons des dispositions, mais après, il faut s'inscrire dans la durée ou bien tirer des conséquences juridiques. À ce moment-là, nous passons la main à la DFAE. La crise du volcan a été intéressante, puisqu'au fond, si vous voulez, pour moi, cela a été un test grandeur nature de la réactivité et de l'efficacité de notre réseau diplomatique et consulaire. Tous les

postes ont été concernés. À l'étranger, entre 100 000 et 120 000 Français étaient bloqués pratiquement dans tous les aéroports du monde étant donné que les vols étaient interrompus en Europe. Par un simple effet mécanique, nombre d'aéroports à l'étranger étaient engorgés tout simplement parce que des avions qui auraient dû partir et laisser la place à d'autres ne bougeaient pas. Nous avons constaté une mobilité et une mobilisation tout à fait exceptionnelles de nos postes. J'en suis heureux. Je ne suis pas entré dans cette maison hier et j'ai le souvenir de certains chefs de postes qui voyaient le touriste, au fond, comme un importun. C'est un type qui passe là huit jours, quinze jours, en général en bermuda et en tongs. Ce n'est pas bien. Nous avons changé notre vision du monde. Aujourd'hui, nous réagissons vite et bien. Cela est vraiment très important. Il y a des choses qui changent. Nous disposons d'outils pour traiter les situations à l'échelle planétaire, mais aussi d'hommes et de femmes vraiment déterminés à prendre ces situations en main, ce qui est important.

Cet exercice m'amène aussi à répéter ce que disait François tout à l'heure sur l'importance de notre réseau à l'étranger. En matière de sécurité des Français, en matière d'assistance en cas de difficultés graves, vous ne traitez pas les choses à distance. Dans un certain nombre de cas, il est vrai que depuis Paris, nous sommes capables d'envoyer des missions. Nous le faisons d'ailleurs de plus en plus fréquemment et notamment lorsqu'il s'est agi des inondations du Ladakh en Inde ; région de l'Inde qui compte beaucoup de touristes français. En fait, il y a plus de touristes français que de touristes de toutes les autres nationalités. Il y a eu des inondations catastrophiques au cours de l'été, comme vous avez pu le constater au travers des médias. La surreprésentation des Français a malheureusement trouvé sa traduction en termes de nombre de décès. Il y a eu cinq décès d'étrangers dont trois concernaient des Français. Je n'entre pas dans les détails, mais il s'agit d'une situation pour laquelle nous avons pu, depuis Paris, envoyer une mission de renfort à notre poste à Delhi, parce que ces milliers de Français se trouvaient bloqués dans des situations extrêmement compliquées. Les routes étaient coupées du fait des inondations. Il fallait donc recourir à des hélicoptères. Il s'est agi à la fois d'argent, de moyens et de gestion de listes. Nous avons pu le faire. Cela étant, il faut tout de même bien voir que dans la majorité des catastrophes, la première conséquence est que les communications, et notamment les communications aériennes, sont interrompues. Donc, si vous n'avez pas de personnel sur place en nombre suffisant, vous ne pouvez rien faire. Vous ne pouvez pas envoyer de mission depuis Paris ; vous ne pouvez pas non plus envoyer de mission de renfort depuis un poste avoisinant. Pour nous, la vigilance est de règle sur ces affaires. Nous allégeons autant que nous le pouvons le travail des postes. Nous dématérialisons un certain nombre de processus, notamment en matière de gestion des communautés françaises. Nous simplifions. Nous avons moins recours au papier. Mais pour nous, le facteur humain reste tout à fait fondamental. Nous devons continuer à avoir des personnels en nombre suffisant pour pouvoir traiter des situations d'urgence. Après, effectivement, il y a des contraintes générales, des arbitrages. Par exemple, s'il m'est demandé d'arbitrer entre Europe et hors Europe, vous comprendrez facilement que j'arbitrerai en faveur du hors Europe, parce que dans des pays limitrophes de la France, je sais que je peux compter sur des structures tout à fait solides pour aider les Français en difficulté. Je sais que les Français en Europe seront traités comme les autres ressortissants européens. En dehors de l'Europe, cela est beaucoup moins sûr et il y a des pays où c'est extrêmement compliqué. Là, nous savons bien que nous ne pouvons compter que sur nous-mêmes.

Un mot également pour vous dire quelle est notre priorité et quelle est notre préoccupation du moment. Je veux parler des affaires de prises d'otage de Français à l'étranger. Cette année 2010 a été marquée par un événement tragique : le décès d'un de nos compatriotes qui avait été pris en otage au Sahel par AQMI, la branche maghrébine d'Al-Qaïda. C'est tout à fait tragique. Les conséquences que nous en tirons, c'est qu'il nous faut poursuivre et amplifier la politique de prévention que nous avons mise en œuvre depuis deux ans. Je vous rappelle quelques chiffres. Il y a deux ans, 60 Français étaient enlevés à l'étranger. L'an dernier, 30 Français ont été enlevés à l'étranger. Cette année, nous sommes à un chiffre bien inférieur, à moins d'une demi-douzaine, mais malheureusement, nous avons perdu un de nos compatriotes. Quelle est la politique de prévention ? Il s'agit d'abord d'efforts tout à fait considérables déployés en matière de conseils aux voyageurs. Ceux-ci sont désormais mis à jour en temps réel. Dès qu'il se passe quelque chose, nous modifions ces conseils ainsi que les cartes qui y sont associés. La prévention, c'est aussi, avec tous ceux qui, à un titre ou à un autre, vont aller à l'étranger, et notamment dans des zones difficiles, des réunions d'information, des exercices de simulation. Ce sont les ONG, les entreprises, de plus en plus les collectivités territoriales. Ce sont des choses que nous faisons à Paris et que nous commençons à faire en province. Je rejoins également la préoccupation qu'exprimait tout à l'heure François sur la question des voyages de jeunes à l'étranger. L'association à laquelle appartenait Michel GERMANO qui a perdu la vie au Sahel, et l'autre association, celle à laquelle appartenait Pierre CAMATTE, pris en otage par AQMI et heureusement libéré au Sahel, avaient cette particularité d'être des associations dirigées par des retraités bénévoles et financées en partie par la coopération décentralisée. Ces associations, parfois, comptent des étudiants ou des écoliers. Là, il y a un vrai travail à faire. Nous avons engagé ce travail à travers l'Association des maires de France, l'Association des Régions de France, etc. Nous les voyons régulièrement. Nous avons d'ailleurs des projets conjoints. Ainsi, en Haïti, les mairies, les départements et les régions de France ont contribué à hauteur de pratiquement 2 millions d'euros afin de financer des projets de reconstruction en Haïti. Cet argent s'ajoute au fond d'urgence humanitaire du quai d'Orsay. Nous faisons donc des choses ensemble et lorsque nous faisons ceci, nous en profitons également pour les sensibiliser aux risques qui peuvent exister à l'étranger. Le tissu associatif français est extrêmement riche, extrêmement

vivant et généreux. Il s'agit de personnes qui s'engagent personnellement. Cela étant, il faut dissiper une illusion qui est parfois tragique. Ce n'est parce que l'on est devenu ami avec des gens au Sahel, ce n'est pas parce que l'on y retourne tous les ans que, d'un seul coup, on va être protégé d'Al-Qaïda. Al-Qaïda ce ne sont pas les gens du Sahel et les habitants du Sahel sont complètement désarmés devant des katibats agressives, lourdement armées qui ont pour objectif – il faut le savoir – les Français. Notamment depuis le 22 juillet, date à laquelle – vous le savez – le ministre de la Défense l'a dit – nous avons appuyé, par des moyens français, une intervention mauritanienne dans le territoire malien contre une katibat, celle que nous pensions détenir Michel GERMANO, la France n'est plus l'ennemi privilégié d'Al-Qaïda. C'est l'ennemi, point. L'ennemi. Il faut savoir cela. Voilà le genre de choses qui nous préoccupent. C'est là-dessus que nous mettons l'accent. La vraie priorité aujourd'hui est, pour faire simple, je dirais, la province, parce que ce sont les mairies, les écoles, les petites associations qui reposent sur un village, sur un quartier et qui sont souvent mal informées de tout cela. Le nombre d'enlèvements a heureusement baissé. Pourquoi ? Parce que les grandes ONG et les agences internationales ont décidé purement et simplement de retirer leurs personnels d'un certain nombre de zones. C'est le cas de plusieurs régions au Soudan, par exemple. Il n'y a plus de travailleurs humanitaires français. Le CICR, par exemple, avait une grande majorité de travailleurs humanitaires français dans ses équipes au Soudan. Aujourd'hui, il n'y en a plus ; ils travaillent à distance. Les entreprises françaises ne travaillent pas dans les zones les plus critiques, elles travaillent dans des zones difficiles. Elles prennent des mesures. Cela signifie qu'elles ont des équipes de sécurité très importantes et quand cela ne suffit pas, elles travaillent avec l'armée localement. C'est pour cela que le nombre d'otages français enlevés diminue. S'agissant de ces Français et du tissu associatif, nous sommes engagés dans un travail. Concrètement, il m'arrive de me rendre en province afin de rencontrer des élus locaux, d'expliquer à quoi sert le Centre de crise et quelles sont les régions du monde dangereuses. Cela fonctionne. La prévention c'est aussi la prévention à chaud, d'une certaine façon. Dans le Sahel, nous avons montré notre capacité, avec nos postes en Mauritanie, au Burkina Faso et au Niger, à réagir sans délai. Nous avions obtenu l'information selon laquelle AQMI allait viser des ressortissants occidentaux et français dans un certain nombre de localités. En à peine 48 heures, nous avons pu localiser et exfiltrer l'ensemble des Français qui se trouvaient dans ces trois pays ou, à défaut, les mettre sous protection. Ce sont des choses que nous faisons de plus en plus. C'est le fruit d'un long travail. C'est parce que les listes sont tenues particulièrement à jour par nos postes avec beaucoup de vigilance et de soin. C'est également parce que nous avons des réseaux d'information qui nous signalent les gens qui peuvent se trouver dans des situations difficiles. Donc, nous sommes capables de mener ce type d'action. En même temps, tout le monde en a bien conscience, nous n'avons jamais la garantie du succès. Le Sahel représente cinq fois la France et s'étend sur trois pays. C'est une zone que vous pouvez traverser pendant des centaines ou des milliers de kilomètres sans croiser âme qui vive et en tout cas sans rencontrer un seul policier. Encore une fois, le succès n'est pas forcément au rendez-vous. C'est pour cette raison que nous déployons tous nos efforts.

Voilà ce que je voulais vous dire en peu de mots. Je terminerai en vous remerciant tous, et plus particulièrement les membres de la commission de Sécurité, de la qualité du dialogue que nos entretenons au fil de l'année, parce que nous nous parlons souvent au téléphone dans le contexte de crise, pour voir ce que nous pouvons faire, ce que nous devons faire. Il m'arrive aussi de m'expliquer sur les choses que nous ne pouvons pas faire. Nous aurons l'occasion de nous voir au fur et à mesure des réunions que nous allons organiser à l'étranger. Martine GAMBARD a évoqué, devant la commission de Sécurité, la réunion que nous allons tenir à partir de la semaine prochaine ; réunion Amérique latine consacrée à la question des séismes. Il s'agit d'une problématique extrêmement anxiogène aujourd'hui, pour des raisons que nous comprenons facilement. Nous avons d'autres projets de réunions régionales, en particulier à la fin du mois d'octobre au Moyen Orient où la sécurité de nos ressortissants est également une préoccupation. Dans tous ces cas – cela va de soi dans mon esprit, mais je le répète quand même – bien évidemment, les élus des Français de l'étranger seront associés à nos discussions. Ils auront bien évidemment leur mot à dire. À l'issue de ces discussions, nous élaborerons ensemble des conclusions.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Merci, Monsieur MOSTURA.

QUESTIONS-REPONSES

Monsieur le Président s'informe des demandes de parole. Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Franck BARRAT.

Monsieur Franck BARRAT

Bonjour, Monsieur le Directeur.

Je vais être le plus bref possible. Etant le premier intervenant, j'aimerais d'abord vous féliciter pour ce rapport. Le contenu et de la clarté de la présentation étaient parfaits. Je voudrais également remercier Monsieur Denis FRANÇOIS et son équipe. Je trouve que le soutien et l'organisation la session étaient parfaits.

Évidemment, je me réjouis que vous ayez cité mon intervention lors de la table ronde hier sur l'Education nationale. Ce n'est pas sur ce sujet que j'aimerais attirer votre attention, mais sur l'arrêt numéro 703 du 8 juillet dernier qui a permis de donner l'exercice de l'autorité parentale à un couple homosexuel qui avait adopté un enfant aux Etats-Unis. Je pense que cela a des conséquences importantes pour les familles de même sexe vivant à l'étranger. Même si je sais que c'est quelque peu difficile pour vous qui avez un petit peu les mains liées par le cadre législatif autour de cette question, j'en profite pour interpeller nos douze Sénateurs ici présents, afin qu'ils mettent un terme à cette situation unique où des Français vivant à l'étranger ont un droit qu'ils perdent au moment où ils rentrent dans leur propre pays.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur Bernard GARCIA.

Monsieur Bernard GARCIA, personnalité qualifiée

Je voudrais d'abord remercier le Directeur pour la qualité du rapport que nous avons eu et le féliciter également pour le projet de loi de finance pour 2011. Nous savons tous quelles sont les contraintes budgétaires. Je crois qu'un effort remarquable a été effectué par l'administration.

Je voudrais vous faire trois suggestions qui s'adressent également à nos Sénateurs. En ce qui concerne le budget, il y a une diminution de la dotation pour les consuls honoraires. Nous connaissons tous les services qu'ils rendent de même que le coût modique qu'ils représentent pour l'administration. Nous souhaiterions donc que cette diminution puisse être revue au cours de la discussion parlementaire.

Deuxièmement, en ce qui concerne les visas, nous savons tous que la modernisation des services par la biométrie va être coûteuse, mais je pense que nous pourrions rétablir le fonds de concours qui existait pour les visas. À l'heure actuelle, les recettes importantes sont tirées de ces services et ce financement pourrait permettre la rénovation des services. Il me semble que cela serait naturel.

Enfin, je voudrais faire une dernière remarque s'agissant les sociétés d'externalisation. Je pense que lorsqu'elles fonctionnent bien, comme cela est le cas à Shanghai, à Moscou ou à Istanbul, il est naturel de renouveler leurs contrats. Cependant, lorsque cela fonctionne mal, comme cela est le cas à Bangkok ou à Annaba en Algérie, je pense que l'administration ne doit pas hésiter à s'en séparer pour les remplacer.

S'agissant des visas, j'ai écouté hier avec attention Madame IDRAC nous dire tout ce qu'elle faisait pour le développement de l'économie à l'étranger. Il ne faudrait pas que parfois, du fait des visas, les efforts déployés d'un côté soient compromis de l'autre. Dans certains consulats, un certain nombre d'agents ont perdu de vue les directives, notamment pour la délivrance. En principe, les visas ne peuvent être refusés que pour des raisons de sécurité ou de risques migratoires. Il serait peut-être utile de renouveler les instructions, car nous sommes nombreux à constater que des chefs d'entreprise ont des difficultés à obtenir des visas, alors que cela relève tout de même de l'intérêt de la France. En outre, il ne faut pas oublier que nous sommes le premier pays sur le plan touristique. Tout cela a donc une incidence financière forte.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER

Merci pour votre intervention. Vous y avez évoqué notre rôle. Vous avez parlé de collaboration et vous nous avez remerciés. Donc, merci à notre tour.

Nous nous plaignons toujours du manque de visibilité de l'AFE. Certes, ce sont vos services qui mettent toutes ces réformes et tous ces changements en place, mais une petite phrase mentionnant que l'AFE, par ses vœux, par ses résolutions, par son

travail, a peu être eu une influence pour faire démarrer quelque chose ou contribuer à quelque chose ne serait-elle pas nécessaire ?

Merci.

Monsieur le Président la remercie et donne la parole à Monsieur John MAC COLL.

Monsieur John MAC COLL

Merci.

Monsieur le Directeur, tout d'abord mes remerciements en ce qui concerne votre soutien. Vous savez que nous sommes également intervenus, avec le Médiateur de la République, concernant le problème de la double comparution dans des pays ou des continents comme l'Australie, le Brésil, et ainsi de suite. Bien sûr, il s'agit d'un grand progrès. D'autres progrès ont tout de même besoin d'être réalisés.

Nous nous plaignons ici et là de nos consulats, mais je rends hommage au professionnalisme du consul général et de son équipe à Sydney. Lorsqu'il est arrivé, nous comptions 14 000 inscrits. Nous venons d'atteindre les 18 500 inscrits. L'année prochaine, il s'agira certainement de 20 000 inscrits. Nous sommes donc en forte augmentation en dépit des moyens en diminution. Là encore, c'est quand même un peu regrettable. L'Australie représente le sixième surplus en termes de balance commerciale française et nous sommes en train de vendre tous les joyaux de la couronne : à Sydney, la résidence du chef de la mission économique, et maintenant la résidence consulaire. Je n'ai rien contre le remboursement de la dette, bien au contraire, mais comparé à d'autres pays européens et d'autres pays comme la Chine qui renforcent leur position à Sydney où nous avons encore des progrès à faire du point de vue du potentiel en ce qui concerne la balance commerciale, nous avons réduit la voilure. Nous jouons en deuxième division en nous privant peut-être d'atouts et de potentiels. Je pense qu'à long terme, cela risque de nous coûter beaucoup plus cher en ce qui concerne l'évolution des loyers. Ce n'est probablement pas un problème spécifique dans un pays comme l'Australie et je suis certain qu'il y a d'autres exemples comme celui-ci.

Vous avez fait une remarque s'agissant de l'aide à la scolarité. Vous avez dit *« small is not beautiful »*, ce que je reconnais, mais nous avons été confortés et l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger a été confortée. Nous remercions nos gouvernants et vous-même. En ce qui concerne la programmation du budget de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger sur trois ans, le gouvernement a confirmé ce budget de 420 millions d'euros. Juste une suggestion : peut-être que si ce budget revenait dans le programme 151, nous finirions par dire *big is beautiful*.

Merci beaucoup.

(Applaudissements).

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Madame Daphna POZNANSKI.

Madame Daphna POZNANSKI, membre élu de la circonscription de Tel-Aviv

Merci, Messieurs les Directeurs, pour ces rapports excellemment faits. Merci à vos équipes qui travaillent durement toute l'année.

J'aurais deux questions pour Monsieur SAINT-PAUL et une remarque pour Monsieur MOSTURA.

Mes deux questions relèvent de la même rubrique : le devoir des conseillers élus que nous sommes d'être informés par les autorités locales françaises. Au chapitre état civil et nationalité, nous pouvons lire que l'instruction générale relative à l'état civil consulaire fait l'objet d'une importante mise à jour et qu'elle sera donc réactualisée au dernier trimestre 2010. En serons-nous informés, nous qui sommes des conseillers toujours en contact avec nos communautés ?

À la page 86 de votre rapport, Monsieur SAINT-PAUL, concernant les accords de coopération, notamment sur la sécurité civile, nous pouvons lire que des négociations sont en cours avec d'autres pays, dont Israël, Malte et Andorre. Les conseillers de ces zones que nous sommes, n'avons pas du tout été informés de ces accords qui sont en négociation. Bien sûr, il existe le secret des négociations, mais soyons au moins informés du champ d'application et du domaine de ces accords.

Enfin, Monsieur MOSTURA, vous avez évoqué un certain nombre d'enlèvements. Je voudrais juste rappeler ici celui du soldat franco-israélien, il y a quatre ans, Gilad SHALIT. Je voudrais également remercier le ministère de tout mon cœur pour ce qui a été fait depuis quatre ans. La France, il faut le dire, a été exemplaire dans cette action au point de vue humain et même politique ; exemplaire depuis le premier quart d'heure, puisque j'avais moi-même averti l'ambassadeur de France, Gérard HARAUT, de cet enlèvement, alors que l'information n'était pas encore publique. Depuis quatre ans, la France s'est montrée exemplaire.

Merci.

(Applaudissements).

Monsieur le Président la remercie et donne la parole à Monsieur Olivier CADIC.

Monsieur Olivier CADIC, membre élu de la circonscription de Londres

Bonjour, merci.

Je m'associe, bien sûr, aux félicitations pour l'amélioration du contenu et au travail de toute votre équipe. Puisque je représente la circonscription de Londres, j'en profite également pour saluer la qualité de l'action de notre nouveau consul Edouard BRAINE.

Maintenant que j'ai fait des compliments, je vais revenir sur un point qui me pose une vraie difficulté. Il s'agit de votre décision, la mesure 123 de l'abandon du numéro vert unique et accessible sur les sujets d'état civil des Français de l'étranger. Vous écrivez qu'il y a une permanence téléphonique 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 dans tous les postes diplomatiques et consulaires. Un électeur dirait que c'est totalement faux. Mais comme nous avons un langage un peu plus diplomatique, nous dirons qu'il s'agit d'une vision quelque peu optimiste de l'action actuelle des services consulaires. Le problème de l'accueil téléphonique ne concerne pas uniquement les consulats. Il concerne également, par exemple, le centre des impôts des non-résidents. Depuis quatre ans, au niveau de notre commission, nous leur demandons de mesurer la non-qualité, parce que les usagers sont très insatisfaits de l'accueil téléphonique du centre des non-résidents. Ils ne répondent qu'à 24 % des appels téléphoniques. Nous comprenons donc, par le biais d'une donnée, pourquoi ils ne sont pas contents. Pour prendre cette décision, connaissez-vous la non-qualité en termes de réponse dans les consulats pour les appels téléphoniques ? Lorsque les gens n'ont pas de réponse à qui s'adressent-ils ? À nous. Et lorsqu'ils ne sont pas contents parce que cela ne répond pas, ils nous disent : « Que faites-vous ? À quoi servez-vous ? ». Il ne faut pas s'étonner que, parfois, certains n'aillent plus voter. Cette décision relative au numéro vert avait été prise par votre prédécesseur, suite à une observation générale de tous les conseillers. Nous avions besoin de créer ce centre pour éviter que ces appels soient éparpillés. Nous comprenons bien que cela soit difficile pour les consulats. Je vous demanderais, s'il vous plaît, de bien vouloir mesurer la non-qualité de ce service téléphonique avant de prendre une telle décision, car, croyez-moi, c'est sur nous à la fin que cela va retomber.

Merci.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Nous sommes à peu près au tiers des interventions donc, Monsieur le Directeur, pour répondre à une partie des questions, ce qui évitera peut-être, si vous répondez bien, qu'elles soient répétées par la suite.

Monsieur François SAINT-PAUL

Tout d'abord, merci de vos compliments, que je répercute intégralement à mes collaborateurs et Serge également aux collaborateurs du CDC, parce que c'est vraiment sur eux que repose toute la qualité du travail que vous avez pu remarquer.

Très brièvement, Monsieur BARRAT, sur l'arrêt du 8 juillet, je prends note de ce que vous dites. Point. Il y a la loi, la justice, les décisions de justice. Je suis, de ce point de vue, totalement lié par le cadre législatif. Dans ce domaine, les autorités consulaires respectent les décisions de justice. Donc, je ne peux rien répondre d'autre.

Monsieur GARCIA, merci beaucoup de vos remarques. Sur la question des consuls honoraires, je sais qu'il s'agit d'une préoccupation de regarder ce que nous pouvons faire pour tenter d'augmenter quelque peu les dotations des consuls honoraires. Ils sont au nombre de 500 et rendent un travail absolument formidable. D'ailleurs, nous allons les mettre à contribution s'agissant de la remise des passeports biométriques. Effectivement, nous allons voir ce que nous pouvons faire. C'est quelque chose effectivement dont Mesdames et Messieurs les Sénateurs des Français de l'étranger peuvent se faire écho pendant le débat budgétaire. C'est dans l'action 1 donc, là aussi, nous pouvons voir à l'intérieur. C'est-à-dire qu'il ne s'agit pas d'une ligne budgétaire, mais cela apparaît à l'intérieur d'une ligne budgétaire. Nous pouvons voir comment traiter cela.

En ce qui concerne la question des visas, j'ai bien noté vos remarques sur les sociétés d'externalisation.

Concernant la question du fonds de concours, c'est quelque chose d'un peu particulier. Nous avons réfléchi à cette question. Il faut faire attention, parce que la question du fonds de concours, cela veut dire récupérer une partie de la recette visas dans le programme 151. D'abord, il faut bien savoir une chose : une partie de la recette visas est déjà en base dans le budget du ministère des Affaires étrangères et européennes. Ensuite, les visas, c'est quelque chose que nous gérons avec le ministère de

l'Immigration. Donc, si jamais nous demandons quelque chose, le MIIIDNS le demandera. Et puis, vous savez, les discussions budgétaires, comme disait LAVOISIER, rien ne se perd, tout se transforme. Donc, si jamais je dis : « Je voudrais récupérer une partie » c'est-à-dire « Abondez-moi », « D'accord, mais à telle et telle condition ». Rien n'est gratuit. Je ne suis pas favorable à la fragilisation du programme 151 en rajoutant – d'ailleurs cela se substituera et ne se rajoutera pas – des recettes conditionnelles. Parce qu'à ce moment-là, le Budget aura la main sur une partie. J'ajoute une chose : nous essayons d'utiliser un autre instrument qui est le Fonds frontières extérieures (FFE). Il est possible d'avoir des financements européens qui donnent lieu à remboursement avec cofinancement. C'est comme cela que nous travaillons sur un certain nombre de projets et que nous refaisons un certain nombre de consulats, de services visas. Là, c'est rentable à condition d'apporter son écho, le cofinancement français, parce que nous avons de la recette européenne. Il faut également faire attention, parce que lorsque nous avons des remboursements du FFE, le Budget peut nous demander de rembourser. Mais nous sommes bien conscients de ces difficultés.

En ce qui concerne les propos tenus par Madame SCHOEPPNER au sujet de la mention de l'AFE, volontiers. J'ai tenté de le faire apparaître dans mon éditorial en disant que c'était le dialogue, et ainsi de suite, mais je prends note. Nous pouvons tout à fait marquer le coup plus largement.

S'agissant de la double comparution, Monsieur MAC COLL, merci beaucoup. Les efforts que fait Sydney pour augmenter l'enregistrement, oui, tout à fait. Nous allons lancer une action beaucoup plus générale et systématique pour préparer 2012. Nous avons commencé à le faire en demandant des réunions régulières d'ici la fin de l'année des commissions électorales dans les postes. Mais nous allons amplifier cela pour réunir le maximum d'informations pour l'inscription et avoir les listes électorales les plus à jour possible, c'est-à-dire en plus et en moins, ainsi que pour pouvoir donner le maximum de possibilités de voter soit par correspondance, soit par vote Internet en 2012. Au passage, il y avait aussi un nouveau visage que j'ai oublié de vous présenter, qui est celui de David PEREZ, qui est au bout de la salle et qui notre nouvel informaticien. Il s'occupe également de la préparation de 2012.

Sur l'aide à la scolarité et la possibilité d'intégrer les financements AEFE qui sont aujourd'hui dépendants du programme 185 à l'intérieur du programme 151, nous recommençons des querelles. Je ne veux pas me disputer avec mes voisins et amis du programme 185. Le système scolaire comporte deux pieds. Vous avez l'aide à la scolarité dans le programme 151 et le pied AEFE qui appartient au programme 185. Si vous ôtez le pied AEFE du programme 185, il n'y a plus de programme 185. En réalité, nous marchons bien ensemble. Peut-être qu'il serait plus dangereux de fusionner pour des questions de vases communicants. En tout cas, je sais qu'il s'agit d'une vieille problématique.

Madame POZNANSKI, état civil et nationalité, révision de l'instruction générale, je vais me renseigner là-dessus. Je pense qu'il ne devrait pas y avoir de difficulté particulière. En matière d'accords de coopération civile, je vais aussi m'informer. Ce que je peux dire sur le contenu de ce type d'accord, pour en avoir un moi-même, c'est qu'il s'agit de types d'accords portant notamment sur la capacité de se prêter du matériel ou des moyens en cas d'intervention, y compris, qui paye et en cas de responsabilité. Je veux dire, si j'envoie un canadair, parce qu'il y a un feu dans les Balkans ou à Malte, il faut savoir qui paie. C'est ce genre de problématiques. Merci pour ce que vous avez dit s'agissant de l'action de la France pour le soldat SHALIT.

Monsieur CADIC, deux choses. Sur l'action d'Edouard BRAINE, je vous rejoins tout à fait : un travail formidable est fait par un consulat qui est difficile et avec une société française en pleine expansion. Je sais qu'il a tout à fait à cœur de développer l'action en faveur de tous ces Français qui viennent pour un an ou deux en France.

J'en viens à la question du numéro vert, parce que cela m'intéresse beaucoup. Quel était le problème ? Là, je ne voudrais pas que nous ne nous comprenions pas ou que subsiste un quiproquo. Dans la RGPP 1 une mesure a été proposée : créer un numéro vert pour les urgences d'état civil. Le système que nous avons actuellement est une permanence consulaire dans chaque consulat. Vous éprouvez peut-être des difficultés à avoir quelqu'un dans chaque consulat et là, nous pouvons essayer de renforcer les choses. Mais le fait est que normalement, dans tous les consulats et ambassades, vous avez une réponse, y compris pendant les week-ends. « Nous sommes fermés, etc. Mais si vous avez une urgence, tel numéro, tapez 1 », etc. Et donc, vous avez la permanence consulaire sur place. Peut-être y a-t-il des améliorations à apporter, mais ce principe est fondamental, et je ne veux pas qu'il soit démonté. Cette capacité à avoir une permanence consulaire est absolument essentielle sur place, parce que comme l'a dit Serge, l'urgence se gère sur place. Nous l'avons bien vu. Il y a peut-être eu quelques ratés durant l'affaire du volcan, mais cela s'est activé tout de suite. Dès lors que vous avez une permanence consulaire, vous avez la possibilité d'avoir une réponse. Là, il était envisagé de faire en sorte qu'il y ait une permanence à Paris, une plateforme. C'est-à-dire que vous téléphonez et vous êtes en communication avec Paris. D'abord, je voudrais dire qu'en matière d'état civil, vous avez le Service central de l'état civil qui n'est peut-être pas ouvert le week-end, mais qui a un système de réponse très élaboré et qui peut, d'ailleurs même en cas de débordement, mettre à contribution tous les agents du SCEC et pas simplement la cellule de réponse. Il y aussi le Centre de crise et la permanence DFAE. Je ne voulais pas – et c'est la raison pour laquelle j'ai barré – arriver à un système avec une plateforme à Paris et la suppression des permanences consulaires. Parce que c'est cela qui était en jeu et qui me posait un problème. Si vous êtes aujourd'hui un touriste anglais et que vous avez un problème, vous avez une ligne en

France qui vous met en relation avec la plateforme à Londres et il n'y a plus de permanence. C'est contre ce système-là que je voulais éviter la remise en cause de cette valeur fondamentale. Après, il faut réfléchir à la façon dont nous pouvons apporter des améliorations. Au passage, quelles sont les urgences d'état civil qui ne peuvent pas attendre le lundi ? Il faut voir les choses. Sur le problème des centres de non-résidents, nous allons regarder. S'agissant de l'amélioration du taux de réponse et des réponses dans les consulats, nous allons aussi regarder. Je sais qu'il s'agira d'un axe d'orientation de Gérard MÉNARD tout à fait important. Mais pour moi, la permanence consulaire dans les postes au sein des consulats est une valeur fondamentale que je ne veux pas voir menacée d'une façon ou d'une autre. Nous pouvons reparler de cette question du numéro vert. Le numéro vert, en cas d'urgence, le Centre de crise est disponible. La permanence doit pouvoir fonctionner. Attention aux fausses bonnes idées qui sont présentées et qui posent des difficultés par la suite. Cela a été proposé, mais la DGME et Bercy se sont précipités dessus. Quand la DGME et Bercy se précipitent dessus, je me méfie quelque peu. Nous pouvons et devons améliorer le système, mais pour moi, la permanence consulaire est une valeur cardinale à laquelle je tiens beaucoup pour la mobilisation et la professionnalisation du système. Le pays qui l'a supprimée a considérablement réduit la voilure de son système consulaire. Il s'agit du Royaume-Uni. Mais Serge à peut-être quelque chose à ajouter.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur Serge MOSTURA.

Monsieur Serge MOSTURA

Je vais rajouter un mot sur cette question des permanences téléphoniques qui est effectivement très sensible. D'abord, pour confirmer ce que dit François. Je suis allé à Londres voir comment fonctionnait leur système de permanence téléphonique centralisée. C'est très simple, à partir du moment où cette permanence a été mise en œuvre, des emplois dans les postes ont été supprimés. Il s'agit d'un système de transfert en cas de crise à l'étranger. Clairement, aujourd'hui, les Britanniques sont en difficultés, car ils ne disposent pas d'assez de personnels sur place.

Deuxièmement, je suis comme Saint-Thomas, j'aime bien voir. Qu'avons-nous fait ? Pendant un mois, nous avons dérivé tous les appels adressés à notre ambassade en Thaïlande sur le centre de crise à Paris, H24. Nous avons dit : « Et maintenant, si nous avions un système centralisé comme les Britanniques ? ». Quelle est la proportion de vraies urgences ? Sur un mois, deux appels constituaient de véritables urgences. Quel est l'intérêt de faire transiter ces deux urgences par Paris et pour faire quoi ? Pour réveiller le poste en leur disant de faire attention, car il y a une vraie urgence ? Si les gens avaient appelé le poste plus rapidement, ils auraient gagné le temps du coup de téléphone. L'expérience a été faite et a donné lieu à un rapport qui a été diffusé aux postes, etc., en expliquant les raisons pour lesquelles une réponse téléphonique centralisée ne nous paraît pas utile aujourd'hui. Il y a eu consensus, y compris du côté de l'ambassade pour qui, objectivement, cette réponse centralisée représentait un transfert de charges. C'était Paris qui se chargeait de répondre la nuit pendant les heures ouvrables.

Troisièmement, y a-t-il un contrôle ? Oui, effectivement. Le Centre de crise est la permanence du quai d'Orsay la nuit et les jours fériés. Donc, nous effectuons le contrôle d'abord en veillant à ce que tous les postes fournissent des numéros auxquels les permanences sont joignables puis, en contrôlant périodiquement ces permanences soit par voie de contrôle aléatoire, soit à l'occasion de coup de téléphone que nous devons passer parce qu'il y a une affaire à suivre. C'est très simple, si le poste ne répond pas, il reçoit un télégramme IMMEDIAT lui disant : « On vous a téléphoné et personne n'a répondu ». Si cela ne répond pas, le télégramme immédiat fonctionne à chaque fois. Au-delà de cela, si cela se produit une deuxième fois, je signe un télégramme à l'ambassadeur en lui indiquant qu'il y a quelque chose qui ne va pas et en lui demandant de revoir son système de permanence. Il est vrai qu'au début, cela produisait un choc. Quelques chefs de postes se sont émus, mais ils ont désormais compris le système. Il y a donc effectivement, un contrôle qui s'exerce sur ces permanences.

Monsieur le Président

Merci.

Avant de passer à la deuxième rafale de questions et de donner la parole à Monsieur LE BRETON, je voudrais rappeler que vous avez la possibilité de renoncer à votre temps de parole en fonction des réponses que vous avez reçues et qui sont on ne peut plus satisfaisantes. Je rends hommage au Sénateur DEL PICCHIA qui renonce à son temps de parole.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Tanguy LE BRETON.

Monsieur Tanguy LE BRETON

Monsieur le Président, merci.

Monsieur le Directeur, c'est jute pour saluer plus particulièrement l'équipe de Denis FRANÇOIS : Martine RUSSET, Monsieur CHADUTEAU et Stéphanie ROUVILLE pour le travail exceptionnel qu'ils font pour nous, que ce soit en dehors des sessions, mais surtout ici et notamment durant cette semaine. Merci à eux pour leur disponibilité à tout moment, pour leur gentillesse ainsi que leur professionnalisme.

(Applaudissements).

Je crois que c'est également lié au fait que nous avons désormais les moyens de travailler au sein de ce lieu qui est devenu notre lieu de travail. Après trois sessions, les choses se sont réellement améliorées. Je crois qu'il faut le souligner. Nous sommes contents d'être ici et nous avons vraiment les moyens de travailler.

Le petit point que je voulais soulever concerne évidemment le rapport. Il s'est sensiblement amélioré depuis ces dernières années. Une chose pourrait peut-être être faite – et j'en terminerai là de mon intervention –, communiquer ce rapport par courriel à l'ensemble de nos concitoyens. Il s'agit d'une mine d'informations exceptionnelle. Elle est utile pour nous et j'espère que chacun d'entre nous l'a presque comme un livre de chevet, car tout y est quasiment. Mais il est surtout très utile comme mine d'informations pour nos concitoyens. Je m'interroge donc sur la possibilité de le communiquer par courriel à l'ensemble de nos concitoyens.

Merci.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Madame la Sénatrice Monique CERISIER BEN GUIGA.

Madame Monique CERISIER BEN GUIGA, Sénatrice représentant les Français établis hors de France

J'ai le regret de ne pas pouvoir répéter toutes les félicitations qui ont été adressées à votre équipe et à vous-même, puisque cela a été fait à des nombreuses reprises.

Je voudrais revenir sur la question des ouvertures et fermetures de postes. Si le rapport, lui, est parfaitement honnête et exhaustif, sur la question des ouvertures et fermetures de postes, nous avons régulièrement un tour de passe-passe qui ne nous satisfait pas. Lorsque l'on parle de la fermeture d'un consulat à Turin et qu'il nous est dit : « Oui, mais nous en ouvrons un à Erbil » je dis : « D'accord, en effet, un consulat égale un consulat » sauf que ce n'est pas le même. Un consulat est destiné, au vieux sens du terme, à servir une communauté française et à lui permettre de continuer à vivre pleinement sa citoyenneté, et puis, un autre est une antenne de l'ambassade de Bagdad qui va faire de l'observation politique, et qui va être la base pour du travail économique, etc., mais qui n'a rien à voir avec de l'administration des Français. Que l'on ne nous dise donc pas : « Nous ouvrons autant de consulats que nous en fermons ». Non. Monsieur le Directeur, on ferme des consulats destinés au service des communautés françaises et on ouvre des consulats qui sont des antennes diplomatiques. Il est très bien d'ouvrir des antennes diplomatiques, il faut le faire pour des raisons de politique internationale, mais il ne faut pas nous dire que cela nous sert à quelque chose, nous, Français de l'étranger.

Deuxième point qui m'inquiète, c'est que l'an dernier, les crédits informatiques avaient baissé de moitié pour le programme 151. Que va-t-il en être l'année prochaine alors que nous avons beaucoup d'échéances, en particulier l'échéance des élections ? En outre, si nous voulons passer, aux titres non papier pour les cartes d'identité, il faut absolument de l'information et que les personnels soient formés. Je voudrais savoir si nous pouvons espérer que les crédits informatiques vont remonter et, de cette manière, soulager quelque peu les postes dont je constate partout qu'ils fonctionnent à flux tendu et que vous n'arrivez plus à recruter les agents compétents dont vous auriez besoin s'agissant d'un grand nombre de postes.

(Applaudissements).

Monsieur le Président la remercie et donne la parole à Monsieur Gilles d'AGESCY.

Monsieur Gilles d'AGESCY, membre élu de la circonscription de Rabat

Monsieur le Directeur, je vous remercie, comme mes collègues, de la qualité de votre rapport.

Monsieur le Directeur, vous avez parlé des mesures prises pour les cimetières en Algérie. Au Maroc également nous avons des problèmes. Serait-il possible d'augmenter la subvention actuelle pour leur entretien et poursuivre le rapatriement d'un certain nombre d'entre eux dans les circonscriptions de Casablanca et de Fez où ils sont dans un état de délabrement total et souvent profanés par des personnes qui recherchent dans les cercueils des objets à voler ?

Merci, Monsieur le Directeur de ce qui pourra être fait.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur Bertrand RIGOT-MULLER.

Monsieur Bertrand RIGOT-MULLER, membre élu de la circonscription de Brasilia

Merci.

Ma question concerne les passeports biométriques. Je vous remercie de l'attention qui a été portée à nos revendications en évitant la double comparution. Mais qu'en est-il de la première comparution dans des pays où les distances sont grandes et les transports chers, comme le Brésil ? Nous avons toujours l'obligation de faire quelquefois des milliers de kilomètres pour pouvoir demander un passeport. L'administration avait prévu d'installer, dans un certain nombre de postes, des équipements mobiles. Certains devaient être installés cette année dans des postes pilotes. 150 postes devraient être équipés l'année prochaine. Confirmez-vous ce programme et son calendrier ?

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur Jean-Daniel CHAOUI.

Monsieur Jean-Daniel CHAOUI, membre élu de la circonscription de Tananarive

Merci.

Mon intervention s'inscrit un peu dans le cadre de l'intervention de Madame BEN GUIGA et de Monsieur RIGOT-MULLER, c'est-à-dire sur l'évolution des postes consulaires. À Madagascar, il y a un réseau consulaire qui est constitué d'un consulat général et de trois chancelleries détachées. Ce sont des villes qui sont quand même situées assez loin de Tananarive avec des conditions de transport assez difficiles et une population qui perçoit d'assez faibles revenus. Il m'a été remonté qu'il serait envisagé de fermer les services de délivrance des visas dans les trois chancelleries détachées à brève échéance, c'est-à-dire à la fin de l'année. Je souhaiterais que vous puissiez m'apporter des informations par rapport à cette rumeur qui, effectivement, est importante pour nous. Il m'a également été remonté – ce qui est plus grave – que les trois chancelleries détachées pourraient être fermées à brève échéance et remplacées par des consuls honoraires. Pourriez-vous m'apporter des informations par rapport à ceci ? Je précise que dans ces trois villes, les communautés françaises varient entre 1 500 et 2 000 personnes, ce qui est quand même non négligeable.

Enfin, je voudrais remercier le Centre de crise pour l'excellent travail qui a été fait l'an dernier, lorsque nous étions en difficultés à Tananarive.

Merci.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur Daniel OLLAGNIER.

Monsieur Daniel OLLAGNIER, membre élu de la circonscription de Berlin

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Directeur, merci pour l'excellent document de travail que vous nous avez fourni. J'aurais juste une prière à vous adresser en ce qui concerne l'aide à la scolarisation. Pour une question de clarté, nous apprécierions que vous fassiez la distinction entre les bourses et les PEC, car cela éviterait des discussions souvent un peu houleuses.

Merci.

(Applaudissements).

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur Philippe LOISEAU.

Monsieur Philippe LOISEAU, membre élu de la circonscription de Berlin

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Directeur, merci pour votre excellent rapport très sincère et très clair, à la lecture duquel moi, assez nouvel élu, j'ai appris beaucoup de choses, notamment s'agissant des compétences et des attributions des consuls honoraires. Nous avons de plus en plus besoin de ceux-ci ; nous nous en rendons compte sur le terrain dans la mesure où nos consulats de plein exercice travaillent –comme il a été dit – à flux tendu avec le peu de moyens qu'ils ont, encore qu'ils en aient, mais ils ont en très peu quant à la communication vis-à-vis des communautés françaises. Le consulat général de Berlin n'a plus les moyens de faire une lettre d'information consulaire. Les informations doivent donc être trouvées sur le site. Bienheureux le Français qui, naturellement, prend cette initiative. Une lettre à domicile est beaucoup plus efficace. Je le dis, parce que les consuls honoraires ont un rôle de plus en plus important et il faudrait qu'à ce sujet, les conseillers élus soient plus souvent mis dans la boucle de

l'information consulaire. Nous sommes en progrès, mais j'ai encore constaté moi-même dans ma circonscription certaines failles dans l'information et donc, l'efficacité de l'intervention au service de nos concitoyens.

Autre question qui s'adresse plutôt à Monsieur FRANÇOIS sur le budget prévisionnel de l'AFE et notamment pour cette année 2010. Avez-vous, à ce jour, un budget exécuté ou des prévisions affinées ? Notamment par rapport au budget communication sur l'aspect du site Internet, nous avions parlé, je crois, d'environ 40 000 euros. Dans votre prévision, nous sommes à 60 000 euros, après avoir été pendant plusieurs années autour de 20 000 euros.

Merci.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Madame la Sénatrice Christiane KAMMERMANN.

Madame Christiane KAMMERMANN, Sénatrice représentant les Français établis hors de France

Monsieur le Directeur merci aussi pour votre rapport clair, précis et très réconfortant.

Je voudrais dire à mes collègues conseillers qu'ils ont beaucoup de chance d'avoir Monsieur Didier GUILBERT aux élections, car je l'ai pratiqué à Alep et il est vraiment tout à fait remarquable. Nous avons eu des cas humains extrêmement précis et difficiles qu'il a réglés d'une façon remarquable.

Je voulais aussi vous demander, Monsieur le Directeur, que nous puissions recevoir le discours magistral de Madame Roselyne BACHELOT-NARQUIN, car il a été remarquable et magistral. Vous avez également rebondi d'une façon magistrale. Je crois que nous pouvons vous applaudir, parce que c'était parfait.

(Applaudissements).

Je vous l'ai dit hier, mais je voulais vous le répéter tout à fait publiquement. Madame IDRAC a également était très bien, mais dans son cas cela est plus difficile, car elle parlait directement.

Je voudrais également remercier le Centre de crise et Monsieur MOSTURA, parce que le Centre de Crise a fait beaucoup de progrès durant ces dernières années.

(Applaudissements).

C'est vrai ! Alors, il faut l'applaudir. J'ai vécu entièrement la guerre du Liban et j'ai vu les progrès progressifs.

Donc, félicitations et merci à tous. Et puis, à ces dames, RUSSET et ROUVILLE qui nous aident aussi beaucoup, ainsi que vous, chère Odile SOUPISON.

Merci.

(Applaudissements).

Monsieur le Président la remercie et donne la parole à Madame Marie-Christine HARITÇALDE.

Madame Marie-Christine HARITÇALDE, membre élu de la circonscription de Buenos Aires

Monsieur le Directeur, je souhaite vous remercier pour votre rapport.

Monsieur MOSTURA, Directeur du CDC, j'ai été très surprise de ne pas avoir entendu nommer le séisme au Chili parmi les diverses crises que vous avez citées tout à l'heure. Je suis convaincue qu'il n'est pas possible de comparer la situation d'Haïti avec celle du Chili, mais pourtant 11 000 Français sont inscrits au consulat de France au Chili, et certains ont beaucoup souffert, comme la consule honoraire de Valparaiso qui a perdu son appartement situé dans un bâtiment qui a été déshabité et sera détruit. Elle n'avait pas d'assurance et a donc perdu tout son capital. Comme celle-ci, il y a bien d'autres situations extrêmement graves dans ce pays.

Je sais qu'une commission se trouve actuellement au Chili pour évaluer le système de communication qui s'est mis en place au moment de la crise. Le téléphone satellitaire est bien sûr quelque chose qui nous servira grandement, car les téléphones qui étaient à ce moment-là en place n'ont servi à rien. Mais il faut surtout mettre en place un système pour communiquer un message court via courriel sur tous les postes des adresses dont dispose Paris. En effet, Santiago n'avait pas la possibilité de prendre contact avec ces personnes. L'ambassade a reçu comme grosse critique que la partie psychologique n'a pas été prise en considération. La chancellerie a fait abattre deux maisons attenantes à l'ambassade, projet prévu après le séisme, mais qui a été envisagé plus rapidement à cause, bien sûr, des dégâts qui se sont produits dans toutes les constructions. La chancellerie a besoin de financements pour construire, car plusieurs services ont été regroupés en son sein. À cause des dégâts occasionnés dans le pays, la situation initiale sera rétablie dans plus de dix ans. Je pense donc qu'il faudrait considérer la situation du Chili comme une priorité en ce moment.

Merci.

Monsieur le Président la remercie et donne la parole à Monsieur Alexandre LAURENT.

Monsieur Alexandre LAURENT, membre élu de la circonscription de Bruxelles

Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais vous interpeller sur un point qui m'a un peu choqué. C'est ce qui se passe en Belgique et notamment à Anvers où j'ai appris incidemment qu'il avait été demandé au consul général d'aller vers une autre fonction et que le bâtiment a été vendu. Ce consulat avait été conservé, car il était surtout un consulat d'influence. Mais vous savez que nous avons deux entités principales, flamande et wallonne. Nous avions également conservé Liège en tant que consulat d'influence. Il est vrai qu'à Anvers nous n'avons pas beaucoup de Français. Par contre, nous avons un nombre conséquent de Français à Liège. Là aussi, nous sommes occupés à liquider le consulat et à vendre le bâtiment. Il est vrai que nous sommes en difficultés et que les bijoux de famille commencent à être vendus. Maintenant, tout cela est centré sur Bruxelles. Monsieur MUCETTI, que vous connaissez tous, notre consul général, est très soucieux des deniers de l'État. J'en sais quelque chose étant donné qu'à la commission des Anciens combattants, il est très strict. Nous voudrions mieux aider nos anciens combattants, mais il dit non, que le budget est ce qu'il est et qu'il ne veut pas le dépasser.

La question que j'aimerais que vous étudiiez est que maintenant, tout étant concentré sur Bruxelles, n'est-il pas possible de donner les moyens de gérer convenablement les Français de Belgique ? Pourquoi ? Parce que notre consul général, Monsieur Serge MUSETTI, a fait passer de 80 000 à 100 000 les Français inscrits au consulat. Je voudrais que vous teniez compte de cela. Nous avons une réunion le 15 décembre auprès de l'ambassade de France à Bruxelles. Je ne manquerai pas d'attirer l'attention de l'ambassadeur sur ce sujet.

Merci.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Marie-José CARON.

Madame Marie-José CARON, membre élu de la circonscription de Stockholm

Je vous remercie de me donner la parole.

Je souhaitais signaler que lors de la dernière session, en mars 2010, nous avons parlé du cas d'Haïti et Jacques MARIE, ici présent, a témoigné du malheur du peuple haïtien. En fin de compte, j'ai parlé tout récemment avec lui ; je lui ai demandé des nouvelles du peuple haïtien et il m'a tout simplement fait savoir que ce qu'il se passe en Haïti, c'est qu'actuellement, des consultants sont rémunérés à des tarifs très importants alors que le peuple haïtien n'a toujours pas reçu d'aide. Aussi, les spécialistes haïtiens qui sont sur place ne sont toujours pas engagés à reconstruire leur pays. Il me semblait important qu'en présence des 155 élus, nous traitions ce problème. Je me demandais si la diplomatie française pouvait intervenir dans ce domaine.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Je fais une petite précision. Nous avons apparemment une heure de retard, mais les commissions suivantes s'engagent à limiter à une demi-heure leur présentation de synthèse. Donc, ce sera récupéré. Ne stressons pas.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur François SAINT-PAUL.

Monsieur François SAINT-PAUL

Merci, Monsieur le Président.

Je vais tenter de ne pas trop allonger notre retard, mais d'une certaine façon, je vous remercierai de ce retard, parce que cela prouve aussi l'intérêt du rapport et de cet échange qui se veut aussi libre que possible.

Monsieur LE BRETON propose que nous communiquions ce rapport à nos compatriotes à l'étranger. Je suis d'accord et en désaccord, car cela engendrerait un problème de coût. Le rapport est disponible sur diplomatie.gouv.fr. Vous pouvez donc l'utiliser et le retransmettre. Je pense que c'est plutôt de cette façon qu'il faut procéder. Nous n'avons pas la possibilité de le renvoyer à tout le monde par courriel. Par contre, il est également sur le site de l'AFE. Utilisez-le donc au maximum. Si vous

voulez des données supplémentaires, n'hésitez pas. Au passage, je signale que nous allons aussi vous distribuer et mettre à votre disposition un ou deux autres documents supplémentaires. Par exemple, nous avons fait une note sur le nouveau règlement de Sécurité sociale européen, qui explique ce qui change ou non. Cette note va aussi vous être communiquée.

Madame BEN GUIGA, sur le tour de passe-passe concernant les ouvertures et les fermetures, je suis d'accord avec vous sur le fait que pour apprécier ce que nous faisons sur le réseau consulaire, il ne suffit pas de parler d'ouvertures et de fermetures. Ce sont deux critères trop grossiers et il faut entrer davantage dans le détail. C'est-à-dire qu'il faut que nous voyions ce que nous fermons, ce que nous ouvrons et ce que nous transformons pour savoir ce que fait chaque consulat. C'est au final, en regardant l'ensemble de ces critères que nous pouvons tenter de porter une appréciation en réponse à la question : le service à l'usager est-il maintenu ou non ? De ce point de vue, il faut observer les consulats que nous fermons, les consulats que nous transformons dans le sens d'une diminution de compétences, les consulats que nous renforçons dans le sens d'une augmentation de leurs compétences ou de leurs capacités à exercer leurs compétences et ceux que nous ouvrons. Vous citiez Erbil que nous ouvrons en expliquant qu'il ne remplit pas un service de proximité. Oui. Je pourrais également citer d'autres cas allant dans le même sens comme Calgary que nous allons ouvrir. Il a d'abord un but de présence économique. Mais je pourrais également citer des consulats que nous avons ouverts dans des pays plus éloignés, en Inde ou en Chine où là, vous avez un service à l'usager. C'est la raison pour laquelle lorsque j'en ai parlé tout à l'heure, j'ai dit que nous essayions d'avoir une vision globale, c'est-à-dire les consulats que nous fermons, les consulats que nous diminuons, les consulats que nous renforçons – car des consulats doivent être renforcés comme ceux de New York ou de Bruxelles. En effet, 2012 se prépare – et puis les consulats que nous ouvrons. Il s'agit donc bien de l'ensemble qu'il faut voir. Mon impression est que si nous pouvons bien gérer les translations que nous faisons, elles doivent permettre de maintenir la qualité globale du service. En tout cas, c'est ce que nous essayons de faire. Au passage, d'ailleurs, je voudrais vous citer une chose. Cette année, nous avons lancé une enquête, parce que je n'avais pas une vue précise, afin de savoir, dans le fond, comment les autres sont organisés et ce qu'ils font, les Italiens, les Espagnols, les Allemands, les Anglais, les Belges. Là, nous avons une vision très précise, enfin, nous avons envoyé un questionnaire comportant une vingtaine de questions. Il manque juste la réponse anglaise, ce qui est révélateur. Ainsi, tous ont répondu, excepté les Anglais pour l'instant. Honnêtement, je constate que les autres font fromage ou dessert, ou plat principal et entrée alors que nous faisons tout à chaque fois. C'est-à-dire que le système le plus développé, au regard de tout ce que j'ai comparé – Allemand, Anglais, Italien, Belge et Espagnol – est le système français. Nous faisons le maximum. Par exemple, nous sommes les seuls à proposer des bourses ou des élections prochainement. Les Espagnols ont un programme d'aide sociale, mais qui est très ciblé sur l'immigration, alors que nous avons le programme que vous connaissez. Sur l'état civil, les autres ne s'embêtent pas avec un SCEC. Ils renvoient à la commune de rattachement et c'est tout. Nous avons le SCEC et nos postes ont une vraie fonction. En matière de visas, les Anglais disposent d'une *UK border agency* et c'est tout. C'est cela aussi qu'il faut bien voir. Notre service a un coût, mais il a également une qualité. Il faut l'améliorer et le développer, mais les échos que j'ai au regard des autres pays m'informent que nous avons le service le plus complet, bien qu'il présente des difficultés.

S'agissant des crédits informatiques, je crois qu'un effort va être réalisé. Madame SOUPISON peut vous répondre. Concernant la carte nationale d'identité électronique, je vous rejoins tout à fait, car il s'agit d'un projet très cher à notre cœur. Pourquoi ? Parce que la carte d'identité électronique, si l'on ajoute certaines données, pourrait être un service formidable pour les Français à l'étranger ; nous pourrions avoir un véritable guichet électronique, voire, le cas échéant, en faire un moyen de vote électronique. En effet, si l'on vous remet la carte nationale d'identité électronique avec un petit boîtier, ensuite, il n'y aura plus de problèmes de vote par correspondance. Vous aurez un boulevard tout à fait prometteur. Le chantier ne dépend pas que de nous, mais également de l'ANTS, du ministère de l'Intérieur, et ainsi de suite. Nous avons plaidé pour avoir accès à la carte nationale d'identité électronique en avance pour les Français à l'étranger, par rapport aux Français résidents en France, mais c'est long et difficile pour des raisons techniques. En tout cas, nous sommes volontaires et candidats pour aller de l'avant en avance des autres et être site pilote, voire site pilote dans une région.

Monsieur d'AGESCY, concernant le Maroc, l'augmentation des crédits auxquels j'ai fait allusion pour le prochain triennium concerne l'ensemble des actions en faveur de nos sépultures. Il y a donc un effort qui peut tout à fait couvrir les sites que vous avez mentionnés.

Monsieur RIGOT-MULLER, en ce qui concerne la première comparution relative au passeport biométrique, le programme et le calendrier, nous avons éliminé la deuxième comparution. Reste le problème de la première comparution. Nous sommes devons une voiture plus compliquée, car il s'agit du principe du passeport biométrique. La première comparution est donc inévitable. Ensuite, cette première comparution ne pourrait-elle pas se produire à l'occasion de tournées consulaires avec la valise ? C'est la question que vous posez. Je vous réponds que nous souhaitons effectivement le faire et qu'il s'agit du programme de ces 150 valises. Il y a toujours un certain retard, mais nous souhaitons le faire. Puis-je vous confirmer que lors du dernier trimestre 2010 nous aurons la livraison des valises ? Je ne peux pas, mais nous avons toujours cette demande de 150 valises pour les pays très étendus en priorité. De ce point de vue, je ne manque jamais une occasion de rappeler que nos amis allemands ont déjà cette faculté. Nous avons déjà fait la première étape. Passons à la seconde ayant trait aux valises permettant la prise biométrique.

Monsieur CHAOUI, sur Madagascar, je ne peux rien dire pour le moment, mais je crois que les questions que vous posez sont fondées et peuvent se poser dans beaucoup de postes. Monsieur LAURENT posait également des questions relatives à la Belgique. Comment affecter nos moyens de la meilleure façon ? Un pays comme Madagascar, qui a un consulat général et trois chancelleries détachées, dans cette configuration, ne doit pas évoluer du tout ou y a-t-il des évolutions à prévoir comme dans d'autres pays compte tenu de l'allocation de nos moyens ? Pour l'instant, je ne peux rien vous dire. Sachez simplement que dans ce domaine, aucune décision n'a été prise. Aussi, toute décision devra naturellement être prise après un examen attentif.

Monsieur OLLAGNIER, s'agissant de la distinction entre les bourses et la PEC, je sais. Nous veillerons, l'année prochaine, à cette distinction.

Monsieur LOISEAU, concernant l'information et les consuls honoraires, en effet, nous pouvons toujours faire mieux. Nous multiplions et développons les sites informatiques. Mais après, envoyer une lettre, c'est autre chose en termes de coût et de manipulation. C'est considérable. Je constate les efforts que nous déployons actuellement pour que les prochaines élections, à Mexico et à Washington, se déroulent bien. Que s'est-il passé pour que de nouvelles élections soient engagées ? Il y a eu une annulation, car nous n'avions pas suffisamment recueilli de signatures étant donné qu'en 2009 le régime du vote par correspondance avait été modifié. Je dirais que ni vous – qui étiez demandeurs – ni nous, l'administration, n'avions mesuré à cette époque la charge de travail que cela appellerait. Avant, les gens qui voulaient voter par correspondance devaient signaler en amont. Maintenant, nous avons complètement ouvert les vannes et nous nous sommes aperçus que de nombreuses signatures étaient manquantes. D'où ces deux annulations. Nous avons engagé un effort gigantesque pour recueillir des signatures, avec des crédits que nous avons envoyés partout. Cet effort a été doublé, en plus, du fait que dans les enveloppes matérielles pour le vote par correspondance, il était indiqué : « Si vous n'avez pas donné votre signature dans les six derniers mois au consulat, merci de faire une photocopie d'un document d'identité ». Tout cela pour diminuer au maximum les difficultés pour l'électeur. Il s'agit de 350 000 euros tout confondu pour refaire l'élection. Tout ce que nous pouvons faire pour multiplier l'utilisation des sites Internet et de la publicité par voie électronique plutôt que d'utiliser les voies classiques, nous y sommes favorables.

Madame KAMMERMANN, merci pour vos compliments sur Didier GUILBERT. J'en suis convaincu aussi. L'ensemble du discours de Madame BACHELOT-NARQUIN sera en ligne dans une huitaine de jours. Je l'ai trouvé vraiment de très haute tenue et je crois que si nous avons la possibilité de renouveler ce genre d'expérience, ce serait bien. À ce moment-là, il ne faut pas que nous interrogions les intervenants sur des éléments sur lesquels ils ne peuvent pas répondre. En effet, les questions sont nos questions habituelles. S'agissant des efforts du CDC, je suis d'accord. Peut-être que Serge MOSTURA pourrait dire quelque chose sur le projet Ariane qui est tout à fait intéressant.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Serge MOSTURA.

Monsieur Serge MOSTURA

Il y a deux questions. Si je n'ai pas parlé du Chili il y a quelques instants, en revanche, cela figure dans le rapport écrit du Directeur du Centre de crise. Un passage est consacré au Chili. Dans la présentation orale que j'ai faite, il y a beaucoup d'éléments dont je ne vous ai pas parlé. Je ne vous ai pas parlé des 20 millions de Pakistanais qui vivent une crise humanitaire sans précédent, ni de ce que nous avons fait en Potosi en Bolivie pour sauver une jeune française greffée du cœur. Il y a 1 000 choses dont je ne vous ai pas parlé.

Concernant le Chili, ne sous-évaluez pas l'effort que nous avons fait. Je ne sais pas combien de pays qui, tout de suite après la catastrophe ont envoyé une équipe scientifique avec 27 stations sismiques, combien de pays ont envoyé des ingénieurs structure pour diagnostiquer et nos bâtiments et des bâtiments que les Chiliens nous ont demandé de vérifier, combien de pays ont envoyé une mission de renfort consulaire, combien de pays ont répondu aux demandes des ambassades du Chili dans le monde, combien de pays ont envoyé un station de dialyse mobile qui est un appareil – s'il y a des médecins parmi vous – très rare et très cher. Nous avons donc fait un véritable effort.

En matière de communication, ayez à l'esprit que si les téléphones ne fonctionnent pas, nous ne pouvons pas envoyer de SMS. Les SMS fonctionnent donc pendant une durée très limitée. Quand le téléphone ne fonctionne pas, il arrive que l'on puisse envoyer des courriels – cela a été le cas à Haïti – mais il s'agit de l'exception qui confirme la règle.

Le système Ariane que nous avons mis en place est un système d'enregistrement des Français qui voyagent à l'étranger. Il s'agit de laisser son numéro de mobile et son itinéraire. Dès lors, le Centre de crise, en cas de difficulté signalée, va vous joindre en vous envoyant un SMS et, dans certains cas, si nécessaire, en vous téléphonant. Ariane est le fil qui vous relie à la France. Le système est en train de monter en puissance progressivement. Concevez qu'il n'est pas extrêmement facile de mettre en œuvre un outil de ce type.

S'agissant d'Haïti, je vous confirme que le dossier est étroitement suivi. Je ne vais pas trahir de secrets qui ne m'appartiennent pas, mais le Ministre se rendra très prochainement en Haïti pour constater l'état de tous ces projets soutenus par la communauté internationale, et en particulier des projets financés par la France et les Français.

Monsieur François SAINT-PAUL

Madame HARITÇALDE, Monsieur MOSTURA a, je crois, répondu, de même qu'à Madame CARON sur les efforts que nous essayons de faire.

Monsieur LAURENT, concernant la Belgique, oui, tout à fait. Je rejoins tout à fait la problématique que vous avez posée. D'ailleurs, je disais que la Belgique venait de franchir les 100 000 inscrits. La question aujourd'hui, est : quels moyens pouvons-nous donner à Monsieur MUSETTI pour bien fonctionner ? Là, nous rejoignons la question du réseau, dans le sens aussi de ce que disait Madame BEN GUIGA, c'est-à-dire que pour avoir une appréciation de ce que nous faisons, il faut que nous ayons une appréciation de ce que nous fermons, de ce que nous diminuons, de ce que nous renfermons et de ce que nous créons. Aujourd'hui, la question est : le réseau belge est-il formaté de la meilleure façon pour donner le meilleur service aux Français avec deux petits consulats à Liège et Anvers qui, vaille que vaille, existent et puis, Monsieur MUSETTI qui doit faire face à une augmentation constante de son activité qui a désormais dépassé les 100 000 inscrits et qui a 2012 à préparer ? Il faut donc bien accepter que le réseau puisse évoluer. Je vous rejoins tout à fait dans la problématique.

Monsieur le Président

Merci, Messieurs SAINT-PAUL et MOSTURA.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Pierre OLIVIERO, pour une question d'ordre.

Monsieur Pierre OLIVIERO, membre élu de la circonscription de Genève

Monsieur le Directeur,

Le rapport du Directeur des Français à l'étranger et de l'administration consulaire est un outil trop précieux, fort intéressant et important pour que nous le traitions en une heure, commentaires et questions compris. Je demande donc à ce que, dans le futur, le laps de temps soit prolongé, afin que nous puissions travailler correctement.

Je vous rappellerais simplement que Louis XIV disait que l'exactitude est la politesse des rois.

Merci.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Nous avons déjà consacré plus d'une heure et demie à ce rapport qui le méritait. Sans transition, j'appelle le Président et le Rapporteur de la commission des Lois pour la présentation de leur synthèse.

(Applaudissements).

PRESENTATION DE LA SYNTHESE DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DES LOIS ET REGLEMENTS

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Georges-Francis SEINGRY, Président de la commission des Lois et Règlements.

Monsieur Georges-Francis SEINGRY, Président de la commission des Lois et Règlements

Chers collègues,

Je voudrais commencer par une petite observation générale qui m'a été faite par plusieurs d'entre vous, qui serait que les travaux de la commission des Lois seraient trop tournés vers nos préoccupations personnelles. Je voudrais dire à ceux qui m'ont fait part de ce sentiment, que, d'une part, j'en ai pris bonne note et d'autre part, que je voudrais rappeler que l'actualité dicte quelque peu le calendrier des travaux de notre commission, et tout particulièrement les élections – qu'il s'agisse des élections de 2012 ou du renouvellement partiel. Nous ne pouvions pas faire autrement que d'y consacrer une large part de nos

débats ; débats dont va vous parler en détail notre Rapporteur dans un instant qui sont articulés autour de trois axes : les élections et notamment dans leur aspect de vote électronique, l'évolution de l'AFE et plus particulièrement du statut des élus et de l'articulation future avec les dépurés de l'étranger et, enfin, la nationalité.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER, Rapporteur de la commission des Lois et Règlements.

Madame Martine SCHOEPPNER, Rapporteur de la commission des Lois et Règlements

Merci.

Tout d'abord, avant de vous présenter la synthèse, j'aimerais dire un mot sur l'esprit dans lequel celle-ci a été réalisée. La synthèse est là pour vous donner une idée des grandes orientations de la commission, de ce qu'elle a justement commencé à faire sur ces thèmes choisis, mais elle est également l'occasion pour vous de poser des questions non pas aux fonctionnaires puisque les travaux sont en cours – vous les poserez donc une fois que le rapport aura été publié – mais justement à la commission pour orienter nos travaux et nous donner des pistes que nous n'aurions peut-être pas prises en considération. Ces remarques-là peuvent bien entendu être faites en intersession.

Je passe à la synthèse que je vais résumer puisque nous avons très peu de temps. Au niveau du suivi de textes, j'ai fait agrafer les réponses, parce que nous allons souvent faire référence à ces réponses. Tout le monde en aura ainsi connaissance.

Notre premier thème : les élections et une première approche sur une demande que nous avait faite le collège des vice-présidents, c'est-à-dire de nous pencher sur un éventuel comité d'éthique. Ce thème a été discuté, surtout sur ces aspects juridiques. La commission a pour l'instant rejeté cette demande qui reste bien évidemment ouverte à toute autre proposition du collège des vice-présidents, formulée d'une autre façon.

Dans le cadre de la Commission, nous avons reçu la nouvelle équipe de Madame SOUPISON et nous avons vu en particulier les problèmes de la liste électorale. Vous avez tous eu connaissance de la dernière circulaire dont nous avons déjà parlé précédemment. Le rappel des rôles de la commission administrative et de la commission nationale en matière de LEC.

Un autre rappel est que l'inscription aux registre n'est pas un préalable à l'inscription sur la LEC. À cet effet il y aura ou il y a eu – je ne sais pas si c'est déjà fait – une modification d'ELECTIS. Un bilan est prévu en octobre. Madame SOUPISON nous a dit qu'elle ferait une communication sur ce bilan lors du Bureau du mois de décembre et, ensuite, évidemment, il y a aura des ajustements, des modifications, voire un autre bilan.

À propos des commissions administratives, nous avons évoqué le problème des bureaux décentralisés, puisque vous savez que la commission administrative est consultée sur ce point. Nous aurons bientôt cette consultation, je l'espère, mais en rappelant que pour faire un bureau décentralisé, il faut bien entendu l'avis des autorités locales et des assesseurs pour garnir ces bureaux. Il est très bien de demander, mais il faut ensuite être capable de remplir ces bureaux.

En ce qui concerne les élections à l'AFE, vous avez eu une circulaire à cet effet. Elles doivent avoir lieu exactement dans les mêmes conditions que les élections du mois de juin dernier. Un audit est actuellement en cours s'agissant de la machine électronique pour vérifier qu'elle est bien conforme à celle du mois de juin. Trois séries de mails seront envoyées afin de vérifier l'inscription sur GAEL, pour constituer le code et à l'ouverture du scrutin. À chaque courriel correspond le lien direct vous permettant d'effectuer la démarche.

Ensuite, nous avons vu le scrutin de 2012 dans la zone B de même que la question de Monsieur le Directeur s'agissant d'un éventuel report ou non. Nous avons précisé que ce n'était pas à la commission de se prononcer sur le fond, puisque de toute façon, c'est le législateur qui fixera les élections. Mais pour répondre à la demande du directeur, nous avons donc émis un avis favorable ; avis que nous voterons tout à l'heure et qui se trouve à la page 6.

Nous avons également évoqué la mise en place des législatives de 2012. Là, nous sommes bien entendu dépendants de l'ordonnance qui est encore au Parlement. Tant que celle-ci n'est pas signée, nous ne pouvons pas beaucoup avancer au niveau des textes.

Nous avons ensuite discuté des différents modes de scrutin. Pour commencer, le vote électronique. Excusez-moi, Monsieur PEREZ, je vous ai nommé Didier dans ma synthèse. J'ai rectifié, car il s'agit bien de David. Un prestataire a été désigné ; prestataire qu'a rencontré le comité de suivi qui s'est réuni à plusieurs reprises. L'exercice consiste, tout en étant cohérent avec la CNIL, de trouver des moyens simples pour fabriquer les codes nécessaires qui doivent bien sûr répondre à certaines normes précises. Il y a une réflexion avec le ministère de l'Intérieur au sein d'un comité de pilotage qui étudie les moyens d'identification. Il y aura ensuite une rencontre avec la CNIL pour faire le point sur les recommandations. C'est à la CNIL de fixer les objectifs et au ministère de les atteindre. Il nous a bien été précisé que le ministère souhaitait avoir les mains libres le plus possible pour pouvoir atteindre ces objectifs. Cette rencontre servira également à présenter ces moyens et permettra une

démonstration grandeur nature qui devrait avoir lieu en 2011. Parallèlement, les textes réglementaires seront élaborés. Il faut que cette fameuse ordonnance soit ratifiée préalablement.

Nous avons également commencé à parler du vote par correspondance. Nous développerons lors de la prochaine session.

Dans la réponse à l'un de nos vœux, la DFAE nous a rappelé qu'elle était disposée à revoir les modalités du vote par correspondance. Nous avons déjà fait rectifier certaines choses, comme la taille des enveloppes. Nous allons continuer sur cette ligne et toutes vos suggestions sont les bienvenues. En ce qui concerne l'identification des enveloppes, les vérifications sont – comme nous l'avons dit – déjà en cours. Un courrier est adressé aux électeurs pour qu'ils puissent envoyer leur signature de référence. Aussi, vous savez qu'il est possible d'acheminer les enveloppes par un tiers. Vous vous souvenez que nous avions mis une limitation à cinq, mais elle a été refusée par le Conseil d'État. Nous essaierons d'y revenir. Par contre, le démarchage, c'est-à-dire la collecte au domicile, est totalement interdite. La commission a commencé à examiner la possibilité d'un relais consuls honoraires, sous-entendu que ceux-ci ne soient pas candidats. S'agissant de l'acheminement effectif, là, nous allons jouer quelque peu sur les délais, puisque le délai est porté à trois semaines entre la fin de dépôt des candidatures et le premier tour. Une semaine supplémentaire ne réglera pas les problèmes, mais cela fera avancer les choses dans un certain nombre de postes. Nous proposons d'augmenter les délais – vous avez les articles qui correspondent – en modifiant et avançant la date limite du dépôt des candidatures. Le matériel serait envoyé huit semaines avant, mais pas les bulletins de vote ; ces derniers pouvant être récupérés – comme le permet l'article R.104 du Code électoral – par Internet ; il existe également la possibilité de les remplir de façon manuscrite. L'administration et la commission travaillent sur cette possibilité. Nous verrons les avantages et les inconvénients.

Notre second thème concerne la nationalité. Vous savez que nous souhaitons refaire le mémento, car il présentait l'évolution du droit de la nationalité au moyen d'exemples. Ceci permet de retrouver les lois en vigueur à une période donnée pour établir la nationalité d'une personne, puisque ce n'est pas la loi actuellement en vigueur qui permet de définir si quelqu'un qui est né en 1930 est Français ou non. C'était un petit livret très important. Parallèlement, vous recevrez une compilation – je souhaite remercier l'assistant du Sénateur COINTAT, Philippe DUPUIS, qui a beaucoup travaillé cet été – de textes qui ont un rapport avec la nationalité, pas seulement les articles du Code civil ou les décrets, mais également les circulaires et certains Codes (justice, du travail…).

Nous avons ensuite vu la répartition des compétences en matière de nationalité. Les acteurs de base sont le bureau de la nationalité pour la définition de la législation applicable et, en matière d'interprétation du droit, ce sont les greffes des tribunaux d'instance. Le ministère de l'Intégration a la compétence pour les naturalisations et les déclarations. Vous savez qu'à l'étranger les demandes sont instruites par les postes, qu'en France elles le sont pas les préfectures. La sous-direction de l'état civil et de la nationalité n'a donc qu'une compétence résiduelle, un simple avis sur les demandes de naturalisation. Elle doit quelquefois se prononcer en matière de recevabilité.

La discussion a montré qu'il y avait énormément de problèmes dans certains postes. Monsieur FAVRET s'est donc dit prêt à refaire une circulaire assez vigoureuse pour rappeler que des certificats à tout bout de champ n'étaient pas nécessaires et surtout que les postes devaient aller un petit peu plus vite dans l'examen des demandes, etc. Là, nous attendons de voir quelle sera la circulaire.

Monsieur GANDEMER nous a parlé de l'évolution. Nous avions déjà eu un article à ce sujet dans le rapport de mars 2005. Regardez-le, pour ceux qui veulent s'avancer. Comme vous le savez, il y a de très nombreuses évolutions depuis 1998. Je vais passer, car nous n'avons pas beaucoup de temps.

En ce qui concerne la réflexion sur l'AFE, nous nous sommes posé une question suite aux problèmes qu'il y a eu s'agissant de la nomination du CDAD. Un certain nombre d'entre nous sont désignés ou nommés dans des organismes pour représenter l'AFE. Nous aurions donc souhaité faire le point du travail de ces personnes pour savoir quelles étaient les conditions d'exercice de leur mandat et puis, puisque c'est l'AFE qui les désigne et les nomme, qu'il y ait un retour écrit ou oral devant la commission concernée ou devant l'Assemblée, peu importe, mais que nous prenions une décision là-dessus pour avancer.

La réflexion sur l'AFE même, toujours le terme récurrent de statut et prérogatives. Comme l'a dit le Président, ce n'est pas que cela nous amuse de revenir à ce thème à chaque fois. Si nous y revenons, c'est que beaucoup de choses ne sont pas appliquées. La fameuse circulaire n'est pas prise en considération par de très nombreux postes. Monsieur le Secrétaire général a été chargé d'une refonte de cette circulaire. Nous l'avons reçu et avons rappelé les propositions de la commission, puisque nous travaillons constamment là-dessus, à savoir une instruction – que vous trouverez également dans le rapport de septembre 2005 – et un projet de décret sur lequel nous avions déjà travaillé en commission, puisque nous estimons que seul un texte réglementaire est approprié pour enfin mettre un terme à toutes ces interprétations diverses selon les postes.

Notre thème suivant a été l'évolution de l'AFE avec l'arrivée, à partir de 2012, des députés de l'étranger. Nous avons discuté pour savoir s'ils seront membres de l'AFE, membres de droit, ce qui semble logique. Vous savez qu'une proposition de

loi a été déposée sur ce thème. Nous avons également discuté afin de savoir s'ils feraient partie du corps électoral pour les sénatoriales. Tout cela est en discussion et nous ne nous prononçons pas pour l'instant.

Nous avions également souhaité une simultanéité avec nos élections régionales en France. Vous verrez que la réponse n'est ni positive, ni négative. Nous pourrons donc nous pencher sur la question, mais en observant de très près toutes les conséquences que cela peut avoir. Ce sera également un thème de la commission.

Enfin, nous avons eu – vous le trouvez dans la partie divers – une séance avec la commission sécurité s'agissant de la cybercriminalité. Nous laissons le Rapporteur de ladite commission vous parler de ce thème.

J'ai omis une petite chose à propos de statut et prérogatives. S'il vous plaît, ne nous envoyez pas vos récriminations indiquant que l'ambassadeur n'a pas effectué telle ou telle chose, mais vos propositions soit au Secrétariat général ou à la commission d'ici la fin du mois de septembre si possible en ayant toujours à l'idée que nous avons une loi et un décret ; nous ne pouvons donc pas faire tout ce que nous voulons.

Monsieur le Président

Merci, Madame le Rapporteur.

(Applaudissements).

EXAMEN DE L'AVIS DE LA COMMISSION DES LOIS ET REGLEMENTS

Avis LOI/A.1/10.09

Madame Martine SCHOEPPNER

Je lis l'avis que vous trouvez à la page 6 et qui est adressé au collège des vice-présidents afin qu'il le répercute auprès du Directeur :

> *Objet : Report de l'élection à l'Assemblée des Français de l'étranger zone B*
>
> *L'Assemblée des Français de l'Étranger, considérant la demande adressée par Monsieur le Directeur de la DFAE au collège des vice-présidents, donne son accord au principe d'un report de l'élection à l'Assemblée des Français de l'étranger prévue en 2012, compte tenu des éléments fournis par la Direction des Français de l'étranger et l'administration consulaire sur les difficultés juridiques et logistiques inhérentes à l'organisation de trois scrutins de nature différente.*

Monsieur le Président met aux voix l'avis relatif au report de l'élection de l'Assemblée des Français de l'étrange zone B. L'avis est adopté avec 3 votes contre et 2 abstentions.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Tanguy LE BRETON.

Monsieur Tanguy LE BRETON

S'agissant de l'avis lui-même, dans le document que nous avons, nous ne voyons pas marquée la position de la commission elle-même. Nous voyons le nombre de voix contre, 5, le nombre d'abstentions, 2, mais nous ne voyons rien d'autre.

Madame Martine SCHOEPPNER

C'est normal.

QUESTIONS-REPONSES

Monsieur le Président s'informe des demandes de parole. Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Tanguy LE BRETON.

Monsieur Tanguy LE BRETON

Nous avons déjà voté, mais…

Monsieur le Président

Cela concerne-t-il les questions ou l'avis ?

Monsieur le Sénateur Robert-Denis DEL PICCHIA

Non, c'est sur le règlement.

Monsieur Tanguy LE BRETON

Monsieur le Sénateur, j'ai la parole. Je crois que vous allez attendre votre tour pour l'avoir. Si je peux intervenir conformément…

Monsieur le Sénateur Robert-Denis DEL PICCHIA

C'est un rappel au règlement donc, j'ai le droit.

Monsieur le Président

Je crois qu'un rappel au règlement est prioritaire, à condition d'avoir un micro…

Monsieur le Sénateur Robert-Denis DEL PICCHIA

Je voulais demander si le vote est terminé, car l'explication de vote a lieu avant l'ouverture du vote. Lorsque le vote est commencé, il doit être terminé. Il n'est donc pas possible d'intervenir pendant un vote. C'est comme cela dans toutes les assemblées. Je suis désolé. En effet, un vote ne peut pas être influencé à partir du moment où il a commencé. Donc, les demandes de prise de parole doivent intervenir avant ou après. Il s'agissait simplement d'un rappel au règlement.

Je voudrais que vous en teniez compte Monsieur le Président.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Monsieur le Sénateur, cela signifie que vous souhaitez que je pose la troisième question. J'ai dit : « est-ce qu'il y a des votes contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? » Je pose la question : « y a-t-il des votes pour ? » ?

(Manifestations dans la salle).

Monsieur le Sénateur Robert-Denis DEL PICCHIA

Non.

Monsieur le Président

Je ne comprends pas.

Monsieur le Sénateur Robert-Denis DEL PICCHIA

Excusez-moi, il ne fallait pas…

Monsieur le Président

Donc, le vote est terminé. Oui, mais il y a un moment qu'il est terminé.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Tanguy LE BRETON sur un autre point.

Monsieur Tanguy LE BRETON

Merci, Monsieur le Président.

Non, c'est justement sur ce point. Je crois qu'il eût été utile d'avoir un débat avant de voter. J'interviens sur ce point précisément dans la mesure où dans le rapport il est fait état d'une demande du Directeur de l'administration et notamment d'éléments qui ont été fournis par la Direction des Français de l'étranger et de l'administration consulaire sur les difficultés juridiques et logistiques inhérentes à l'organisation de ces scrutins. Je n'ai rien vu pour l'instant. J'aimerais précisément avoir une information sur ces difficultés juridiques et logistiques. J'étais intervenu, il y a précisément un an. J'avais dit que nous nous précipitions. Nous avions déjà ouvert ce débat l'année dernière. J'avais dit que ce n'était pas à nous de débattre et qu'il fallait demander à l'administration si elle est en mesure – à l'époque, c'était tout de même deux ans et demi avant le scrutin – d'organiser les élections AFE avec le reste. Je n'ai pas vu un rapport précis évoquant les difficultés ni juridiques, ni logistiques signés par le Directeur de l'administration. Je voudrais donc vous demander de bien vouloir les communiquer à l'ensemble des conseillers pour que nous puissions nous-mêmes avoir, sur le fond, un avis sur ce vote.

Merci.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Georges-Francis SEINGRY.

Monsieur Georges-Francis SEINGRY

Monsieur LE BRETON, vous vous souviendrez que lors du Bureau, nous avons eu un très long débat sur cette question et que chacun a pu exposer ses positions et les difficultés que nous allions éventuellement rencontrer ou, dans un autre sens, l'intérêt qu'il pouvait y avoir à ne pas déplacer la date des élections. Il n'est donc pas possible de dire aujourd'hui que nous n'avons pas débattu de ce problème. En effet, nous en avons débattu très longuement.

Monsieur Tanguy LE BRETON

J'ai un mandat précis avec mes électeurs. J'ai été élu pour six ans et je tiens à le respecter, c'est une question d'éthique. Dans la mesure où il y a des raisons réelles de prolonger le mandat, je les comprendrais, mais j'aimerais qu'il y ait une explication précise de la part de l'administration sur ces raisons de reporter le vote. Cela me semble un minimum. C'est une question très importante et je souhaite donc que nous soient communiqués par écrit les éléments qui ont été fournis à la commission pour prendre cet avis. Je considère cette question comme essentielle.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER

Il me semble que cela avait effectivement été prévu lors de nos dernières discussions, mais cela n'avait été fait qu'à l'oral et non à l'écrit. Sur ce point-là, je dois donner raison à Monsieur LE BRETON.

Monsieur le Président

Le verbatim peut être consulté. Je remercie Monsieur OLIVIERO de renoncer à son temps de parole.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur François NICOULLAUD.

Monsieur François NICOULLAUD

Deux petits points d'information, d'éclaircissement sur le rapport concernant le vote électronique et le vote par correspondance. Sur le vote électronique, je voudrais signaler à la plénière ce qui a été dit en commission. L'administration, avec l'aide des sociétés prestataires de service va s'efforcer d'organiser un vote qui se déroulera en une seule session, c'est-à-dire que l'électeur n'aura pas une première fois à s'inscrire et puis revenir comme précédemment 24 heures plus tard. Tout se fera en un seul moment, en un seul temps, en quelque sorte, ce qui devrait améliorer l'attractivité du vote électronique.

En ce qui concerne le vote par correspondance, j'aimerais revenir sur ce qui apparaît dans la synthèse, c'est-à-dire que la jurisprudence prévoit que les plis peuvent être déposés par un tiers. Effectivement, ce que dit la jurisprudence, c'est qu'en l'absence de texte légal ou réglementaire, par définition, il n'y a pas de limite, c'est une liberté, chacun peut porter le vote d'un autre électeur. Le Conseil d'État dit également que le démarchage est interdit, c'est-à-dire que des enveloppes peuvent être

recueillies, mais il n'est pas possible, à cette occasion-là, d'obliger ou de recommander très fortement un électeur de voter dans tel ou tel sens. La difficulté, évidemment, d'une telle jurisprudence est que c'est quelque chose impossible à contrôler, puisqu'il faudrait s'introduire dans l'intimité des foyers pour vérifier que telle ou telle personne ne vient pas collecter et expliquer à quelqu'un que bulletin il faut introduire dans l'urne.

S'agissant du refus de limitation à cinq enveloppes collectées, en fait, ce n'est pas une jurisprudence. Ce que nous a expliqué en commission – je pense que cela intéresse l'ensemble des conseillers – c'est que l'administration y avait songé devant le Conseil d'État pendant la discussion du projet. Un éminent juriste, Monsieur GENEVOIS, est intervenu pour dire que si une limitation écrite était fixée dans le texte, ce serait au fond une façon de donner aux gens l'idée de démarcher à domicile dans la limite de ces cinq voix. Ceci démontre que Monsieur GENEVOIS est certainement un éminent juriste, mais aussi un grand naïf et qu'il n'a jamais vraiment travaillé sur le terrain. En effet, il est évident que sur le terrain, nul besoin de voir apparaître une limitation pour que l'idée vous vienne de pouvoir collecter des votes à travers la circonscription. Pour revenir à une idée qui m'est chère, mais qui avait été adoptée par la plénière, il serait peut-être intéressant de revenir à une limitation du nombre de bulletins qu'il est possible de collecter, ce qui implique de pouvoir suivre la traçabilité des enveloppes et enregistrer les signatures des gens qui les déposent.

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER

C'est effectivement ce dont nous avons discuté en commission et ce à quoi nous aimerions revenir avec, en plus, la possibilité de noter, dans le fameux registre des votes que nous avons réussi à obtenir, non seulement le nom du fonctionnaire qui enregistre, mais également celui – dans la mesure du possible – qui apporte les votes. Cette demande avait également été examinée par la commission. Nous en sommes à la réflexion. Nous souhaiterions revoir ces choses-là. Donc, j'espère que nous arriverons à un compromis avec l'administration d'ici le mois de mars prochain.

Monsieur le Président la remercie et donne la parole à Monsieur Daniel OLLAGNIER.

Monsieur Daniel OLLAGNIER

Merci, Monsieur le Président.

Madame le Rapporteur, vous évoquez la dénonciation de la convention de Strasbourg. Pourriez-vous nous dire quelles en sont les conséquences ?

Ensuite, avons-nous un droit réel à obtenir la liste des électeurs de la part des consulats ? Il semble qu'il y ait toujours un peu de flottement à ce niveau-là.

Je vous remercie.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER

En ce qui concerne la dénonciation de la Convention de Strasbourg, c'est simplement pour les signaler dans les différentes modifications. En effet, je ne pouvais pas faire un catalogue de tout ce qui est passé. Je n'ai cité que deux ou trois choses, mais une liste entière de textes est passée, dont la Convention de Strasbourg qui permet maintenant la double nationalité et qui est à prendre en compte dans notre chapitre nationalité.

En ce qui concerne la deuxième question, il n'y a absolument pas de problème en tant qu'élu. Dans nos postes, nous n'avons pas de problèmes, mais j'ai effectivement entendu dire qu'il y en avait à certains endroits. Il va donc falloir que nous présentions un vœu ou quelque chose à ce sujet en commission. Normalement, vous pouvez recevoir les listes électorales de votre circonscription. C'est un droit absolu et, dans certains pays, cela se passe sans trop de problèmes.

Monsieur le Président la remercie et donne la parole à Monsieur Pierre GIRAULT.

Monsieur Pierre GIRAULT, membre élu de la circonscription de Luxembourg

Merci, Monsieur le Président.

Vous savez combien je suis attaché – pardonnez-moi l'expression – un peu comme un chien sur un os, aux questions des prérogatives, parce que j'ai vécu des moments très difficiles. Simplement, je voudrais rappeler pour la énième fois la solution très simple consistant à faire en sorte que chaque personne de l'administration qui va en poste à l'étranger ait dans ses bagages le petit vade-mecum des relations avec l'élu. Ceci est extrêmement simple. Il s'agit d'instructions ministérielles. Chaque fois qu'un nouveau membre de l'administration se rend à Luxembourg, je l'invite pour faire plus ample connaissance et lui explique exactement ce que nous sommes, et ainsi de suite. À chaque fois, je pose la question suivante : avez-vous été informé des prérogatives de l'élu et des circulaires ? La quasi-totalité me dit non et demande de quoi il s'agit. Pire, une personne m'a répondu : « Oui, mais ce sont d'anciennes circulaires qui datent de DOUSTE-BLAZY. Il n'est plus ministre donc, ces circulaires n'ont plus de valeur ».

(Rires).

C'est extrêmement simple. Cela ne coûte rien et résoudrait pas mal de choses. C'est la énième fois que je suggère cela.

Merci de votre attention.

(Applaudissements).

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur Denis FRANÇOIS, Secrétaire général de l'Assemblée des Français de l'étranger, afin qu'il apporte une réponse à la question posée.

Monsieur Denis FRANÇOIS, Secrétaire général de l'Assemblée des Français de l'étranger

Monsieur GIRAULT, c'est bien parce que nous avions entendu vos précédentes interventions que depuis maintenant un an et demi le Secrétariat général, à l'initiative du Directeur des Français de l'étranger et de l'administration consulaire, participe à l'ensemble des stages des partants, les numéros 1 et les numéros 2. Aussi, nous leur remettons un petit dossier avec la fiche de leur conseiller, la loi de 1982, le décret de 1984, la circulaire de 2006, un petit annuaire et le rapport du Directeur des Français de l'étranger et de l'administration consulaire de l'année.

(Applaudissements).

Ensuite, dans vos postes, si certains n'en ont pas pris connaissance contrairement ce qu'il leur est demandé… Parce je vous assure que mes éléments de langage sont très clairs. Je leur dis qu'ils ont tout intérêt à consulter ces documents, mais à les connaître, parce que vos conseillers les connaissent. Et je peux vous assurer qu'en règle générale ils retiennent ce que je leur dis. À notre niveau, et non pas parce que cela coûte rien, mais parce que l'on croit que c'est tout à fait pertinent, chaque numéro 1 et numéro 2 partant reçoit ce petit dossier de notre part. J'espère qu'avec le temps – parce que je crois beaucoup au temps dans cette démarche-là – les mentalités changeront. Mais c'est un travail de longue haleine. J'ai également dit à la commission des lois : si vous constatez des manquements à ce qui est écrit dans les textes, faites-en part au Secrétariat général.

(Applaudissements).

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur Pierre GIRAULT.

Monsieur Pierre GIRAULT

Merci infiniment, Monsieur le Secrétaire général.

Je suis très heureux de ce que vous faites et vous remercie de cet effort. Mais il n'y a pas que les numéros 1 et les numéros 2 dans les postes. Il y a des secrétaires, des employés dans les consulats, etc. Eux aussi ont besoin de connaître cet état de choses. Quand vous vous présentez en tant que conseiller dans un consulat et que quelqu'un vous dit : « Qu'est-ce que c'est ? Qui êtes-vous ? », excusez-moi, mais il y a un problème. Mais merci à nouveau pour les efforts que vous avez faits et qui sont réels.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Denis FRANÇOIS.

Monsieur Denis FRANÇOIS

Je crois et suis convaincu qu'il est de la responsabilité des chefs de postes de sensibiliser leurs équipes. Nous n'allons pas nous substituer aux chefs de postes. Cela fait partie de leurs prérogatives, mais je suis heureux que vous puissiez nous relayer que ce n'est pas toujours le cas dans un certain nombre de postes.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Sénateur Richard YUNG.

Monsieur Richard YUNG, Sénateur représentant les Français établis hors de France

Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais dire à notre ami Tanguy LE BRETON que nous n'avons pas besoin d'un rapport très fouillé pour comprendre les difficultés que nos consulats auront à organiser cinq tours de scrutins nationaux dans une période de deux mois. Nous connaissons tous nos consulats. Nous savons quelles sont les difficultés existantes. Organiser l'élection présidentielle est déjà difficile, comme nous l'avons vu la dernière fois ; alors, vous pensez qu'organiser cinq tours de scrutin. Encore une fois, nous n'avons pas besoin de grand rapport. La base de la réflexion est là. Ensuite, vous invoquez des arguments éthiques, je vous les laisse. Moi, je suis comme Shakespeare, quand j'entends cela, j'ai comme un frisson de doute.

S'agissant du rapport, deux observations, Madame. Vous dites, sur les élections AFE et la mise en place des législatives à l'étranger :

> *La seconde ordonnance est toujours au Parlement.*

Ce n'est pas exact. L'ordonnance n'est pas au Parlement. Elle n'est même pas sortie du gouvernement. Nous attendons donc, avec une patience qui s'use, que le ministère de l'Intérieur, qui est chef de file, sorte enfin cette ordonnance. Il faut dire qu'ils sont occupés par la réforme territoriale qui, comme vous le savez, leur donner beaucoup de travail.

Dernière observation sur votre point 2, réflexions sur l'AFE. Concernant la composition de l'AFE, vous pourriez également citer dans vos bons textes, la proposition de loi que nous avons déposée avec mes collègues, Mesdames CERISIER BEN GUIGA et LEPAGE, sur le collège électoral d'élections des Sénateurs dans laquelle nous proposons clairement d'inclure les nouveaux députés.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER

Je ne fais que la synthèse des travaux que nous avons eus en commission. Le point n'ayant pas été évoqué, je ne l'ai pas ajouté. Il nous est demandé d'être le plus concis possible et, en plus, nous réduisons encore lorsque nous devons effectuer la présentation. Bien entendu, nous avons ces projets de loi et ce sera noté la prochaine fois, pas de problème.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Gérard MICHON.

Monsieur Gérard MICHON, membre élu de la circonscription de San Francisco

Je vais être bref. Je réagis simplement à l'intervention précédente de Monsieur NICOULLAUD. Je vous rappelle que notre déontologie est de ne pas refaire en plénière les débats qui ont eu lieu en commission. Cela dit, Monsieur NICOULLAUD est parfaitement dans son droit s'il estime que des éléments de débat doivent être portés à l'attention de l'Assemblée plénière. Il est dans son droit, non pas s'il l'on résume la moitié des débats, mais leur totalité. Je vais donc réparer l'omission en ce qui concerne le commentaire qui a été fait en commission sur l'avis du Président GENEVOIS. Il a dit – avec raison dans son rôle de juriste – qu'effectivement, le fait d'inscrire dans les textes que la collecte de votes par correspondance est à limiter à tel chiffre, quel que soit le chiffre, peut être perçu comme un encouragement au démarchage. Effectivement, en commission, lorsqu'il a été demandé à certains membres de préciser leur sentiment sur la façon dont cela se déroulait – comme disait Monsieur NICOULLAUD – sur le terrain, la description précise qui en a été faite a été jugée par les éminents juristes de l'administration présents comme étant des symptômes du démarchage, mais également une description de ce que l'on appelle le démarchage qui est lui rigoureusement interdit par la loi. Certains membres de la commission ont fait valoir qu'à ce moment-là, il serait peut-être prudent que l'administration, voulant interdire complètement ce que la loi n'autorise pas, c'est-à-dire le démarchage, limite l'acheminement des votes par correspondance à des gens dont c'est le métier ou des gens habilités à acheminer des documents officiels, c'est-à-dire, pour être clair, les postes du pays en question, les messageries dont c'est la profession et les consuls honoraires. Voilà donc la deuxième partie du débat que Monsieur NICOULLAUD avait oubliée.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur François SAINT-PAUL.

Monsieur François SAINT-PAUL

Très brièvement. Je voudrais vous remercier pour le vote de cette résolution d'une façon très consensuelle. Je m'étais exprimé sur les raisons pour lesquelles nous étions favorables à ce report. Peut-être est-il possible de retrouver le verbatim. Je ne pouvais pas en dire plus, parce qu'il ne peut pas y avoir une position de l'administration. Je m'étais d'ailleurs exprimé à titre personnel. Ainsi, il n'y a qu'une seule position : celle du gouvernement. Aussi, tant que le Premier Ministre n'a pas pris position à ce sujet, je ne pouvais pas aller plus loin que ce que j'avais dit. En tout cas, vous avez vu que le Ministre a également repris cette position en disant qu'il était favorable. Sur le fond, nous pouvons bien comprendre les raisons techniques et juridiques. En tout cas, je les avais exprimées et il suffit donc de retrouver mon verbatim.

Je voudrais vous remercier pour le vote de cette résolution. Je crois que, d'une certaine façon, le vote de cette résolution renforce votre main pour demander que tous les moyens soient mis pour réussir l'élection des députés. Vous pouvez dire : « Nous, Assemblée des Français à l'étranger, nous avons fait notre part. Nous avons dégagé la table pour que ces élections se déroulent de la meilleure façon ». J'apprécie beaucoup que sur ce sujet, sur lequel il peut y avoir des approches différentes, vous ayez été capables et en mesure de dégager une approche très consensuelle. En tout cas, cela nous aide beaucoup et je crois que les choses vont désormais vite être clarifiées, puisque nous vous avons demandé votre avis, vous avez rempli le contrat et rendu votre avis, le Ministre a parlé et donc, maintenant, les choses deviennent beaucoup plus simples pour aboutir vite sur cette question.

Merci.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur Bernard CARIOT.

Monsieur Bernard CARIOT, membre élu de la circonscription de Munich

Merci, Monsieur le Président.

Moi, c'était simplement sur un point de précision, puisque nous avons, à la tribune, Monsieur le Directeur et Madame SOUPISON, s'agissant des listes électorales dans la suite de la question posée par Monsieur OLLAGNIER. C'est très simple. Nous avons droit aux listes électorales, c'est dans les textes, mais apparemment, certains de nos collègues nous disent que certains consuls ont une certaine réticence, ce qui peut être réglé automatiquement, mais surtout que parfois, au lieu de remettre la liste électorale sous forme informatique comme la LEC normale, ils remettent un CD qui ne contient pas la LEC en format utilisable, c'est-à-dire en txt mais en PDF, ce qui est inutilisable pour le commun des mortels, à moins d'avoir un programme spécial pour les décoder. Si vous pouviez simplement confirmer que nous avons accès à la liste électorale sous la forme normale exploitable avec n'importe quel logiciel.

Merci.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Madame Odile SOUPISON.

Madame Odile SOUPISON

Merci, Monsieur le Président.

Effectivement, nous nous sommes rendu compte assez récemment que certains postes ne donnaient que des formats spécifiques de listes électorales. Il n'existe aucune restriction dans les textes sur le format. Nous allons redonner des instructions dans ce sens. Il y a bien droit à communication de la liste électorale, bien entendu dès lors que l'on en fait la demande. En outre, il n'existe pas de restriction s'agissant du format.

Monsieur le Président la remercie et donne la parole à Madame Marie-José CARON.

Madame Marie-José CARON

Ce qu'a dit Claude GIRAULT est que les conseillers culturels sont également impliqués sur l'information des conseillers de l'AFE. Comme ils régissent un petit peu les établissements français à l'étranger, je pense qu'il est important qu'ils soient mis au courant. Mais, Denis FRANÇOIS a dit que le chef de poste était responsable, ce qui est la réalité.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER

Je dois préciser, suite à ce que vient de dire mon collègue CARIOT, que chez nous tout se passe relativement bien. Nous avons la liste automatiquement et elle nous est même amenée lors des permanences consulaires, puisque vous savez qu'en Allemagne, nous n'habitons pas dans les villes où se trouvent les postes. Ils nous les apportent. Donc, c'est peut-être quelque chose qui peut se faire ailleurs. Je le propose.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Thierry CONSIGNY.

Monsieur Thierry CONSIGNY, membre élu de la circonscription de Tokyo

Mon intervention n'est pas destinée à faire une explication de vote sur le non à cet avis, mais je voudrais attirer l'attention de notre honorable Assemblée sur le fait que les élections AFE ayant lieu peut-être en 2013, nous aurons 2013, 2016, 2019 et 2022 et les élections présidentielles en 2012, 2017 et 2022. Cela veut-il dire que lors des prochaines élections présidentielles nous allons de nouveau reculer d'un an ? Il me semble important que nous puissions avoir, vis-à-vis de nos électeurs, une totale transparence et une certaine visibilité. C'est pour cela qu'il ne me semble pas judicieux de changer ces dates.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Tanguy LE BRETON.

Monsieur Tanguy LE BRETON

Merci, Monsieur le Président.

Juste une explication de ce que je voulais dire et peut-être de l'approche aussi. Il m'aurait semblé utile que nous ayons, en termes de moyens humains, d'une part, et de moyens financiers, d'autre part, l'idée de ce qu'aurait été d'organiser les élections en même temps que les autres. C'est tout ce que je demandais, un rapport précis de l'administration qui dit : « Dans les conditions qui sont celles que nous connaissons maintenant, je pourrais éventuellement organiser ces élections avec plus de moyens humains et financiers » Après, la question est de savoir si nous pouvons les obtenir et la décision est autre, bien entendu. Je regrette qu'il n'y ait pas eu cette approche. Maintenant, je comprends qu'il y ait un consensus que je ne partage pas.

Merci.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER

J'ai pris note de tout ce qui s'est dit, mais je souhaiterais quand même que ceux qui le souhaitent m'envoient le plus rapidement possible, puisque le rapport ne se prépare pas une semaine avant la réunion de l'Assemblée, toutes vos remarques que je pourrais regrouper pour les présenter ensuite à la commission afin qu'il puisse en être tenu compte. En fait, le but de la synthèse est de vous présenter l'état de nos travaux pour que vous puissiez réagir, vous qui n'êtes pas à la commission des Lois. Donc, s'il vous plaît, d'ici la fin janvier, essayez de m'envoyer (ou d'envoyer au Président qui répercutera) toutes vos remarques afin que nous puissions les intégrer dans le programme de notre prochaine session.

Monsieur le Président

Nous remercions la commission des Lois pour sa célérité. Madame ANCEL, sous-directrice de la protection des droits des personnes va intervenir, car le Président et le Rapporteur de la commission de l'Union européenne ont accepté de reporter leurs interventions à cet après-midi à 14 heures 30. Nous sommes dans les temps.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Pierre GIRAULT.

Monsieur Pierre GIRAULT

Merci, Monsieur le Président.

Simplement, pour la bonne organisation de nos travaux, lorsqu'un ordre du jour est modifié, j'estime que tout un chacun devrait en être informé de façon à ce que nous puissions nous organiser sérieusement. Actuellement, je ne sais plus – et je ne crois pas être le seul – où nous en sommes. Je ne sais plus quel est l'ordre, l'horaire, la commission qui va passer à 14 heures 30, celle qui passera à 15 heures. Ce n'est pas acceptable, ce n'est pas admissible.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Monsieur GIRAULT, l'ordre du jour a été changé, parce que nous avons grandement prolongé l'examen du rapport du Directeur et j'ai bien dit qu'à 14 heures 30 il y avait la présentation de la synthèse de la commission de l'Union européenne. Si tu m'avais écouté, tu l'aurais entendu.

Monsieur Pierre GIRAULT

Non ! Je suis désolé, Monsieur le Président, à 14 heures 30, si vous regardez l'ordre du jour, c'est la synthèse de la commission des Affaires économiques dont je suis le Rapporteur. Je suis désolé, l'Assemblée n'a absolument pas été informée de la modification considérable de l'ordre du jour. Nous ne savons plus comment travailler.

Monsieur le Président

Je crois l'avoir fait et avoir dit que l'Union européenne intervenait à 14 heures 30. Il faut savoir s'adapter aux circonstances. Par conséquent, la commission des Finances et des affaires économiques passera à 15 heures. En effet, la commission de l'Union européenne n'aura qu'une demi-heure pour présenter sa synthèse.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Claudine SCHMID.

Madame Claudine SCHMID

Merci, Monsieur le Président.

Si cela convient à la commission des Finances et des affaires économiques, je parle sous le contrôle du Président de l'Union européenne, je veux bien passer avant la séance des questions orales et d'actualité si cela arrange tout le monde. Puisqu'à 14 heures 30 il devait y avoir les Finances, je veux bien que nous repoussions.

Monsieur le Président

Le Président de la commission des Finances dit que 15 heures lui convient. Il y aurait donc un consensus entre les principaux intéressés. 14 heures 30, la commission de l'Union européenne, 15 heures la commission des Finances et le reste dans la continuité.

Merci de votre attention.

INTERVENTIONS DE MADAME NATHALIE ANCEL, SOUS-DIRECTRICE DE LA PROTECTION DES DROITS DES PERSONNES

Monsieur le Président donne la parole à Madame Nathalie ANCEL, sous-directrice de la protection des droits des personnes.

(Applaudissements).

Madame Nathalie ANCEL, Sous-directrice de la protection des droits des personnes

Merci, Monsieur le Président.

Mesdames et Messieurs, je suis très heureuse et très honorée de pouvoir m'exprimer devant vous – c'est la première fois – et d'une certaine manière par votre intermédiaire aux Français de l'étranger que vous représentez et de vous présenter l'activité de la sous-direction de la protection des droits des personnes.

La sous-direction de la protection des droits des personnes est de création récente. Dans sa configuration actuelle, elle existe depuis le 22 mars 2009. Elle a été créée pour répondre à un double objectif : rationaliser et assurer une meilleure lisibilité des missions de protection consulaire aux ressortissants Français connaissant des difficultés de nature juridique à l'étranger.

La mission de cette sous-direction est d'œuvrer, d'une certaine manière et totalement, pour la sécurité juridique des Français à l'étranger. Il s'agit d'une mission exigeante qui consiste à prendre en charge, dans la limite des compétences et des moyens dévolus, mais aussi et surtout dans la limite des lois et des règlements applicables, le sort des Français à l'étranger au cœur de situations juridiquement complexes et humainement délicates. Il s'agit pour nous, pour la sous-direction, de traiter, en lien avec nos postes, les autorités locales et les autorités publiques françaises, des situations de crise juridique et donc, des situations évidemment de détresse humaine. Ces situations recouvrent des réalités très diverses, mais ont pour point commun d'être des situations extrêmement tendues, extrêmement conflictuelles, nous pourrions dire paroxystiques, pour lesquelles, d'ailleurs, les autorités judiciaires compétentes peinent à trouver des solutions. Ce sont des situations bloquées où se heurtent, s'entrechoquent, des décisions civiles, des décisions pénales, des décisions nationales, des décisions étrangères. Ce sont aussi des situations de rapports de force quasi irrationnels entre individus qui ne parviennent plus, pas, ou pas assez à dialoguer, qui tentent d'infléchir, de travestir la réalité des faits ou de donner une perception subjective, leur perception de la réalité des faits ou de s'affranchir totalement de la règle de droit et imposer la voie de fait ; voie de fait que la personne va essayer de faire devenir la règle en la faisant valider par les juridictions locales. Je pense notamment à la situation de déplacements illicites d'enfants. Cette voie de fait là va parfois donner lieu à des décisions étrangères qui confortent la voie de fait. Ce sont donc des situations de crises familiales graves, de maltraitance, de déplacements illicites d'enfants, de mises en danger physique ou morale de mineurs. Souvent, le Français que nous devons protéger est en fait un mineur et dispose souvent aussi de la double nationalité, car né d'un couple mixte. Il sera donc considéré à l'étranger comme un national.

Une mission exigeante et une mission de protection consulaire. Dans l'ensemble des secteurs concernés, en effet, l'action de la sous-direction tire son fondement de la Convention de Vienne du 24 avril 1963 sur les relations consulaires. À ce titre, nous ne pouvons en aucun cas interférer dans les cours de la justice ou nous substituer aux autorités publiques locales dans le traitement du litige. Notre rôle est celui d'appui et du soutien, de l'alerte des autorités compétentes, de l'information, de l'orientation, mais ensuite, c'est le relais des autorités compétentes. Notre aide est d'essayer de diagnostiquer la situation, de rétablir du rationnel et de guider vers la solution. Nous outils sont résolument consulaires : des visites consulaires, des enquêtes sociales et l'outil de la médiation.

La sous-direction de la protection des droits des personnes est constituée par une équipe de moins de 15 personnes répartie en trois secteurs d'activité, vous le savez : un secteur dit de la protection des mineurs et de la famille, un secteur qui s'occupe plus particulièrement de la protection consulaire des détenus, et un secteur qui s'occupe du recouvrement international des créances alimentaires. Je voudrais insister sur l'idée de dire qu'il ne s'agit pas d'une association de secteurs disparates, mais un tout cohérent qui vise à garantir, dans le cadre de la protection consulaire, les droits individuels et personnels de Français à l'étranger ; pour un enfant, le droit à l'égal accès à ses deux parents, le droit à son intégrité physique et psychique, le droit à être mis à l'abri du danger physique ou mental, le droit à recouvrer une créance alimentaire lorsque celle-ci résulte d'une décision judiciaire définitive d'un titre exécutoire, le droit à avoir des conditions normales de détention lorsque l'on est détenu, le droit d'avoir accès à un avocat, etc.

Elle œuvre, certes de manière humaine et sociale, mais aussi – c'est le substrat important – pour le respect des droits fondamentaux des personnes, tels que reconnus par les principes généraux du droit et par les engagements internationaux de la France. Notamment, la notion de l'intérêt supérieur de l'enfant n'est pas une notion de circonstance et uniquement un souci strictement humanitaire, mais cela répond véritablement aux engagements internationaux de la France. C'est un principe primordial qui doit être pris en considération lorsque l'on analyse des situations où des enfants sont en jeu.

La compréhension des problématiques complexes que doit résoudre cette sous-direction est évidemment à la croisée de nombreux savoir-faire, de nombreuses disciplines bien sûr diplomatiques, sociales et juridiques. Cette pluridisciplinarité et cette approche étroitement conjuguée du consulaire et du juridique se traduit par le fait que depuis sa création cette sous-direction est dirigée par un magistrat de l'ordre judiciaire, ce qui est mon cas. Je suis un magistrat de l'ordre judiciaire ayant exercé pendant environ une quinzaine d'années dans les juridictions françaises, aussi bien en matière civile qu'en matière pénale. Dans cet exercice professionnel qui a été le mien, j'ai acquis la conviction – et pour utiliser une formule que j'emprunte à quelqu'un qui écrit notamment sur la médiation internationale – que l'excès de droit enivre la justice et son manque le déshydrate. C'est véritablement cet équilibre délicat, cet équilibre qui est sans cesse remis en cause par les circonstances que nous devons essayer de trouver et de maintenir à la sous-direction de la protection des droits des personnes.

Tout d'abord, vous présenter brièvement le secteur des créances alimentaires à l'étranger. Il s'agit d'un secteur qui, lui, aussi, est le réceptacle de la multiplication des couples mixtes, de la facilité des déplacements qui génèrent des difficultés en cas de séparation de ces couples, notamment en cas de divorce, lorsque la cellule familiale est éclatée de par le monde et lorsqu'il faut malgré tout que la pension alimentaire puisse continuer à être payée et que l'une des personnes ne se retrouve pas sans droits du fait du départ du créancier à l'étranger ou du fait d'être elle-même à l'étranger. À ce titre-là, nous traitons près de 3 500 dossiers par an, tous pays confondus. Il s'agit d'une activité soutenue qui va croissant. Le secteur du recouvrement des

créances alimentaires occupe cinq personnes qui ont une compétence géographique bien délimitée, ce qui permet une spécialisation et une bonne connaissance de la législation locale et des procédures à mettre en jeu.

Le ministère des Affaires étrangères et européennes, et en particulier le bureau du recouvrement des créances alimentaires est, pour l'application de l'instrument juridique international en la matière qui est la Convention de New York du 20 juin1956, l'autorité centrale. En tant qu'autorité centrale, il assure une coopération administrative entre les Etats signataires et met en œuvre, lorsque la France est État requis ou sollicite la mise en œuvre lorsque la France est État requérant, des procédures d'exequatur et d'exécution permettant le paiement des créances alimentaires en France ou à l'étranger. C'est donc un bureau évidemment en lien avec les créanciers, les débiteurs ainsi qu'une série de professionnels, en la matière, les avocats, les huissiers de justice et, bien entendu, les homologues étrangers. La Convention de New York prévoit deux types de phases : une phase amiable et une phase de recouvrement forcé.

Ce secteur va évoluer, parce que les conventions internationales en la matière évoluent. Au titre de deux nouveaux instruments juridiques, la Convention de La Haye du 23 novembre 2007 et un règlement du Conseil de l'Europe du 18 décembre 2008, la Convention de New York sera remplacée. La France a décidé que le ministère des Affaires étrangères et européennes et le bureau RCA en particulier restent, pour assurer la continuité publique, l'autorité centrale pour ces nouveaux instruments qui seront en vigueur en juin 2011. Véritablement, sachez que lorsque vous avez des Français à l'étranger qui ont des difficultés de mise en exécution de la décision qui prévoit la pension alimentaire, il y a des outils juridiques et nous nous occupons aussi de cet aspect. Comme vous le savez, cet aspect quotidien de la vie des gens est fondamental pour l'organisation de la vie et de l'éducation des enfants.

L'autre secteur d'activité est le secteur protection des mineurs et de la famille. Comme son nom l'indique, il s'occupe plus spécifiquement des problématiques liées à la famille et donc, aux déplacements et aux rétentions illicites d'enfants, d'une part, et, d'autre part, à tout une thématique de protection des mineurs et des femmes ou des hommes qui, à l'étranger, se trouvent dans une situation de danger au sens d'une atteinte à leur intégrité physique, psychique grave liée à des circonstances de violence liées ou parfois de vulnérabilité. Nous investissons beaucoup sur un sujet, car il se développe aussi et va grandissant. Il s'agit du mariage forcé. Une fiche réflexe peut être consultée sur le site France-diplomatie, sur laquelle la sous-direction de la protection des droits des personnes a eu quelques succès récents, notamment pour permettre à des jeunes filles de revenir en France malgré cette situation de mariage forcé que l'on voudrait leur imposer. Ce sujet nous mobilise et nous y travaillons en lien avec d'autres acteurs français, et notamment des associations. Un autre sujet important – je vous le disais –est la protection des mineurs. Vous l'évoquiez, Monsieur le Directeur, dans votre rapport en début de matinée, nous sommes très investis et nous l'avons été cet été. Nos postes ont été complètement mobilisés et ont vraiment effectué un travail de qualité notamment sur cette situation de mineurs qui, à l'occasion de voyages organisés, se retrouvent en difficultés en raison de divers dysfonctionnements graves et sérieux.

Un mot pour vous parler des déplacements illicites d'enfants, mais évidemment sans rentrer dans le détail, ce qui nous amènerait à consommer beaucoup de temps que nous n'avons pas nécessairement. En matière de déplacement illicite d'enfant, il y a un texte cardinal qui est une Convention de la Haye et, pour l'Europe, le règlement Bruxelles II bis. Il faut avoir en tête le mécanisme de ces outils-là, ce qui permet, lorsque nous sommes saisis de ces situations, de voir quelle est la marge de manœuvre possible ou pas. Ces outils-là sont des outils de coopération administrative pour faciliter le retour de l'enfant déplacé illicitement. Le prisme de cet axe est le prisme du mineur. Ce n'est pas l'intérêt de l'un ou l'autre des parents, mais celui du mineur à pouvoir voir la situation de voie de fait qui a été imposée rétablie. Ce texte n'a pas vocation à rentrer dans le fond du dossier à et dire quel parent va avoir la garde ou non de l'enfant. Mais face à cette situation de voie de fait qu'est le déplacement illicite d'enfant, c'est ramener l'enfant vers le pays de sa résidence habituelle. Ce sont les juridictions du pays de sa résidence habituelle qui devront statuer sur l'avenir de l'enfant. Parfois, l'enfant retourne au pays de sa résidence habituelle et ne retourne pas pour autant avec ses parents, parce que la problématique familiale est telle que les autorités considèrent qu'il y a une situation de danger. L'enfant peut donc se retrouver en situation de placement. Donc, véritablement, il ne faut pas perdre de vue cette notion, parce qu'évidemment, pour les parents, c'est la volonté de récupérer l'enfant, un retour de l'enfant vers lui. Or, l'idée, c'est vers le pays de sa résidence habituelle, vers le pays où il a ses repères, où il est établi et, ensuite, dans ce pays-là va être traitée la question de sa garde.

Vous dire rapidement que sur ce sujet nous sommes évidemment très investis à côté du ministère de la Justice et des libertés qui, pour l'application de ces instruments juridiques, est l'autorité centrale. Nous sommes très investis afin que d'autres pays adhèrent à la Convention de La Haye. En ce sens, vous savez qu'un travail est fait vers le Japon pour favoriser, dans un temps le plus proche possible, son adhésion à la Convention de La Haye. Notre travail est également un travail diplomatique, d'échanges consulaires. Aussi, nous menons des négociations d'accords bilatéraux avec la Russie où nous connaissons évidemment de nombreuses situations compliquées en la matière. Il y a eu plusieurs échanges. C'est un dossier qui évolue et sur lequel les négociations progressent. S'agissant du Japon, au mois de décembre 2009, il a été décidé de créer un comité de consultation franco-japonais sur l'enfant au centre d'un conflit parental. Ce comité s'est réuni une première fois à Tokyo au

mois de décembre 2009 ; il s'est réuni au printemps dernier à Paris. Il s'agit d'un lieu d'échanges d'informations. Ce lieu vise à permettre que le contact puisse se renouer entre le parent victime de la situation de déplacement et l'enfant. Je dois dire que sur ce sujet, l'ambassade de France à Tokyo et les consulats de Tokyo et de Kyoto sont extrêmement investis. Alors que la situation juridique est très complexe et que le droit japonais est bien éloigné à cet égard des standards de notre droit, un travail est fait pour tenter de renouer ce contact qui est très difficile. Évidemment, c'est grandement frustrant, parce que ce sont de petits pas de fourmis, mais tous ces petits pas œuvrent dans le sens de tenter d'améliorer le sort de ces enfants qui sont privés, de par l'éloignement de leur double culture, et le sort de ces familles qui sont finalement pulvérisées par ces situations de déplacements d'enfants.

Vous dire enfin un mot sur l'autre secteur d'activité de la sous-direction. Il s'agit du secteur de la protection consulaire des détenus. Dans le rapport, vous avez des détails chiffrés. Nous avons plus de 2 000 Français détenus à l'étranger. Une répartition est faite par zones géographiques et par nature de délit. Vous disposez également du nombre – qui a hélas augmenté – du nombre de Français condamnés à la peine capitale. Ainsi, 7 Français sont condamnés à la peine capitale à l'heure où je vous parle. Au-delà de ces informations que nous allons essayer d'affiner ou de davantage élaborer, je voudrais peut-être vous préciser ce qu'est en la matière le périmètre de notre champ d'action, le périmètre de la protection consulaire, car véritablement une grande problématique transversale pour comprendre nos sujets, notre action à la sous-direction de la protection des droits des personnes est celle de se poser la question du périmètre de notre domaine d'action. Nous voulons évidemment nous mobiliser entièrement et pleinement à l'intérieur de ce périmètre, mais nous avons un périmètre d'action qui est limité et qui est celui de la protection consulaire. Elle se traduit, sur la question des détenus, par le fait, comme je le disais dans mes propos initiaux, que nous ne pouvons pas interférer dans le cours de la justice. Pourquoi ? Parce que cela serait porter atteinte à la souveraineté des Etats ou à l'indépendance de la justice. Donc, il n'est pas possible d'intervenir sur le cours de la justice et donc, sur le débat concernant les charges au fond du dossier ou sur l'exercice de procédure classique devant les autorités judiciaires. Notre rôle consiste à nous assurer, lorsque le Français détenu en fait la demande, de ses bonnes conditions de détention. Je mets évidemment des guillemets, puisqu'il s'agit de conditions normales au regard du standard local dans le pays où il est détenu. Notre rôle consiste également à veiller à ce qu'il puisse bénéficier de ses droits (droit d'accès à un avocat, droit à des visites) mais également de veiller à ce que sa santé est correcte, qu'il a le droit de suivre un traitement en cas de besoin. Évidemment, lorsque la santé est compromise gravement pour des raisons humanitaires, d'autres choses peuvent être envisagées. Mais à ce stade-là, et uniquement à ce stade-là, c'est aussi notre rôle de permettre le transit d'argent, c'est-à-dire que des familles puissent apporter une petite aide financière aux détenus pour qu'ils puissent – comme on le dit dans les prisons françaises – cantiner. Notre service assure cela, ce qui est important pour le quotidien de nos Français détenus. Nous devons également veiller à ce qu'ils puissent avoir un avocat qui exercera véritablement les droits de la défense. Cette notion d'avocat qui va exercer véritablement les droits de la défense et agir en justice est vraie pour l'ensemble des sujets que nous traitons au sein de la sous-direction de la protection des droits des personnes.

Voici rapidement, à grands traits, brossée l'activité de cette sous-direction. Vous dire, en quelques mots de conclusion notre entière volonté et disponibilité pour véritablement favoriser et œuvre dans la résolution de ces situations douloureuses. Il s'agit d'une équipe très investie et mobilisée. Je veux aussi vous dire pour la première fois que nous sommes à votre écoute, prêts à nous impliquer et à nous mobilier dans la limite, encore une fois, de nos moyens et de nos compétences. En matière de sujets de la sous-direction de la protection des personnes, la notion de synergie est importante ; synergie entre les différents acteurs. Il s'agit d'une notion capitale pour permettre, parfois non de résoudre, mais d'orienter vers la résolution.

Merci à tous de votre attention. Je répondrai bien volontiers à vos questions.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Merci, Madame.

QUESTIONS-REPONSES

Monsieur le Président s'informe des demandes de parole. Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Daniel CHAOUI.

Monsieur Jean-Daniel CHAOUI

Merci, Monsieur le Président.

Merci pour cet exposé. Je voulais pointer une petite difficulté que nous avons dans le poste. Je suis à Tananarive, à Madagascar et une personne s'occupe de la protection des Français. Des Français sont incarcérés pour des durées plus ou moins longues. La question que je poserais est : quel est le rôle que nous pouvons, en tant que conseillers, avoir en complément du consulat par rapport à ce type de situation ? Cela ne paraît pas du tout évident, puisque les discussions que j'ai avec le consul général sur ce type de problème montrent que c'est extrêmement sensible. Il n'est pas possible de nous prévenir systématiquement lorsqu'une personne est incarcérée afin que nous puissions éventuellement apporter un complément par rapport à cette difficulté, surtout si c'est en province, qu'il n'y a que des consuls honoraires qui ne sont pas toujours très disponibles bien qu'ils fassent ce qu'ils peuvent. Il s'agit d'un problème d'information, car nous ne pouvons pas être informés systématiquement. Nous sommes donc dans un cercle vicieux. Ou alors, il faut indiquer aux personnes incarcérées qu'elles peuvent nous solliciter. Le consul me dit qu'il le fait, mais j'ai eu connaissance de quelques témoignages prouvant que ce n'est pas toujours le cas. Il y a un problème qui est un peu compliqué. Je voulais vous le dire.

Monsieur le Président

Merci.

Madame ANSEL répondra globalement aux interventions.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Thierry CONSIGNY.

Monsieur Thierry CONSIGNY

Bonjour. Nous avons donc évoqué, mes chers collègues, le cas du Japon. La péninsule arabe ou l'Afrique du Nord sont souvent montrées du doigt, mais au Japon, deuxième pays mondial, une quarantaine de papas français ne voient pas leurs enfants depuis des années pour des problèmes de droit de garde monoparentale. Lorsque nous les regardons dans les yeux, ils nous font part de leur drame, des dossiers qui durent depuis des années et des années. Je voudrais dire aujourd'hui que les efforts diplomatiques de Monsieur SAINT-PAUL et de Madame ANCEL sont remarquables. Je voudrais donc les remercier au nom de mes quatre collègues. Ce que je voudrais surtout dire, c'est que nos efforts diplomatiques s'essoufflent. Le Sénateur Richard YUNG a donc préparé une résolution qui va passer au Sénat français, comme les Américains l'ont fait au Sénat américain. Je souhaiterais que l'ensemble des Sénateurs représentant les Français de l'étranger, de gauche comme de droite, en oubliant parfois que si une bonne idée vient de la gauche, elle n'est pas votée à droite et réciproquement, s'unissent derrière le Sénateur Richard YUNG pour faire adopter cette résolution qui va passer au Sénat le 20 octobre, je crois.

(Applaudissements).

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur Marc BILLON.

Monsieur Marc BILLON, membre élu de la circonscription de Chicago

Merci, Monsieur le Président.

Merci, Madame ANCEL pour ce point de présentation très intéressant. Je voulais aussi vous remercier de l'aide que vous apportez pour un cas difficile dans ma circonscription.

Je souhaiterais vous poser une question concernant l'aide juridictionnelle. En l'absence de convention d'aide juridictionnelle entre la France et des pays comme les Etats-Unis, pourriez-vous nous dire comment votre direction peut intervenir pour aider à la mise en place de telles conventions là où elles n'existent pas ?

Je vous remercie.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Madame Marie-Claire SPARROW.

Madame Marie-Claire SPARROW, membre élu de la circonscription de Londres

Bonjour.

Je représente Londres et défends les intérêts des Français de Grande-Bretagne qui ont des difficultés avec les juridictions britanniques. Nous le savons tous, les Français ont le talent de se mettre dans des positions absolument impossibles. Je suis très inquiète s'agissant de l'une de mes affaires, car je me suis rendu compte qu'il est désormais extrêmement difficile d'aller devant la Cour européenne des Droits de l'homme. Je vais vous expliquer pourquoi. Je défendais un jeune Français qui était accusé d'attaque à main armée, de coups et blessures et de kidnapping. Il passe devant la Cour. Il faut savoir qu'en droit

britannique, la partie très importante d'un procès, c'est quand la victime et le défendeur témoignent. Cela peut durer quelques jours, c'est très pénible et difficile. Dans ce cas particulier, le juge n'aimait pas beaucoup mon client et pour cause. Il lui a interdit d'avoir un interprète lors de son témoignage – histoire d'aider la persécution à mon avis. Il a donc dû se débrouiller tout seul en anglais et se faire évidemment massacrer par l'avocat du ministère public. Pour aller en Europe, il faut épuiser les voies d'appels. Je passe à la Cour d'appel qui me dit : « Madame SPARROW, vous savez, il y avait le sang de la victime sur le couteau, l'ADN de votre client sur le manche. Il mérite vraiment tous les jours, les heures, les secondes de ses 7 ans de prison ». Je vais donc en Europe en me disant : « C'est tout de même un véritable scandale qu'un Français soit obligé – dans un anglais que je considérais comme insuffisant – de se défendre sans interprète devant une juridiction britannique ». J'arrive donc, après avoir épuisé mes voies de recours local avec un dossier correct. J'envoie le dossier à Strasbourg et la Cour me répond : « Ce cas n'est pas tellement important. Nous ne nous en occuperons pas. Débrouillez-vous ». Ce n'était pas un cas qui était des plus importants et il n'avait pas, sur le fond, un mérite énorme. Pour autant, j'ai un procès important qui concerne un droit de visite dans une affaire tragique et qui est en ce moment en train de passer devant la Cour d'appel de Grande-Bretagne. Etant donné que je fais partie de la Commission des affaires européennes, je pose la question à Madame la Sénatrice KELLER : comment se fait-il que lorsque l'on a tout de même un abus visible de l'article 6 de la Convention des Droits de l'homme, je ne puisse pas continuer aux Droits de l'homme ? Et voilà ce qu'elle m'a répondu, parce qu'elle est aussi la maire de Strasbourg.

Monsieur le Président

Elle était.

Madame Marie-Claire SPARROW

L'ex maire de Strasbourg, qu'il y a tellement de cas qui viennent de Russie et de Pologne qu'il y a un retard de dix ans. La Cour européenne des Droits de l'homme ne suffit plus et n'a donc plus les moyens. Il faut savoir que l'Union européenne oblige certains Etats, pour entrer dans l'Union européenne, à mettre leurs lois sur les Droits de l'homme à jour, ce qui entraîne un engorgement de la Cour des Droits de l'homme.

Ma question est : vu que l'Europe dépense beaucoup d'argent dans des cas parfois futiles, que pourrions-nous faire pour améliorer la Cour européenne des Droits de l'homme, lui donner des moyens financiers pour s'occuper de toutes ces affaires qui engorgent cette Cour, empêchant des cas de se faire entendre ?

Monsieur le Président la remercie et donne la parole à Madame Marie-José CARON.

Madame Marie-José CARON

Il s'agit d'une question plus courte. En fin de compte, je voulais vous demander si les détenus peuvent être inscrits au CNED durant leur détention et comment doivent-ils faire ?

Monsieur le Président la remercie et donne la parole à Madame Régine PRATO.

Madame Régine PRATO, membre élu de la circonscription du Caire

Bonjour. Je suis conseiller en Egypte et au Soudan. Nous avons énormément de problèmes de couples mixtes et de plus en plus de kidnappings. Les enfants sont enlevés par les papas de France ou carrément localement. À partir du moment où il y a eu un enlèvement de France, comment peut-on faire – j'ai en effet plusieurs cas comme celui-ci – pour enlever les cartes de circulation ou les cartes de séjour aux papas afin de contrôler lorsqu'ils rentrent en France ? Nous arrivons quand même à récupérer quelques enfants, à les cacher, à les exfiltrer. Mais une fois qu'ils sont en France, ils ont de nouveau des risques d'êtres enlevés, parce que les papas reviennent les chercher. Vous savez qu'en Egypte, le droit civil est mélangé au droit religieux et c'est la charia qui compte. C'est le papa qui transmet la religion donc, ce sont de petits musulmans qui ne peuvent pas être élevés par des chrétiens. Évidemment, au tribunal local, nous avons toujours la réflexion suivante : « C'est une chrétienne, elle ne pourra jamais élever mon fil ou ma fille dans la religion musulmane ». Maintenant, nous avons trouvé quelques parades. Nous emmenons les mamans à Al-Azhar et nous les convertissons. Cela aide beaucoup à adoucir les juges. Mais comment peut-on faire pour enlever – c'est très important, nous en avons besoin très rapidement – cette carte ce circulation ou des cartes de séjour à des papas qui ont enlevé leurs enfants ?

Monsieur le Président la remercie et donne la parole à Madame Nathalie ANSEL.

Madame Nathalie ANCEL

Merci.

Sur la question posée par Monsieur CHAOUI sur l'information et comment aider au mieux un Français qui serait incarcéré pour une durée plus ou moins longue et toute cette problématique d'information, je crois qu'en a matière – vous l'avez dit vous-même – la situation d'incarcération est une situation parfois extrêmement sensible où, bien évidemment, il faut éviter tout risque d'effet contreproductif, tout risque qui serait préjudiciable pour l'incarcéré lui-même. Il me semble qu'un dialogue doit se nouer sur place, localement, avec le consul à qui incombe la protection consulaire lorsque le Français en a fait la demande. De ce dialogue-là, avec la bonne appréhension des circonstances locales et la bonne appréciation de ce risque, il faut voir comment élaborer une articulation entre la protection consulaire exercée par le consul et une aide que vous pourriez apporter. Je pense qu'il s'agit véritablement d'un dialogue à nourrir avec le consul sur place.

Concernant la question posée par Monsieur CONSIGNY, je vous remercie. Sur le Japon, nous sommes bien évidemment mobilisés avec vous. J'ai eu un dialogue avec vous. Donc, merci pour ce que vous avez dit sur l'action que nous menons et merci à vous également de cette implication.

Monsieur BILLON, je pense que vous aviez posé une question écrite concernant l'aide juridictionnelle. Vous permettrez que je rapproche de la réponse qui a été faite à cette question écrite. Je vais juste très brièvement dire deux petits mots s'agissant de l'aide juridictionnelle, car les uns et les autres, vous êtes amenés à poser régulièrement une question à ce sujet, parce que vous êtes vous-mêmes sollicités sur ce point-là. Je crois qu'un principe à retenir est que l'aide juridictionnelle accordée par la France sur un budget qui est celui du ministère de la Justice et des libertés est conditionnée par la territorialité de la procédure. C'est devant les bureaux d'aide juridictionnelle du lieu où se déroule la procédure que l'aide est apportée par la France. Donc, concrètement, que l'on soit Français ou pas, que l'on réside ou non en France, lorsque la procédure est devant la juridiction française, on a le droit, si on remplit les conditions de ressources, à l'aide juridictionnelle. Pour le reste, lorsque l'on est établi à l'étranger et que la procédure se déroule à l'étranger, c'est en fait le système d'aide juridictionnelle ou juridique à l'étranger qui s'appliquera à ce moment-là.

Madame SPARROW, vous avez posé une question fort intéressante sur la Cour européenne des Droits de l'homme, son fonctionnement et la difficulté pour elle de juger maintenant dans un délai raisonnable. Il s'agit d'une question vaste qui, semble-t-il, relève beaucoup plus de la compétence de la direction juridique que de la sous-direction de la protection des droits des personnes. Bien sûr, je pourrais me faire le relais de votre question, si vous l'écrivez, auprès de la direction juridique.

S'agissant de la question de Madame CARON sur la possibilité pour les détenus d'être inscrits au CNED ou non, c'est en effet une question importante sur la vie carcérale. Là encore, ma réponse va être quelque peu à géométrie variable, puisque cette question relève de la gestion proprement dite de l'incarcération qui répond aussi au droit local et à ce qui se fait dans chaque établissement pénitencier et aux possibilités existantes.

De la salle

Dans un pays européen ?

Madame Nathalie ANCEL

Dans un pays européen, là encore, en lien avec la Direction de l'administration pénitentiaire et le ministère de l'Education nationale, nous pourrions examiner ce qui pourrait être fait. Je n'ai pas, en l'état, de réponse précise.

De la salle

Pourrez-vous appuyer une demande ?

Madame Nathalie ANSEL

La relayer et l'évoquer, pourquoi pas, oui.

Enfin, sur la dernière question qui est importante, car toute la problématique y est résumée, je dirais que les outils que nous pouvons avoir sont des outils de prévention, lorsque vous avez réussi le retour, pour éviter la sortie du territoire par le biais de l'obtention devant les juridictions d'interdiction de sortie du territoire. Il s'agit d'une première piste qui est peut-être la plus sûre en l'état. Pour le reste, je n'ai pas de réponse précise.

Monsieur le Président la remercie et donne la parole à Madame Brigitte SAUVAGE.

Madame Brigitte SAUVAGE

Je vous remercie.

Madame ANCEL, vous dites que vous êtes magistrate. Je viens du Québec et j'ignore s'il y a des ententes avec le Québec ou le gouvernement fédéral canadien, mais ma question concerne davantage les mineurs lorsqu'il y a obligation de la loi locale, par exemple, d'envoyer un « supplénat » aux parents qui résideraient en France. Nous avons plus le problème de parents qui se sauvent lorsque les autorités judiciaires les interrogent à propos de leurs enfants. J'ai l'exemple du retour d'un parent en France et nous avons mis plus deux ans pour signifier la maman. Je crois que cela a porté préjudice aux droits de l'enfant. Il s'agissait d'une requête en admissibilité à l'adoption que nous tentions de faire passer localement. À l'inverse, un père interrogé en droit criminel et en protection de l'enfance au Québec serait sous le coup d'un mandat émis en France. On nous dit que cela va prendre des semaines, j'ai même cru comprendre des mois pour que le mandat passe par les procédures. En attendant, nous devons avoir des preuves pour arriver à maintenir le droit de l'enfant sur place. Intervenir dans ces situations est-il de votre ressort ?

Monsieur le Président la remercie et donne la parole à Madame ANSEL.

Madame Nathalie ANCEL

Merci.

La question de l'entraide judiciaire et de l'exécution de décisions étrangères en France ou de décisions françaises à l'étranger ne relève pas de ma sous-direction, mais de la sous-direction de l'entraide judiciaire. Notre sous-direction peut envisager, en lien avec le consulat ce qu'il est possible de faire dans ce contexte précis, au moment T, en termes de protection. Mais cela n'est pas sur une exécution plus rapide des décisions qui relève de l'entraide judiciaire de manière plus générale et plus globale.

Monsieur le Président

Merci beaucoup, Madame, au nom de tous. Rendez-vous à 14 heures30 pour la synthèse de la commission de l'Union européenne.

(Applaudissements).

La séance est levée à 13 h 05.

VENDREDI 10 SEPTEMBRE – APRÈS-MIDI

La séance est ouverte à 14 heures 35 sous la présidence de Monsieur Jean-Yves LECONTE, Vice-Président de l'AFE.

Monsieur le Président

Nous allons reprendre. Étant donné que nous avons une commission supplémentaire, il va falloir que nous soyons un peu plus disciplinés qu'à l'accoutumée, afin de donner la liberté à chacun de s'exprimer. C'est la loi du genre.

Nous commençons avec la présentation de la synthèse des travaux de la commission de l'Union européenne. Monsieur le Président, Madame la Rapporteur, vous avez la parole.

PRESENTATION DE LA SYNTHESE DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DE L'UNION EUROPEENNE

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA, Président de la commission de l'Union européenne.

Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA, Président de la commission de l'Union européenne

Merci, Monsieur le Président.

Je remercie tous ceux qui ont bien voulu assister à cette présentation, ce qui est pour moi extrêmement agréable. Etant extrêmement timide, j'ai en général beaucoup de difficultés à m'exprimer devant une foule immense. Je serai donc aujourd'hui véritablement dans la meilleure position pour ce faire. Comme ceci est une synthèse et que le temps est évidemment réduit, je vous dirai simplement quelles sont les personnes que nous avons reçues et les thèmes que nous avons abordés.

Comme vous le savez tous, depuis le 1e mai, un nouveau règlement concernant la Sécurité sociale en Europe a été établi. Évidemment, plus ou moins toutes les commissions travaillent sur le sujet. Nous avons reçu Monsieur Jean-Claude FILLON du ministère de la Santé et des sports. Nous sommes restés deux ou trois heures avec lui et je dois vous avouer que les plus doués d'entre nous ont compris 60 % de ce qu'il nous a raconté, les moins doués un petit peu moins. C'est complexe. Monsieur le Directeur nous a annoncé ce matin que des fiches seraient réalisées sur le sujet. Afin de préparer le rapport, nous avons de nouveau contacté Monsieur FILLON par téléphone afin d'obtenir des précisions. Rien n'est simple et si quelques erreurs n'avaient pas été rectifiées, pardonnez-nous. Il s'agit vraiment d'un sujet complexe qui se décantera, selon moi, avec le temps. Mais cela nécessitera un petit peu de temps.

La deuxième personne que nous avons rencontrée est Monsieur Jean BIZET qui a succédé à Monsieur Hubert HENNEL qui – comme vous le savez certainement – a rejoint le Conseil constitutionnel. Jean BIZET est désormais le Président de la commission européenne du Sénat. Nous avons donc voulu reprendre l'angle avec notre interlocuteur parlementaire – le Sénat – surtout afin de lui faire part de notre envie persistante de créer un jour – même si cela ne sera pas aisé – une structure qui regrouperait les Européens expatriés hors de leurs pays d'origine. Comme vous le savez, cela est notre leitmotiv depuis quelques années.

Enfin, nous avons reçu une personne charmante, Fabienne KELLER, ancien maire de Strasbourg et Sénatrice co-auteure d'un rapport de la mission parlementaire sur la politique transfrontalière. Nous sommes à la limite des Français de l'étranger, puisque dans son rapport, elle parlait davantage de transfrontaliers qui travaillent souvent dans la bande frontalière allemande et habitent en France. Pour autant, le sujet a été passionnant.

Je ne vais pas en dévoiler davantage et je cède la parole à Monsieur le Président.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur le Président, mais je donne la parole à Madame le Rapporteur.

Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA

C'est à vous de la donner.

Madame Claudine SCHMID, Rapporteur de la commission de l'Union européenne

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur FILLON, comme vous l'a dit, le Président de notre commission, est venu nous parler des nouveaux règlements européens en matière de Sécurité sociale. Ces règlements sont vraiment très importants. Nous n'allons pas les détailler ici, car il existe pléthore de cas particuliers. Je vais cependant vous donner quelques grandes lignes pour que vous vous intéressiez à ces règlements. Deux notes très intéressantes ont été publiées. La note de la DFAE a été mise en annexe du rapport de la commission des Affaires sociales. L'autre note, un peu plus ardue, provenant du ministère du Travail est en annexe de cette synthèse. Pour que vous compreniez bien l'enjeu de ces nouveautés, je vais vous donner quelques grandes lignes.

Toutes les personnes sont désormais concernées par les règlements de coordination de Sécurité sociale. Auparavant seuls étaient concernés les actifs et les membres de leurs familles ; maintenant les pensionnés et les personnes non actives sont également concernés.

S'agissant de la législation applicable, les travailleurs sont désormais assurés dans l'État dans lequel ils exercent leur activité professionnelle. Les personnes qui ne sont pas économiquement actives (les pensionnés ou les personnes sans activité professionnelle) sont affiliées à leur État de résidence.

Toutes les branches de la Sécurité sociale sont concernées. Par rapport aux anciens règlements que nous connaissons, ont été ajoutées les prestations paternité, les prestations de dépendance et les régimes légaux de préretraite.

Avec ces nouveaux règlements, toutes les prestations en espèce et à caractère contributif sont exportables dans un autre État de l'Union. Il y a donc la levée de la clause de résidence.

En ce qui concerne l'égalité de traitement, si la législation nationale prévoit l'exportation hors Union européenne de prestations en espèce et à caractère contributif pour ses nationaux, l'État est également obligé de l'appliquer pour les non-nationaux.

Je voudrais maintenant vous parler des prestations maladie. Le principe est le suivant : si une personne est affiliée dans un État membre, mais réside dans un autre État, elle a droit aux prestations en nature servies par l'institution du lieu de résidence. Plus simplement, la personne sera soumise aux mêmes règles de soins et se fera rembourser selon les règles du pays de résidence, quel que soit le lieu des soins. Pour les travailleurs frontaliers, la règle est inversée ; ils se font rembourser selon les règles applicables dans l'État où ils exercent leur activité. Il existe également une autre avancée importante pour les frontaliers. Désormais, au moment où ils prennent leur retraite, ils peuvent se faire soigner également dans l'État de leur dernière activité frontalière s'ils y ont travaillé au moins deux ans au cours des cinq dernières années. Auparavant, ils ne pouvaient pas poursuivre un traitement débuté dans leur État d'activité professionnelle et devaient donc changer et revenir se faire soigner dans leur État de résidence.

Dans la synthèse, je n'ai pas mentionné un élément important – de toute façon, très peu d'éléments en rapport avec ces règlements apparaissent dans la synthèse – relatif aux pensionnés français qui résident dans un autre État membre. Ils conservent leurs droits liés à leur dernière Caisse française et peuvent se faire soigner en France. Ils recevront leur Caisse européenne d'Assurance maladie de cette Caisse et non plus de celle de leur pays de résidence. Ils la recevront donc de la France.

Autre nouveauté importante. Avant, lorsque l'on se trouvait à l'étranger pour un séjour temporaire, les soins ne pouvaient être remboursés qu'après avoir obtenu une autorisation préalable. Maintenant, lorsque l'on est en séjour à l'étranger, il est possible de se faire soigner sans autorisation préalable. C'est-à-dire que dans de nombreux cas, des personnes qui avaient une résidence secondaire et qu'ils occupaient pour une durée plus ou moins longue ne pouvaient pas en profiter pour consulter un médecin en vue de recevoir des soins s'il n'y avait pas urgence. Maintenant, ils peuvent le faire sans autorisation. Ceci est très important et constitue une avancée concernant absolument tout le monde.

S'agissant des prestations chômage, si la personne se rend dans un autre État pour y chercher du travail, elle peut le faire durant une période de trois mois ou de six mois dans certains Etats. Désormais, la prestation continuera à être versée par l'État d'affiliation. Auparavant, lorsque vous quittiez votre pays de résidence pour tenter de trouver un emploi dans un autre pays, ce dernier versait votre prestation chômage, mais il y a avait toujours un délai et les personnes ne parvenaient pas à être payées. Elles étaient toujours payées à la fin, toujours avec un délai assez conséquent, ce qui était assez dommageable.

Je voudrais aussi vous parler des régimes légaux de préretraite. Ils ont été inclus dans le champ d'application du règlement. Les prestations de préretraite sont exportables, ce qui signifie qu'un préretraité peut s'installer dans un autre État membre et n'est plus tenu de rester dans son État de résidence.

Voilà ce que j'avais à vous dire sur ces règlements. Surtout, penchez-vous sur les notes et sur le site de la CLES qui vous donnera bien d'autres détails et bien d'autres informations sur ces nouveautés.

Comme vous l'a dit Jean-Pierre VILLAESCUSA, notre Président, nous avons reçu Madame KELLER qui nous a surtout parlé des territoires frontaliers et des coopérations qui existaient. Elle va, avec les deux co-rapporteurs du rapport, à nouveau se pencher sur les avancées qui auront eu lieu d'ici la fin de l'année. Nous la recevrons et pourrons vous présenter un rapport beaucoup plus complet sur les questions transfrontalières et les coopérations existantes au mois de mars 2011.

Monsieur Jean BIZET nous a présenté les modifications apportées au fonctionnement de sa commission. Nous avons également travaillé avec lui sur des points qui nous sont chers. Nous avons abordé ensemble le référent européen, le suivi de la déclaration de Paris, les avancées du rapport BARNIER sur la Force européenne d'intervention en cas de catastrophe et également la radiation d'électeurs des listes électorales françaises pour les élections européennes dès lors qu'ils résidaient au sein de l'Union européenne.

Pour conclure, une petite information très utile. Sachez que l'on peut saisir à distance un juge européen pour les tous petits litiges. Si vous avez un litige de moins de 2 000 euros avec un commerçant (hôtelier, garagiste) vous pouvez saisir ce juge par Internet. Il suffit de télécharger le formulaire, de le remplir, d'y joindre les pièces annexes et de l'envoyer. Vous ne devez pas

prendre d'avocat, cela est gratuit. Le juge est tenu de vous répondre sous trois mois. Il n'y a pas d'appel, mais un jugement est rendu s'agissant des petits litiges de la vie non administratifs. Le rapport vous présente les détails et le site Internet. Il s'agit d'une information très utile et je crois qu'il est bon de la faire circuler.

Voilà, Monsieur le Président.

Monsieur le Président

Merci, Madame le Rapporteur.

QUESTIONS-REPONSES

Monsieur le Président s'informe des demandes de parole. Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER

Merci, Monsieur le Président.

D'abord, merci pour votre rapport. Je trouve utile d'avoir ajouté en annexe le papier de la direction de la Sécurité sociale. Cela peut servir à pas mal de monde, bien qu'il soit en effet quelque peu ardu à lire. Il existe des quantités de petits fascicules à ce sujet. J'en ai apporté un daté du mois de juin 2010 et édité par le Centre européen des consommateurs de France. Il en existe sur tous les sujets. J'ai pris celui concernant les soins étant donné que j'avais constaté que vous vous consacriez à ce thème. Tout cela est bien résumé et bien réalisé. Il n'est donc pas utile d'effectuer un travail supplémentaire. En outre, ces fascicules sont consultables en ligne. Celui-ci est en français, mais d'autres sont disponibles en allemand pour les personnes affiliées aux caisses allemandes, ou encore en espagnol, et ainsi de suite. Ces fascicules concernant tous les sujets. Si vous souhaitez davantage d'informations, vous avez des documents beaucoup plus importants.

Au mois de juillet, j'ai participé – j'avoue que c'était mal placé – à une table ronde qui s'est déroulée à Strasbourg sur ce sujet avec Monsieur LAMASSOURE et Madame GROSSETETE qui est désormais Rapporteur sur ces sujets. Je me propose de vous faire parvenir les actes de la réunion quand ils auront été publiés, car nous avions vraiment eu des explications. Cela concerne davantage le franco-allemand, mais est applicable à tout le monde.

J'en profiterais – puisque j'ai la parole – pour faire une demande à la commission. Ceux qui résident en Europe disposent d'une documentation conséquente à leur disposition. Nous avons non seulement nos députés européens, mais également ceux du pays dans lequel nous résidons. La commission pourrait-elle – ce qui m'intéresserait énormément bien que je réside en Europe – se pencher sur ce qu'apporte l'Europe à nos compatriotes qui résident hors Union européenne ? L'Europe leur apporte aussi beaucoup de choses, mais il y a très peu de brochures à ce sujet. C'est une suggestion, peut-être pour les années 2011-2012.

Merci.

Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA

Nous enregistrons. Merci, Madame.

Monsieur le Président

Merci, Madame SCHOEPNNER.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Pierre GIRAULT.

Monsieur Pierre GIRAULT

Merci, Monsieur le Président.

Deux points. Le premier concernant l'audition de Madame la Sénatrice Fabienne KELLER. J'informe mes collègues que Madame la Sénatrice est venue au mois d'octobre 2009 au Grand Duché de Luxembourg durant toute une journée. Elle n'a pas cru devoir recevoir le Président de la Chambre de commerce française, ni votre serviteur, Président des conseillers du

commerce extérieur depuis 1984 qui travaille sur les problèmes transfrontaliers depuis cette date. Nous avons 75 000 transfrontaliers. Depuis octobre 2009, nous n'avons plus jamais entendu parler de Madame KELLER.

Deuxième point, en ce qui concerne les avancées de prestations, et ainsi de suite. C'est très bien. C'est parfait, j'en suis très heureux et je suis vraiment très sensible à cela – croyez-moi – et beaucoup de gens le sont. Toutefois, c'est leur application. Présentez-vous aux urgences à Sète ou à Narbonne et vous comprendrez que tous ces engagements sont tout simplement lettre morte. Il vous est demandé d'avancer les fonds que l'on ne vous remboursera jamais.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA.

Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA

Monsieur GIRAULT, quant à Madame KELLER, je suis désolé, mais nous ne faisons que recevoir une information. Nous ne sommes pas responsables. Je sais qu'elle ne s'est pas rendue dans certaines régions, elle nous l'a dit. Elle ne s'est pas rendue dans les régions frontalières avec l'Espagne, parce qu'un volcan s'est amusé à mettre des cendres un peu partout et cela l'avait quelque peu dérangée.

En décembre dernier, nous avions émis un vœu pour demander quelles étaient les mesures d'application à tout cela. Nous n'avons bien sûr pas encore obtenu de réponse. De la même façon, nous sommes conscients – cela nous a été dit – que lorsque les praticiens regardent les cartes européennes de Sécurité sociale, ils se demandent s'il s'agit d'une nouvelle carte de crédit. Effectivement, elles ne sont pas encore connues. Maintenant, selon moi, nous pouvons adopter deux philosophies. Soit nous n'essayons pas de démarrer quelque chose en se disant que de toute façon il faudra attendre des années avant que cela puisse fonctionner. Soit nous partons du principe que cela ne fonctionnera jamais et nous ne faisons rien. Je pense qu'il faut commencer. Il est vrai que cela prendra du temps. Il est vrai que lorsque vous présentez une carte européenne de Sécurité sociale dans certains endroits, personne ne la connaît. Vous avez effectivement raison et je partage votre sentiment. Il est certain qu'il faudra du temps, mais je ne pense pas que les choses puissent avancer autrement. Pour autant, il est vrai que nous aimerions savoir comment cela va s'appliquer et que tous les praticiens puissent en avoir conscience.

Je vous remercie.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur Jean-Jacques RATEAU.

Monsieur Jean-Jacques RATEAU, membre élu de la circonscription de Bruxelles

Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Dans le cas de la présente commission qui s'occupe de l'Union européenne, je voudrais lire une déclaration :

> *Suite à la résolution votée le 9 septembre 2010 à une très large majorité par le Parlement européen, les conseillers du groupe Français du monde ADFE constatent, à l'étranger, la dégradation de l'image de la France, patrie des droits de l'Homme, suite à certaines mesures du gouvernement français et à des déclarations véhiculées par les plus hautes autorités du pays.*
>
> *Deuxièmement, rappellent que plus de 2 millions de Français établis à l'étranger peuvent être exposés à des risques de rétorsion et d'atteinte à leur sécurité dans leurs pays de résidence.*
>
> *Troisièmement, demandent instamment au gouvernement français de réhabiliter le respect et la qualité traditionnelle de l'accueil des étrangers en France.*
>
> *Quatrièmement, s'associent à la résolution du Parlement européen demandant à la France de suspendre immédiatement toutes les expulsions de Roms compte tenu des principes de liberté, de droit, d'égalité, de non-discrimination inscrits au cœur du Traité de l'Union européenne et de sa Charte des droits fondamentaux.*

Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur RATEAU.

(Applaudissements).

Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA

Pardonnez-moi, mais quand je présente un rapport de la commission de l'Union européenne, nous nous en tenons aux sujets de la commission de l'Union européenne. Je ne suis pas lié au ministère de l'Intérieur et ne vois pas en quoi cela nous intéresse.

Je vous signale quand même, pour votre information, qu'il paraîtrait que les choses se soient arrangées hier à Bucarest. Vous lirez la lettre de l'Europe que j'ai moi-même envoyée il y a 27 minutes.

(Applaudissements).

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER

Oui, quand même, sur ce sujet-là, il faut lire les règlements jusqu'au bout. Au-delà des trois mois, il faut disposer d'un niveau de ressources au moins égal à l'aide sociale du pays dans lequel on réside. Il est sûr que ce sont des tas de choses qui ne sont jamais dites. On parle de la liberté d'établissement, et ainsi de suite, sans en préciser les conditions. Il est vrai que j'ai moi-même été surprise, car je l'ai entendu mentionné pour la première fois ce matin. Je le connaissais avant, mais je me suis étonnée que personne ne fasse jamais état de cette partie du règlement européen. Certes, la liberté d'installation existe, mais sous conditions. La liberté totale concerne uniquement les travailleurs…

Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA

Non, c'est faux.

Madame Martine SCHOEPPNER

… qui ont le droit de changer, puisqu'ils ont un salaire. Mais pour toute autre personne, il faut bien disposer, au-delà de trois mois bien entendu, d'une aide – cela peut être une rente, des biens personnels, ou ce que vous voudrez – au moins égale à l'aide sociale du pays dans lequel vous allez vous installer. Or, cela, on l'oublie très souvent.

Monsieur le Président la remercie et donne la parole à Monsieur le Sénateur Robert-Denis DEL PICCHIA.

Monsieur le Sénateur Robert-Denis DEL PICCHIA

Je ne voulais pas du tout intervenir sur ce point. Je crois qu'il ne faut pas confondre la liberté de circulation et la liberté d'établissement. L'Union européenne fait une différence là-dessus.

Mais je voulais revenir sur l'histoire des 2 000 euros et la possibilité d'appel en ligne. Enfin, je ne sais pas exactement ce que vous avez dit Madame le Rapporteur. Je voulais si c'était applicable entre pays ou au sein d'un seul pays. Est-ce applicable pour un autre pays également ? Ce qui est important, lorsque l'on réside dans un pays, c'est de savoir ce qui se passe si l'on a un problème avec un commerçant dans un autre pays si, par exemple, on a procédé à un achat par Internet, ou autres. Cela peut être intéressant.

Une dernière question – si vous le permettez, Monsieur le Président – je voudrais revenir sur ce que disait le Président précédemment en ce qui concerne le fonctionnement de notre commission qui ne doit pas avoir - sauf urgence, auquel cas cela se passe en plénière après avis de l'Assemblée -… ; mais ce qui m'intéresserait, ce sont les 2 000 euros, non pas que j'ai un différend avec un commerçant.

Enfin, le dernier point – qui est une remarque et non une question – est relatif à l'histoire de la carte de Sécurité sociale européenne, la petite carte bleue ou grise que l'on vous donne en France pour une Sécurité sociale à l'étranger ou inversement. Je dois dire que dans certains pays, cela fonctionne très bien.

Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA

Oui, dans certains.

Monsieur le Sénateur Robert DEL PICCHIA

En Autriche, mon cher Jean-Pierre, il n'y a aucun problème, cela fonctionne parfaitement. Tous les médecins l'acceptent sans discussion.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur le Sénateur.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA.

Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA

Merci, Monsieur le Président.

Simplement, Monsieur le Sénateur, pour vous répondre, mon cher ami, sur le juge en ligne. Cette disposition est née de SOLVIT. Or, comme SOLVIT règle des problèmes différentiels entre des Etats différents, la réponse tient de la création même de l'idée du juge en ligne.

Quant à la carte de Sécurité sociale, certes, je sais qu'elle fonctionne très bien en Autriche, mais de ce que j'ai ouï dire, ce n'est pas véritablement le cas partout. Lorsque l'on est, même dans la province française, sans être contre la province, mais qu'un médecin n'a pas l'habitude de cela, je ne suis pas forcément certain – peut-être suis-je pessimiste – que cela fonctionne toujours.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur le Sénateur Richard YUNG.

Monsieur le Sénateur Richard YUNG

Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais dire à Madame SCHOEPPNER, s'agissant de la question des trois mois, que c'est précisément une des trois questions que la commission européenne, la commission BARROSO, a adressées au gouvernement français en début de semaine. La question consiste à savoir quelle sera l'attitude du gouvernement français quand les personnes qui sont parties, volontairement ou pas, se représenteront à la frontière française compte tenu de la règle des trois mois. Au vu de la règle des trois mois, nous n'avons pas la possibilité de leur interdire l'entrée sur le territoire. Première question. La deuxième question était de savoir si, effectivement, si ces départs ou ces expulsions étaient volontaires ou non. La troisième – qui est d'ailleurs à mon avis la plus importante – est de savoir quand le gouvernement français traduira dans la législation française la directive de 2003 sur la libre circulation des travailleurs et des citoyens en Europe.

Voilà trois questions que la commission, qui n'est pas suspectée de gauchisme, a posées au gouvernement français. Il est donc normal que nous en parlions. Il me paraît relever d'une bonne initiative que d'avoir voulu ouvrir un débat sur une question intéressant toute l'opinion publique française et européenne d'ailleurs, parce que vous avez dû voir dans vos journaux que cela réagissait ferme partout en Europe.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur Michel CHAUSSEMY.

Monsieur Michel CHAUSSEMY, membre élu de la circonscription de Munich

C'était simplement pour répondre au Sénateur DEL PICCHIA qu'il fallait que ce soit deux pays différents.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur Pierre GIRAULT.

Monsieur Pierre GIRAULT

Merci, Monsieur le Président.

Simplement, je voudrais rappeler en une phrase à Madame la Commissaire européenne, Madame Viviane REDING, qui est Luxembourgeoise, que je connais très bien et qui est à l'initiative de cette « sanction verbale » de la commission européenne, qu'au Luxembourg, il n'y pas 10, 3 ou 4 Roms, mais aucun. Dans le dernier journal hebdomadaire, *Le Jeudi* – que certains

connaissent – il a été rapporté que le dernier Rom qui s'est présenté à la frontière luxembourgeoise est arrivé à 10 heures 06 et qu'à 11 heures il était de nouveau en Allemagne.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur Pierre GIRAULT, vivant au Luxembourg, État Schengen. Donc, la frontière.

Merci, Madame la Rapporteur pour votre synthèse. Merci Monsieur le Président.

Monsieur Jean-Pierre VILLASESCUSA

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président

J'appelle le Président de la commission des Finances et des affaires économiques ainsi que le Rapporteur, Monsieur Pierre GIRAULT.

(Applaudissements).

PRESENTATION DE LA SYNTHESE DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Marc VILLARD, Président de la commission des Finances et des Affaires économiques

Monsieur Marc VILLARD, Président de la commission des Finances et des Affaires économiques

Monsieur le Président, je vous remercie.

Comme j'ai bénéficié, hier, d'un temps de parole largement exagéré, je serai très bref aujourd'hui. Avant de passer la parole à notre Rapporteur, je voudrais simplement remercier le Secrétariat général et toute son équipe pour l'appui qu'ils apportent à notre commission, et plus particulièrement notre administrative, Madame RUSSET dont la collaboration est très importante pour arriver à mettre sur pieds nos programmes qui sont parfois un peu compliqués.

(Applaudissements).

Je voudrais également profiter de l'occasion pour remercier nos invités avec qui, au fil des sessions, nous avons pu nouer des relations de plus en plus confiantes et qui nous permettent de mieux travailler.

Je vous remercie et, sans plus tarder, je passe la parole à notre Rapporteur.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur Pierre GIRAULT, Rapporteur de la commission des Finances et des Affaires économiques.

Monsieur Pierre GIRAULT, Rapporteur de la commission des Finances et des Affaires économiques

Merci infiniment, Monsieur le Président.

Je me joins aux remerciements et compliments de mon Président, cela va de soi.

J'ai donc l'honneur de vous présenter cette synthèse concernant les auditions et les travaux que nous avons effectués en commission.

La commission des Affaires économiques avait demandé que les sujets suivants soient abordés lors d'auditions. Premièrement, il s'agissait du projet de budget 2011 du ministère des Affaires étrangères et européennes et plus précisément du projet de budget concernant le programme 151. Ensuite, il nous avait été demandé de travailler sur l'appui aux entreprises françaises et en particulier comment mieux accompagner les PME/PMI, de même que les investisseurs individuels dans leurs phases d'investissement et de développement. Enfin, le point habituel sur les conventions fiscales en cours de négociation ou de ratification, de même que les nouveautés, c'est-à-dire les avancements ou les évolutions fiscales en liaison avec la Direction des résidents à l'étranger et des services généraux du ministère de l'Economie. Il nous avait également été demandé d'aborder très

brièvement, mais de façon intéressante quant aux grands principes, la dévolution successorale et donc, de faire un point fiscal sur les éléments de base essentiels.

Tout d'abord, le projet de budget 2011 du ministère des Affaires étrangères et le projet de budget du programme 151. Au départ, nous devions recevoir Monsieur le Sénateur Adrien GOUTEYRON. Cette rencontre n'a pas eu lieu pour des raisons indépendantes de sa volonté. Nous avons donc immédiatement auditionné Madame Odile SOUPISON – qu'il est inutile de présenter – Monsieur Jean WIET, Monsieur Raymond QUEREILHAC qui est le successeur de Monsieur Jean WIET et Monsieur Anthony NGUYEN VAN TON, le responsable de la cellule budgétaire. Tout d'abord, nous voulions remercier Monsieur Jean WIET pour l'excellente collaboration entretenue durant son affectation. Nous lui souhaitons plein succès dans sa nouvelle affectation au protocole. Bien évidemment, nous souhaitons la plus amicale bienvenue à Monsieur Raymond QUEREILHAC.

Madame Odile SOUPISON nous a rappelé que les budgets précités ont été élaborés suivant la lettre de cadrage budget 2011 de Monsieur le Premier Ministre en mai dernier, et ceci, dans l'environnement économique que l'on connaît. Néanmoins, le budget prévisionnel affecté à la Direction des Français de l'étranger et de l'administration consulaire est en progression de 5 %, et ce, dans un contexte de l'élargissement du périmètre d'intervention du programme 151 depuis 2010 et, bien évidemment, de l'augmentation constante de l'activité consulaire.

À la page 3, vous avez immédiatement sous vos yeux le tableau et l'évolution des crédits. Ce budget se décline en trois actions. Tout d'abord, ce que l'on appelle un service public de qualité pour 185 millions d'euros environ, soit 1,5 % d'augmentation. L'accès des élèves français au réseau AEFE pour un montant de 119 millions d'euros, soit 13 % d'augmentation. Enfin, les instructions demandes visas qui sont en augmentation de 3 %. Il est important de noter que désormais tout refus de visa doit faire l'objet d'un avis. Enfin, pour répondre à de nombreuses questions, la fongibilité des recettes publiques interdit la réaffectation immédiate des frais de visas. C'est-à-dire qu'il n'y a pas de vases communicants entre le coût pour octroyer des visas et les recettes des visas. Il s'agit d'un sujet récurrent, mais je rappelle cette règle absolument républicaine. Sur ce dernier sujet, il est très important de signaler qu'une enquête sera menée par Monsieur MÉNARD, qui vient d'arriver.

Enfin, trois titres. Les dépenses de personnels pour un montant de 190 millions d'euros, soit 1 % d'augmentation ; les dépenses de fonctionnement pour un montant de 13,5 millions d'euros, soit une augmentation de 12 % ; et les dépenses d'intervention pour un montant de 138 millions d'euros, soit une augmentation de 12 %. Il y a certainement des évolutions très contrastées. Si vous voulez bien conserver, quand je parle, le tableau sous vos yeux pour une meilleure compréhension. Il faut voir qu'il y a une quasi-stabilité s'agissant de l'action sociale – ce sujet a déjà plusieurs fois été évoqué en tribune ici – une quasi-stabilité du fonctionnement concernant notre propre Assemblée, une quasi-stabilité s'agissant de la Maison des Français de l'étranger, une légère augmentation – ce que j'appelle quasi stabilité – des frais de tournées consulaires, une réduction des frais de représentation de postes réellement sensible et une diminution – sujet qui a déjà été abordé ce matin – des subventions d'agences consulaires. Nous aurons un vœu suite à mon exposé. Une évolution stratégique se fait désormais jour – ce point a été évoqué ce matin dans le débat – entre les agences consulaires consacrées en grande partie aux communautés françaises et celles étant – comme l'a dit Madame la Sénatrice BEN GUIGA – plus politiques, c'est-à-dire des agences d'influence. Une toute petite réduction concerne le service central de l'État civil, une forte réduction des frais de mission et de représentation. Enfin, une redistribution et une restructuration du service de l'adoption internationale. Le montant est très faible en valeur absolue, mais cela correspond exactement à une redistribution et à un octroi de subventions à des organismes plus adaptés, autorisés et agréés – cela va de soi – pour l'adoption. Une très forte augmentation des crédits destinés à l'entretien et au regroupement de cimetières civils en particulier en Algérie. Rappelons que cela concerne plus de 200 cimetières dans le monde, répartis dans 40 pays. Ce point a également été abordé lors de questions ce matin. Enfin, une très forte augmentation de crédits pour l'informatique destinés en partie à la préparation et au support des élections 2012. À également été abordée par Monsieur MOSTURA la hausse significative des crédits destinés aux opérations de rapatriement. Même avec ces chiffres-là, nous n'en verrons pas la fin, hélas. Pour mémoire – car ce sujet a également été très largement abordé – la progression de 13 % des crédits d'aide à la scolarité pour un montant de 119 millions d'euros.

Votre Rapporteur pense qu'il convient de souligner que dans un contexte budgétaire difficile, le projet de loi qui est proposé permettra de faire face, certes, de façon encore trop faible pour certains postes aux exigences du programme élaboré sous sa forme actuelle. En soulignant les efforts des uns et des autres pour aboutir à ce résultat plus qu'honorable – j'insiste là-dessus Madame SOUPISON – votre Rapporteur estime toutefois que des moyens supplémentaires seront à court terme nécessaires, en particulier dans le domaine social, compte tenu de la croissance régulière des communautés françaises à l'étranger ; croissance qui est de l'ordre de 4 %. Enfin – et je me permets d'insister là-dessus – nous nous réjouissons de l'excellent climat et de l'atmosphère confiante entretenue avec nos interlocuteurs, et ce, pour le bénéfice de tous.

Je vais passer au deuxième point de ma synthèse. Il s'agit de l'appui aux entreprises et en particulier comment mieux accompagner les PMI et PME, de même que les investisseurs individuels dans leurs phases d'investissement et de

développement. Vous avez un petit tableau en haut. Nous avons reçu Monsieur Alain RENCK, Directeur international d'OSEO. Je vous rappelle qu'OSEO est issu de la fusion entre de l'ANVAR et de la BDPME : 1 000 personnes, 37 sites, capital 100 % français, mais avec des partenaires bancaires privés essentiellement destinés à soutenir l'innovation et la croissance des entreprises. Ce qui est important, c'est le dernier point de ce paragraphe concernant le ratio. Il y a un effet de levier concernant ce que l'on appelle l'immatériel, c'est-à-dire le concept. Lorsque l'on finance de l'immatériel et que cela fonctionne, l'effet de levier est considérable. Pour un euro investi, on arrive à lever et à faire travailler à peu près 15 euros en moyenne, voire 20. C'est extraordinaire et je pense qu'il y a là vraiment un gisement. Je passe sur les méthodes de financement. Je vous demande de bien vouloir vous reporter à la synthèse que vous avez sous les yeux pour gagner du temps. Le seul problème est que tous ces mécanismes ne peuvent s'appliquer qu'à des sociétés de capitaux français non résidentes et de droit étranger. Cela est le cœur même du problème. Certes, il est possible d'étudier des montages très complexes, mais cela est insuffisant. Nous l'avons abordé hier avec Madame IDRAC, je crois, en débat. L'État joue un rôle non négligeable en assignant des critères géographiques. Vous avez également la structure – je passe puisque le temps m'est compté – concernant l'AFD, PROPARCO, etc. Nous avons travaillé avec Monsieur DEMEY, le Directeur général délégué de PROPARCO. Nous avons évoqué un certain nombre de sujets concernant leur évolution. Il est très important de bien avoir en tête les quatre objectifs de la politique bancaire de PROPARCO. Un, la lutte contre le changement climatique, l'agro-industrie, les secteurs sociaux (c'est-à-dire la santé, l'éducation supérieure appliquée) et la micro finance. Enfin, ce qui est très important est que leurs concours ne sont pas destinés à être pérennisés pendant des années. Ils doivent théoriquement être cédés entre 4 et 8 ans, et ce, en liaison avec une cinquantaine de fonds d'investissement dans le monde, et en particulier le fonds d'investissement AZIZ – l'acronyme est épouvantable – de la l'AFD. Je vous rassure, ce n'est pas un fond moyen-oriental. Ces fonds prennent environ 50 % des fonds avancés par les banques locales. Ce qui est bien, mais délicat, c'est que l'approche se fait à travers UBIFRANCE, à travers les conseillers régionaux, et ainsi de suite. Il nous est souvent dit qu'il y a là un problème relationnel avec les entreprises locales. C'est très bien. Ceci posé, beaucoup reste à faire. Nous espérons que grâce à l'imagination – il est très important de laisser libre-court à l'imagination et au volontarisme – l'on puisse répondre rapidement à des besoins bien réels, sans limites visibles, parce que c'est le problème de la création pour le plus grand profit de notre expansion et par voie de conséquence pour nos exportations. Je rappelle que lorsque des commandes sont passées en France par des sociétés non résidentes – n'en déplaise à certains – la conséquence qui en résulte normalement est une progression de l'emploi en France. Donc, soutenir des sociétés de droit étranger appartenant à des Français qui, tout naturellement, par essence, de par leur origine, de par leur formation, se tourneront vers des fournisseurs français, n'est pas aussi incongru que certains le pensent ou le disent.

Le dernier point important concerne les conventions fiscales en cours de négociation ou de ratification ainsi que les nouveautés. Nous avons auditionné – comme d'habitude si j'ose dire – Monsieur Renaud JAUNE et Madame DELPORTE. Depuis que les crises sont survenues, le focus est porté dans le domaine fiscal, sur ce que l'on appelle l'échange de renseignements. Cela s'est passé de différentes manières. Cela s'est passé par un renforcement de la pression auprès d'un certain nombre d'Etats pour aboutir à des mises à jour de type OCDE. Egalement, pour arriver au concept de l'assistance administrative sur l'échange de renseignements pour lutter contre la fraude en général et le blanchiment d'argent sale – tout ceci est bien connu de tous. Actuellement, il y a des négociations concernant le Panama, la Colombie, Hong-Kong, l'Arabie Saoudite, certaines collectivités d'outre-mer – et j'attire votre attention là-dessus – la Polynésie française, Saint-Martin et Saint-Barthélemy. On nous confirme que la question de la convention franco-danoise demeure toujours hélas d'actualité. Enfin, un gros effort est effectué s'agissant de la fiscalité des travailleurs frontaliers. Nous avons également de nouvelles conventions et surtout des avenants et des échanges d'informations qui vont devenir d'application prochainement avec la Géorgie, Malte et des procédures de ratification sont en cours concernant le Kenya, l'île de Man, Jersey, Guernesey, British Virgin Islands, les îles Caïman, Bahamas, Bermudes, Gibraltar, Turk et Caicos, Andorre et Lichtenstein. Je n'ai pas besoin de vous dire que cette dernière liste n'est pas neutre. Il va donc y avoir des conséquences lourdes au niveau patrimonial, si vous voyez ce que je veux dire. De même, des avenants concernant des clauses de limitation de bénéfices et d'échanges d'informations avec Bahreïn, la Malaisie, Singapour, le Luxembourg, la Belgique et la Suisse. Aussi, nous avons été interrogés sur l'État du Vatican, mais nous n'étions pas compétents. Enfin, une question est récurrente –Monsieur le Président, je parle sous votre contrôle. Il s'agit de la participation à l'association des conseillers élus au panel de consultation préalable. Bien que nous recevions toujours une réponse négative, nous croyons comprendre que cette question serait néanmoins réétudiée. Si c'était le cas, nous pensons que ce serait dans un sens favorable.

Nous avons poursuivi nos travaux en compagnie de nos interlocuteurs habituels – là, j'insiste lourdement, parce que c'est extrêmement important – dans un climat de confiance désormais réel, réciproque et de partenariat. Ce n'est même plus un échange, c'est un partenariat avec Monsieur Cyril MALOINE, qui est le Directeur départemental de la fiscalité à la Direction des résidents à l'étranger, qui travaille en tandem avec Monsieur Xavier FRANÇAIS, qui est le Directeur divisionnaire de la Direction des résidents à l'étranger et des services généraux et qui est entre autres en charge de la question de l'information. Au niveau de l'information, je vous demande de bien vouloir vous reporter au petit tableau intéressant que j'ai intégré. Ce tableau sert d'illustration et je vous demande de faire un petit effort pour le relier aux questions qui ont été posées ce matin, en

particulier par mon collègue Olivier CADIC. Nous constatons que les efforts déployés par leurs services en vue de simplifier leurs relations au sens général avec les usagers commencent sérieusement à donner leurs fruits. Il faut sérieusement saluer cet engagement. Bien évidemment, beaucoup reste à faire. Monsieur le Président m'informe que toutes les annexes seront disponibles sur l'extranet, parce que nous avons beaucoup d'informations.

Au-delà des 6 000 visites physiques annuelles, le Centre reçoit désormais plus de 100 000 courriels – je ne sais pas si vous vous rendez compte de ce que c'est, mais 100 000 courriels, c'est énorme – qui fonctionnent de mieux en mieux désormais avec un accusé de réception. Aussi, il y a plus de 125 000 appels téléphoniques. Je rappelle que le taux positif d'appels téléphoniques stagne à 25 %, mais nous imaginons mal comment il pourrait s'améliorer. Ceci est en effet extrêmement difficile.

Le service traite 190 000 déclarations annuelles pour lesquelles il existe désormais un mode d'emploi PDF. Des progrès considérables ont été réalisés sur le site impot.gouv.fr. Mes chers collèges, je vous invite vraiment, les uns et les autres, à aller sur ce site, à le comprendre, à l'assimiler pour bien l'expliquer à vos électeurs. C'est essentiel dans ce domaine pour fournir les informations nécessaires afin de répondre aux questions que peuvent se poser les contribuables avec des rubriques thématiques. Des rubriques supplémentaires concernant les travailleurs frontaliers – ce sont des nouveautés – les agents de l'État travaillant hors de France, et ceci, en liaison avec la mission des travailleurs internationaux. J'étais intervenu lourdement pour que la MFI soit associée à ce travail. Deux nouveautés. C'est le fait qu'un grand nombre de traductions en langues anglaise, allemande et espagnole – il s'agit d'un point que nous demandions depuis très longtemps – sont désormais en ligne. C'est-à-dire que nous avons un progrès considérable. Non seulement, c'est en français, mais également en trois langues essentielles. Là, nous devons couvrir environ 95 % des demandes. Egalement, les modalités de paiement et de déclaration concernant les dons-succession.

Nous avons été alertés s'agissant d'une attaque *spam-phishing* avec un en-tête impot.gouv.fr. Ce sont des gens malhonnêtes. Je vous rappelle que l'administration ne demande jamais les coordonnées bancaires par Internet. J'attire l'attention de nos collègues sur un point : une boîte fonctionnelle destinée à répondre aux questions génériques (c'est-à-dire aux questions de base et non pas aux questions particulières) vous est désormais ouverte. Vous en avez l'adresse.

Enfin, ce qui est très important et je vous assure qu'il s'agit d'un progrès considérable : le guichet unique avec un interlocuteur unique entre l'assiette (c'est-à-dire la constitution de la base de fiscalité) et le recouvrement. Désormais, 119 agents dans ce service traitent une base de 200 000 usagers avec des recettes de l'ordre de 500 à 600 millions d'euros par an. Certains seraient contents de savoir que pour l'ISF le montant s'élève à 83 millions d'euros.

Concernant la dévolution successorale, je ne vais pas aller trop loin, mais il est important de rappeler que les bases sont toujours le foyer, le lieu de séjour principal, le centre des intérêts économiques en France pour des résidents à l'étranger. Il existe des cas particuliers dans tous les domaines. Ce qui est très important – et j'insiste beaucoup sur ce point – c'est la déclaration. Ainsi, il faut établir une déclaration de succession endéans un an, et six mois lorsque vous êtes résident en France.

Je terminerai par le petit rapport du groupe de travail emploi, formation professionnelle codirigé par Pascal CHAZOT et Gloria GIOL-JERIBI, conseillers élus AFE. Le groupe de travail s'est réuni le 8 septembre et a décidé d'orienter ses travaux sur deux axes : être une force de proposition à l'égard des instances et vis-à-vis également, je pense, de nos structures, devenir un outil d'information et de partage d'expériences au service des conseillers. Il est apparu, lors des échanges entre les participants, que les problématiques pouvaient être très différentes selon les zones géographiques – cela est évident – et qu'il est donc nécessaire d'identifier tout d'abord leur particularisme pour pouvoir proposer des réponses plus efficaces et ceci en adéquation avec les situations locales. Le besoin d'information des élus est crucial et les membres du groupe s'attacheront à collecter l'information et la diffuser sur le site de l'AFE. Le groupe a également décidé d'inviter tous les collègues qui souhaitent participer à ce groupe à la réunion de la prochaine session de mars où devraient être présents les représentants de l'administration de la FPA (formation professionnelle des adultes) au cours de laquelle sera exposée, par un élu AFE, une expérience locale particulière.

Voilà, mes chers collègues. Merci, Monsieur le Président.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Merci, Monsieur le Rapporteur. Je signale aussi que ce groupe de travail emploi formation professionnelle se réunira au même moment que les commissions temporaires, de manière à permettre à toutes les personnes intéressées et qui ne sont pas dans une autre commission temporaire de pouvoir y participer.

J'ai noté, comme demandes de prise de parole, avant de discuter des propositions de vœux et éventuellement d'interventions de la salle sur les motions qui ont été présentées, Mesdames Claudine LEPAGE et Martine SCHOEPPNER.

QUESTIONS-REPONSES

Monsieur le Président s'informe des demandes de parole. Il donne la parole à Madame la Sénatrice Claudine LEPAGE.

Madame Claudine LEPAGE, Sénatrice représentant les Français hors de France

Merci, Monsieur le Président.

À propos de l'audition de Monsieur Renaud JAUNE, je ne suis pas sûre qu'il ait dit que dans un avenir proche, nos collègues puissent être consultés en amont lors de négociations de conventions fiscales. Par contre, ce qu'il a dit, et qui me semble très intéressant pour tous nos collègues, c'est qu'il est preneur d'informations concernant des problèmes fiscaux que peuvent rencontrer nos compatriotes. Donc, si vous avez connaissance de problèmes fiscaux rencontrés par nos compatriotes, vous pouvez l'en informer. Non seulement il vous répondra, mais cela lui sera utile aussi en cas de renégociation des conventions fiscales.

Monsieur le Président la remercie et donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER

Je ne veux pas intervenir directement sur le rapport de la commission et je me réjouis que mon collègue Rapporteur – comme le précédent – ait eu un peu de temps pour expliquer son rapport. Je voudrais simplement intervenir pour demander au collègue des vice-présidents qu'il y ait quand même égalité entre les commissions pour présenter leurs synthèses ou rapports. Ce matin, il m'a été dit qu'il ne fallait pas dépasser cinq ou six minutes de présentation. Je sais que nous étions pressés et j'aurais préféré que nous puissions avoir une demi-heure, mais c'est à chaque fois la même chose. Donc, je demande à ce qu'il soit veillé à cela. C'est tout.

Monsieur le Président

Que voulez-vous Madame SCHOEPPNER ? Je demande à Monsieur GIRAULT d'aller plus vite, je me fais réprimander. Je le laisse finir, je me fais également réprimander. Sérieusement, dans la mesure du possible, effectivement, il faut que les Rapporteurs essaient d'être relativement courts, mais qu'ils puissent quand même exposer l'ensemble de leurs travaux. Il est vrai qu'il reste un peu moins d'un quart d'heure pour d'éventuelles interventions et la discussion des vœux. En effet, à moins le quart, il faudra que nous entamions la discussion suivante. Mais, que voulez-vous, c'est la loi du genre. Il est logique tout de même de laisser la parole aux Rapporteurs pour qu'ils exposent leurs travaux.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Marc VILLARD.

Monsieur Marc VILLARD

Pour répondre à Madame LEPAGE, je dirais qu'il est difficile de faire passer dans une synthèse toutes les subtilités de nos échanges et qu'effectivement, si nous n'avons pas pu obtenir, jusqu'à maintenant, satisfaction pour être consultés officiellement en amont, une ouverture nous a été donnée. C'est ce qu'a essayé de faire passer notre Rapporteur dans le texte, en ce sens que Monsieur JAUNE a vraiment insisté sur le fait qu'ils étaient preneurs des informations non seulement en amont de l'ouverture de négociations pour les conventions, mais aussi au quotidien de difficultés que vous pouvez constater dans l'application des conventions. Je pense qu'au fil du temps, nos relations s'améliorant à chaque rencontre avec les représentants des administrations, nous finirons par pouvoir être plus officiellement contactés en amont.

Je vous remercie.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur le Président.

EXAMEN DES VŒUX DE LA COMMISSION DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Monsieur le Président invite Monsieur Marc VILLARD à présenter le premier vœu de la commission.

Vœu n°AE/V.1/10.09

Monsieur Marc VILLARD

Écoutez, le premier vœu va s'afficher. Je ne vais pas vous lire ce vœu. Ce vœu est d'ailleurs pendant d'une motion qui a été proposée par Monsieur Joël PICHOT sur la Mauritanie. Il répond à un besoin et à une constatation de financement. Alors que la PROPARCO est en mesure de refinancer des banques, il nous a semblé intéressant d'émettre le vœu que son champ d'action soit étendu pour qu'elle puisse faire du réescompte pour le compte de banques locales qui ont des difficultés à accorder des crédits aux sociétés qui le souhaitent de par la faiblesse de leur trésorerie. Comme vous pouvez le lire, ce vœu a été adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Madame Marie-José CARON.

Madame Marie-José CARON

Vous avez été très rapide tout à l'heure et il est vrai que n'ayant pas le rapport entre les mains, je ne pouvais pas savoir ce qui avait été dit précisément. Je viens d'en prendre connaissance et voulais rajouter juste une petite précision. Donc, si je peux le faire.

Monsieur le Président

Allez-y.

Madame Marie-José CARON

Je lis dans le rapport qu'il n'y a pas de changement pour la convention fiscale franco-danoise. Je voulais dire que l'instruction par les services français avait été signée le 2 août. Il y a donc quand même une progression.

Monsieur le Président

Merci Madame CARON.

Monsieur Pierre GIRAULT, Rapporteur de la commission des Finances et des affaires économiques

Cela ne nous a pas été dit.

Madame Marie-José CARON

Je l'ai dit à Monsieur VILLARD.

Monsieur Marc VILLARD

Elle nous l'a dit.

Monsieur le Président

Merci. Nous revenons à l'examen du vœu.

En l'absence d'autre demande de prise de parole, Monsieur le Président met aux voix le Vœu n°AE/V.1/10.09. Le vœu est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président invite Monsieur VILLARD à présenter le vœu suivant.

Vœu n°AE/V.2/10.09

Monsieur Marc VILLARD

De façon identique, je ne vais pas vous lire le vœu, mais vous dire ce qui l'a motivé. Lors de la présentation du programme 151, nous avons constaté qu'il y avait une baisse – si je me souviens bien – de 15 % sur la partie qui était dévolue au

fonctionnement des agences consulaires. Or, il nous a paru qu'il était dommage de diminuer les budgets des agences consulaires alors que nous sommes dans une période où leurs prérogatives sont étendues et que davantage de travail – si je puis dire – leur est demandé. Dans ce cas, il nous paraissait souhaitable, au contraire, de maintenir ou même d'augmenter leur budget, dans la mesure où, en outre, les agences consulaires sont une institution ou une organisation qui apporte de grands services sans coûter très cher à l'État.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur le Président.

En l'absence de demande de prise de parole, Monsieur le Président met aux voix le vœu n°AE/V.2/10.09 relatif aux agences consulaires. Le vœu est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président invite Monsieur Marc VILLARD à présenter le vœu suivant.

Vœu n°AE/V.3/10.09

Monsieur Marc VILLARD

Toujours selon le même schéma, ce vœu n°3 a été motivé par le fait que dans certains pays il est impossible d'avoir accès à un hôpital ou à un transport médicalisé si l'on n'est pas en mesure de faire preuve de sa solvabilité, voire de payer en espèces et immédiatement les sommes demandées par les hôpitaux, les transporteurs, et ainsi de suite. Or, les consulats ne disposent pas toujours de fonds en espèces nécessaires pour ce genre de paiement. Il a donc été proposé que là où cela était possible, en collaboration avec les associations de bienfaisance ou les comités de solidarité, une caisse soit mise à la disposition du consulat, en son sein, pour pouvoir faire face à ces dépenses d'urgence lorsque cela s'avère nécessaire.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur Jean-Pierre CAPELLI.

Monsieur Jean-Pierre CAPELLI

Je n'aperçois pas de précision disant que c'est hors Union européenne.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur CAPELLI.

Monsieur Jean-Pierre CAPELLI

Parce que dans l'espace où il y a les règlements communautaires, cela ne veut rien dire du tout.

Monsieur le Président

S'ils sont appliqués.

Monsieur Marc VILLARD

Nous pouvons considérer que qui peut le plus, peut le moins. Mais si vous pensez que cela est nécessaire, nous pouvons ajouter :

Hors Union européenne.

Un intervenant

C'est essentiellement dans des pays asiatiques.

Monsieur Jean-Pierre CAPELLI

C'est absolument vital, parce qu'autrement, on considère qu'il n'y a pas de règlement communautaire, puisqu'il y a des dispositions de coordination prévues dans les règlements communautaires. Donc, cher Président, ce n'est pas « on peut », mais « on doit ».

Merci.

Monsieur le Président

Etes-vous d'accord pour adopter l'amendement de Monsieur CAPELLI ?

Monsieur Marc VILLARD

Puisque Monsieur CAPELLI nous a fait la proposition, si nous libellons le titre du vœu *« Avance de frais d'hospitalisation d'urgence hors Union européenne »* cela répond-il à votre remarque ou faut-il développer davantage ? Cela répond. Très bien.

Madame Martine SCHOEPPNER

Inaudible (hors micro). … peuvent être hors Union européenne, puisque dans l'Union européenne, ils sont obligés d'accepter. Ils ne peuvent pas refuser. Donc, je pense qu'il faut plutôt le mettre à cet endroit-là.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Pierre GIRAULT.

Monsieur Pierre GIRAULT

Tout simplement, je voulais dire qu'en fait, ce vœu correspond à un souhait d'un certain nombre de nos collègues qui vivent au quotidien cette question et je voudrais saluer, à ce titre, le travail effectué par certains collèges, en particulier notre collègue DELEENS en Chine, qui est un grand pays pourtant où il a monté deux sociétés dédiées qui récoltent des fonds pour pouvoir remédier à cet état de fait. Donc, il s'agit de quelque chose de concret au bénéfice de nos compatriotes sur le terrain.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur GIRAULT. À moins que Madame SOUPISON ou Monsieur LEANDRE ne souhaitent s'exprimer sur ce sujet – puisque ce vœu sera adressé à leur directeur – je mets ce vœu aux voix.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Soledad MARGARETO.

Madame Soledad MARGARETO, membre élu de la circonscription de Madrid

> *L'AFE émet le vœu que des procédures soient mises en place en coopération avec le MAE pour permettre aux associations…*

Sans spécifier quoi que ce soit d'autre. C'est un peu vague.

Monsieur Pierre GIRAULT

C'est aux associations dédiées, chère Madame. Évidemment, ce sont forcément des associations spécialisées et agréées. Cela va de soi. Enfin, c'est évident, Madame.

Madame Soledad MARGARETO

> *Aux associations*

Sans spécifier quoi que ce soit me paraît trop vague. Oui, cela ne me paraît pas pertinent.

Monsieur Marc VILLARD

Si nous ajoutons :

> *Aux associations de bienfaisance, comités de solidarité,*

Cela vous satisfait-il ?

(Manifestations dans la salle).

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Marie LANGLET.

Monsieur Jean-Marie LANGLET

Il est possible de mettre :

> *De telles associations*

Puisque de toute façon, on explique en haut ce que font ces associations.

Monsieur Marc VILLARD

Très bien.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Madame Marie-Hélène BEYE.

Madame Marie-Hélène BEYE, membre élu de la circonscription de Bamako

Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais revenir sur le premier considérant qui me semble un petit peu mal construit :

> *Qu'un transport en ambulance, hospitalisation d'urgence peuvent être refusés à un Français de l'étranger dans les cas où une personne en détresse.*

Il me semble que l'on peut dire les choses de façon plus succincte et un peu plus correcte :

> *Qu'un transport en ambulance et une hospitalisation d'urgence peuvent être refusés à un Français de l'étranger s'il n'est pas en mesure de réunir les fonds demandés par les services d'urgence.*

Monsieur Marc VILLARD

Oui, oui.

Madame Marie-Hélène BEYE

Et puis, effectivement :

> *Pour permettre aux associations reconnues, c'est-à-dire ADFE et UFE, et aux associations …*

Monsieur Pierre GIRAULT

Non, Madame ! Je suis désolé. Je m'inscris totalement en faux contre cela. Les associations ADFE ou UFE n'ont rien à voir avec le secours aux blessés sur la route. Il ne faut pas mélanger les choses.

Monsieur le Président

Donc, nous retenons la proposition de Monsieur LANGLET.

Monsieur Pierre GIRAULT

Ce sont des associations dédiées de charité au sens étymologique du terme. Il ne faut pas confonde UFE et ADFE, je suis désolé.

Madame Marie-Hélène BEYE

En général, ce sont elles qui viennent au secours des Français.

Monsieur Pierre GIRAULT

Non, Madame.

Madame Marie-Hélène BEYE

Si.

Monsieur Pierre GIRAULT

L'ADFE…

Monsieur le Président

Monsieur le Rapporteur, s'il vous plaît, il n'y a pas de discussion directe sans demande.

Monsieur Pierre GIRAULT

Monsieur le Président, sauf erreur de ma part…

Monsieur le Président

Monsieur Pierre GIRAULT, avez-vous une proposition de rédaction sur la dernière phrase ? Monsieur le Président, avez-vous une proposition ? Quelle est la proposition ?

Monsieur Pierre GIRAULT

Il est dit n'importe quoi et je n'ai pas le droit de répondre. Je suis désolé.

Monsieur Marc VILLARD

Je ne pense pas que quiconque dise n'importe quoi.

Monsieur Pierre GIRAULT

Si, je suis désolé.

Monsieur Marc VILLARD

Je ne pense pas que quiconque dise n'importe quoi et je souhaiterais expliciter de nouveau la raison de ce vœu. Nous sommes un certain nombre à vivre dans des pays comme la Chine – puisque ce vœu a été proposé par Gérard DELLENS – Singapour, éventuellement la Thaïlande et d'autres pays où si vous avez un accident, vous devez rentrer dans un hôpital, vous ne serez pas accepté dans cet hôpital et vous ne serez pas transporté en ambulance si vous ne payez pas au préalable. L'expérience au quotidien montre que les consulats ne sont pas équipés pour faire face à ces demandes de liquidités immédiates. Ce sont les associations qui prennent le relais pour faire ces avances, et ainsi de suite. Le problème est que les associations ne peuvent pas être disponibles 24 heures sur 24. L'idée de ce vœu a donc été de trouver un moyen pour que cet argent, qui est mis à disposition par les associations pour assurer ce genre de dépenses, puisse être utilisé le cas échéant par les consulats pour faire face à l'urgence. Voilà le thème. Il ne peut pas être dit qu'il s'agisse d'associations telles que l'ADFE ou l'UFE. Les associations dont parle Gérard DELEENS en Chine ne sont ni ADFE, ni UFE ; ce sont des comités de solidarité. Dans d'autres pays, nous avons des comités de solidarité qui ne sont pas liés. Donc, je pense que :

À de telles associations

Puisque cela fait référence au paragraphe qui est au-dessus :

> *Qu'il existe des associations locales créées dans le but de venir en aide aux Français*

Et ceci n'est pas restrictif. Donc, toute association qui vient en aide aux Français est incluse dans celles-là. Nous rajoutons en dessous :

> *À de telles associations*

Et je crois que nous avons fait le tour du problème. Je pense qu'il ne faut pas trop se compliquer la vie pour un dispositif destiné à venir en aide à des Français en situation d'urgence.

Monsieur le Président

Merci. J'ai déjà noté trois demandes de prise de parole. Toutefois, le texte, tel qu'il est affiché, a-t-il bien pris en compte la modification proposée par Madame BEYE ? Je ne crois pas.

Madame*

Inaudible (hors micro).

Monsieur le Président

> *Peuvent être refusés à un Français de l'étranger s'il n'est pas en mesure de réunir les fonds demandés par les services d'urgence.*

Madame*

Monsieur VILLARD accepte-t-il ?

Monsieur Marc VILLARD

Monsieur VILLARD accepte. Si le Président m'autorise :

> *Qu'un transport en ambulance et hospitalisation d'urgence peuvent être refusés hors Union européenne à un Français de l'étranger, s'il n'est pas en mesure de réunir les fonds demandés par les services d'urgence.*

Cela est le premier paragraphe. Nous modifions le dernier paragraphe :

> *L'AFE émet le vœu que des procédures soient mises en place en coopération avec le MAE pour permettre à de telles associations de faire l'avance…*

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Madame Brigitte SAUVAGE.

Madame Brigitte SAUVAGE,

Merci, Monsieur le Président.

Moi, je suis dans une zone où il y a effectivement énormément de mouvements de touristes. Nous avons régulièrement des gens qui se retrouvent en difficultés. La première chose que nous vérifions toujours est que les gens prennent des assurances privées, justement pour couvrir ce genre de situations, parce que nous en avons vraiment trop. Effectivement, les gens, généralement, n'ont pas d'assurance privée et se retrouvent démunis. Au niveau de l'Union française, qui était un organisme de bienfaisance reconnu et subventionné à une certaine époque par le MAE, il y a eu une caisse d'aide à un moment donné qui servait à aider directement ces personnes. Il s'agissait de vérifier avec les familles, parce que l'idée est d'avancer l'argent, mais nous, dans notre façon de voir, nous demandions à ce que les familles puissent rembourser par la suite. Une fois la première demande répondue, la deuxième consiste à rembourser l'organisme. Je dois vous dire que l'argent a fondu au soleil à une

rapidité sur deux ou trois ans, parce que l'immense majorité des prêts n'ont jamais été remboursés par les personnes malgré les soi-disant ententes. Parce que lorsque les gens sont en situation de besoin, ils sont prêts à signer, mais une fois qu'ils sont en bonne santé, ils repartent dans leur pays et oublient la petite note de Montréal. En tout cas, cela a été notre vécu. Alors quand vous parlez d'entente avec le consulat, est-ce à dire que le consulat se prêterait garant – dans ce cas, des personnes vont réagir très fortement – des sommes versées ? Les associations à but non lucratif n'auront jamais les moyens de rapatrier des gens qui n'ont pris aucune assurance pour subvenir à leurs propres besoins en cas de maladie ou autre.

Je suis extrêmement sceptique face à votre vœu. Très franchement, je ne le comprends pas et je ne comprends pas non plus l'intervention du consulat en la matière, puisque les associations, par définition, sont des organismes indépendants qui choisissent de définir leur mode d'intervention sur le terrain.

Monsieur le Président

Merci, Madame SAUVAGE. Si je pouvais vous demander d'être très concis, puisque nous devrions avoir fini depuis cinq minutes pour aborder la commission de la Culture et de l'enseignement.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Gilles d'AGESCY.

Monsieur Gilles d'AGESCY

Je voulais aller dans ce sens-là des gens qui sont à la Sécurité sociale et autres. J'ai personnellement fait évacuer deux personnes par avion spécialisé et la Sécurité sociale m'a remboursé personnellement. Je m'étais mis d'accord avec la famille afin que le chèque soit fait en mon nom. Donc, cela peut se régler, mais il est vrai que si l'on n'a pas d'assurance, c'est un autre problème.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur Georges MOSSER.

Monsieur Georges MOSSER, membre élu de la circonscription de Montréal

Merci beaucoup.

Pour répondre peut-être à Madame SAUVAGE, à Québec, nous avons une association qui est une association agréée. Derrière :

> *Locales*

Au lieu de :

> *Créer*

Je mettrais :

> *Agréées*

Ou

> *Enregistrées*

Effectivement, il nous arrive de rapatrier des gens ou de subvenir à leurs besoins. Nous avons eu des cas d'hospitalisation pour lesquels nous avons fait signer des reconnaissances de dette aux personnes. Nous avons été remboursés.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur CAPELLI.

Monsieur Jean-Pierre CAPELLI

Je suis de plus en plus perplexe devant ce vœu. J'ai demandé une modification tout à l'heure, mais j'aimerais des précisions. S'agit-il de Français à l'étranger qui sont résidents dans ces pays ou s'agit-il de Français de passage ?

(Manifestations dans la salle).

Parce que ma remarque sur les règlements européens s'applique uniquement en cas de Français qui résident effectivement, qui sont des Français résidents, mais pas des Français de passage, parce que sinon, cela n'a aucun sens.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur CAPELLI.

Monsieur Jean-Pierre CAPELLI

Je trouve que cela manque vraiment de précisions. Ainsi que les associations locales, je m'excuse, mais le dernier paragraphe, si vous dites encore :

> *Aux dites associations.*

Qui relient aux mêmes associations locales qu'au-dessus, cela va, mais moi, je crois que nous gagnerions quand même à préciser un petit peu :

> *Associations, comités de solidarité.*

Sinon, nous aurons des problèmes par la suite. D'abord, sont-ce des résidents ?

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Marc VILLARD.

Monsieur Marc VILLARD

Le problème est que le but de ce vœu est uniquement de mettre à disposition des associations un moyen technique de mettre l'argent à disposition en cas d'urgence. Il me paraît qu'ensuite, plus largement, chaque association peut discuter avec le consulat dont elle dépend sur la manière dont cet argent sera utilisé. Il n'est pas marqué qu'il s'agisse de payer systématiquement. Il est marqué :

> *Pour permettre.*

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER

Tout à l'heure, ma remarque a été mal placée. C'était :

> *Peuvent, hors Union européenne.*

De la sorte, c'est compréhensible.

Monsieur le Président

Merci, Madame SCHOEPPNER. Monsieur le Président, sous cette forme…

Monsieur Marc VILLARD

Je suis d'accord, nous pouvons le mettre aux voix.

Monsieur le Président

Monsieur Jean-Pierre CAPELLI ?

Monsieur Jean-Pierre CAPELLI

Il faut absolument préciser si ce sont des Français résidents. Sinon, je retire ma remarque pour l'Union européenne, parce qu'à ce moment-là, c'est valable aussi dans l'Union européenne pour des Français de passage qui, eux, ne bénéficient pas des règlements communautaires. Je comprends bien les remarques du Président sur la finalité de la chose, mais c'est vraiment trop vague. Il faut absolument des précisions. S'il m'est dit que ce sont des Français résidents, je maintiens ma remarque relative à l'espace communautaire. Mais si ce sont des Français de passage, il arrive aussi… Surtout que l'on vient de supprimer ces aides au sein de l'Union européenne.

Monsieur le Président

Monsieur le Président, que proposez-vous sur ce vœu ? Avez-vous une rédaction que je peux mettre aux voix ou le renvoyons-nous en commission ?

Monsieur Marc VILLARD

En ce qui me concerne, vous auriez très bien pu le mettre aux voix dans sa première version qui avait été adoptée par la commission. Sinon, nous n'aurions pas voté l'unanimité. Encore une fois, je pense que c'est un moyen technique pour permettre à des associations de pouvoir faire des paiements 24 heures sur 24 pour qui elles le souhaitent, quand elles le souhaitent. Il me semble que ces associations sont assez grandes pour ensuite prendre des protocoles d'accord avec les consulats dont elles dépendent afin de décider si ce sont des Français de l'étranger ou des Français de France et si elles signent avant des accords pour faire rembourser ou pas. Si cela devient trop compliqué, laissons tomber. Nous le repenserons et le présenterons une autre fois.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Pierre GIRAULT.

Monsieur Pierre GIRAULT

C'est extrêmement simple et cela fonctionne actuellement. Donc, je ne vois pas pourquoi nous saboterions quelque chose qui fonctionne actuellement et qui sauve des Français. Je ne comprends pas.

Monsieur le Président

Le vœu, tel que rédigé, sera mis aux voix lors que Madame BACH aura pris la parole.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Marlène BACH.

Madame Marlène BACH, membre élu de la circonscription de Brazzaville

Je voudrais faire une remarque. Nous parlons du hors Union européenne et je prends le deuxième :

> *Qu'il existe des associations locales créées dans le but de venir en aide aux Français en difficultés.*

Toutes ces associations sont gérées par des bénévoles. Les bénévoles donnent. Je prends l'exemple du lieu où je réside, le Congo-Brazzaville, nous avons énormément de cas de Français en détresse. Nous donnons l'argent même à minuit. Je ne vois pas pourquoi il faudrait obliger des bénévoles à fournir de l'argent. Les bénévoles sont bénévoles. C'est pour cela que nous avons de l'argent. Ce vœu n'a rien à faire. Je suis désolée. Moi, je vote contre. Il n'a rien à faire.

Monsieur Pierre GIRAULT

Vous n'avez rien compris.

Monsieur Marc VILLARD

Encore une fois, je dois mal m'exprimer. Ce vœu n'a aucun caractère obligatoire. Il faut lire ce qui est écrit avec attention. Il est marqué :

> *Pour permettre.*

Il n'est pas marqué :

Pour obliger.

Monsieur le Président le remercie. En l'absence d'autre demande de parole, il met aux voix le vœu n°AE/V.3/10.09 relatif à l'avance de frais d'hospitalisation d'urgence hors Union européenne. Le vœu est adopté avec 17 voix contre, 17 abstentions et 28 voix pour.

Monsieur le Président

Monsieur CAPELLI, vous avez la parole pour une explication de vote.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Pierre CAPELLI.

Monsieur Jean-Pierre CAPELLI

J'ai voté contre parce que…

(Mécontentements dans la salle).

On m'a dit à la fin du vote. Le Président m'a dit après le vote. Donc, j'ai attendu sagement.

Monsieur le Président

Le vote était en cours.

Monsieur Jean-Pierre CAPELLI

Ce vote n'a rien à faire à la commission des Affaires économiques. Il doit être renvoyé aux affaires sociales.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur CAPELLI.

Monsieur Gérard MICHON

Je ne prends pas partie sur ce que vient de dire Monsieur CAPELLI. Je conseille à Monsieur CAPELLI de regarder à la loupe le règlement intérieur et si ce qu'il dit est correct, il faut poser la question préalable, renvoyer en commission et donc, annuler le vote qui aurait été pris en session plénière à mauvais escient. Donc, je suggère à Monsieur CAPELLI de poser la question préalable, de réunir une dizaine de ses amis dont je veux bien être et de poser la question.

Monsieur le Président

Monsieur MICHON, le vote a été réalisé au sein de l'Assemblée. Donc, on ne pose pas de question après.

Monsieur Gérard MICHON

Monsieur LECONTE, je suis bien d'accord, sauf que s'il a été acquis un vote présenté par une commission à mauvais escient…

Monsieur le Président

Monsieur MICHON, écoutez, nous discutons de ce vœu depuis vingt minutes. J'ai permis à tout le monde de s'exprimer. Si à ce moment-là, vous aviez l'intention d'indiquer qu'il n'était pas l'objet de cette commission, vous pouviez le signaler auparavant. L'Assemblée a voté.

Monsieur Gérard MICHON

Ce n'était pas mon but. Je fais simplement remarquer que si l'analyse de Monsieur CAPELLI doit être suivie, voilà, quelle serait la discipline que vous aurez la charge de faire respecter.

Monsieur le Président

Si ce n'est pas votre but, Monsieur MICHON, je vous prie de… Absolument, mais nous ne sommes pas en séance de formation sur le règlement intérieur.

(Manifestations dans la salle).

Monsieur Gérard MICHON

Voilà, Monsieur le Président, la discipline que vous avez la charge de faire respecter.

Monsieur le Président

Nous ne sommes pas en séance de formation du règlement intérieur. Donc, vous n'avez pas la parole pour l'instant.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Monique MORALES.

Madame Monique MORALES

Merci, Monsieur le Président.

Je crois qu'il faudrait revenir à des pratiques anciennes. Lorsqu'une commission traitait d'un vœu où elle sentait que ce n'était peut-être pas sa place dans cette commission, on faisait passer ce vœu – je suis d'accord avec Monsieur CAPELLI – dans la commission à qui il revenait véritablement de traiter ce vœu. Ce vœu a davantage sa place à la commission des affaires sociales. Je suis désolée.

Monsieur le Président

Merci, Madame MORALES, mais quel que soit le fond, cette remarque avait sa place avant le vote. Je ne l'ai pas mis au vote sans discussion.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Sénateur Robert-Denis DEL PICCHIA.

Monsieur le Sénateur Robert-Denis DEL PICCHIA

Ecoutez, je crois que pour éviter ce genre de problème à l'avenir, il y a un fonctionnement qui devrait être fait comme dans les autres Assemblées, c'est-à-dire que ce sont les vice-présidents ou le Bureau élargi qui déterminent à quelle commission appartient tel ou tel sujet. C'est ce qui se passe au Sénat ou encore à l'Assemblée. Ainsi, la Conférence des Présidents décide que cette proposition de loi ou cette motion passe en priorité dans telle commission, quitte à demander l'avis de l'autre commission. Je crois qu'il faudrait procéder de la sorte pour ne plus qu'il y ait de problèmes à l'avenir. La Conférence des vice-présidents élargie déciderait que tel sujet passe devant telle commission et, si nécessaire, l'avis de l'autre commission serait demandé. Ceci implique un rapport succinct, mais un rapport pour avis de l'autre commission. Je crois qu'il faudra que nous fonctionnions de la sorte à l'avenir. Je voulais seulement vous dire cela.

Monsieur le Président

Merci. Nous évoquerons ce sujet demain matin en réunion des vice-présidents élargie, mais je signale que cela obligerait les Rapporteurs à déposer leurs rapports devant le collègue des vice-présidents afin qu'ils soient validés avant les séances.

(Manifestations dans la salle).

Monsieur le Président invite Monsieur Jean-Marc VILLARD à présenter le dernier vœu.

Vœu n° AE/V.4/10.09

Monsieur Marc VILLARD

Je vous remercie. Nous sommes désolés d'avoir suscité tant de passion pour quelque chose qui nous paraissait simple.

Le vœu n°4 vise à essayer d'obtenir une modification du Code général des impôts, le fameux article 164 A qui fait que si vous êtes résident à l'étranger non domicilié fiscalement en France et que vous avez des impôts à payer en France, vous ne

pouvez pas déduire une pension de votre déclaration de revenus et donc, cette pension est soumise à l'impôt. Or, si le bénéficiaire de cette pension est en France, cette dernière sera déclarée et donc elle-même soumise à l'impôt. C'est donc pour éviter cette double taxation de la pension que nous souhaitons la demande de modification de l'article 164A du Code général des impôts. Si nous faisons référence au paragraphe 3 d'une jurisprudence pour les non-résidents domiciliés dans un État de l'Union européenne, c'est parce que cette jurisprudence sur laquelle nous pouvons nous appuyer nous a été communiquée par le centre des impôts des non-résidents.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur Philippe LOISEAU.

Monsieur Philippe LOISEAU

Merci, Monsieur le Président.

Moi, j'ai un problème de compréhension dans la demande :

> *Que le payeur de la pension puisse la déduire de ses revenus.*

Je suis un petit peu nouveau, mais j'ai vraiment un problème de compréhension et de syntaxe.

Monsieur Pierre GIRAULT

C'est un « S », il y a une faute d'orthographe.

Monsieur Marc VILLARD

D'abord, effectivement, ce n'est pas un « C », mais un « S » :

> *De ses revenus déclarés*

Pour être plus complet.

Monsieur le Président

Avec la modification indiquée, s'il n'y pas d'autre demande de prise de parole, je mets le vœu aux voix.

En l'absence d'autre demande de parole, Monsieur le Président met aux voix le vœu n°AE/V4/10.09 relatif à la modification de l'article 164 A du CGI. Le vœu est adopté à l'unanimité.

Monsieur Marc VILLARD

Je vois que nous avons plus de succès que les pensions alimentaires.

Monsieur le Président

Nous terminons donc l'examen des travaux de la commission des affaires économiques.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SHOEPPNER

Inaudible (hors micro).

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Pierre GIRAULT.

Monsieur Pierre GIRAULT

Brièvement. Pourquoi est-ce que le fameux vœu qui a suscité tant de conflits est arrivé à la commission des Finances ? Tout simplement, parce que c'est la gestion financière des caisses. C'est tout. Donc, tout est social. Il est évident que l'on peut tout

ramener à la commission des Affaires sociales, mais le problème est un problème financier, de gestion financière physique des caisses. Voilà ce que je voulais dire.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur GIRAULT.

Donc, je remercie le Rapporteur et le Président de la commission des Affaires économiques et nous passons au point suivant de l'ordre du jour relatif aux travaux de la commission des Affaires culturelles et de l'enseignement.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER pour un point d'ordre.

Madame Martine SCHOEPPER

Je ne peux pas accepter la réponse que vous m'avez faite tout à l'heure au niveau du traitement, c'est-à-dire que les commissions soient traitées à peu près également. Ce n'était pas le rapport de Monsieur GIRAULT qui était en cause, mais vous ne pouvez pas donner dix minutes à une commission – comme cela a été le cas ce matin sous prétexte que nous avions une invitée. Dans ce cas-là, je demande au Bureau des vice-présidents de ne pas inviter des gens lorsque nous avons des rapports ou des synthèses à présenter. C'est à chaque fois la commission des Lois qui doit supprimer son rapport ou le réduire, et ainsi de suite. Nous ne pouvons pas définir la longueur des questions qui sont posées après, mais au moins que chaque Rapporteur dispose du même temps. Je ne parle pas en mon nom, mais en celui de la commission des Lois, par rapport à tous nos membres. Nous travaillons de la même façon que les autres commissions, laissez-nous donc le temps de présenter nos travaux avec la même plage horaire.

(Applaudissements).

Je demande officiellement que notre rapport du mois de mars soit présenté en début de séance – le matin ou l'après-midi – mais en tout début.

Monsieur le Président

Madame SCHOEPPNER, je comprends bien votre remarque. Ce n'est pas parce que ce matin un rapport a été maltraité – et j'en suis désolé – que je devrais faire de même pour tous. Je vous suggère de vous mettre en harmonie avec votre Président de commission pour que, demain, il porte votre parole lors de la préparation de l'Assemblée du mois de mars afin que nous puissions remédier à ce problème pour la commission des Lois.

Je vous remercie.

PRESENTATION DE LA SYNTHESE DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES, DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'AUDIOVISUEL

Monsieur le Président

J'en profite pour remercier Monsieur Olivier BOLVIN qui est avec nous et qui, depuis le début de la session, photographie nos travaux afin de donner plus de vie à notre site Internet et plus de visibilité à l'ensemble des conseillers. Donc, puisqu'il est là en action, je le signale.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur John MAC COLL, Président de la commission des Affaires culturelles, de l'Enseignement et de l'Audiovisuel.

Monsieur John MAC COLL, Président de la commission des Affaires culturelles, de l'Enseignement et de l'Audiovisuel

Merci, Monsieur le Président.

Cher collègues, chers amis, tout d'abord mes remerciements d'usage aux membres de la commission toujours assidus et fidèles même par jours de grève, à notre Rapporteur général, Dominique DEPRIESTER qui a bien pris la mesure de sa tâche, et notre administratrice Martine RUSSET, surtout dans le cadre de la préparation et du suivi de nos travaux.

À l'occasion de cette session, nous avions pensé auditionner les deux parlementaires, la Députée Geneviève COLOT et la Sénatrice Sophie JOISSAINS. Comme elles avaient pris le soin de venir nous consulter au Bureau de mai et étant donné que la présentation de leur rapport sur la PEC au Président de la République a été différée à octobre, nous proposons de les auditionner en mars prochain.

La reconnaissance des diplômes et des certifications a été un vrai problème. Nous avons eu un débat intéressant avec Monsieur Roger PILHION et Madame Françoise PROFIT du Centre international d'études pédagogiques. Nous avons été confortés cette fois-ci par les propos de Madame DESCOTES, la directrice de l'AEFE en ce qui concerne le budget opérationnel de l'Agence, programme 185. Ce budget est maintenant programmé au niveau de 420 millions d'euros par an sur les trois prochaines années. Vous savez, cela a été une résolution forte de la part de cette Assemblée, y compris en mars dernier, parce que c'est en général en mars, dans le cadre du rapport que nous votons des résolutions. En règle générale, je fais un point sur cette chose. Si nous faisons une résolution forte, je pense que nous serons entendus. Nous aurons un message très fort et nous aurons une réponse qui sera appropriée.

Nous espérons qu'il en sera de même en ce qui concerne l'aide à la scolarité. J'ai voulu que vous soyez tous à jour en ce qui concerne les chiffres concernant ce budget. C'est la raison pour laquelle j'avais demandé, appuyé par les membres de la commission, à Monsieur MASSIN de nous préparer bien à l'avance de notre session, la note de synthèse que les membres de la commission ont reçue bien avant la session. J'ai également demandé au Secrétariat général d'en envoyer une copie à vous tous.

Quant à l'audiovisuel extérieur, nous avons apprécié l'intervention de Canal Overseas par Monsieur TRONC, président et Monsieur MISLER. Et, bien sûr, la visite à TV5 Monde où nous avons reçu un accueil très chaleureux de la Directrice générale, Madame Marie-Christine SARAGOSSE et de son équipe qui nous ont fait une remarquable présentation sur la qualité de TV5 Monde et de ses derniers développements.

Bien sûr, les amis, nous sommes ici dans le cadre de la remise d'une synthèse. En ce qui concerne nos travaux, nous continuerons certainement à être vigilants en ce qui concerne l'évolution de certaines mesures en faveur de l'enseignement français à l'étranger en particulier, le budget d'aide à la scolarité, la mise en place de l'Institut français et, bien sûr, l'audiovisuel extérieur.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur Dominique DEPRIESTER, Rapporteur de la commission des Affaires culturelles, de l'Enseignement et de l'Audiovisuel.

Monsieur Dominique DEPRIESTER, Rapporteur de la commission des Affaires culturelles, de l'Enseignement et de l'Audiovisuel

Merci, Monsieur le Président.

Notre commission s'est particulièrement intéressée, lors de cette session, aux domaines de l'enseignement et de l'audiovisuel.

À propos de l'enseignement, elle s'est intéressée à la reconnaissance des diplômes et des certifications. Elle a auditionné pour cela Monsieur Roger PILHION qui est le directeur du Centre international d'études pédagogiques (CIEP). La personne du département reconnaissance des diplômes au sein de cette institution est Madame Françoise PROFIT.

Le CIEP est un établissement public administratif sous tutelle du ministère de l'Education nationale. Son activité s'articule autour de deux pôles. L'éducation, d'une part, puisque c'est l'établissement public de référence à l'international chargé de valoriser l'expertise pédagogique éducative française à l'étranger ; acteur de la coopération éducative. Mais aussi dans le cadre des langues, puisque c'est le CIEP qui assure la gestion pédagogique et administrative des certifications de français langue étrangère (DALF et DELF). D'autre part – c'est un domaine qui nous intéresse davantage – le CIEP est chargé de la délivrance, pour les diplômes étrangers, d'attestations de comparabilité qui évaluent le diplôme soumis par rapport au système français. Il fournit aussi des informations sur l'exercice des professions réglementées en France et sur les processus de reconnaissance des diplômes à l'étranger.

Le CIEP est le relais français du réseau ENIC NARIC qui est un réseau d'agences installé dans tous les pays de la région Europe au sens de l'UNESCO puisque c'est l'UNESCO et le Conseil de l'Europe qui gère cela. Il est donc en charge de la

reconnaissance professionnelle et académique des différents diplômes de la zone. Donc, le CIEP est certes chargé de la validation des diplômes étrangers en France, mais par contre, il peut également servir d'appui pour se renseigner sur les formalités d'équivalence dans les autres pays ou encore entrer en contact dans un des points d'accès, un correspondant du réseau par ailleurs. Nous vous avons également fourni le site Internet et le contact afin d'obtenir ces informations.

Ensuite, nous nous sommes intéressés – comme nous le faisons à chaque session – au défi de l'enseignement français à l'étranger. Nous avons donc reçu Madame DESCOTES, la Directrice de l'AEFE avec une grande partie de son équipe, en particulier Madame Raphaëlle DUTERTRE qui est chef de Cabinet, mais également chargée des relations avec les élus donc, certainement une personne précieuse dans nos relations avec l'Agence. Pour Madame la Directrice, l'AEFE est confortée dans son positionnement, ses orientations et ses moyens. En effet, la loi sur l'action culturelle extérieure votée au mois de juillet ne modifie pas les statuts de cet opérateur. Ses moyens budgétaires sur le programme 185, qui correspond au fonctionnement des établissements, sont eux aussi confirmés. Le contrat d'objectifs et de moyens n'a pas encore été négocié avec la tutelle, mais le plan d'orientation stratégique, qui a été voté au Conseil d'administration de l'Agence au printemps dernier est déjà mis en œuvre. Deux priorités essentielles parmi quatre : la qualité de l'offre pédagogique, l'enseignement des langues, des sciences, l'évolution de l'évaluation par exemple et la modernisation du réseau avec, par exemple, le statut des établissements, la gouvernance des comités de gestion et des associations de parents d'élèves. Je crois qu'il doit encore rester des plaquettes dans l'entrée avec l'ensemble du plan d'orientation stratégique de l'AEFE.

En ce qui concerne la gestion des personnels de l'AEFE, le plafond d'emploi est maintenu pour cette année. Cela signifie que le nombre de personnels expatriés ne diminuera pas cette année. Il s'agit donc d'une bonne nouvelle.

Au niveau des rémunérations, l'avantage familial a été réactualisé eu mai dernier et une réflexion sur une gestion plus souple de l'ISVL (indemnité supplémentaire de vie locale) ou voire de la mise en place d'éléments complémentaires de rémunération est en cours pour tenir compte de l'évolution des coûts de la vie dans certains pays. En effet, dans certains pays, lié à la dévalorisation de l'euro cette année, certaines personnes se sont retrouvées avec des traitements amputés. Le traitement des recrutés locaux devra également s'améliorer puisqu'un vade-mecum est en cours d'élaboration et est destiné au comité de gestion pour uniformiser le traitement de ces personnels.

Les liens avec les établissements homologués se formalisent puisque maintenant l'AEFE est chargé de la procédure d'évaluation en amont, lors de la préparation du dossier. Pour les homologués, l'AEFE se veut maintenant un prestataire de service, faisant payer des services à la carte, en quelque sorte.

À propos de l'immobilier, un schéma de programmation immobilière a été remis cet été à l'agence France Domaines, c'est-à-dire l'agence chargée du patrimoine immobilier. Beaucoup de questions ne trouveront leurs réponses que dans plusieurs mois. J'espère donc que nous pourrons faire un point à ce sujet au mois de mars.

Quelques échos du réseau, comme dit Madame DESCOTES. Les résultats au baccalauréat ont encore progressé en juin 2010. Nous sommes à plus de 95 % de réussite mondiale en moyenne. Davantage d'élèves sont candidats à une admission dans l'enseignement supérieur français. Les effectifs ont encore progressé d'environ 4 % en moyenne. La rentrée est calme ; tous les établissements ouverts, notamment deux nouveaux établissements livrés à Dakar et au Hô Chi Minh Ville. Les travaux et les projets de travaux sont nombreux. Le rapport du mois de mars en donnera une liste plus exhaustive.

Le 20ème anniversaire de l'Agence a été l'occasion de programmer de nombreuses manifestations pédagogiques.

Enfin, dernière information liée à l'Agence, l'Association mondiale des anciens élèves a tenu son premier conseil d'administration le 9 juillet dernier.

Nous avons ensuite entendu Monsieur Jean-Luc MASSIN, qui est le chef du service des bourses de l'Agence pour traiter des aides à la scolarité. Nous avons tous été destinataires d'une note sur l'état des dispositifs d'aide à la scolarité à cette rentrée. Donc, j'essaierai simplement de reprendre les éléments les plus marquants.

Le nombre de dossiers déposés est en augmentation : + 5 % pour les demandes de bourses, + 24 % pour les demandes de prises en charge. Nous mettons cela en rapport avec l'effort des postes établissements vers les familles, mais aussi les engagements des entrepreneurs individuels.

Le nombre d'aides accordées, lui, n'augmente pas dans les mêmes proportions, puisque le nombre de bourses supplémentaires ne varie que de 1 % contre près de 20 % pour les prises en charge. Le montant des bourses est lui en hausse de 3,4 % dans les pays du rythme nord, en baisse de 5 % dans les pays du rythme sud. Il faut voir, dans le décalage entre le nombre de dossiers déposés et les aides accordées, l'effet des mesures de régulation qui ont été décidées au début de l'année, ainsi que les rejets et les ajournements qui ont été plus fréquents pour la commission locale de bourses. Parfois 25 ou 30 % des dossiers étudiés. Cela laisse par contre une petite inconnue, puisque cela voudra dire aussi que le bilan global de la campagne dans les pays du rythme nord ne pourra se faire qu'après la CLB2 étant donné qu'une partie des dossiers vont revenir en CLB2.

Les mesures de régulation budgétaire ont permis une économie totale d'environ 2,7 millions d'euros. C'est la modification du coefficient K et la cristallisation de la prise en charge qui a eu l'impact le plus important. Nous rappelons que la commission s'était prononcée contre ces mesures de régulation.

Il faut également noter l'impact défavorable de l'évolution des taux de change cette année, puisqu'à la rentrée, l'AEFE a versé la moitié des frais de scolarité aux établissements, ce qui entraîne un surcoût de 3,7 millions d'euros. C'est assez énorme, puisque cela correspond quasiment à 1 000 bourses qui passent comme cela simplement à cause de l'effet de change. L'Agence dispose à ce jour d'une dotation de 100,5 millions d'euros après régulation budgétaire. Le coût total estimé de l'aide à la scolarité devant se porter cette année à 107 millions d'euros.

Les prévisions de l'exercice budgétaire des prochaines années montrent que sans modification du dispositif le déficit entre la dotation et le coût de la mesure s'élèverait à 61 millions d'euros en 2013, d'où l'inquiétude d'une partie de notre commission.

Nous n'avons pu recevoir les parlementaires – Mesdames COLOT et JOUASSINS – dont les conclusions du rapport sur l'avenir de la prise en charge ne sont pas encore connues. La commission souhaiterait être destinataire le plus rapidement possible, dès sa publication.

S'agissant de l'audiovisuel extérieur, nous avons reçu Monsieur Jean-Noël TRONC, qui est le Président directeur général de Canal + Overseas, ainsi que son directeur des relations extérieures, Monsieur Blaise MISLER. C'est une filiale du groupe Canal + qui est en charge de l'international et de l'outremer. Le métier de l'entreprise est donc l'implantation de bouquets satellitaires de chaînes de télévision, c'est-à-dire qu'elle édite ou achète des droits de programmes, les regroupe en bouquets et en assure la diffusion technique vers les satellites et la commercialisation, parce qu'il s'agit toujours de chaînes payantes. Canal + Overseas édite plus d'une vingtaine de chaînes destinées à l'outremer français, à la Pologne, à l'Afrique et bientôt au Vietnam. Elle diffuse plus de 300 chaînes sur cinq continents par l'intermédiaire de sept satellites. Canal + Overseas est présent en Pologne, dans plus de 40 pays d'Afrique subsaharienne, le Maghreb, l'Océan Indien, les Caraïbes, le Pacifique sud et le Vietnam.

La société revendique 2,5 millions d'abonnés. Son audience est certainement supérieure à cause du piratage des décodeurs. La société estime être un acteur majeur du dispositif audiovisuel extérieur français en donnant accès, dans ses bouquets, à des chaînes de langue française. En effet, plus de la moitié des pays membres de l'Organisation internationale de la francophonie reçoivent ces programmes et dans 23 États dont le français est la langue officielle. Donc, quasiment 80 % de ces pays ont accès aux bouquets de Canal+ Overseas. Nous pouvons dire qu'à ce titre, Canal+ Overseas joue un rôle dans le rayonnement de la francophonie et de la diversité audiovisuelle. Le continent africain est le cœur de stratégie de croissance de l'entreprise. Le PDG doit sceller ses difficultés d'installation en Inde ou en Chine, par exemple, et la concurrence très forte des chaînes panarabes dans le Maghreb.

Il s'agit – ce qui peut sembler être paradoxal – d'une société privée ayant pris conscience d'avoir une mission de service public. Son PDG appelle à une évolution du modèle d'organisation de l'audiovisuel extérieur en intégrant plus de souplesse, proposant, par exemple, l'octroi de subventions publiques transitoires pour le lancement de chaînes d'intérêt général francophones. Par exemple, une chaîne francophone au Vietnam, ou encore des programmes pédagogiques en français sur le continent africain.

Ensuite, nous nous sommes déplacés au siège de TV5 Monde et nous avons visité la régie de diffusion mondiale et le studio de télévision. Marie-Christine SARAGOSSE nous a reçus, ainsi qu'une partie de son équipe. Nous nous sommes plus particulièrement intéressés au développement du multimédia de la chaîne, puisque c'est un des objectifs de son plan d'orientation, ainsi qu'aux nouveaux dispositifs d'apprentissage du français et à l'évolution de sa distribution.

Le site Internet de TV5 Monde s'est enrichi et est devenu un véritable portail donnant accès à un grand nombre de sites. Par exemple, un site de vidéos à la demande permettant l'achat ou la location de films et de documentaires en français, donc francophones. La chaîne travaille aussi à pouvoir offrir une offre tarifaire adaptée aux centres culturels, instituts et alliances françaises. Un site est également dédié aux programmes jeunesse. Il est gratuit et sans publicité. Il reprend les émissions jeunesse de la chaîne. Il existe cependant une petite difficulté. En effet, pour des problèmes d'acquisition de droits, le site est ce que l'on appelle géobloqué, c'est-à-dire qu'il n'est pas visible de tous les pays, mais TV5 assure que pour les centres et instituts, en donnant l'IP des ordinateurs du site, il est possible de les débloquer vers ces postes-là. Enfin, la création d'une chaîne Internet gratuite dédiée à l'Afrique de programmes à la demande qui présente les facettes de l'Afrique contemporaine, créative et en mouvement ; chaîne qui est également géobloquée dans quelques pays. Dernier développement multimédia : la chaîne a développé un site Internet adapté aux terminaux mobiles (iPhone, etc.) en direction des voyageurs et est présente sur les réseaux sociaux tels que Facebook, Twitter et autres.

Nous voyons donc que la chaîne a investi l'ensemble des moyens de diffusion et développe une politique active de sous-titrages afin d'avoir un public élargi. Elle est à présent sous-titrée en dix langues. Cette politique semble porter ses fruits,

puisque 26 ans après sa création, cette chaîne est encore en croissance. Elle est désormais présente dans 215 foyers dans le monde et l'audience a augmenté de 4 % cette année ; progression particulièrement sensible dans le Pacifique et en Asie depuis le dédoublement du signal et un sous-titrage en japonais. TV5 Monde est donc une chaîne à part dans le paysage audiovisuel mondial, résolument au service de la francophonie, de la pédagogie du français. Elle va d'ailleurs signer des accords de partenariat avec l'AEFE, la Mission laïque et les Alliances françaises, ce dont notre commission se félicite.

Cette visite au siège nous a confortés dans l'image extrêmement positive que nous avons eue de cette chaîne et de son équipe.

Voici pour la synthèse des travaux de notre commission.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Merci, Monsieur le Rapporteur.

QUESTIONS-REPONSES

Monsieur le Président s'informe des demandes de parole. Il donne la parole à Monsieur Olivier CADIC.

Monsieur Olivier CADIC

Merci, Monsieur le Président.

Comme vous le savez et comme tout un chacun le sait, j'ai l'honneur de représenter notre Assemblée au conseil d'administration de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger. Lors du tout premier conseil, j'avais posé une question au Président. Après les commentaires sur la rentrée scolaire qui avaient été faits au sein de l'Agence, j'avais posé une question. Vous nous dites que la rentrée s'est très bien passée – nous nous en félicitons tous -, qu'un certain nombre d'élèves rentrent dans le réseau. J'avais demandé : quel est le nombre d'élèves qui ont été refusés par manque de place ? Comme tout un chacun sait, une des missions de l'AEFE est une mission de continuité du service public. Donc, normalement, les enfants devraient obtenir une place. Or, par manque de place, il est impossible de les prendre. Cela arrive à plusieurs endroits. Nous aimerions connaître, par exemple, le nombre ou le pourcentage d'élèves acceptés dans les établissements par rapport à la demande. J'avais fait cette demande. Le Président du conseil d'administration l'avait trouvée tout à fait opportune. J'ai assisté, au sein de votre commission, à la présentation de Madame DESCOTES et à celle des bourses qui a suivi. Mon honorable collègue Madeleine BEN NACEUR a bien voulu reposer cette question à Madame DESCOTES pour savoir s'il y avait des statistiques sur les élèves qui avaient été refusés. La réponse a été négative ; il n'y en a toujours pas eu.

Là, par exemple, dans le rapport, je vois :

> *Davantage d'élèves du réseau sont candidats à une admission*

Quel est le pourcentage d'élèves demandeurs ayant le baccalauréat ? Nous avions émis la demande d'obtenir des données statistiques un petit peu plus lisibles. Ce serait tout de même intéressant et pertinent pour tout le monde. C'est ma demande et je pense que si la commission pouvait s'en emparer pour faire une demande en ce sens, cela avancerait peut-être plus vite.

Merci beaucoup.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur CADIC.

Monsieur John MAC COLL

Nous prenons note, bien sûr. Mais, cher Olivier, comme tu sièges au conseil d'administration de l'Agence pour le compte de l'Assemblée, bien sûr, là encore…

Monsieur Dominique DEPRIESTER

Par contre, il y a quand même un chiffre qui est intéressant, celui inhérent au nombre de candidats aux admissions post baccalauréat. Nous sommes passés de 8 000 en 2009 à 8 500 en 2010 donc, à reporter, effectivement, au nombre d'élèves du réseau.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Madame Bérangère EL ANBASSI.

Madame Bérangère EL ANBASSI

Merci, Monsieur le Président.

J'interviens pour faire une demande de discussion d'urgence, en vertu de l'article numéro 6 de notre règlement intérieur, au nom du groupe Français du Monde qui considère les propos du Directeur des Français de l'étranger tenus ce jour en Assemblée plénière. Ces propos ont pointé les insuffisances sur les trois prochaines années de la dotation du programme 151, qui est le programme de l'aide à la scolarité. Regrettant que notre Assemblée n'ait pu entendre les conclusions du rapport parlementaire de Mesdames COLOT et JOISSAINS, se basant sur le rapport de la mission d'évaluation et de contrôle (MEC) sur l'enseignement français à l'étranger menée par Messieurs MANCEL, SCHNEIDER et FÉRON, ainsi que sur la note de synthèse du Directeur du service des bourses de l'Agence, le groupe Français du Monde demande, en application de l'article 6 du règlement intérieur de l'AFE, une discussion immédiate en séance plénière sur la nécessité d'un vote d'une motion de notre Assemblée portant sur la garantie d'une dotation budgétaire correspondant aux besoins du programme 151.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Merci, Madame EL ANBASSI.

L'article 6 du règlement intérieur prévoit que si une telle proposition est émise, nous entendons l'auteur de la demande, un orateur contre, le Président et le Rapporteur général de la commission qui sont seuls entendus. Je vais mettre ce point à l'ordre du jour, mais je vois que Monsieur NIZET a demandé la parole. Est-ce sur un point d'ordre ?

Monsieur Francis NIZET

Monsieur le Président, je me permets d'interpeller notre collègue du groupe ADFE pour contester l'usage de l'article 6 alinéa 1 dans la circonstance, puisque cet article précise qu'il s'agit d'une situation d'urgence. Je ne vois vraiment pas en quoi il y a urgence, puisque l'unité de temps est ici le mois ou la semaine pour le rendu du rapport. Par ailleurs, je crois que l'alinéa 2 précise qu'il ne s'agit absolument pas de questions de fond lorsqu'il est fait appel à cet article. Je demande à mon collègue MICHON de me soutenir dans cette intervention.

Merci.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Gérard MICHON.

Monsieur Gérard MICHON

Puisqu'il s'agit d'un point d'ordre, je ne soutiens bien évidemment personne. J'ai peur, par contre, que le règlement intérieur prévoie cette procédure. Elle le prévoit sur des domaines d'urgence. Jusqu'à preuve du contraire, je crois que nous sommes en train d'assister à un détournement de procédure et qu'il y aurait…

(Objections dans la salle).

Je suis absolument désolé. L'urgence est parfaitement définie dans un certain cadre. Nous avons un Bureau permanent qui assure la continuité des travaux dans un certain cadre. Là, nous sommes en train de vouloir discuter en Assemblée plénière de quelque chose dont l'urgence n'est pas établie. La preuve en est que chacun des conseillers est au courant des éléments de base. C'est donc un problème de fond qui n'a rien à voir avec l'urgence. Je dénonce donc un détournement de procédure.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Merci.

Je lis l'article 6 :

> *Un débat engagé sur une demande de discussion immédiate ne peut jamais porter sur le fond. L'auteur de la demande, un orateur contre, le Président et le Rapporteur général de la commission sont seuls entendus.*

Par conséquent, il ne peut y avoir d'autre prise de parole maintenant que celle du Président et du Rapporteur de la commission. Donc, je donne la parole à Monsieur John MAC COLL.

(Manifestations dans la salle).

Monsieur Francis NIZET

Point d'ordre supplémentaire. Je parle en tant que vice-président de la commission.

Monsieur le Président

Monsieur John MAC COLL, vous avez la parole.

Monsieur Francis NIZET

Point d'ordre supplémentaire Monsieur le vice-président.

Monsieur le Président

Ecoutez, je ne fais qu'appliquer le règlement.

(Manifestations dans la salle).

Monsieur Francis NIZET

Point d'ordre supplémentaire Monsieur le Président.

Monsieur le Président

Je note que Monsieur John MAC COLL ne souhaite pas prendre la parole.

Monsieur John MAC COLL

Si.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur John MAC COLL.

(Manifestations dans la salle).

Monsieur le Président

Monsieur NIZET. Je note que Monsieur John MAC COLL ne s'exprime pas.

Monsieur Francis NIZET

En tant que vice-président de la commission, je précise que cette question de fond a été débattue en toute démocratie…

Monsieur le Président

Ce n'est pas un point d'ordre.

Monsieur Francis NIZET

… en commission et que ce point…

Monsieur le Président

Monsieur NIZET, ce n'est pas un point d'ordre.

Monsieur Francis NIZET

… a été écarté en commission. Voilà le point d'ordre supplémentaire.

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur John MAC COLL.

(Manifestations dans la salle).

Monsieur John MAC COLL

S'il vous plaît les amis, ce point a été évoqué en commission. Nous avons eu une discussion à ce sujet. Chaque membre est libre de s'exprimer. Il a été demandé peut-être de faire quelque chose, j'utilise le terme *light* motion ou ce genre de choses à cette occasion pour faire remarquer qu'il y avait vraiment un déficit entre les projections de la dotation concernant le budget d'aide à la scolarité et le coût estimé. J'ai fait remarquer quand même – et la majorité de la commission m'a suivi – que nous étions dans l'attente de la présentation du rapport des deux parlementaires. Donc, ce n'est pas la peine de faire quelque chose de *light* juste pour le faire, juste pour noter notre inquiétude. J'en prends note, mais – je l'ai dit – nous serons définitivement mieux éclairés lorsque les conclusions du rapport seront disponibles. Autrement, c'est juste une flèche dans le noir. Même si nous disons notre inquiétude, bien sûr, cela fait 20 ans que je siège dans cette Assemblée, cela fait 20 ans d'inquiétudes. Je peux vous dire qu'à chaque fois grâce au Directeur de la Direction des Français de l'étranger, et en particulier Monsieur SAINT-PAUL, ils font l'effort de trouver les fonds de tiroirs quelque part pour trouver les quelques millions, mais tout gouvernement de gauche ou de droite ont pu trouver et financer un déficit quelque part. Même lorsque des gels sont intervenus, nous y sommes arrivés. J'ai essayé de faire entendre une voix sage, si l'on peut dire et d'attendre notre session de mars où nous pourrons, en toute objectivité, si tel est le cas, pas de faire une motion ou ce genre de choses, mais peut-être une résolution. J'ai entendu, mais les membres de la commission à majorité m'ont suivi et donc, ce vœu n'a pas eu lieu.

Voilà, c'est ce que je dis.

Monsieur le Président

Merci. J'ai bien enregistré cette demande de discussion d'urgence. Le Président de la commission s'est exprimé. Un orateur pour est assez facile à déterminer puisque le groupe ADFE a déposé une demande. Il est plus difficile de demander l'expression d'un orateur contre unique.

(Manifestations dans la salle).

Oui, j'ai bien noté la demande de prise de parole.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Gérard MICHON.

Monsieur Gérard MICHON

L'argument de détournement de procédure est établi par le simple fait que la majorité de cette Assemblée n'a pas été avertie dans des délais suffisants, même pour désigner l'orateur contre. J'ajoute que le débat et le point d'ordre préalable – et s'il faut faire une question préalable, je vous rappelle qu'elle passerait même devant la demande de discussion d'urgence – sont établis par le Président de la commission qui lui-même vient de dire que l'urgence n'est pas établie par le débat qui a eu lieu à l'intérieur de la commission et peut être reporté à mars. Si nous avons besoin d'un point supplémentaire, nous avons le représentant de l'État, Monsieur SAINT-PAUL qui peut donner…

Monsieur le Président

Monsieur MICHON, je suspens la séance pour deux minutes afin de donner aux Présidents des deux groupes et des non-inscrits la possibilité de se concerter pour définir un orateur contre. La séance est suspendue.

Monsieur Gérard MICHON

Je termine mon point d'ordre.

Monsieur le Président

La séance est suspendue.

Monsieur Gérard MICHON

Mon point d'ordre n'est pas terminé.

Monsieur le Président

Non. Il n'y a pas de point d'ordre.

Monsieur Gérard MICHON

C'est plus qu'un détournement de parole, cela s'appelle de la cavalerie !

Monsieur le Président

Il y a eu discussion. La séance est suspendue pour deux minutes.

Monsieur Gérard MICHON

Cela s'appelle de la cavalerie !

Monsieur le Président

Et je demande aux groupes qui ne soutiennent pas cette demande de se concerter pour déterminer un orateur contre.

Monsieur Gérard MICHON

Avant ceci, il faut établir l'urgence de la discussion.

Monsieur le Président

Vous n'avez plus la parole.

Monsieur Gérard MICHON

L'urgence de la discussion fait partie du point d'ordre.

Monsieur le Président

Vous n'avez plus la parole.

Monsieur Gérard MICHON

La demande n'est pas recevable si la discussion n'est pas urgente.

Monsieur le Président

Je demande au groupe Union pour la majorité présidentielle…

Monsieur Gérard MICHON

Cela s'appelle de la cavalerie !

Monsieur le Président

… et aux non-inscrits de se concerter afin, dans la mesure du possible, de choisir un orateur contre. La séance est suspendue.

(Suspension de séance).

Monsieur le Président

Après échange avec les Présidents de groupes, je vous invite à revenir. La séance est à nouveau ouverte. Je vous rappelle que nous avons une proposition de discussion d'urgence déposée par le groupe Français du Monde - ADFE. Il s'agit donc d'un ajout à l'ordre du jour. L'article 6 de notre règlement intérieur prévoit que dans ce cas, quatre personnes peuvent être entendues : l'auteur de la demande, un orateur contre, le Président de la commission et le Rapporteur de la commission. Je demande d'abord aux deux coprésidents du groupe et au président du groupe Majorité présidentielle dans quelle direction ils souhaitent s'exprimer et s'il y a un consensus pour proposer un orateur contre.

Monsieur Gérard MICHON

En concertation avec les Présidents désignés, j'ai été nommé contre orateur.

Monsieur le Président

Merci Monsieur MICHON. Je donne la parole dans l'ordre indiqué dans le règlement intérieur. Par conséquent, je donne la parole à l'orateur désigné par l'auteur de la demande, Madame EL ANBASSI.

Madame Bérangère EL ANBASSI

Merci, Monsieur le Président.

Je remarque que je ne suis pas complètement à côté de la « plaque », puisque la commission des Finances et des Affaires économiques a également fait un vœu, son vœu numéro 2, qui concerne le programme 151 et qui demande que des moyens budgétaires soient alloués. Nous sommes toujours sur le programme 151 qui comprend une aide à la scolarité. Pour l'instant, si vous regardez la note de synthèse de Monsieur MASSIN, aux pages 15 et 16, vous pouvez constater qu'il y a un gros différentiel entre la dotation prévue et les coûts estimés pour 2011, 2012 et 2013. Comme le budget va être voté, autant que nous servions à quelque chose et que nous pointions simplement du doigt par une motion en session plénière qui nous donner tout notre poids pour dire : « Attention, les projections, il y a un différentiel qui va jusqu'à 63 millions en 2013 ». C'est simplement cela que je demande. Je demande simplement de faire une motion toute simple. Je vais vous la lire et après je me tais :

> *L'Assemblée des Français de l'étranger, réunie en séance plénière dans sa 13ème session, considérant les propos du Directeur des Français de l'étranger tenus ce jour en Assemblée plénière qui ont pointé les insuffisances sur les trois prochaines années de la dotation du programme 151 aide à la scolarité, regrettant que notre Assemblée n'ait pu entendre les conclusions du rapport parlementaire de Mesdames COLOT et JOISSAINS, se basant sur le rapport de la mission d'évaluation et de contrôle sur l'enseignement français à l'étranger menée par Messieurs SCHNEIDER, FÉRON et MANCEL, ainsi que sur la note de synthèse du Directeur du service des bourses de l'Agence selon la quelle même en limitant la prise en charge aux classes de lycée, 7 millions feront défaut en 2011, 38 millions en 2012 et 61 millions en 2013, nous demandons simplement que le budget consacré à l'aide à la scolarité évolue en fonction des besoins avérés des familles.*

C'est tout ce que je vous propose. Je pense que nous pourrions avoir un consensus là-dessus.

(Applaudissements).

Monsieur le Président la remercie et donne la parole à Monsieur Gérard MICHON.

Monsieur Gérard MICHON

Merci, Monsieur le vice-Président.

Nous sommes saisis d'une demande de débat dans un cadre d'urgence qui, je vous le rappelle, permettrait uniquement un orateur pour et un orateur contre. Dans un cadre où nous sommes précisément au milieu d'une intervention de deux parlementaires qui n'ont pas encore rendu leur rapport, les chiffes qui nous sont cités, qui sont des prévisions, etc., nous ne sommes pas en mesure, en quelques minutes, simplement de vérifier les quelques chiffres qui sembleraient corrects, mais qui n'ont pas fait l'objet d'une étude attentive de la part de la moitié de cette Assemblée qui a été saisie par surprise d'une demande de débat d'urgence dans un cadre qui me semble juridiquement être un cas d'école d'un détournement de procédure.

(Applaudissements).

C'est un détournement de procédure, je suis absolument désolé. Nous allons être obligés de voter contre, non pas sur le fond d'un débat, mais pour que le débat ait lieu. Vous êtes en train de mettre sur le tapis une procédure qui, contrairement à ce que vous voulez bien faire croire, c'est-à-dire d'avoir l'approbation d'une Assemblée d'élus, dénature la vocation de notre Assemblée en ne permettant pas d'utiliser le temps qui est raisonnable à la réflexion et interfère dans les procédures dont la moindre n'est pas que nous sommes dans l'attente d'un rapport qui a été demandé par le Président de la République à deux parlementaires. Le fait de maintenir cette demande fait que vous nous mettez dans l'obligation de nous opposer à votre demande et à tout texte, parce qu'il est évident que le fond du sujet ne justifie pas la procédure que vous utilisez et de la procédure que vous détournez.

(Applaudissements).

Donc, je demande à mes amis qui m'ont nommé comme orateur de malheureusement voter contre tout texte sur ce sujet.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur John MAC COLL.

Monsieur John MAC COLL

Je reste fidèle à ce que j'ai dit. Cette question a été évoquée en commission et je le répète, nous devons attendre les conclusions du rapport des deux parlementaires pour un meilleur éclairage en ce qui concerne les projections de chiffres. Ce n'est pas la peine en ce qui concerne l'efficacité de la chose, parce que même si l'on fait quelque chose de très léger qui peut recueillir un consensus comme une motion ou un vœu, je pense qu'il est beaucoup plus utile de faire une résolution, si besoin est, au mois de mars. Nous serons définitivement mieux éclairés et je reste donc fidèle à cette logique.

(Applaudissements).

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur Dominique DEPRIESTER.

Monsieur Dominique DEPRIESTER

En fait, je pense qu'il y a tout de même un caractère d'urgence. En effet, le projet de loi de finance doit quand même être discuté très prochainement. Je trouve quand même assez gênant que notre Assemblée ne se soit pas prononcée sur les budgets alloués à l'aide à la scolarisation rien que pour l'année prochaine, puisque l'année prochaine, de toute façon, nous sommes déjà à un coût estimé des aides à la scolarité de 126 millions. Donc, il y a quand même urgence à réagir. Cela m'embêterait quand même que notre Assemblée ne se prononce pas sur cela avant le vote de la loi de Finances.

Monsieur FRASSA, c'est extrêmement intéressant, parce qu'un argument qui a été utilisé lors de la commission était de dire qu'en septembre nous rendions une synthèse. Or, il n'y a pas de dispositif de vote après les synthèses. Je crois que c'est vous, Monsieur le Sénateur, qui avez évoqué cela en Conférence des vice-présidents élargie.

Etant donné que d'autres commissions ont ajouté le dispositif de vote à la fin de la synthèse, pourquoi n'avons-nous pas utilisé ce même dispositif ? Je crois que c'est aussi un argument que l'on peut utiliser. Cela témoigne aussi de notre grande inquiétude face à ce problème du financement des aides à la scolarité. Oui, c'est urgent, parce que nous voyons bien que c'est un point extrêmement sensible et que l'avenir de ce réseau en dépend. Donc, oui, c'est urgent à mon sens.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Merci, Monsieur le Rapporteur.

Monsieur le Président met aux voix la demande de discussion immédiate. La demande de mise en discussion immédiate est rejetée avec 57 voix pour et 78 voix contre.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Bruno DELL'AQUILA.

Monsieur Bruno DELL'AQUILA, membre élu de la circonscription de Djibouti

Merci, Monsieur le Président.

Quand j'ai demandé la parole, je ne savais pas que nous allions naviguer dans les hautes sphères de la procédure. Donc, je vais être beaucoup plus terre-à-terre. Il y a une grosse coquille. Sur l'indemnité qui est servie aux enseignants, nous sommes tous d'accord pour leur en donner une supplémentaire, mais je pense qu'elle est simplement spécifique, l'ISVL. Ce n'est pas grand-chose, mais je pense que c'est une grosse coquille.

Monsieur Dominique DEPRIESTER

Non.

Monsieur Bruno DELL'AQUILA

Est-elle supplémentaire ou spécifique ?

Monsieur Dominique DEPRIESTER

Il y a bien les deux choses. Il est question de réforme de l'ISVL et de rajouter peut-être une partie supplémentaire qui peut être versée localement. Enfin, je crois que la discussion est tout à fait en cours. Donc, ce sont bien les deux dispositifs qui entrent en ligne de compte. Ce n'est pas une coquille.

Monsieur le Président donner la parole à Monsieur Georges MOSSER.

Monsieur Georges MOSSER

Merci.

À la page 4 du document de synthèse, il y a un titre qui est :

> *L'enseignement, reconnaissance des diplômes.*

Là, se pose un problème de vocabulaire. Ainsi, il s'agit de savoir s'il ne vaudrait pas mieux utiliser :

> *Équivalence des diplômes.*

Plutôt que :

> *Reconnaissance.*

Parce que, par exemple, en Amérique du Nord, le baccalauréat existe et il y a un risque de confusion. Ce n'est pas du tout le même diplôme. Il faut donc trouver une équivalence.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Madame Joëlle VALÉRI.

Madame Joëlle VALÉRI, membre élu de la circonscription de Libreville

Merci, Monsieur le Président.

Je souhaitais avoir une petite précision s'agissant de la réactualisation de l'avantage familial qui a été mentionné dans le rapport. Récemment, j'ai reçu des courriels d'enseignants qui viennent d'apprendre que leur avantage familial avait été revu à la baisse. Je voulais avoir des précisions à ce sujet, si vous en avez.

Monsieur le Président la remercie et donne la parole à Monsieur Dominique DEPRIESTER.

Monsieur Dominique DEPRIESTER

Non, je n'ai pas de réponse à donner en tant que Rapporteur, puisque cela n'a pas été évoqué lors de la réunion de la commission.

Par contre, sur la différence entre l'équivalence et la reconnaissance, ce sont bien deux dispositifs qui, en fait, sont différents, puisque l'équivalence, en fait, est une recherche dans deux diplômes d'équivalents terme à terme de différentes

unités de valeur alors que lorsqu'il est question de reconnaissance, c'est plutôt dans l'Union européenne. Il s'agit de vraiment chercher à globaliser l'acquisition de compétences communes entre deux diplômes sans recherche absolue d'équivalents terme à terme dans les parcours de formation. Donc, ce sont deux dispositifs différents.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur le Rapporteur.

Monsieur Georges MOSSER

Je reviens sur la confusion qu'il peut y avoir pour des personnes qui vont arriver au Québec, par exemple, en disant : « J'ai mon baccalauréat ». Le baccalauréat, ce n'est pas du tout le même diplôme au Québec. Donc là, il y a un problème de synonyme trompeur.

Monsieur Dominique DEPRIESTER

Je n'ai pas de réponse.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur MOSSER. Monsieur le Président, Monsieur le Rapporteur, souhaitez-vous compléter ou réagir ?

Monsieur John MAC COLL

Non.

Monsieur le Président

Je n'enregistre pas d'autre demande de prise de parole. Je remercie le Rapporteur et le Président pour la présentation des travaux de leur commission.

Madame Anne-Marie DESCOTES souhaitait prendre la parole à la fin des travaux de cette commission. Donc, je vous cède la parole, Madame.

Madame Anne-Marie DESCOTES

Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Un mot pour saluer l'action de votre Président John MAC COLL. Vous avez beaucoup entendu dire – parce que je ne cesse de le répéter – que l'AEFE a 20 ans en 2010, mais ce que vous ne savez pas, c'est que John MACL COLL a aussi 20 ans en tant que Président de cette commission Education, Culture. Je crois qu'il est dans sa 20ème année.

Monsieur le Président

Quand même pas.

Madame Anne-Marie DESCOTES

Non, il n'est pas dans sa 20ème année. Alors, j'ai mas calculé peut-être. Il n'y a que 19 ans. Donc, écoutez…

Monsieur John MAC COLL

20 ans à l'Assemblée.

Madame Anne-Marie DESCOTES

20 ans à l'Assemblée des Français de l'étranger et donc, 19 ans à la tête de cette commission. Je crois pouvoir dire que dans la conduite de vos travaux, nous avons toujours eu – je parle au nom de mes prédécesseurs également – un travail extrêmement constructif sur toutes les questions qui nous concernent. Je sais à quel point, pour l'ensemble de l'Assemblée, les questions d'éducation sont importantes. Elles le sont évidemment pour nous et nous essayons donc de vous servir et de dialoguer de la manière la plus utile et la plus constructive en vous expliquant nos contraintes et en sollicitant votre soutien qui, comme je l'ai dit hier, nous est toujours accordé. Nous savons l'apprécier, nous savons combien il est précieux ici et bien sûr sur le terrain.

Pour vous remercier, en cette année de 20ème anniversaire de l'AEFE, Monsieur le Président, je souhaitais vous remettre la médaille des 20 ans de l'AEFE. Merci beaucoup.

(Applaudissements).

Monsieur John MAC COLL

Vous savez tous, les amis, que cette reconnaissance est aussi une reconnaissance envers vous. En ce qui me concerne, c'est un feu sacré qui brûle toujours. Merci encore.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Merci, Monsieur le Président. Merci, Monsieur le Rapporteur. Nous passons à la séance des questions orales et des questions d'actualité.

SEANCE DES QUESTIONS ORALES ET D'ACTUALITE

Monsieur le Président

Nous passons à la synthèse des questions orales et d'actualités. Nous avons 25 questions orales et 6 questions d'actualité. La fin des travaux est annoncée à 18 heures 30. Je remercie Monsieur le Directeur des Français à l'étranger et de l'administration consulaire et Madame Anne-Marie DESCOTES d'être à nos côtés pour débattre de ces questions orales.

QUESTIONS ORALES

Question orale n°1 de Monsieur Jean-Yves LECONTE, membre élu de la circonscription électorale de Vienne, relative à l'enveloppe des bourses et revenus des Français de l'étranger.

Question orale n°2 de Monsieur Jean-Yves LECONTE, membre élu de la circonscription électorale de Vienne relative aux modifications des instructions de l'AEFE.

Monsieur le Président

J'avoue que je n'ai pas encore lu la réponse, que je viens de recevoir. Je vais malheureusement passer sur ces questions, n'ayant pas eu le temps de prendre connaissance des réponses.

Je vois toutefois qu'il y a de longs tableaux. Je remercie en tout cas l'Agence d'avoir répondu précisément à ces questions. Je ferai part de mes remarques plus tard.

Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°3.

Question orale n°3 de Madame Martine DJEDIDI, membre élu de la circonscription électorale de Tunis, relative aux modalités d'admission dans le réseau AEFE.

Madame Martine DJEDIDI ne souhaitant pas faire de commentaire sur la réponse apportée, le Président indique que l'on passe à la question n°4.

Question orale n°4 de Madame Gloria GIOL-JERIBI, membre élu de la circonscription électorale de Tunis, relative à la déscolarisation d'enfants des établissements scolaires du réseau AEFE.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Tanguy LE BRETON.

Monsieur Tanguy LE BRETON

Merci, Monsieur le Président.

Oui, nous sommes satisfaits de la réponse, qui apporte quand même beaucoup d'éléments aux interrogations posées. Cela pose quand même le problème délicat des enfants qui sont déscolarisés en raison d'un défaut de paiement de leurs parents. La réponse n'est pas complète sur ce point. Il nous faut encore essayer d'y réfléchir ensemble. Je pense ici à notre commission et donc à nos travaux futurs. Comment mettre en œuvre un système qui permette de faire en sorte que les défauts de paiement des parents ne pénalisent pas les enfants et que de fait, ils soient déscolarisés ? Faut-il penser à une solution locale avec une caisse de solidarité ? Faut-il penser à un système de fonds de solidarité au niveau des bourses ? Je ne le sais pas, mais je pense qu'il appartient à la commission d'y réfléchir dans les prochains mois. Car ce sujet sensible pénalise les enfants dans les écoles françaises à l'étranger.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Madame Anne-Marie DESCOTES.

Madame Anne-Marie DESCOTES

C'est en effet une piste à creuser. Nous-mêmes ne sommes pas toujours très satisfaits de la façon dont cela se passe. Nous essayons de le faire de la manière la plus discrète et pédagogique possibles, de prévenir. Mais, à un moment, il faut malheureusement prendre ce type de décisions. Alors, en concertation avec vous, peut-être pouvons-nous revoir les étapes qui mènent jusqu'à cette décision, comment mieux les anticiper et peut-être y remédier autrement.

Monsieur le Président la remercie et indique que l'on passe à la question n°5.

Question orale n°5 de Madame Martine DJEDIDI relative à l'AEFE, membre élu de la circonscription électorale de Tunis, commissions d'affectation dans les établissements du réseau.

Madame Martine DJEDIDI ne souhaitant pas faire de commentaire sur la réponse apportée, le Président indique que l'on passe à la question n°6.

Question orale n°6 de Monsieur Tanguy LE BRETON, membre élu de la circonscription électorale d'Amsterdam, relative à l'impact de la PEC sur les financements supportés par les entreprises

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Tanguy LE BRETON.

Monsieur Tanguy LE BRETON

Rapidement, j'ai effectivement une réponse dont je me satisfais, puisqu'elle est intéressante d'une point de vue qualitatif, mais je demandais des statistiques et chiffres précis sur l'éventuel désengagement des entreprises dans le financement des frais de scolarité des parents à l'étranger. Nous ne les avons pas. Apparemment, les avoir reste difficile. Je m'interroge. Serait-il possible, à l'avenir, de mettre en place un système qui permette de les avoir. Cela serait assez utile.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Anne-Marie DESCOTES.

Madame Anne-Marie DESCOTES

Sur ce point, bien sûr, l'interlocuteur le mieux placé est toujours Jean-Luc MASSIN qui sur tous ces sujets, a toujours été très transparent. Nous nous posons la question depuis très longtemps, mais en particulier depuis un an, parce qu'elle nous est posée par nos autorités et que nous essayons de repérer. Cela est difficile. Nous avons listé très précisément les entreprises qui se sont désengagées. Nous observons que ce sont très souvent – sinon toujours – des entrepreneurs indépendants ou des petites entreprises. Du côté des grandes entreprises, ce sont toujours des choses très ponctuelles, il n'y a pas de désengagement massif. Nous en avons parlé avec le Cercle MAGELLAN, c'est un des interlocuteurs que les parlementaires qui ont préparé et qui préparent le rapport ont également rencontré. J'aurais tendance à dire que là-dessus sans doute, le rapport donnera aussi un éclairage. Mais à ce stade, nous avons des listes et d'une manière générale, nous constatons que c'est du côté des travailleurs indépendants ou des petites entreprises que se fait le désengagement. Du côté des grandes entreprises, cela reste très sporadique et nous ne pouvons pas parler de désengagement massif à ce stade.

Monsieur le Président

Merci, Madame la Directrice.

Ayant pris connaissance de la réponse à la question orale numéro 1 que je posais et qui, en fait, était une demande de simulation du besoin d'enveloppes de bourses, dans la mesure et à partir du moment où il est demandé les revenus des demandeurs de PEC, il est possible d'avoir accès à un panorama et à une distribution des revenus de la communauté française à l'étranger, plus large que ceux dont nous disposons lorsque nous avons simplement les demandeurs de bourses. Compte tenu de l'augmentation des frais de scolarité enregistrés d'une année sur l'autre, il est évident que de plus en plus de familles ont besoin de demander des bourses et, par conséquent, il est aujourd'hui clair que de nombreuses familles ne demandent pas de bourses, alors qu'elles pourraient y être éligibles selon le barème actuel. Et, plus les frais de scolarité vont augmenter, plus cela va être le cas. D'où ma demande d'essayer d'extrapoler sur les besoins qui seraient réellement nécessaires, si toutes les familles éligibles faisaient une bourse. Or, à mon sens, avec les revenus déclarés lors des demandes de PEC, nous pouvons faire ce type d'extrapolation, qui pourrait être utile pour compléter les prévisions à deux, trois ou quatre ans, des besoins de financement à l'aide à la scolarité. C'était l'objet de ma demande. À l'avenir, il faudrait que cela soit plus précis, si aujourd'hui, l'AEFE n'est pas encore capable d'y répondre, parce qu'il s'agit de revenus bruts, de manière à pouvoir faire ces extrapolations, parce que, à échelle de deux à trois ans, cela s'avèrera indispensable, compte tenu du nombre de familles qui devront des bourses en raison des augmentations de frais de scolarité.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Francis HUSS.

Monsieur Francis HUSS

Je prends la parole en tant que statisticien. Ton échantillon est complètement faux, puisque tu n'auras que les demandes de PEC. Tu n'auras pas les personnes qui ne demandent pas, ni celles qui ne sont pas dans les établissements français.

Monsieur le Président

Nous aurons un échantillon plus large. Ce sera un échantillon de personnes susceptibles de demander une aide à la scolarité plus large que les simples demandeurs sur lesquels nous basons toutes les évaluations aujourd'hui.

Monsieur Francis HUSS

Il ne faut pas tenir compte de faux échantillons.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Pierre GIRAULT.

Monsieur Pierre GIRAULT

Je suis désolé, mais nous ne devons pas avoir de débat sur ce type de questions, Monsieur le Président.

Monsieur le Président

En tant que personne ayant déposé une question orale, je peux réagir de même manière que toute personne dans l'Assemblée, à la réponse qui m'est apportée. C'était l'objet de mon propos. J'ai laissé échapper une demande de prise de parole de manière excessive. Mais, c'était l'objet de ma demande. Je crois que cela sera de plus en plus nécessaire.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Anne-Marie DESCOTES.

Madame Anne-Marie DESCOTES

Pour ma part, je ferai une réponse réservée sous le contrôle de François SAINT-PAUL, qui gère ce programme 151, parce qu'il me semble qu'il y a peut-être une question de confidentialité. Faire des projections à partir de revenus, de familles qui pourraient demander des bourses, mais qui n'en demandent pas. Je ne sais pas jusqu'où nous pouvons aller sur ce genre d'études. Nous serons sans doute amenés à faire beaucoup de projections en interne pour le futur. Je ne sais pas jusqu'où nous pouvons aller.

Je ne sais pas si François SAINT-PAUL veut commenter ce point. Pour ma part, je resterais relativement prudente. Nous avons déjà beaucoup à faire avec les demandeurs que nous gérons actuellement.

Monsieur le Président

Merci, Madame la Directrice. Afin d'éventuellement pouvoir vous libérer, nous allons tout de suite évoquer la question d'actualité numéro 1, qui était aussi adressée à l'AEFE.

Question d'actualité n°1 de Monsieur Cédric ETLICHER, membre élu de la circonscription électorale de Moscou, relative au refus de l'AEFE sur la proposition de revalorisation des recrutés locaux du Lycée Alexandre DUMAS.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Cédric ETLICHER.

Monsieur Cédric ETLICHER, membre élu de la circonscription de Moscou

Merci, Monsieur le Président. Merci, Madame la Directrice.

J'ai eu l'honneur de rencontrer notre nouveau directeur Europe ce matin. J'ai eu l'information sur les compléments de documentation nécessaires pour mener à bien ce projet. C'est un projet nécessaire et je remercie l'Agence de ne pas avoir fermé complètement la porte, alors que l'information était arrivée à Moscou à ce niveau. Merci beaucoup.

Monsieur le Président le remercie, remercie Madame Anne-Marie DESCOTES de sa présence tout au long des travaux.

Monsieur le Président

Au nom de l'Assemblée, nous pouvons aussi remercier l'Agence et la féliciter pour le prix Racine du rayonnement français à l'étranger que vous avez reçu hier des mains de Patrick POIVRE d'ARVOR.

(Applaudissements).

Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°7.

Question orale n°7 de Monsieur Jean-Marie LANGLET, membre élu de la circonscription électorale de Berlin, relative à la suppression compétence territoriale pour les démarches effectuées dans les consulats

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Marie LANGLET.

Monsieur Jean-Marie LANGLET

Merci, Monsieur le Président.

Je ne suis pas tout à fait satisfait, mais je pense que mes collègues de la zone Sud sont plus concernés.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Catherine RIOUX.

Madame Catherine RIOUX, membre élu de la circonscription de Munich

Je suis vraiment concernée. Nous ne comprenons pas pourquoi un consulat d'un même pays ne puisse prendre les données des Français des « länder » différents, sous prétexte que les bases de données sont différentes. Ce problème avait été abordé à Berlin avec Monsieur CATTA et il nous avait dit que cela pourrait être réglé de manière interne. Nous ne pouvons rien faire, même un simple changement d'adresse.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Michel CHAUSSEMY.

Monsieur Michel CHAUSSEMY

Monsieur le Directeur, le consulat de Frankfort est à 20 km de la partie Nord de la Bavière. Or, ce sont des deux circonscriptions complètement différentes. Pour les demandes de passeport, complètement dématérialisées, les individus peuvent aller y déposer leur passeport. Par contre, ils ne comprennent pas que pour les cartes d'identité, ils ont un consulat à 20 km, mais ils sont obligés de faire 400 km pour leur dépôt. À l'époque, Monsieur CATTA nous avait dit qu'il pouvait régler à son niveau de manière réglementaire. C'est la raison pour laquelle nous reposons la question. Ne pourrions-nous pas devancer ce qui va se passer pour les cartes d'identité, dans quelques années.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur François SAINT-PAUL.

Monsieur François SAINT-PAUL

C'est le problème sur lequel je suis déjà intervenu, à savoir de pouvoir faire bénéficier la carte d'identité du même régime et du même programme (TES), qu'il y a pour le passeport. Aujourd'hui, pour les passeports biométriques, la déterritorialisation est totale, ce qui veut dire que vous pouvez aller dans d'autres consulats, en France. Ce qui veut dire d'ailleurs que vous avez aussi des Français de l'intérieur de l'hexagone qui peuvent aller dans nos consulats et nous observons certains flux dans le sens inverse. C'est grâce à cela que nous avons diminué à 11,4 jours le délai moyen pour les passeports. Pour les cartes d'identité, cela est prévu à brève échéance, mais cela n'est pas. Donc oui, nous avons ce problème et il existe aussi en France. C'est la question de quand la CNI passera sous le même régime que le régime passeport. En attendant, il est vrai que nous avons cette gêne et des délais trop longs de délivrance de la carte d'identité.

En d'autres termes, le problème dont vous vous faites l'écho est un problème général qui ne touche pas simplement les Français de l'étranger. Mais, il est bien prévu, dans un terme rapproché, d'aligner les facilités pour la carte d'identité, comme pour les passeports.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur Michel CHAUSSEMY.

Monsieur Michel CHAUSSEMY

Monsieur le Directeur,

La seule chose est qu'en France, personne ne fait 300 ou 350 km pour refaire une carte d'identité, un changement d'adresse.

Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°8.

Question orale n°8 de Monsieur Fwad HASNAOUI, membre élu de la circonscription électorale d'Alger, relative aux difficultés de prise de rendez-vous pour les Français avec les services consulaires

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Fwad HASNAOUI.

Monsieur Fwad HASNAOUI, membre élu de la circonscription d'Alger

Merci, Monsieur le Président.

Je remarque que la réponse émane du poste d'Alger. Or, ma question n'était pas particulièrement adressée à ce poste, puisque les problèmes viennent aussi des postes d'Anaba et d'Oran. Je voudrais simplement insister sur le fait que le cahier des charges du prestataire qui prend en compte les rendez-vous au consulat n'est pas respecté. Permettez-moi donc de réitérer ma demande pour que ce cahier des charges soit respecté, car nos compatriotes pâtissent de graves problèmes, à savoir la mobilisation, car ils sont obligés parfois d'arrêter leur temps de travail pour téléphoner pour prendre un simple rendez-vous au consulat. Cela n'est pas acceptable. Je vous remercie.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Madame Odile SOUPISON.

Madame Odile SOUPISON

Merci, Monsieur le Président.

C'est une question qui a déjà été évoquée cette semaine, lors de la commission des Finances. Comme on l'explique ici, une amélioration est en cours sur le consulat à Alger. Nous devrions voir très rapidement comment va fonctionner ce nouveau dispositif de rendez-vous. Ensuite, nous examinerons les modalités de transposition sur les autres postes et nous ferons en sorte que les cahiers des charges soient effectivement respectés.

Monsieur le Président la remercie et indique que l'on passe à la question n°9.

Question orale n°9 de Monsieur François NICOULLAUD, personnalité qualifiée, relative à l'organisation du prochain scrutin dans les circonscriptions de Washington et de Mexico.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur François NICOULLAUD.

Monsieur François NICOULLAUD

Monsieur le Président,

Je remercie l'administration de sa réponse détaillée. Elle contient des éléments tout à fait satisfaisants, en particulier le fait que pour les élections partielles qui vont se dérouler, nous rappellerons aux postes qu'ils doivent utiliser des registres papiers et non pas, comme en certains endroits, des registres électroniques qui offrent des possibilités de modifications impromptues.

Il serait peut-être souhaitable qu'à cette occasion, il soit bien rappelé aux postes, parce que dans les postes en question, il y a eu quelques glissements, le fait que l'arrivée des enveloppes doit être enregistrée en temps et heure, sans les laisser s'accumuler dans un coin de pièce et ne les enregistrer qu'un fin de semaine, parce qu'à ce moment-là, nous perdons toute trace du rythme auquel ces enveloppes sont déposées. Car, nous le voyons bien, derrière toute cette affaire, la question est en effet celle du dépôt massif d'enveloppes que nous avons constaté dans certains postes et notamment à Mexico.

La partie un peu plus décevante dans cette réponse, c'est qu'au nom de la stabilité du droit, de la non évolution du droit, l'administration écarte l'idée d'introduire ce qui serait une règle de bon sens. Je verrais mal qui pourrait s'y opposer dans cette Assemblée. Quand les personnes déposent des enveloppes, elles devraient simplement laisser leur nom et leur signature, afin que ceci apparaisse aux registres. Cela n'existe pas à l'heure actuelle, mais serait-ce vraiment un changement de droit ? Nous pouvons en douter, il s'agit de la parfaite continuité de l'esprit du dispositif. En effet, si l'administration introduisait par exemple la limitation du dépôt du nombre d'enveloppes, ce serait une évolution du droit, une fragilisation du dispositif. À partir du moment où c'est une simple mesure de sécurité, l'administration me paraît un peu frileuse en cette affaire. Si elle juge impossible de le faire – et je le regretterais – il serait alors souhaitable que les fonctionnaires soient au moins autorisés et aient le courage de témoigner de ce qu'ils ont vu. Dans ce qui s'est passé, à Mexico, malheureusement, trop de fonctionnaires disaient de quelle manière cela s'était passé en privé, mais refusaient de témoigner dans le cadre d'une procédure contentieuse. Or, les fonctionnaires ont quand même le devoir de faire éclater la vérité dans des circonstances de ce genre, et le devoir de collaborer, avec des enquêtes qui doivent aboutir à la parfaite transparence des procédures électorales.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Madame Odile SOUPISON.

Madame Odile SOUPISON

Merci, Monsieur le Président.

Tout d'abord, s'agissant du rappel concernant le registre papier et l'enregistrement de l'arrivée des votes par correspondance au fur et à mesure de leur arrivée, ce rappel a déjà été fait il y a trois semaines. Nous allons le refaire, « repasser une couche ». S'agissant du droit constant, il n'était pas possible, par souci d'éviter les contentieux, de modifier le régime qui prévalait en juin 2009. Et même si nous avions pris ce risque, je crains que le temps qui était alloué entre la notification de l'annulation contentieuse et le déroulement du scrutin ait été extrêmement juste pour permettre effectivement une adaptation des textes et une information correcte de l'électeur. D'où le risque de contentieux.

En revanche, s'agissant des évolutions que vous mentionniez quant à un complément du registre pour identifier qui remet le vote par correspondance, ce sont des points qui peuvent tout à fait être pris en compte dans les textes réglementaires qui sont en cours de préparation sur l'élection législative 2012 et sur le vote par correspondance. Et ce sont des points que nous avons évoqués mardi lors de la commission des Lois. Plusieurs des évolutions qui sont mentionnées dans votre question peuvent tout à fait être reprises par le ministère des Affaires étrangères et européennes ou tout au moins proposées au ministère de l'Intérieur, puisque pour la partie députés, ce n'est pas le MAE seul qui rédige les textes. Il le fait avec le ministère de l'Intérieur, sous le contrôle de Matignon.

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président la remercie et indique que l'on passe à la question n°10.

Question orale n°10 de Madame Madeleine BEN NACEUR, membre élu de la circonscription électorale de Tunis, relative à la sensibilisation au fait que des personnes ayant la double nationalité puissent passer les frontières sans documents français ou avec des documents périmés de longue date.

Madame Madeleine BEN NACEUR ne souhaitant pas faire de commentaire sur la réponse apportée, le Président indique que l'on passe à la question n°11.

Question orale n°11 de Monsieur Michel CHAUSSEMY, membre élu de la circonscription électorale de Munich, relative aux cartes nationales d'identité.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Michel CHAUSSEMY.

Monsieur Michel CHAUSSEMY

Cela apporte un commentaire parce que maintenant, on me répond pour la création de la CNI électronique. Or, la question que je posais ne concernait pas uniquement les CNI électroniques qui vont apparaître en 2013, mais simplement les CNI sécurisées. Parce que, en France, les personnes ne vont pas attendre 2013 pour avoir une CNI. Ne pourrions-nous pas avancer dans cette possibilité d'aller faire faire les papiers dans les zones frontalières.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur François SAINT-PAUL.

Monsieur François SAINT-PAUL

C'est la même chose. Le processus CNI électronique et le processus mise en réseau et déterritorialisation TES, c'est bien la même chose. Nous avons demandé à pouvoir faire bénéficier les Français de l'étranger de façon anticipée avant les Français de l'intérieur, de cette possibilité. Nous attendons la réponse, mais les deux choses sont bien liées et nous sommes très intéressés, parce que pour la CNI électronique, il est prévu de permettre une option pour l'ajout de certaines données. Il serait possible alors d'en fait un moyen de reconnaissance électronique d'identification certifié par l'ANSSI (Agence nationale de sécurité des systèmes d'informations) et la CNIL. Avec cela, c'est un boulevard qui s'ouvrirait pour nous, pour les services électroniques en ligne dans les consulats, voire le vote électronique. Nous sommes donc vraiment très allants sur le sujet. Nous souhaitons être pionniers.

Monsieur le Président le remercie et indique que l'on passe à la question n°12.

Question orale n°12 de Monsieur Richard YUNG, Sénateur représentant les Français établis hors de France, relative à l'organisation des tournées consulaires.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER

J'ai parlé avec le Sénateur YUNG avant son départ et je lui ai demandé si je pouvais intervenir, parce que je voulais également poser une question là-dessus, parce que si le site, nous n'avons que l'intitulé des questions, je n'ai pas réussi à en avoir le texte. Puisqu'il est question des coûts, quand des agents partent très tôt le matin du consulat général, pour avoir plusieurs de train et qu'ils n'ont pas le droit au repas du midi – je ne me souviens plus exactement du texte – s'ils arrivent après ou avant midi. Quand ils viennent chez moi, ils arrivent avec deux minutes de décalage et donc, ils n'ont pas droit au repas du midi. Même chose quand ils repartent. Pour commencer des permanences à 13 heures 30, par exemple, s'ils arrivent à midi moins deux par le train… ou alors, il leur faut partir une heure plus tôt le matin, pour arriver à 11 heures 30 par exemple. Je trouve cela un peu difficile, surtout que vraiment, pour avoir assisté à nombre de ces permanences, ils ne prennent même pas le temps de prendre un café. Aussi peut-être pourrions-nous être un peu plus coulants à ce niveau.

Pour le retour, c'est la même chose. La dernière fois, ils ont pu obtenir un repas pris en charge, à la seule condition de le prendre dans le train ! Franchement, où allons-nous ? Surtout dans la mesure où cela est moins cher au restaurant situé en face de la gare.

Monsieur le Président la remercie et indique que l'on passe à la question n°13.

Question orale n°13 de Monsieur Jean-Marie LANGLET, membre élu de la circonscription électorale de Berlin, relative aux actions de mobilisation des électeurs résidant à l'étranger en vue des élections législatives de 2012.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Marie LANGLET.

Monsieur Jean-Marie LANGLET

Merci, Monsieur le Président.

Je ne suis pas tout à fait satisfait de la réponse. Je voulais surtout parler de l'intervention de l'organisme qui, en France, est chargé de la mobilisation civique et citoyenne.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Madame Odile SOUPISON.

Madame Odile SOUPISON

Merci, Monsieur le Président.

Sur l'action de mobilisation pour l'inscription de nos ressortissants sur les listes électorales, c'est une action pour laquelle par définition, il n'y a pas d'organisme de transposition du mécanisme prévu en France métropolitaine sur l'étranger. Mais, chacun de nos postes mène son action d'information à l'égard des ressortissants français résidant dans la circonscription et nous avions l'an dernier, complété ce dispositif par un dispositif de spots notamment sur TV5 et France 24, pour rappeler à nos concitoyens qu'il y avait une date limite pour s'inscrire sur les listes électorales, à savoir le 31 décembre.

Cette année, cette action va passer par le rappel qui a été demandé à tous nos postes dans un télégramme de la mi-juin, dont le contenu a été communiqué à l'ensemble des conseillers, par une note de fin juin. Dans ce télégramme, il est demandé à l'ensemble de nos postes, de mener une action par voie postale et par voie électronique, auprès des ressortissants français de la circonscription, pour leur rappeler qu'il y a une liste électorale et que celle-ci doit être à jour. Quand on parle de mise à jour, c'est aussi évolution dans les deux sens : radiation et inscription. Ce dispositif est tout à fait de nature à permettre à nos concitoyens d'être informés des dispositifs existant en matière d'inscription sur la liste électorale.

Monsieur le Président la remercie indique que l'on passe à la question n°14.

Question orale n°14 de Madame Daphna POZNANSKI, membre élu de la circonscription électorale de Tel Aviv, relative à la CNAV et les certificats de vie.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Daphna POZNANSKI.

Madame Daphna POZNANSKI

Merci, Monsieur le Président.

Je suis satisfaite de la réponse qui a le mérite de détailler, pour nos ressortissants à l'étranger, une procédure utile.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Monique MORALES.

Madame Monique MORALES

Merci, Monsieur le Président.

Nous avions déjà soulevé ce problème au sujet des certificats de vie rédigés plurilingues, surtout pour les caisses complémentaires. Je sais bien que le ministère n'a rien à voir avec les caisses complémentaires, mais nos ressortissants ont énormément de mal à faire établir ces certificats de vie lorsqu'ils s'adressent à des autorités locales, qui refusent de signer parce que le certificat n'est rédigé qu'en français. Tout ce qui vient des CRAM, CNAV est bien rédigé en plusieurs langues ; ce n'est

pas le cas des caisses complémentaires. Serait-il possible d'établir une circulaire auprès de toutes les caisses, fort nombreuses, car cela faciliterait énormément la vie de nos ressortissants, soumis à ce certificat pour pouvoir continuer à toucher leur retraite. Merci.

Monsieur le Président la remercie et donne la parole à Monsieur Etienne LÉANDRE.

Monsieur Étienne LÉANDRE, Sous-directeur de l'expatriation, de la scolarisation et de l'action sociale

Merci, Monsieur le Président.

Effectivement, nous avons pris note de cette demande lors de la dernière session de l'AFE et nous travaillons dessus. Nous avons des rencontres pour pouvoir produire rapidement un certificat plurilingue. À quelle échéance ? J'espère que nous vous apporterons de bonnes nouvelles dans six mois, au mois de mars prochain, quand nous nous retrouverons dans cette même salle.

Monsieur le Président le remercie et indique que l'on passe à la question n°15.

Question orale n°15 de Madame Catherine RECHENMANN et de Monsieur Jean CONTI, membres élus de la circonscription électorale d'Abidjan, relative aux relations consulats et conseillers AFE.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Catherine RECHENMANN.

Madame Catherine RECHENMANN, membre élu de la circonscription d'Abidjan

Cette réponse ne me convient pas. Nous demandons que les postes consulaires accordent une certaine confiance aux conseillers. Lorsque nous intervenons, nous ne le faisons pas de façon intempestive sur certains dossiers de visas et nous savons que le domaine des visas a quelque chose d'excessivement sensible. Nous intervenons parce que nous connaissons souvent les demandeurs et, lorsqu'il y a eu un rejet, il nous semble tout à fait normal et il en va de notre crédibilité, de notre rôle et de notre statut de conseiller, d'intervenir. Nous vivons dans des pays d'accueil, nous ne pouvons pas dire : « non, nous ne pouvons pas intervenir sur l'obtention ou la révision d'un dossier ». Il serait donc normal que les conseillers puissent intervenir. C'est une question de confiance entre le consulat et notre rôle à nous, de conseillers. Merci.

Monsieur le Président la remercie et donne la parole à Monsieur François SAINT-PAUL.

Monsieur François SAINT-PAUL

Merci.

Les visas sont une question sensible que nous traitons avec le ministère de l'Immigration. C'est le service des visas SDV qui dépend de la direction de l'Immigration. Sur ces questions d'intervention, en règle générale – et cela ne vise pas simplement telle ou telle catégorie – nous devons être vigilants. Bien entendu, nous savons que les demandes sont nombreuses, dont certaines fondées, d'autres moins. Sur cette réponse, je voudrais que vous compreniez bien qu'elle n'est pas du tout adressée contre vous, les conseillers, mais qu'elle vise plutôt à bien clarifier les responsabilités en matière de délivrance. Il est également important et dans l'intérêt de tous, qu'il soit bien compris que la délivrance des visas relève de la responsabilité du chef de poste et du consulat. C'est une façon de bien clarifier les responsabilités, dans un domaine très sensible.

Encore récemment, j'ai vu le rapport de la CIMAD sur ces questions. Ce rapport expliquait beaucoup de choses. Je l'ai d'ailleurs épluché en détails pour certains postes. Certaines choses étaient exactes, d'autres non. Certaines critiques étaient fondées, avec des choses améliorables, d'autres ne l'étaient pas. Ne sous-estimons pas les questions de fraude documentaire, l'intérêt qu'il peut y avoir à avoir des visas.

Je suis obligé de répondre de façon assez claire sur ces questions, parce que les visas sont une responsabilité très lourde pour notre réseau consulaire et je crois que le maintien d'une très forte crédibilité de notre réseau consulaire sur l'autonomie et sa capacité à délivrer les visas est un élément essentiel pour préserver notre outil et le réseau consulaire.

Monsieur le Président le remercie et indique que l'on passe à la question n°16.

Question orale n°16 de Madame Catherine RECHENMANN et de Monsieur Jean CONTI, membres élus de la circonscription électorale d'Abidjan, relative aux visas professionnellement motivés.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean CONTI.

Monsieur Jean CONTI, membre élu de la circonscription d'Abidjan

Cette question est un peu jumelle avec la précédente et les arguments de défense pourraient être les mêmes. Je voudrais simplement préciser, beaucoup de cas se présentent pour les PME ou PMI, peu ou pas suffisamment connus, mais nous nous sommes fait l'écho de témoignages de grandes entreprises. C'est peut-être un cas particulier en Côte d'Ivoire, je veux bien croire que cela n'est pas la règle générale, mais ce sont de grandes entreprises de type CFAO, BOLORÉ et même Côte d'Ivoire Telecom, qui est une filiale d'Orange France, dirigée par un cadre supérieur, un directeur venant de France Telecom.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur CONTI.

Je me donne la parole une seconde pour dire qu'en effet, dans les pays qu'il m'est donné de connaître et où il y a des visas, je sais qu'il y a même des réunions entre la communauté d'affaires et l'ambassade, compte tenu du nombre de difficultés pour obtenir des visas. La réponse me semble donc un petit peu optimiste par rapport à une situation dans certains pays, qui d'ailleurs, étaient effectivement bien soulignés dans le rapport de la CIMAD.

Monsieur le Président et indique que l'on passe à la question n°17.

Question orale n°17 de Madame Gloria GIOL-JERIBI, membre élu de la circonscription électorale de Tunis, relative aux groupes politiques à l'AFE.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Marie LANGLET.

Monsieur Jean-Marie LANGLET

Merci, Monsieur le Président.

Nous sommes satisfaits de la réponse et nous en prenons acte.

Monsieur le Président le remercie et indique que l'on passe à la question n°18.

Question orale n°18 de Monsieur Cédric ETLICHER, membre élu de la circonscription électorale de Moscou, relative aux effectifs dans les Ambassades.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Cédric ETLICHER.

Monsieur Cédric ETLICHER

Merci, Monsieur le Président.

Par respect pour ces personnes qui m'ont répondu, cette fois, je n'ai pas apporté la version de 2007, mais j'ai l'impression d'avoir un copier-coller. Exceptée la partie sur le visa biométrique qui n'existait pas à l'époque, tout le reste est à l'identique. Par contre, au niveau des populations, des files d'attente et de la dégradation du service public, nous avons bien évolué. La population de Moscou a pris 50 %, celle de Géorgie et d'Arménie était multipliée par deux, celle d'Ukraine a été multipliée par 2,5. Et il est vrai qu'on ne nous a pas retiré de nouveaux ETP, mais nous les demandons et nous n'en avons eu aucun. Il serait bon, quand même, que ces commissions d'enquête, quand elles font leurs visites dans les services consulaires, qui pour la plupart sont des diplomates, ne fassent pas tant valeur d'ingratitude vis-à-vis de leurs collègues et demandent des postes que ces consulats ou moi-même nous battons pour ne pas les rendre à Paris, en regard du premier paragraphe qui est indiqué, que le gouvernement, malgré la RGPP et l'administration, ont décidé de faire des efforts dans les régions où la croissance de la communauté française était la plus importante. En fait, il n'y a aucun résultat à ce propos, aucun fait tangible et la qualité du service aux Français de l'étranger se dégrade de jour en jour.

Merci.

Monsieur le Président le remercie donne la parole à Monsieur le Directeur.

Monsieur François SAINT-PAUL

Merci.

Nous n'allons pas recommencer le débat sur cette question de façon circulaire. D'abord, gardez bien en mémoire les comparaisons européennes que je vous ai indiquées. Le moment venu, je vous transmettrai les documents. Nous partons de très haut et de plus haut que tous les autres Européens expatriés. Vous ne faites peut-être pas – et cela est normal – les comparaisons et moi-même, quand je suis arrivé, je n'en avais aucune idée. J'ai donc fait les investigations nécessaires pour faire la comparaison. Cela est clair. En termes de nombre de consulats et de qualité de service, de type de services fournis par les consulats, les consulats français sont les meilleurs du monde. Il faut d'abord partir de là quand on parle de dégradation.

Ensuite, sur la dégradation, comme vous, je suis conscient et je plaide avec les mêmes arguments, sur l'augmentation de la population et la complexification croissante des services. Jusqu'à présent, nous avons réussi à faire face. J'ai des indicateurs de PAP (programme d'action prioritaire) ; les visas, ce sont 2,4 jours, les passeports 11,4. Il peut y avoir des difficultés dans tel ou tel poste, mais j'ai des indicateurs composites à partir de moyens et d'ailleurs, lors de la dernière réunion, j'avais distribué les résultats sur les passeports. Je ne crois pas que nous puissions parler de dégradation, d'effondrement.

Sur la question des ETP, je vous redis que nous sommes dans un cadre général. Il y a des restitutions d'emplois. Quelle est la contribution du programme 151 ? Nous essayons de la calibrer. Ce que je vous ai dit, je vous le répète : ma position, celle que je plaide auprès de toute ma hiérarchie consiste à dire qu'une économie d'emploi par le processus métier n'est plus possible et que c'est par la carte qu'il faut réfléchir les choses. Donc, si vous me dites qu'à Moscou, il n'y a pas assez de monde, je vous dis qu'il faut fermer ailleurs, dans des endroits où il y a moins de communauté ou parce qu'à côté, il y a un plus grand centre, pour pouvoir remettre du monde, qui à Moscou, qui à New York, qui à Washington, qui à Bruxelles. C'est tout cela qu'il faut voir. Je participe donc de la même réflexion que vous. J'essaie de répondre dans le même sens, mais un réseau doit s'adapter, pour pouvoir faire face aux nouveaux besoins des Français, là où ils se font sentir. C'est comme cela, d'abord, que nous pourrons répondre à vos préoccupations. Mais, je sais bien qu'à Moscou, les choses sont difficiles.

Monsieur le Président le remercie et indique que l'on passe à la question n°19.

Question orale n°19 de Monsieur Francis NIZET, membre élu de la circonscription électorale de Tokyo, relative à la réciprocité commerciale dans le cadre du « système généralisé de préférence ».

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Francis NIZET.

Monsieur Francis NIZET

Oui, Monsieur le Président, merci.

Ma question faisait référence aux facilités commerciales accordées à 176 pays, dont des pays majeurs comme la Chine ou l'Inde. Ces accords préférentiels étant donnés sans aucune réciprocité. Malheureusement, en particulier les acteurs de la présence économique française dans ces pays, connaissent de nombreux obstacles et tracasseries dans l'exercice de leur activité. La réponse me satisfait en partie, puisqu'elle annonce une révision de la liste de ces pays. Il faut savoir que comme le dit la réponse, ces facilités commerciales sont données à des fins de rééquilibre de développement entre les pays développés de l'Union européenne et ces pays et en particulier, il est à attendre très certainement que des pays comme la Chine ne fassent plus partie de cette liste. J'en profite pour préciser que l'Agence française de développement a une présence extrêmement forte en Chine, avec de très nombreux fonctionnaires et qu'elle prête, cette année, 200 millions d'euros au plus gros bailleur du monde, celui qui possède 50 % des Bons du Trésor américain et qu'elle fait effectivement ces dons sous forme de prêts à des taux préférentiels, mais que cette situation est tout à fait déplacée dans les circonstances de budget contraint de l'État, puisque c'est l'expression consacrée.

Je vous remercie.

Monsieur le Président le remercie et indique que l'on passe à la question n°20.

Question orale n°20 de Monsieur Francis NIZET, membre élu de la circonscription électorale de Tokyo, relative aux ventes hors taxes.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Francis NIZET.

Cette question beaucoup moins générale intéresse tous les membres cette Assemblée, puisqu'elle a trait aux achats hors taxe faits en France, destinés à être ramenés dans des pays en dehors de l'Union européenne. Je m'étais étonné, de même que le Sénateur Joëlle GARRIAUD-MAYLAM qui m'a précédé dans cette question, du fait que certains de ces commerçants, censés rendre le bénéfice de la TVA, passent par des intermédiaires (FNAC) qui reprennent une part très substantielle des 19 % sur certains produits. Si bien qu'au bout du compte, on récupère 12 ou 13 % et le ministère de l'Économie, qui semble vouloir continuer à favoriser ces intermédiaires, trouve et précise que cette disposition est tout à fait légale et réglementaire.

Laissons faire la machine.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur NIZET.

Je ne me tourne pas vers l'administration, puisque ce n'est pas l'administration compétente que nous avons ici. J'en profite pour remercier le Secrétariat général des réponses qu'il apporte aux questions orales d'une manière générale, puisque lorsque cela dépend du ministère des Affaires étrangères et européennes, c'est encore possible, mais lorsque cela sort du ministère, c'est toujours beaucoup plus compliqué. Et il est bien évident que nous ne pourrons pas non plus avoir à la tribune, l'ensemble des administrations concernées. Il est déjà parfois très difficile d'avoir les réponses aux questions orales.

Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°21.

Question orale n°21 de Monsieur Jacques JANSON, membre élu de la circonscription électorale de Toronto, relative au Décret 2010-890 du 29 juillet 2010 : possibilité de modification de la pension de réversion des veuves.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jacques JANSON.

Monsieur Jacques JANSON, membre élu de la circonscription de Toronto

Je voudrais simplement dire que la réponse du Service de pensions des Armées est à la fois éclairante et satisfaisante.

Monsieur le Président le remercie et indique que l'on passe à la question n°22.

Question orale n°22 de Monsieur François NICOULLAUD, personnalité qualifiée, relative au rôle des ambassades et des consulats dans la préparation à l'accueil des immigrants en France

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur François NICOULLAUD.

Je remercie l'administration de cette réponse très détaillée. Elle vient directement de l'Office d'Immigration. J'ai quelques questions de détail, mais je ne voudrais pas ennuyer la salle avec cela. Il vaudrait mieux que je rentre directement en contact avec eux.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Denis FRANÇOIS.

Monsieur Denis FRANÇOIS, Secrétaire général

Merci, Monsieur le Président.

Comme le libellé de l'origine de la réponse l'indique, c'est donc le ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire, direction de l'Immigration et sous-direction des visas qui nous a fait cette réponse. Nous pourrons vous en donner les coordonnées, si vous voulez de plus amples informations.

Monsieur le Président le remercie et indique que l'on passe à la question n°23.

Question orale n°23 de Madame Daphna POZNANSKI, membre élu de la circonscription électorale de Tel Aviv, relative aux demandes de cartes et de pensions d'anciens combattants.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Daphna POZNANSKI.

Madame Daphna POZNANSKI

Merci, Monsieur le Président.

Je suis satisfaite de la réponse qui est cette fois moins elliptique que celle que j'avais reçue en mars dernier, sur le même sujet.

Question orale n°24 de Monsieur Tanguy LE BRETON, membre élu de la circonscription électorale d'Amsterdam relative aux projets immobiliers en cours concernant le réseau des centres culturels et instituts français.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Tanguy LE BRETON.

Monsieur Tanguy LE BRETON

J'aimerais savoir s'il est possible d'avoir une réponse à court terme. Si l'administration pouvait me répondre d'ici quelques semaines, car cette question est très importante. Elle ne concerne pas seulement les projets de vente des bâtiments des centres culturels à l'étranger, comme nous en avons discuté cette semaine en commission des Affaires culturelles et de l'Enseignement, mais finalement tous les bâtiments de l'État français à l'étranger.

Nous observons que des projets se font. Je demande que de manière régulière, le plus tôt possible, l'ensemble des élus soient informés des projets de session, voire de déménagement de bâtiments à l'étranger. Merci.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur Denis FRANÇOIS.

Monsieur Denis FRANÇOIS

Il est évident que lorsque nous n'obtenons pas de réponse d'un service, notamment lorsqu'il s'agit d'un service du ministère des Affaires étrangères et européennes, ce qui est relativement exceptionnel et plus courant pour d'autres services, nous relancerons comme nous l'avons déjà fait plusieurs fois cet été le service, pour obtenir une réponse dans les meilleurs délais.

Question orale n°25 de Monsieur Louis SARRAZIN, membre élu de la circonscription électorale de Vienne, relative à la mise en place du logiciel CHORUS.

Monsieur le Président

Je profite de cette question pour passer la parole à Monsieur Denis FRANÇOIS, qui a informé le collège des vice-présidents des conséquences éventuelles de la mise en place de ce logiciel pour nos indemnités.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Denis FRANÇOIS.

Monsieur Denis FRANÇOIS

L'idée n'est absolument pas de vous faire peur, mais simplement de vous sensibiliser ou vous informer de façon préalable. Le ministère passera au logiciel comptable CHORUS, appliqué petit à petit à l'ensemble des administrations de l'État. Concrètement, pour l'AFE et notamment pour le versement de vos indemnités, cela aura peut-être – j'espère que nous, mais je préfère prévenir – une petite conséquence en termes de délai de versement, pour la bonne et simple raison que jusqu'à présent – et je tiens à remercier Martine RUSSET qui suit ce dossier avec énormément de précision et de célérité – jusqu'à présent, le Secrétariat général a la main sur quasiment l'ensemble du processus, à l'exception du paiement final. Ce qui fait que lorsque nous avons la mise à disposition des crédits, c'est-à-dire aux alentours de mi-janvier, dans le meilleur des cas, nous faisons en sorte que vos indemnités soient versées au mieux fin janvier et au pire, pour le 15 février.

Nous ferons en sorte de sensibiliser les services qui, désormais, auront la main sur 50 % du dispositif final, pour que vos indemnités soient bien versées dans les temps qui étaient ceux que vous connaissiez les années précédentes. Je ne peux absolument pas vous le garantir. Je pense que nous en saurons un peu plus sur la mise en application de ce logiciel CHORUS pour le bureau. Il y aura une information du bureau et bien entendu, je m'engage à vous tenir informés des éventuels développements dans un sens ou dans l'autre, sur cette mise en application. Comme je l'ai fait pour le collège des vice-présidents, je souhaitais vous informer préalablement des « risques » qu'il y avait peut-être en termes de délais de versement de vos indemnités pour le premier semestre 2011.

Merci.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur le Secrétaire général.

Il a été remis à l'ensemble des membres de l'Assemblée, la synthèse des questions écrites, qui n'appelle pas de débat particulier, mais qui sera également mise à disposition sur le site public de l'Assemblée dès que possible.

QUESTIONS D'ACTUALITE

Question d'actualité n°2 de Monsieur Richard YUNG, Sénateur des Français établis hors de France, relative à la mise en place des pôles consulaires régionaux.

La réponse n'apportant pas de commentaire, Monsieur le Président indique que l'on passe à la question numéro 3.

Question d'actualité n°3 de Monsieur François NICOULLAUD, personnalité qualifiée, relative à la campagne électorale de Washington et Mexico, mise à disposition de locaux.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur François NICOULLAUD.

Monsieur François NICOULLAUD

Merci, Monsieur le Président.

Je reviens une fois de plus sur la préparation de ces élections, mais vous avez compris notre souhait qu'elles se passent du mieux possible, qu'elles soient un vrai succès, à tout point de vue. Je ne suis pas tout à fait satisfait de la réponse, car la question, mes chers collègues, vous l'avez compris, vise à obtenir que les ambassades mettent à disposition, sur un pied de parfaite égalité, des locaux diplomatiques ou consulaires à la disposition des candidats, plutôt que ceux-ci soient obligés d'aller chercher en ville des locaux pour se réunir, avec leurs sympathisants, les personnes qu'ils veulent encourager à voter pour eux-mêmes, avec des difficultés en tout genre, notamment financières. D'autant que quand cela se déroule précisément dans les hôtels de telle ou telle ville, dans des lieux publics, les gens s'en aperçoivent de l'extérieur. Le but de protéger ces élections de tout rayonnement sur le contexte local est perdu.

Ce serait quand même beaucoup plus simple si cela se passait dans les ambassades ou les consulats. Le point essentiel est que c'est ce qui a été voulu au départ : le législateur a voté une disposition gravement dérogatoire au droit normal, le droit de faire campagne, qui n'est qu'un droit civique, que sur l'assurance formelle et solennelle du ministre de l'époque, qui défendait le texte devant le Parlement et qui a dit : « Bien entendu, en compensation de cette interdiction, les locaux des ambassades et des consulats sont à la disposition des candidats, sur un pied de parfaite égalité. Ceux qui demanderont seront servis en fonction des disponibilités ». Or, cela a été perdu de vue et c'est quand même très dommage. Alors, la réponse de l'administration me semble surtout inspirée par une sorte de paresse d'avoir à changer des habitudes. Cela fait en effet plusieurs années que les choses se déroulent ainsi et c'était une bonne occasion, à une échelle expérimentale, de tenter cette nouvelle formule. En conséquence, je demande à l'administration de reconsidérer sa position. Ce qui est développé dans l'argumentation de l'administration est que cela est interdit à l'étranger. Cela signifierait que les locaux même des ambassades et des consulats, c'est l'étranger ; cela revient à nier le fait que ces locaux sont protégés et que dans les locaux de la France et de n'importe quel pays accueilli par un pays hôte. Donc, on fait ce que l'on veut, on n'est pas lié par les lois et règlements du pays d'accueil. C'est cette facilité que l'on refuse à nos candidats tout récemment. Cela est tout à fait dommage, contraire à l'esprit de la loi. J'invite donc l'administration à saisir cette occasion pour revenir sur ce dispositif.

(Applaudissements).

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Madame Odile SOUPISON.

Madame Odile SOUPISON

Merci, Monsieur le Président.

Cette réponse n'est pas une réponse de facilité ou de paresse. Elle est uniquement inspirée par le souci de l'administration de s'inscrire dans le principe de neutralité et dans le respect des textes régissant l'élection à l'Assemblée des Français de l'étranger, pour laquelle, à ce stade, aucune propagande n'est autorisée. Le souci est effectivement d'éviter – et c'est dans ce sens que la réponse a été préparée – de donner l'occasion de nouveaux moyens de recours que certains pourraient saisir pour aller vers une annulation.

Quand le régime électoral de l'Assemblée sera aligné sur les dispositions qui sont prévues pour les députés, par l'ordonnance du 29 juillet 2009, en cours de ratification, concernant un dispositif d'autorisation de propagande. Le jour où nous aurons un alignement des deux dispositifs, il me semble – sous le contrôle de Cédric GUERIN – qu'il n'y aura pas de

difficulté, sous réserve du principe d'égalité entre tous les participants, tous les candidats, à une mise à disposition de locaux, si les nécessités du service le permettent, les locaux que les postes ont à disposition le permettent.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Cédric GUERIN.

Monsieur Cédric GUERIN, Conseiller juridique à la DFAE

C'est tout à fait cela. Sur les circonstances dans lesquelles la loi de 1982 a été votée, nous avons lu avec intérêt les éléments que vous nous avez communiqués, Monsieur le Conseiller. Malheureusement, ce n'est pas ce qui était écrit, ni ce qui est interprété par le juge. À un moment donné, entre les déclarations lors du vote et de la rédaction de cette loi, y a-t-il eu un oubli ? En l'état du texte, toute propagande à l'étranger est interdite et les locaux diplomatiques et consulaires, c'est l'étranger. Il n'y a pas d'extraterritorialité des locaux. Cette loi s'impose à l'administration. Tant qu'elle existe, nous sommes tenus de l'appliquer. Nous n'avons ni le pouvoir d'autoriser sa méconnaissance, ni de la méconnaître. Jusqu'à une modification de cette loi, nous sommes tenus par ce principe. Dès lors qu'elle sera modifiée, il ne demeurera aucun obstacle de principe, sous réserve des nécessités de service et dans le respect de la stricte égalité du traitement des candidats, que des locaux soient mis à disposition des candidats, dans le cadre de la propagande électorale.

Monsieur le Président le remercie et indique que l'on passe à la question n°5.

Question d'actualité n°5 de Monsieur Louis SARRAZIN, membre élu de la circonscription électorale de Vienne, relative aux décrets de nomination des nouveaux conseillers du commerce extérieur.

Monsieur Louis SARRAZIN ne souhaitant pas apporter de commentaire, Monsieur le Président indique que l'on passe à la question suivante.

Question d'actualité n°6 de Madame Marie-Christine HARITÇALDE, membre élu de la circonscription électorale de Buenos Aires, relative aux relations avec la CNAV pour les pensionnés du Chili.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Marie-Christine HARITÇALDE.

Madame Marie-Christine HARITÇALDE

La réponse ne me convient pas. Par contre, les résultats obtenus par cette question me conviennent parce que j'ai pris directement avec quelqu'un qui assurera le suivi sur le Chili.

Monsieur le Président

Merci Madame.

Nous concluons la séance des questions d'actualité. Je remercie à nouveau le Secrétariat général pour avoir travaillé et motivé les réponses pour un peu plus de cinquante questions en tout, puisqu'il y a encore les questions écrites. De la même manière, certaines réponses, lorsqu'elles ne viennent pas du ministère des Affaires étrangères et européennes**,** se font plus longues à venir, ou lorsqu'elles sont posées juste au moment des derniers délais qui ont été fixés aux conseillers avant une session ou un bureau de notre Assemblée. Par conséquent, certains conseillers ont demandé des statistiques sur les réponses. Je laisse la parole à Monsieur Denis FRANÇOIS, pour nous faire part de ces éléments.

Monsieur Denis FRANÇOIS

Merci, Monsieur le Président.

Très brièvement, nous tenions un état de l'ensemble des questions, vœux et résolutions, ainsi que l'état des réponses. Certains conseillers, comme Monsieur NIZET, ont souhaité qu'ils puissent être mis à la disposition et à la connaissance de l'ensemble des élus. Nous vous avons envoyé un courriel circulaire. Désormais, sur l'extranet, vous trouverez un état de l'ensemble des questions et éléments statistiques depuis septembre 2007 ; pour les vœux, résolutions et motions, depuis mars 2009. C'est un travail un peu plus compliqué quand il faut remonter au-delà. Si vous souhaitez avoir des détails précis sur tel,

tel ou tel vœu auparavant, n'hésitez pas à nous solliciter. Cet état sera bien entendu mis à jour très régulièrement. Je vous invite donc à vous y référer. Il sera actualisé. Merci.

(Applaudissements).

Monsieur le Président le remercie donne la parole à Monsieur François SAINT-PAUL.

Monsieur François SAINT-PAUL

Merci.

Oui, nous essayons de répondre de la manière la plus complète possible à vos questions. Pour la prochaine fois, il est une question que j'aimerais avoir, parce qu'elle pourrait vous être très utile et permettrait de mettre en avant l'action de notre pays dans vos pays de résidence, et plus particulièrement dans nos anciennes colonies. Je suis donc preneur d'une question qui me permettra de vous répondre de façon extensive, sur la décristallisation des pensions. Il y avait eu une décision du Conseil constitutionnel. Nous allons avoir une disposition spécifique dans la loi de Finances pour 2011, avec un nouveau dispositif à partir du 1er janvier 2011. C'est un chantier énorme qui est ouvert, que nous ouvrons avec le secrétariat des Anciens combattants et il va falloir mettre en place toute une mécanique et dans certains pays, c'est absolument capital. Je pense que pour vous, Conseillers des Français de l'étranger, particulièrement dans nos anciens territoires et colonies, cela pourrait être très utile d'avoir une bonne explication très complète du nouveau dispositif. Je pense que cela serait une façon, quand vous rencontrez des non-Français, de montrer et faire valoir ces progrès. Nous attendons cette question de pied ferme. Sur ce chantier, nous devrions être en mesure de vous répondre à la fin de l'année, puisque les réunions sur cette question vont commencer.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur Alexandre LAURENT.

Monsieur Alexandre LAURENT

Merci, Monsieur le Président.

En tant que Président de la commission temporaire des Anciens combattants, nous avons parlé de cette décristallisation. J'ai failli faire un vœu pour demander que sa mise en application soit faite pour cette année. Mais, nous sommes déjà en septembre, cela sera au 1er janvier 2011, avec, au mois de mars, une intervention de quelqu'un de l'ONAC (Madame AUGUSTIN sans doute), qui nous parlera de la façon dont cela sera appliqué. J'invite ceux qui seront intéressés à être présents au mois de mars, pour avoir d'autres renseignements.

Monsieur le Président

Merci. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Je crois que nous avons épuisé l'ordre du jour de la journée. Par conséquent, je vous souhaite une bonne soirée et vous donne rendez-vous demain à 10 heures, pour la suite de nos travaux, c'est-à-dire la présentation de la synthèse de travail des commissions de la Sécurité, puis des Anciens combattants. Je vous remercie.

La séance est levée à 18 h 15.

SAMEDI 11 SEPTEMBRE 2010 - MATIN

La séance est ouverte à 10 h 18 sous la présidence de Madame Denise REVERS-HADDAD, Vice-présidente.

POINT D'INFORMATION SUR LA REUNION DU COLLEGE DES VICE-PRESIDENTS ELARGI

Madame la Présidente

Mes chers collègues, je pense que nous allons commencer. Je commencerai par vous faire un point sur l'ordre du jour du collège des vice-présidents ce matin. Les non-inscrits ont demandé qu'un observateur assiste à la réunion des vice-présidents élargis. La commission des Lois s'était prononcée contre. Le collège élargi ce matin a refusé et renvoyé la demande devant la commission des Lois. Le deuxième point : nous avons abordé également l'équilibre des temps de présentation, etc. Il faudrait à l'avenir équilibrer le temps pour la présentation des commissions en plénière. Il faut moduler ce temps, prévoir des plages horaire suffisantes qui seraient affinées par les présidents de commission selon les besoins. Il serait souhaitable également de réunir plus souvent les collèges des vice-présidents afin de mieux répartir les comptes-rendus en plénière. Nous avons abordé la question de la décristallisation, mais décidé qu'elle serait abordée par la commission des Anciens combattants au mois de mars. Je donne maintenant la parole au président de la commission temporaire de la Sécurité.

Monsieur Cédric ETLICHER, Président de la commission temporaire de la Sécurité

Merci, Madame la présidente.

Lors des deux dernières sessions, la commission de Sécurité a beaucoup travaillé sous l'angle de la gestion de crise et des actualités chaudes. Je veux parler de la mise en place du plan H1N1 ou de la suite donnée aux tremblements de terre qui avaient eu lieu à Haïti ou au Chili. Cette session s'est mise sous le signe des travaux et de l'apport de l'AFE pour préparer le réseau, pour trouver et mettre en place des solutions pour justement préparer nos postes, nos populations à mieux s'organiser afin d'être prêts en cas de crise.

Je laisse la parole à notre rapporteur, pour nous expliquer la vision et les travaux de cette commission.

Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur Thierry PLANTEVIN, Rapporteur de la commission temporaire de la Sécurité.

Monsieur Thierry PLANTEVIN, Rapporteur de la commission temporaire de la Sécurité

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Je commence donc le rapport de la commission de la Sécurité. Nous étions réunis le lundi 6 septembre. Le Président donne lecture des réponses faites aux trois vœux exprimés en mars dernier. Le vœu n°3 portait sur le renforcement de la collaboration entre le MAEE et RFI lors de crises. Réponse : une nouvelle version de la convention entre le MAEE et RFI devrait être signée prochainement. La Commission effectuera une évaluation des résultats.

Le vœu n°2 portait sur la présence d'équipes de professionnels du soutien psychologique auprès des opérateurs des centraux téléphoniques. Réponse : Ces équipes existent déjà et elles sont efficaces. La Commission le reconnaît mais rappelle qu'il y a eu quelques « ratés » lors du séisme en Haïti.

Nous terminons par le vœu n°1 qui a été à l'origine d'un plus large débat lors de l'audition de Madame Martine GAMBARD-TREBUCIEN, sous-directrice des opérations d'urgence au Centre de crise. Le vœu n°1 portait sur la qualité, les dysfonctionnements ou la mauvaise utilisation des matériels de communication. Réponse : l'utilisation de téléphones satellitaires demande une formation et le coût élevé de ces matériels et les restrictions budgétaires sont un frein à l'équipement des postes.

La commission ne se satisfait pas de cette réponse mais souhaite replacer ce problème de matériel dans un ensemble plus large regroupant l'îlotage et les comités de sécurité avec une proposition d'un vœu unique couvrant ces trois éléments primordiaux de la sécurité.

La commission reçoit, à cet effet, Madame GAMBARD-TREBUCIEN, en poste depuis un an au Centre de crise, auparavant, diplomate en Côte d'Ivoire, au Zaïre et en Egypte.

(Protestation de quelqu'un dans la salle).

Les Conseillers témoignent. En ce qui concerne les matériels, il apparaît que les téléphones satellitaires ne sont pas toujours performants, que les « Thuraya » fonctionnent bien en Afrique, que la radio au Caire ne fonctionne pas faute d'antennes, que la formation à l'utilisation des téléphones satellitaires n'est pas aussi compliquée que cela, qu'il faut répertorier les pays dans lesquels les téléphones satellitaires sont interdits, qu'il y a peut-être la possibilité de passer par la bande FM, que le problème de coût ne peut en aucun cas être évoqué puisqu'il ne doit pas y avoir de problèmes budgétaires pour la sécurité des Français à l'étranger et que du bon matériel est inefficace si les utilisateurs ne peuvent pas s'en servir.

En ce qui concerne les îlotages, de gros problèmes sont à déplorer sur l'ensemble des circonscriptions. Les chefs d'îlots ne sont pas toujours choisis sur les meilleurs critères (enseignants absents pendant les vacances scolaires, employés de grandes entreprises souvent évacués en premier, compatriotes peu motivés, etc.), alors qu'ils doivent être présents en période de crise, un trop grand nombre d'îlotiers n'est pas formé, les listes d'adresses ne sont pas à jour - voir motion - ; il faut envisager d'externaliser le travail de mise à jour du fait du manque de personnel dans nos Consulats ou de faire appel à des fonds ou des aides privés ; en Mauritanie, le repérage géographique des compatriotes ne peut s'effectuer faute de cartes et de plans détaillés - voir motion - ; un profil du chef d'îlot doit être déterminé sur la base d'un cahier des charges, le départ de 900 familles de militaires français du Sénégal, oblige à une réorganisation complète de l'îlotage, il n'y a pas d'îlotage en Centrafrique, les Conseillers doivent participer au choix des chefs d'îlots, ce qui amène la commission à évoquer les comités de sécurité.

En ce qui concerne les comités de sécurité, à part quelques exceptions où les Conseillers sont toujours invités aux comités de sécurité et participent même aux cellules de crise, comme en Indonésie, dans certaines circonscriptions, les postes ne considèrent pas notre présence comme nécessaire. Non seulement, les Conseillers doivent être membres de droit des comités, mais ils doivent être associés aux travaux avec un accès aux informations disponibles, la fréquence de réunion des comités ne doit pas être inférieure à 2 fois par an (chaque année, 1/3 du personnel des postes quitte le pays) et les dates doivent être arrêtées à l'avance, ce qui clarifiera les relations avec le pays d'accueil ; dans certaines circonscriptions, les comités ne se réunissent pas ou trop peu souvent ; contrairement aux groupes pétroliers, par exemple, il n'y a pas d'exercices de simulation de catastrophes auprès des membres des Comités ou des populations ; dans certaines villes de province il y a une démotivation des personnels des consulats et des consuls honoraires et les instructions descendent, mais ne sont pas appliquées.

Madame GAMBARD-TREBUCIEN répond à la Commission :

> *Le budget de la sécurité dépend du Centre de crise. Pour recevoir des fonds, il faut les demander. La majorité des postes reçoit des réponses positives. Toutes les demandes ne peuvent être satisfaites, mais elles sont toutes étudiées. Les demandes de fonds pour l'embauche de vacataires sont traitées par la Direction du personnel du ministère. Le poste de Bamako peut faire une nouvelle demande de crédit à cet effet. La sécurité des Français à l'étranger est prise très au sérieux.*

Le problème d'efficacité de l'îlotier vient en partie du fait qu'en cas de crise, il pensera légitimement à sa sécurité et à celle de sa famille. Lors d'une crise majeure, comme celle d'Haïti, plus aucune organisation ne fonctionne. Il est difficile de faire un cahier des charges unique. Il est préférable de réaliser un canevas commun, à charge pour chaque poste de l'aménager en fonction de ses propres besoins. Les Conseillers peuvent proposer des îlotiers.

Les Ambassades ne peuvent se passer des Conseillers. Il faut discuter de la fréquence des réunions des comités de sécurité avec l'Ambassadeur, l'Officier de sécurité et le Consul. Des exercices de simulation ont été et sont organisés par le Centre de crise dans différents pays. La mise en place de ces simulations est longue et ne profite chaque année qu'à quelques pays. Des missions d'évaluation du Centre de crise sont menées dans certains pays pour évaluer le bon fonctionnement des organisations de sécurité. Le choix des pays dépend du niveau d'alarme des situations. Les Conseillers sont des sources d'informations très importantes pour le Centre de crise.

La commission questionne Madame GAMBARD-TREBUCIEN sur les nouveaux services proposés par le Centre de crise. Pour faire changer des données sur le site des « conseils aux voyageurs », les Conseillers peuvent tout à fait saisir le Centre qui, après étude des informations, effectuera les transformations. Ce site est le plus visité du MAEE. Tous les postes sont normalement équipés du matériel permettant l'envoi groupé de SMS. Enfin, le projet ARIANE qui sera efficient pour Noël prochain, permettra à tous nos compatriotes en déplacements temporaires à l'étranger, de s'inscrire en laissant les coordonnées leur permettant d'être contactés à tout moment.

Le mercredi 8 septembre 2010, dans un souci d'économie de papier, les trois interventions sont disponibles en intégralité sur l'extranet de l'AFE, sous les appellations suivantes : Intervention CIVI ; Intervention INHESJ ; Intervention DSI. La

commission auditionne Madame Catherine PATOUX-GUERBER, vice-présidente au Tribunal de grande instance de Paris, chargée du service de la CIVI (Commission d'indemnisation des victimes d'infractions). La CIVI du TGI de Paris est habilitée à traiter les dossiers de demande d'indemnisation de nos compatriotes victimes d'infractions à l'étranger. À noter que le délai de forclusion est de trois ans. Suivent tous les liens internet sur lesquels vous pouvez aller pour avoir des précisions en plus du développement que vous trouvez sur l'extranet.

De 10 heures à 11 heures, la Commission auditionne Monsieur André-Michel VENTRE, Directeur général de l'INHESJ (Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice). Les mesures de l'évolution de la délinquance se sont affinées avec l'apparition des enquêtes de victimisation qui viennent s'ajouter aux statistiques de la police et de la gendarmerie. C'est au regard des résultats de ces enquêtes que l'on appréhende mieux la réalité de notre société. Là aussi, vous aurez sur l'extranet tous les chiffres de la délinquance.

De 11 heures à 12 heures, la commission auditionne, conjointement avec la commission des Lois et Règlements, Le Capitaine Karine BEGUIN, Chef du département de Lutte contre la cybercriminalité (DLCC) qui dépend du Service technique de recherches judiciaires et de documentation (STRJD). L'explosion d'Internet a engendré une nouvelle forme de délinquance : la cybercriminalité. Elle se caractérise par des atteintes aux systèmes de traitements automatisés de données et/ou aux infractions où les systèmes de traitements automatisés de données sont un moyen de commettre l'infraction. L'usurpation d'identité sur Internet est un exemple de ces nouvelles dérives. Les pratiques utilisées vont du « phishing » à l'utilisation des réseaux sociaux en passant par la publication d'une fausse annonce sur internet découlant d'une vraie. La lutte s'intensifie, mais l'absence d'une législation internationale, permettant de poursuivre les cybercriminels hors de nos frontières, laisse les victimes, le plus souvent, sans recours possible.

Viennent les deux motions. Première motion, Sécurité des Français du Mali, crédits nécessaires au recrutement d'un vacataire, au consulat de France à Bamako.

QUESTIONS-REPONSES

Madame la Présidente s'informe des prises de parole. Elle donne la parole à Monsieur Claude GIRAULT.

Monsieur Claude GIRAULT, membre élu de la circonscription de San Francisco

Je voulais intervenir tout simplement pour vous rappeler qu'il serait bon que, sur l'avant dernière pages des passeports, il soit recommandé aux voyageurs de se rendre sur le site « conseils aux voyageurs » du ministère des Affaires étrangères et européennes. D'autre part, je vous ai envoyé à tous, il y a de cela quelques mois, une feuille d'urgence médicale. Je conseille fortement, si cela n'a déjà été fait, que ce document soit mis sur le site de vos consulats et de vos ambassades. Et je suggère très fortement que vous en fassiez part à tous les groupes de Français, voire même de francophones, en demandant que cette feuille reste en Français avec sa traduction en parallèle dans la langue ou les langues officielles de vos pays de résidence. Si je vous dis ceci, c'est à cause d'un problème que j'avais déjà évoqué l'année dernière, suite à un accident de la route gravissime pour un groupe de touristes Français en Californie. Nos compatriotes ne comprenaient pas l'américain cependant que le corps médical local, qui les recevait dans les urgences des différents hôpitaux parfois éloignés de plusieurs dizaines de kilomètres, ne s'exprimait pas en français. Cela a créé des situations intenables au niveau des heures perdues en souffrance parce que ces Français ne saisissaient pas le sens des premières questions posées par les docteurs pour les aider à établir un diagnostique. Suite à ce constat, j'ai demandé au médecin agréé du consulat de France à Los Angeles de rédiger cette feuille d'information médicale qui permettra, si vous le voulez bien, d'éviter des souffrances inutiles à des personnes hospitalisées à l'étranger. Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements).

Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur Pierre GIRAULT.

Monsieur Pierre GIRAULT

Très brièvement Madame la Présidente, merci.

Simplement pour dire que le site d'information aux voyageurs est particulièrement bien connu en Europe et en ce qui concerne ma circonscription, je peux vous dire que le ministère des Affaires étrangères luxembourgeois conseille aux voyageurs luxembourgeois de se brancher sur ce site avant de partir à l'étranger. Enfin, au niveau de la cellule, je dois

témoigner de l'extrême réactivité pour des binationaux de ma circonscription et de l'excellent rapport, le travail remarquable qui a été fait. Je tenais à témoigner de cela. Merci.

Madame la Présidente le remercie donne la parole à Madame la Sénatrice Claudine LEPAGE.

Madame la Sénatrice Claudine LEPAGE

Je serai très brève. Je crois que c'est le moment pour moi de rendre un hommage appuyé au personnel de l'Ambassade de France en Haïti. Et je ne crois pas que Monsieur MARIE me contredira pour le travail qu'ils réalisent, leur abnégation, et aussi aux gendarmes français qui sont stationnés en Haïti pour le travail qu'ils ont réalisé. Je pourrais être plus longue, mais je crois que ce n'est pas nécessaire. Je crois qu'ils font un travail admirable bien entendu en collaboration également avec la Cellule de crise.

(Applaudissements).

Madame la Présidente la remercie et donne la parole à Monsieur le Directeur.

Monsieur François SAINT-PAUL

Merci Beaucoup.

Je suis tout à fait d'accord avec tout ce qui a été dit et en particulier sur Haïti. Sur les questions de sécurité, je pense que, par expérience, la création de la cellule de crise, sa réactivité et son fonctionnement avec le site voyageur, a indiscutablement amélioré la sécurité des Français à l'étranger, ou en tout cas est un nouvel instrument tout à fait utile. Dans le domaine des crédits du ministère, je ne m'en suis pas chargé, mais pour le triennium 2011-2013, un effort particulier a été prévu. Et au cours de la conférence des ambassadeurs, le Premier ministre, lors de son discours l'a rappelé et a dit - c'était une phrase de son discours - que si nécessaire, il était prêt à s'engager pour proposer des crédits supplémentaires, en ce qui concerne la remise à niveau de la sécurité des postes et ceci, en particulier en Afrique. Je voulais donc signaler cela. En matière de sécurité, sécurité des postes et sécurité consulaire, il y a de la part de nos autorités une parfaite compréhension des priorités et de la capacité à, si nécessaire, ajouter de l'argent.

Madame la Présidente le remercie donne la parole à Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM.

Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM

Un tout petit mot pour m'associer aux propos de ma collègue Claudine LEPAGE mais aussi pour dire qu'il y a une autre personne, me semble-t-il à qui nous devrions rendre hommage. C'est un membre de notre Assemblée qui a fait un travail absolument exceptionnel en Haïti pour aider les victimes, j'en suis témoin, sur les questions des orphelinats par exemple. Il a été le premier à nous informer au jour le jour, il a été le premier à aller dans ces orphelinats, dans ces crèches, pour voir la situation des enfants et vraiment, je crois que nous devons lui rendre hommage également.

Madame la Présidente

Merci, Madame le Sénateur.

(Applaudissements).

Nous avons deux motions…

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Sénateur Christophe FRASSA.

Monsieur le Sénateur Christophe FRASSA

Merci, Madame la Présidente.

C'est simplement pour vous indiquer que les motions ne sont pas débattues.

Madame la Présidente

Je sais, je vais le dire mais, laissez-moi finir Monsieur le Sénateur. Je les signale simplement, en disant qu'il y en a une sur la sécurité des Français au Mali et l'autre sur la Mauritanie, l'îlotage et le plan de sécurité mais d'après l'article 26, Monsieur le sénateur, ces motions ne sont pas mises aux voix puisqu'il n'y a pas eu d'opposition. Merci.

Nous avons un vœu.

EXAMEN DES VŒUX DE LA COMMISSION DE LA SECURITE

Voeu n° CS/V.1/10.09

Monsieur Thierry PLANTEVIN donne lecture du voeu n°CS/V.1/10.09 relatif aux conseillers AFE et comité de Sécurité.

Madame la Présidente s'informe des demandes de prise de parole et donne la parole à Madame Claudine SCHMID.

Madame Claudine SCHMID

On remonte un petit peu le texte pour voir la première demande :

> *Que le conseiller soit membre de droit du comité de sécurité.*

Mais n'est-ce pas déjà le cas ? Nous sommes membres de droit donc pourquoi le redemander ?

Monsieur Thierry PLANTEVIN

On ne nous a pas donné une réponse affirmative sur ce sujet. C'est pour cela que nous la redemandons par écrit.

(Chuchotements).

Madame Claudine SCHMID

Nous sommes membres de droit !

Monsieur Thierry PLANTEVIN

J'ai l'impression que nous sommes invités, mais pas…

Madame Claudine SCHMID

Non ! Nous sommes membres de droit !

Monsieur Thierry PLANTEVIN

Grand doute.

Madame la Présidente

Monsieur le Rapporteur va vous répondre. Monsieur le président, excusez-moi, autant pour moi.

Monsieur Cédric ETLICHER

Contrairement au comité consulaire pour l'action sociale ou des bourses, il n'y a pas de vrai texte sur les comités de sécurité. C'est pour cela qu'ils peuvent être réunis régulièrement ou jamais. Donc, on ne peut pas être membre de droit d'un comité qui n'existe pas formellement et nous avons déjà demandé à ce que ce comité soit inscrit dans les textes, rendu formel. Nous demanderons donc d'être membres de droit. Mais aujourd'hui, ce comité n'existe pas formellement, dans aucun texte.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Claudine SCHMID.

Madame Claudine SCHMID

Merci, Madame la présidente.

Donc, il faut demander que le comité existe.

Monsieur Cédric ETLICHER

Cela a déjà été demandé.

Madame Claudine SCHMID

Ce qui est une autre demande.

Monsieur Cédric ETLICHER

Cela a déjà été demandé mais auparavant.

Madame Claudine SCHMID

Et vous avez eu une réponse ?

Monsieur Cédric ETLICHER

Non.

Madame Claudine SCHMID

Alors peut-être le remettre dans cette demande. Je ne sais pas mais moi, il me semble un petit peu incohérent de marquer que nous demandons d'être membre d'un comité qui n'existe pas et que nous ne demandions pas que ce comité existe.

Madame la Présidente la remercie et donne la parole à Monsieur Gérard MICHON.

Monsieur Gérard MICHON

Effectivement, en relevant l'incohérence, il y a sans doute lieu de rappeler au moins dans les considérants la demande antérieure. Je pense qu'il est nécessaire, pour répondre à la demande de Madame SCHMID, si le rapporteur en est d'accord, d'avoir une référence à la demande antérieure dans les considérants. Et, dans la demande elle-même, je pense qu'il y a un point de détail. En supposant donc que la demande existe de création formelle d'un comité, on dit le conseiller en soit membre de droit certes, mais ce n'est pas uniquement :

> *Que le conseiller ou son représentant soit membre de droit,*

Qui importe, mais,

> *Que le conseiller soit membre de droit et puisse se faire représenter.*

Ce n'est pas tout à fait pareil. Si le rapporteur est d'accord de changer la rédaction et d'ajouter un considérant pour répondre aux attentes de Madame SCHMID, considérant sur la demande antérieure

> *Que le conseiller soit membre de droit et puisse se faire représenter.*

Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur Jacques JANSON.

Monsieur Jacques JANSON

Je voulais simplement dire que l'existence précède l'essence pour compléter la formule de Claudine.

Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur René AICARDI

Monsieur René AICARDI, membre élu de la circonscription de Tokyo

Enfin ! Merci Madame la Présidente.

J'ignore si le comité existe officiellement ou non. Ce que je constate sur mon terrain, et sur l'ensemble de ma circonscription, c'est que chaque fois qu'il se réunit, je suis invité par mon consul général Marc FONBAUSTIER, c'était vrai à l'époque de Jean-Pierre THEBAULT et de Serge MOSTURA. Et puisque je parle de Serge MOSTURA, je souhaite emboiter le pas à l'intervention de la sénatrice Claudine LEPAGE et de notre autre sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM, pour, de façon très forte, adresser des remerciements au directeur de ce Centre de crise, Serge MOSTURA, que je viens de citer et à l'ensemble de son équipe pour leur écoute, pour leur attention, et pour leur humanité. Je vous remercie.

(Applaudissements).

Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Madame Daphna POZNANSKI.

Madame Daphna POZNANSKI

Merci, Madame la Présidente.

Il est évident que nous avons besoin au plus tôt d'un texte qui règlementerait la participation et le nombre dans ces comités de sécurité parce qu'aujourd'hui, que se passe-t-il dans les postes ? C'est généralement à la discrétion du numéro 2 qui s'en occupe et c'est très souvent l'armée mexicaine. On ne peut absolument pas travailler. Parfois, les gens qui devraient être là ne sont pas là, d'autres, on ne sait pas du tout pourquoi ils sont là parce qu'ils n'ont rien à dire. Donc, véritablement, nous avons besoin d'un texte règlementaire. Merci.

En l'absence de prise de parole supplémentaire, Madame la Présidente met aux voix le vœu n°CS/V.1/10.09

Monsieur Thierry PLANTEVIN

Donc, nous apportons les modifications sur le conseiller membre de droit à la fin :

> *Peut être représenté.*

Et sur les demandes on formule en disant qu'il y a création de comité de sécurité… sous quelle forme ?

Madame la Présidente.

Sous quelle forme ?

(chuchotements).

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jacques MARIE.

Monsieur Jacques MARIE, membre élu de la circonscription de Port-au-Prince

Je suis sûr que le comité de sécurité des ambassades est quelque chose qui n'est pas encore statutaire complètement. Pour outrepasser cette chose, nous pouvons dire :

> *Soit membre de droit de tous comités que l'ambassade puisse être amenée à réunir pour ce qui concerne la sécurité des Français à l'étranger.*

Madame la Présidente.

Nous sommes d'accord ?

(Chuchotements).

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Gérard MICHON.

Monsieur Gérard MICHON

Simplement pour suggérer une rédaction puisqu'on a tous l'air d'être un petit peu embarrassés. Je propose que ce soit uniquement dans un considérant, nous allons peut-être même mettre de référence ou demande antérieure puisqu'elles sont plus ou moins diffuses, il n'y a pas eu à ma connaissance sauf si le Président me dit le contraire, de demande formelle faisant l'objet de courriers sur ce point particulier. Pourtant, les comités existent et travaillent, mais peut-être pas de façon formelle. Donc considérant la future création formelle d'un comité de sécurité ou quelque chose de ce genre en dernier considérant et ensuite, on enchaîne avec la demande telle qu'elle était en train d'être amendée. Je pense que cela fait un ensemble cohérent qui couvrira l'évolution dans tous les cas de figure, à moins que vous n'ayez une meilleure rédaction.

Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM.

Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM

Pardonnez moi, je voudrais suggérer une autre rédaction parce qu'il me semble, je ne peux pas l'affirmer, mais je crois vraiment me souvenir qu'il y a eu des instructions formelles données aux ambassades pour qu'il soit créé dans chaque ambassade un comité de sécurité. Donc, je préfèrerais une rédaction peut-être un petit peu plus légère avec un premier considérant disant simplement :

> *Considérant la demande faite par le ministre des Affaires étrangères et européennes de créer un comité de sécurité dans chaque ambassade.*

Et ensuite, nous reprenons le texte et je crois que cela nous protège parce qu'effectivement, je suis persuadée avoir vu ces instructions mais Monsieur le Directeur pourra sans doute nous le confirmer ou l'infirmer.

Madame la Présidente la remercie donne la parole à Monsieur le Directeur.

Monsieur François SAINT-PAUL

Je ne suis pas spécialiste sur ces questions, c'est le centre de crise mais je peux au moins faire part de mon expérience puisque j'étais Ambassadeur en Croatie. Toutes les ambassades doivent avoir un plan de crise qui est envoyé au centre de crise. Moi, j'avais un plan de crise à envoyer et, dans ce plan de crise, il y a un comité de sécurité et de crise et je devais inscrire les chefs de service, les personnes, etc. Donc, le souvenir, que j'ai, matériellement, c'est que cela faisait partie de mes tâches au même titre que les fiches d'inspection. Une des premières choses, c'est d'avoir ce comité qui fonctionne et, en outre, d'être en mesure de faire des exercices. Y a-t-il un texte règlementaire ? Je ne sais pas mais des instructions, oui, très clairement pour qu'il y ait partout un plan de crise et, au titre de ce plan de crise, un comité de sécurité. C'est le souvenir que j'ai.

Madame la Présidente

Merci, Monsieur le Directeur. Je pense que c'est clair, mais j'ai une demande de parole de Monsieur MIGNON.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Alain-Pierre MIGNON.

Monsieur Alain-Pierre MIGNON

Monsieur le Directeur, une question. Est-ce que vous avez invité le conseiller à participer à l'élaboration de ce plan crise ?

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Directeur.

Monsieur François SAINT-PAUL

(rires).

Je ne me souviens plus.

(rires).

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur René AICARDI.

Monsieur AICARDI

Je m'associe tout à fait à la proposition de rédaction de notre sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM, en ajoutant si tu permets :

> *Et les consulats généraux.*

Le tissu doit être étendu. Merci.

Monsieur Thierry PLANTEVIN

> *L'Assemblée des Français de l'étranger, considérant la demande faite aux ambassades et aux consulats généraux par le ministère des Affaires étrangères et européennes de créer des comités de sécurité, que les problèmes de sécurité concernent tant les responsables des postes consulaires et diplomatiques que les conseillers élus, que le conseiller élu ou son représentant mandaté a une connaissance approfondie du pays dans lequel il réside, en général depuis de nombreuses années, de sa langue, de ses habitants et de ses coutumes, a une connaissance personnalisée de la plupart des Français résidant dans sa circonscription, demande que le conseiller soit membre de droit du comité de sécurité de l'ambassade de sa circonscription et de ce fait participe à la définition des plans de sécurité et plans d'urgence et puisse être représenté, soit membre de droit des cellules de crise que l'ambassade est amenée à mettre en place, soit l'interlocuteur incontournable du poste en ce qui concerne tous les sujets touchant à la sécurité des biens et des personnes, soit dépositaire d'un matériel de communication identique à celui des responsables de la sécurité de sa circonscription.*

Madame la Présidente donne la parole à Madame Claudine SCHMID.

Madame Claudine SCHMID

Merci, Monsieur le Rapporteur.

Dans le considérant, quand vous mettez :

> *Que le conseiller élu ou son représentant mandaté.*

Il faudrait l'enlever parce que je crois que nous n'avons pas de représentant mandaté.

Monsieur Thierry PLANTETIN

D'accord !

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Gérard MICHON.

Monsieur Gérard MICHON

À la place de :

> *Puisse être représenté,*

> *Puisse se faire représenter.*

Parce que c'est le conseiller qui décide de son représentant. Donc,

> *Que le conseiller puisse se faire représenter.*

Monsieur Thierry PLANTEVIN

D'accord.

J'ai terminé. Donc, on le fait taper.

Madame la Présidente.

Nous sommes tous d'accord. Alors, je pense que nous pouvons le mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ?

(Discussions dans la salle)

Pas tous en même temps, s'il vous plaît.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Marie-Hélène BEYE.

Madame Marie-Hélène BEYE

Il me semble qu'on devait rajouter un considérant :

> *Considérant à l'existence des plans de sécurité etc.*

L'avons-nous ajouté ?

> *Considérant la demande…*

Et je crois que la formule, c'était « un plan de sécurité » effectivement comme disait Monsieur le Directeur qui devait être mis en place dans chaque ambassade et non « un plan de crise ».

> *Considérant la demande faite par le ministère des Affaires étrangères et européennes de la mise en place d'un plan de sécurité dans chaque ambassade.*

(Chuchotements).

C'est « de mettre en place un plan de sécurité » et pas « de créer un comité de sécurité ».

Monsieur Thierry PLANTEVIN

Non, non ! C'est bien un comité de sécurité et c'est « on demande d'être membre de droit de ce comité ».

Madame Marie-Hélène BEYE

Monsieur, le symbole, c'est effectivement qu'il avait été demandé que les ambassades mettent en place un plan de sécurité et le comité de sécurité a découlé de ce plan de sécurité.

Madame la Présidente

C'est différent. Plan de sécurité et comité de sécurité, c'est autre chose…

(Chuchotements).

Où en est- on là ?

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Alain-Pierre MIGNON.

Monsieur Alain-Pierre MIGNON

Excusez-moi, je reviens sur le problème du plan de sécurité. Je pense que si toutes les ambassades doivent chaque année envoyer un plan de sécurité et qu'on ne parle que du comité de sécurité, cela n'a aucun sens qu'on participe au comité de

sécurité si on ne participe pas à l'élaboration du plan de sécurité ! Donc, j'aimerais que cela soit bien clair ! « Plan de sécurité ! ».

Madame la Présidente

C'est dans le vœu.

(Chuchotements).

C'est bon ?

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Gérard MICHON.

Monsieur Gérard MICHON

Un tout petit point : je comprends le problème singulier, pluriel. On a parlé effectivement du conseiller. J'ai une crainte : comme il y a souvent un conseiller local, mais plusieurs conseillers qui représentent la circonscription, je suggère que dans le début de demande, on inscrive :

> *Chaque conseiller de la circonscription*

Pour éviter l'ambiguïté possible avec le fait qu'il y a un conseiller local et rajouter «consulats généraux » là où c'est nécessaire.

Monsieur Thierry PLANTEVIN

D'autres questions ?

La Présidente met aux voix le vœu n°CS/V.1/10.09. Le vœu est adopté à l'unanimité.

(Applaudissements).

Monsieur Cédric ETLICHER

Merci, Madame la Présidente.

Madame la Présidente

Merci Monsieur le Président, merci Monsieur le Rapporteur.

PRESENTATION DE LA SYNTHESE DES TRAVAUX DE LA COMMISSION TEMPORAIRE DES ANCIENS COMBATTANTS

Madame la Présidente

Maintenant, j'appelle le président de la commission des Anciens combattants et son rapporteur bien sûr.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Alexandre LAURENT, Président de la commission temporaire des Anciens Combattants.

Monsieur Alexandre LAURENT, Président de la commission temporaire des Anciens Combattants

Merci, Madame la Présidente, de m'accorder la parole dans ces moments qui sont assez émouvants pour nous ici, car je voudrais, avant de faire quoi que ce soit, rendre un hommage solennel à notre ancien président, le commandant LOUSTAU.

Le commandant Henri Jean LOUSTAU est né en 1923 à Ville d'Avray, dans les Hauts-de-Seine et il est décédé le 10 juillet 2010 entouré de sa famille. En 1942, il entre en résistance contre l'envahisseur. Étudiant à Toulouse, il commence par faire passer des messages vers Bordeaux et entre dans la clandestinité au sein de l'organisation « Résistance » de l'armée créée par le général Frère. Ce n'est que plus tard qu'il reçoit la mission du service de renseignements de la France libre d'organiser les maquis de l'Armée secrète. C'est à partir de 1943 et jusqu'en 1944 qu'il prend la tête du maquis qui couvre le Limousin, la Dordogne et une partie du centre. Promu officier en 1944, il prend part au combat de Royan et il est sur le front de l'Est en 1945. Après la guerre, il choisit les métiers des armes, dans l'active comme sous-lieutenant et part pour l'Indochine en 1945. Cinq ans plus tard, il est promu capitaine. Après l'Indochine, c'est en Algérie qu'on retrouve le capitaine LOUSTAU à la tête de la demi-brigade des fusiliers de l'air en 1956. La situation insurrectionnelle que le capitaine trouve en Algérie le traumatise profondément, lui qui est à moitié pied noir et lié par le sang aux Français d'Algérie. Promu commandant, il a occupé les fonctions de chef de cabinet du haut commissaire de Nouvelle Calédonie et dépendances. Le commandant LOUSTAU n'a pas accepté l'abandon de l'Algérie par la France. Il quitte l'armée et choisit l'exil au Brésil, chez Saint-Gobins, comme cadre supérieur de 1962 à 1968.Ce n'est qu'en 1981 qu'il rentre en France, après un séjour en Espagne et au Portugal. Il fut président de l'Union des Parachutistes de 1986 à 1990. Il est l'auteur de quatre ouvrages retraçant ses expériences militaires. Ses états de service sont impressionnants. Grand officier de la Légion d'Honneur et Grand Croix de l'Ordre National du mérite. Le commandant LOUSTAU blessé à quatre reprises au combat, était titulaire de la croix de guerre en 1945 avec cinq citations, de la croix de guerre des théâtres des opérations extérieurs avec 10 citations, de la croix de la valeur militaire avec deux citations et de nombreuses décorations étrangères.

Mon commandant, cher Henri Jean LOUSTAU, les Anciens combattants de la commission garderont un souvenir ému de ta présidence, dans laquelle tu nous as communiqué le respect, la discipline et le courage pour perpétuer la tradition militaire qui était tienne. Désormais, tu fais partie de la race des seigneurs. Sache que la commission continuera la mission que tu as engagée pour venir en aide à nos camarades en difficulté. Tu es parti vers l'Olympe rejoindre tes illustres prédécesseurs. Là où tu es, nos ennemis n'entreront jamais. Maintenant, repose-toi de tes travaux terrestres car tu as combattu le bon combat. Nous ne te disons pas « Adieu » mais « Au revoir, mon commandant ». Je vous suggère de respecter une minute de silence.

L'Assemblée observe une minute de silence.

Je vous remercie.

Mesdames, Messieurs, chers collègues et je dirai en la circonstance, chers camarades de combat, nous allons vous présenter le rapport de la commission temporaire des Anciens combattants.

La demande d'assurer la continuité du commandant LOUSTAU au niveau de la FACS a été réglée par l'élection du général Jean-Pierre BEAUCHESNE. Il faut savoir que c'est le Président de la FACS qui nous permet de faire un dépôt de gerbe à l'Arc de Triomphe car, il ne faut pas l'oublier, la FACS est membre du comité de flamme. C'est à ce titre que nous nous joignons à elle pour déposer une gerbe.

Le rapport que vous avez reçu ne contient pas les photos. Vous pouvez les trouver sur le site de l'AFE. Je vous les recommande parce que nous avons rencontré et nous avons entendu le gouverneur de l'Institution nationale des invalides et à ce titre, il nous a donné un panel de photos qui sont assez intéressantes et qui montrent combien l'institution est attentive aux problèmes des Anciens combattants blessés. Vous allez finalement pouvoir les voir ce matin projetées.

Je voudrais simplement ajouter ceci avant de redonner la parole à notre Présidente : en ce qui concerne la décristallisation, je vous donne un projet, la décristallisation aura lieu à partir du 1er janvier 2011. Il faut savoir que la retraite décristallisée est une retraite militaire qui est valable pour une période militaire de quinze ans. En ce qui concerne les autres cas, il faut voir quels sont les accords de réciprocité entre la France et le pays considéré pour régler le problème. Mais, en principe, pour quelqu'un qui n'a pas les quinze ans, les trimestres passés à l'armée sont ajoutés aux trimestres de travail en France. J'en ai terminé, je rends la parole à Madame la Présidente.

Madame la Présidente

Merci Monsieur le Président. Merci aussi pour cet hommage émouvant.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jacques JANSON, Rapporteur de la commission temporaire des Anciens Combattants.

Monsieur Jacques JANSON, Rapporteur de la commission temporaire des Anciens Combattants

Merci, Madame la Présidente.

Chers collègues.

Si « les faits sont têtus », comme disait le président POMPIDOU, les mythes, eux aussi, ont la vie dure, d'autant plus que « le papier souffre tout » (PROUDON). Pour démythiser nos croyances réductrices sur les Invalides, que nous identifions spontanément à Napoléon et à son tombeau, et pour ressusciter 230 années passées aux oubliettes de l'Histoire, il nous fallait le plus étoilé des conférenciers en la personne du général d'armée Bruno CUCHE.

Le gouverneur des Invalides a rendu au Roi-Soleil ce qui lui appartenait, en l'occurrence la fondation des Invalides en 1674. Cette évocation des Riches Heures des Invalides s'est effectuée sous la forme d'un schéma tridimensionnel, à savoir : la Mission historique des Invalides ; leur vocation médicale au tournant de la Première Guerre mondiale et la Recherche. Ces étapes furent décrites par le Gouverneur comme étant le cœur, le poumon et l'avenir des Invalides.

Vous me permettrez de citer quelques dates clés.

À la mission historique des Invalides – servir d'hospice – mission voulue par Louis XIV, se greffa une école de chirurgie, parallèlement à l'érection du Dôme, au début du XVIIIe siècle. Napoléon 1er accrut la renommée des Invalides. Ainsi, le 15 juillet 1804, il remit les premières croix de la Légion d'honneur. Il visitait d'ailleurs volontiers ses anciens compagnons d'arme. En 1913, alors qu'il ne restait plus que 17 pensionnaires, l'existence même des Invalides fut remise en cause. La Première Guerre mondiale devait malheureusement repeupler et même surpeupler la vénérable institution et l'orienter vers le traitement des traumatismes neurologiques (rapport de Jean CAMUS sur « les grands infirmes par trouble des centres nerveux » et la Loi André-Maginot portant sur la naissance du droit à réparation et à reconnaissance). Le retour des cendres de l'Aiglon, en 1940, dans des circonstances controversées, ancra davantage l'adéquation entre « Invalides » et « Napoléon » dans l'inconscient collectif. Le gouverneur des Invalides relève directement du Président de la République, alors que l'Institution nationale des Invalides est devenue, à la suite de la Loi du 5 juillet 1991, un établissement public placé sous la tutelle du secrétariat d'État à la Défense et aux Anciens Combattants. Il est responsable du lieu de mémoire (je parle du gouverneur) des Invalides, dont le bras séculier est la commission des Plaques.

En termes de chiffres, le Centre des pensionnaires des Invalides peut accueillir jusqu'à 91 pensionnaires. Les conditions d'accès audit centre stipulent que les ayant droits le sont au titre de l'article L. 36 (blessures de guerre) et de l'article L. 37 (blessures en service) du *Code des pensions militaires d'invalidité*. Le taux minimal d'invalidité pour être admissible est de 85 %.

Le Centre médico-chirurgical comprend le Service de soins de suite et de réadaptation ; le Service de chirurgie, l'Unité sensori-cognitive, ainsi que le Centre de consultations externes et les services médico-techniques.

L'avenir de l'Institution nationale des Invalides se matérialise à travers un projet de recherche depuis l'intégration du Centre d'études et de recherches sur l'appareillage des personnes handicapées, le 1er janvier 2010.

Le général CUCHE a rendu un hommage émouvant aux bénévoles qui se dévouent en faveur des pensionnaires des Invalides.

En résumé, l'Institution nationale des Invalides n'est ni un hôpital ni une maison de retraite ; il se caractérise par son unicité. Et je vous invite, avant de poursuivre mon rapport à suivre sur l'écran, les illustrations du rapport du général CUCHE que vous n'avez pas sur le rapport que vous avez sous les yeux. Celles-ci seront effectivement sur le site Internet de l'AFE.

Par ailleurs, à l'intention des nombreux conseillers qui ne pouvaient pas être présents au dernier bureau de l'Assemblée, la Commission est revenue sur l'intervention du général Robert AUGIER de CREMIERS, directeur du Service national, au sujet de l'évolution de la Journée d'appel de préparation à la Défense et sur les échanges qui l'ont suivie. Je préciserai que le rapport de la commission temporaire des Anciens combattants a été adopté à l'unanimité par les membres de la commission.

QUESTIONS-REPONSES

Madame la Présidente donne la parole à Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM.

Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM

Simplement quelques points en complément de l'excellent rapport comme toujours de notre collègue Jacques JANSON. Nous avons vécu un moment effectivement extrêmement intéressant de présentation de l'Hôtel national des Invalides et des structures afférentes. Je voudrais tout de même souligner, parce que lui-même a souligné à plusieurs reprises dans son intervention, les difficultés qu'ils avaient actuellement : difficultés structurelles, en relation avec le ministère de la Santé et il a demandé leur aide aux parlementaires présents dont Christiane KAMMERMANN et moi. Donc je voulais vous le souligner parce que cela me paraît important. Nous reprendrons ce sujet. Un deuxième point qui n'est pas abordé dans le rapport, c'est à

la suite de la question de notre collègue Pierre GIRAULT, concernant les plaques apposées au mur des Invalides. Pierre GIRAULT a bien rappelé que nous avions apposé une plaque à l'initiative du commandant LOUSTAU et de moi-même en 2004 qui est le seul témoignage, le seul hommage aux Français de l'étranger qui se sont sacrifiés pour la France. C'est donc le seul témoignage apparemment, jusqu'à preuve du contraire dans le monde. Nous étions donc un petit peu inquiets parce que le général CUCHE dans son exposé, a dit qu'une commission était en train de surveiller, d'évaluer les plaques qui devaient être retirées de la cour des Invalides. Heureusement, le général nous a assuré que cette plaque-là subsisterait mais il nous a aussi recommandé de faire éventuellement de temps en temps une cérémonie d'hommage. Je trouve que cette plaque est importante parce qu'en outre, c'est la toute première qui mentionne officiellement le nom de l'AFE. C'est une plaque de l'AFE en hommage aux Français de l'étranger morts pour la France ou s'étant sacrifiés pour elle. C'est donc une suggestion qu'il nous faisait en disant que bien évidemment, les plaques qui ne recevraient aucun hommage et qui sembleraient tombées en désuétude pourraient être retirées. C'est pourquoi je voulais attirer votre attention là-dessus. Peut-être qu'il serait intéressant une fois par an ou une fois tous les deux ou trois ans, d'aller déposer un hommage à la plaque.

J'ai moi-même amené lors de la cérémonie à l'église des Invalides, en l'honneur du commandant LOUSTAU, les nouveaux élus qui ne connaissaient pas l'existence de cette plaque. Nous sommes tous allés la voir mais je crois que c'est important de rappeler son existence et d'essayer de programmer quelque chose.

Madame la Présidente la remercie et donne la parole à Monsieur Alexandre LAURENT.

Monsieur Alexandre LAURENT

Madame la sénatrice, vous avez évoqué les inquiétudes du général CUCHE. Nous avons dans notre commission Nadine FOUQUES-WEISS, qui est médecin et qui a fait une motion en donnant les considérations de façon à ce que le service de chirurgie de l'Institution nationale des Invalides ne soit pas fermé par manque d'activité. D'ailleurs, cette motion a été affichée donc tout le monde a pu la lire. Mais, elle est dans le rapport et le rapport, comme je vous l'ai dit, sera sur le site.

Madame la Présidente la remercie et donne la parole à Monsieur Jean-Jacques RATEAU.

Monsieur Jean-Jacques RATEAU

Merci, Madame la Présidente.

Je vous demande la parole car la rédaction de ce rapport me pose une petite question parce qu'on a l'impression qu'elle reprend le verbatim de la commission. Et je voulais savoir si désormais nous pourrions faire en sorte que chaque commission disposerait d'une secrétaire qui prendrait le verbatim de l'ensemble de la commission parce que je ne pense pas qu'il y ait de raisons particulières de favoriser une commission plutôt qu'une autre. Cela pourrait permettre de faciliter le travail du rapporteur que de disposer du verbatim de cette commission. Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Rapporteur.

Monsieur Jacques JANSON

Je voudrais simplement dire que ce n'est pas le verbatim des travaux de la commission, mais le verbatim de l'échange qui s'est fait lors du dernier bureau de l'assemblée auquel il manquait beaucoup de membres, y compris dans notre commission. Mais, même en dehors de notre commission, il y a des gens qui ont dit que ce serait vraiment intéressant de rappeler ce qui a été dit. C'est la raison pour laquelle nous avons fait cela et c'est à titre tout à fait exceptionnel.

Monsieur Alexandre LAURENT

Simplement pour vous dire une chose : le général de division AUGIER de CREMIERS est venu au mois de mai. Il n'y avait pas beaucoup de monde. Nous avons donc repris cela ce qui avait été dit. J'ai même un DVD pour ceux qui n'étaient pas là. Nous avons pu réécouté ensemble l'intervention du général.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Secrétaire général.

Monsieur Denis FRANÇOIS

Ce serait effectivement une excellente possibilité d'avoir à la fois en plénière et en travaux de commission un verbatim. C'est budgétairement impossible.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Pierre GIRAULT.

Monsieur Pierre GIRAULT

Merci, Madame la Présidente.

Je voudrais remercier Joëlle de mentionner mes interventions. J'y suis très sensible. La question des plaques aux Invalides est simple. Paraît-il que les murs sont déjà hyper couverts. Dans le projet de la réorganisation des Invalides, il est prévu que les plaques qui ne reçoivent plus d'hommage soient transférées dans la forêt de Rethondes, là ou a été signé l'armistice de 14-18, demeurant aux Invalides seulement les plaques récentes ou qui bénéficient d'hommage constant ou récurrent. La question que je pose est beaucoup plus large parce que nous sommes des Français de l'étranger et que nous vivons dans des pays d'accueil pour certains d'entre nous qui ont largement contribué avec leur sang à la libération de notre territoire. Et, je m'étonne que des possibilités d'hommage, qui ne coutent rien à la France (cela ne coute rien de faire une plaque parce que nous les prenons à notre charge, la fabrication, leur élaboration, leur transport, etc.), je m'étonne donc que dans certaines circonstance, on dise « oui », ce qui a été le cas pour nos amis tchèques (je suis ravi que les volontaires tchèques soient honorés aux Invalides). Cela fait des années et des années que je demande que les milliers de combattants luxembourgeois qui se sont engagés en 39-45, 14-18, etc., bénéficient de cet hommage. Le secrétaire d'État aux Anciens combattants, Monsieur BOCKEL, ou son prédécesseur, s'y était engagé. C'est dommage. Je ne comprends pas ce comportement et je vais à nouveau, parce que vous savez, je suis têtu (certains d'entre vous s'en sont rendu compte) et tenace, je vais poursuivre parce que cela, fait partie également de l'hommage que l'on doit rendre aux combattants étrangers. Mais, ce sont également les relations que nous entretenons avec notre pays d'accueil qui sont en jeu et je peux vous dire qu'à la veille du centenaire hélas de ce terrible conflit de 14-18, les citations du Maréchal FOCH en ce qui concerne les volontaires luxembourgeois ne sont toujours pas inscrites sur quelque endroit que ce soit en France. C'est scandaleux !

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Président.

Monsieur Alexandre LAURENT

Je dois rappeler à notre collègue Pierre GIRAULT qu'il a reçu une réponse de la part du général CUCHE. Je rappelle ceci qui est dans le rapport de la commission :

> *Le gouverneur des Invalides relève directement du Président de la République, alors que l'Institution nationale des Invalides est devenue à la suite de la loi du 5 juillet 1991, un établissement public placé sous la tutelle du secrétariat d'État à la Défense et aux Anciens combattants. Il est responsable du lieu de mémoire des Invalides dont le bras séculier est la commission des plaques.*

Donc, la demande de plaques doit transiter par l'ONAC (L'Office national des anciens combattants) qui va statuer sur la faisabilité de dépôt et en dernier ressort, c'est le général CUCHE qui est responsable, qui prend la décision en disant « oui j'accepte » ou « non, je n'accepte pas ».

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Philippe LOISEAU.

Monsieur Philippe LOISEAU

Merci, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Monsieur le Rapporteur, merci pour votre rapport très détaillé. Je voudrais revenir sur les JAPD. Je ne suis pas membre du bureau. Je n'étais pas là au mois de mai. Mais j'ai pris connaissance rapidement à l'instant des attendus, ou plutôt du demi-verbatim que vous nous avez donné. Et je voudrais partager les remarques que j'ai lues de mes collègues FOUQUES-WEISS et SCHOEPPNER d'Allemagne quant aux interrogations sur la cohérence du système des JAPD puisque pour ce pays, elles sont organisées, mais pas dans d'autres. Je m'interroge donc sur cette cohérence qui, effectivement pose certaines questions pour l'égalité citoyenne de ces jeunes. C'est quand même la première vertu je pense de ces JAPD : l'égalité dans la République.

Deuxièmement, je voudrais insister sur les aspects pratiques de l'organisation de ces JAPD (certes, c'est un peu trivial), par les consulats pour ce qui concerne les consulats de Berlin qui s'occupe naturellement des jeunes d'Allemagne du Nord et de ceux de Hambourg. C'est un ETP à temps complet pendant huit semaines par an à peu près. Serait-il possible que les attachés de défense des ambassades ou leurs services délèguent quelqu'un pour assister les postes consulaires afin de faire le travail de contact et d'information auprès de ces jeunes français ou binationaux ? Merci.

Madame, la Président donne la parole à Monsieur le Rapporteur.

Monsieur Jacques JANSON

Effectivement, l'organisation de la JAPD varie considérablement d'un pays à l'autre et à l'intérieur même d'un pays. Je peux vous donner l'exemple du Canada. Il y avait une Journée d'Appel de Préparation à la Défense qui était organisée par le consul à OTTAWA et par l'attaché de défense. Si nous avons réussi et je m'y suis employé d'ailleurs, à maintenir la plupart des services essentiels pour nos compatriotes d'OTTAWA, en revanche, la Journée d'Appel de Préparation à la Défense n'est plus organisée au Canada, tout simplement parce que la section consulaire a été fermée et déplacée à TORONTO.

Madame la Présidente donne la parole à Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM.

Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM

J'aurais beaucoup à dire aussi sur les JAPD parce qu'effectivement, c'est un très gros problème et il est absolument anormal que des ambassades ne les organisent pas. Je pense en particulier à des ambassades de pays où il y a un grand nombre de Français. J'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer à de nombreuses reprises sur ce sujet et depuis longtemps. Je voulais intervenir simplement pour un point d'information sur les plaques. C'est la commission des plaques qui doit effectivement décider, mais je voulais informer notre ami Pierre GIRAULT qu'en fait, j'ai eu l'occasion de le dire lors de la commission, il avait été pris une décision à l'unanimité de la commission des plaques. C'était en 2003, après l'apposition d'une plaque aux Harkis, il avait donc été décidé qu'il n'y aurait plus jamais aucune autre plaque sur les murs des Invalides qui étaient déjà couverts de celles-ci. Et je dois dire que nous avons eu beaucoup de mal, à l'époque, à obtenir (et encore une fois je rends hommage au commandant LOUSTAU pour son soutien) du secrétaire d'État aux Anciens combattants la possibilité d'apposition de cette plaque pour les Français de l'étranger. Il était convaincu du bien fondé de notre demande mais il a fallu que j'aille argumenter également devant la commission nationale des plaques qui y était hostile mais qui, finalement, grâce au directeur de cabinet de Monsieur MEKACHERA a accepté parce que le ministre a dit, par la voix de son directeur de cabinet : « c'est comme ça ! Il faut absolument une plaque et je demande à ce qu'il y ait cette plaque pour les Français de l'étranger, il n'y en aura plus d'autres ». J'ai été surprise d'apprendre (parce que je ne le savais pas) qu'il y avait cette plaque aux volontaires tchèques (je suppose que c'était sans doute dans le cadre de l'année de la Tchéquie), mais je voudrais attirer votre attention sur la difficulté aujourd'hui d'obtenir une nouvelle plaque. Je crois vraiment que la commission s'y opposera sauf exigence expresse du ministre lui-même des Anciens combattants, mais cela me paraît tout de même assez difficile. Je comprends totalement la position de notre ami Pierre GIRAULT. Il a raison de continuer à se battre, mais je voulais simplement vous informer de cet état de chose qui me paraît quand même important.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Rapporteur.

Monsieur Jacques JANSON

Je reviens un instant sur la demande ou l'intervention de notre collègue Philippe LOISEAU. Lors de l'intervention du général de CREMIERS, ici même, au mois de mai, le sénateur Joëlle GARRIAUD-MAYLAM et moi, avions demandé la création d'un DVD qui serait destiné aux consuls et aux élus de l'AFE et je dois vous dire, que nous avons rédigé une résolution dans ce sens.

EXAMEN DES RESOLUTIONS DE LA COMMISSION DES ANCIENS COMBATTANTS

Résolution n°AC/R.1/10.09

Monsieur Jacques JANSON donne lecture de la résolution n°AC/R.1/10.09 relative à l'indemnisation des orphelins de Harkis résidant dans un pays membre de l'Union européenne.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean-Jacques RATEAU.

Monsieur Jean-Jacques RATEAU

Cette résolution me semble intéressante mais cependant, je voudrais poser une question technique : jusqu'à quel âge sommes nous orphelins ? Merci beaucoup.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Alexandre LAURENT.

Monsieur Alexandre LAURENT

Ce n'est pas une question d'âge quand on est orphelin de père. En général, les orphelins, c'est jusqu'à la majorité. Bien entendu, on ne va pas indemniser quelqu'un de soixante ans. Vous avez raison, c'est évident.

Monsieur Jean-Jacques RATEAU

Des orphelins de harkis de cette époque là… Des harkis eux-mêmes, il n'y en a plus beaucoup, mais alors des orphelins … Excusez-moi…

Monsieur Alexandre LAURENT

Je dois quand même vous dire que, malheureusement, nos Harkis ont du se sauver d'Algérie. Ils ont laissé leur famille là bas, avec leurs enfants. Par contre, ils sont arrivés en Europe et ils se sont remariés et maintenant, ils ont des enfants qui sont encore jeunes. C'est pour cela, dès que le père disparaît, ces enfants de Harkis en Europe ont droit à l'indemnité.

(Chuchotements).

Madame la Présidente

S'il vous plait, on ne va pas ouvrir un débat sur cela je pense. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole sur cette résolution ?

Madame la Présidente donne la parole à Madame Françoise LINDEMANN.

Madame LINDEMANN, membre élu de la circonscription de Brasilia

Je n'ai pas bien compris. Si ces personnes se sont remariées et ont eu des enfants, ils ne sont pas orphelins ou alors, il faut qu'on m'explique ce que veut dire « orphelin ».

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Alexandre LAURENT.

Monsieur Alexandre LAURENT

Je vais préciser la chose. Ils ont eu des enfants, le père vieillissant puisque depuis 1962, disons qu'il avait 30 ans, il s'est marié, il a des enfants maintenant de 10 ans. Il faut savoir que, lui, vieillissant, à un moment, il disparaît. Et, quand il disparaît, les enfants demandent à bénéficier de l'indemnité. Il faut savoir que l'indemnité réservée aux enfants et de 20 000 euros qu'il faut se partager. Moi, j'ai une famille qui a neuf enfants, la moitié se trouve en France, l'autre moitié en Belgique. Autant vous dire qu'ils courent derrière.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Francis HUSS.

Monsieur Francis HUSS

Merci. Je voudrais faire remarquer à Monsieur le Rapporteur que si une phrase termine par un point, on ne peut pas commencer la phrase suivante par une minuscule ; donc, je vous suggérerais Monsieur le Rapporteur de mettre des points virgule après vos phrases.

Monsieur Jacques JANSON

Où ? Il faut des points virgule après chaque « considérant »…

Monsieur Francis HUSS

Je vous présente mes excuses Monsieur le Rapporteur.

Monsieur Jacques JANSON

Elles sont acceptées.

(Rires).

Madame la Présidente

Merci.

D'autres prises de Paroles, d'autres observations ? Non.

En l'absence de prise de parole, Madame la Présidente met la résolution n°AC/R.1/10.09 aux voix. La résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°AC/R.2/10.09

Monsieur Jacques JANSON donne lecture de la résolution n°AC/R.2/10.09 relative à la journée d'appel de préparation à la défense.

Madame la Présidente s'informe des demandes de parole. Elle donne la parole à Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM.

Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM

Merci. Je trouve que ce vœu est une excellente idée, mais à mon avis, il ne va peut-être pas assez loin. Quand je pensais à un DVD, c'était un DVD qui puisse nous aider à maintenir le lien civique avec ces jeunes qui font la JAPD parce que l'énorme problème, c'est que nous avons beaucoup de jeunes et en particulier de binationaux qui vont faire leur JAPD quand elles existent et qui n'ont après absolument plus aucune information civique, aucun lien avec la France. Je crois que ces jeunes qui ne peuvent pas aller faire une JAPD, ont besoin de savoir ce qu'est la France, ce que sont ses valeurs, ce qu'est la République, ce en quoi elle consiste et nous avons, me semble-t-il avant tout besoin d'un DVD qui soit un peu un DVD d'instruction civique. Je souhaite personnellement, que quand un poste ne peut pas organiser une JAPD, ce DVD puisse servir peut-être aussi de formation, qu'il y ait peut-être un quizz, des réponses à des questions ensuite qui permettraient d'attester que le jeune a bien lu ou regardé le contenu de ce DVD plutôt que de lui donner automatiquement, comme cela se fait aujourd'hui un petit papier signé disant qu'on le dispense de JAPD parce qu'il habite trop loin ou parce qu'il n'y a pas de JAPD dans le pays de résidence. Donc, c'est ma seule observation. Très bien pour ce vœu mais, il est peut-être dommage de ne pas aller plus loin.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Madeleine BEN NACEUR.

Madame Madeleine BEN NACEUR, membre élu de la circonscription de Tunis

Je voudrais simplement dire qu'en ce qui concerne la Tunisie, tout le monde n'a pas de courriel. Tout le monde n'a pas la possibilité de recevoir un courriel. Suggestion : quand le consul général fait des tournées consulaires, pourquoi ne pas y associer les militaires et donc signaler qu'il y aura une information qui sera donnée aux jeunes lors de ces tournées consulaires ?

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Daniel OLLAGNIER.

Monsieur Daniel OLLAGNIER

Je souhaiterais simplement faire une proposition. Les jeunes qui normalement, devraient faire une JAPD, si elle n'est pas organisée, devraient aller chercher au consulat ce DVD et qu'à ce moment-là, le consulat en contrepartie donne le certificat de JAPD.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Françoise LINDEMANN.

Madame Françoise LINDEMANN

Il y a peut-être aussi une solution il me semble, c'est que ce DVD peut être non seulement sur le site mais aussi donné dans les lycées et dans les grandes classes. On pourrait prendre une heure ou une demi-heure pour le voir et pour en discuter. Cela me semble tout de même la solution la plus facile. Ils sont justement à l'âge où ils sont normalement en âge de faire la JAPD. Donc, je pense que c'est la meilleure chose.

Madame la Présidente donne la parole à Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM.

Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM

Sur ce point, je rappelle qu'un enseignement de Défense est obligatoire dans tous nos établissements français, mais que malheureusement, cette obligation n'est pas toujours respectée à l'étranger. Le problème quand même, c'est que les jeunes qui sont dans des lycées français sont généralement dans des grandes villes où il peut y avoir des JAPD organisées. Moi, je pense surtout à ceux qui sont loin. Mais, je voulais tout simplement faire une suggestion de rédaction peut-être à la demande du vœu, que :

> *Le DVD mentionné supra mis à jour régulièrement soit disponible sur les sites des consulats et soit complété par des informations civiques sur la République française, les élections…*

Tout simplement « des informations civiques ». Ce qui nous permettra peut-être de revoir cela mais ce serait déjà un premier pas qui pourrait être entériné tout de suite et qui permettrait d'avoir une solution rapide pour ce vœu.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jacques JANSON.

Monsieur Jacques JANSON

Avant de passer aux votes, peut-être qu'il y aurait lieu d'ajouter effectivement à la fin de la phrase telle qu'elle est :

> *Des consulats et soit complété par des informations d'ordre civique.*

Et si je puis me permettre, si on peut mettre « service national » avec un petit « n » aussi…

> *Soit mis à jour régulièrement, soit complété par des informations civiques et soit disponible sur les sites des consulats.*

Madame la Présidente

Madame BEN NACEUR :

> *L'envoi d'un courriel ou d'un courrier postal.*

Monsieur Alexandre LAURENT

Je dois quand même vous dire que nos jeunes aujourd'hui travaillent tous sur Internet. Ne rêvez pas. Vous avez des zones où il n'y a pas Internet… Donc pour des endroits où il y a des militaires, soit un attaché militaire, soit des militaires en poste, où il y a des réserves aussi, Ce sont eux qu'il faut mobiliser pour qu'ils organisent la journée JAPD. C'est très bien de se dire qu'on est militaires de réserve, mais si on ne fait rien pour inciter nos jeunes à se renseigner, nous avons un problème.

En l'absence de prise de parole, Madame la Présidente met la résolution n°AC/R.2/10.09 aux voix.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

(Applaudissements).

Je vous remercie et j'appelle mon collègue Francis HUSS. Merci, Monsieur le Président, Monsieur le Rapporteur. Merci. Nous passons au point suivant.

EN FORMATION DE BUREAU

Sous la présidence de Monsieur Francis HUSS, vice-Président de l'AFE.

PROJET D'ORDRE DU JOUR DU BUREAU DE DECEMBRE 2010

Monsieur le Président

Mes chers collègues, notre ordre du jour étant très chargé, nous allons commencer rapidement. L'ordre du jour du bureau prévoit le point de projet d'ordre du jour du bureau de décembre 2010. Y a-t-il une demande d'ajout à cet ordre du jour si chargé ?

Le Président donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER

Simplement quelque chose que j'ai oublié en tout début de session. C'est une demande d'honorariat pour Messieurs Jean OURADOU et …

Monsieur le Président

Non mais attendez, c'est l'ordre du jour que nous modifions pour l'instant. Donc on ajoute dans l'ordre du jour si vous êtes d'accord, les demandes d'honorariat.

Concernant le projet d'ordre du jour, nous avons au collège des vice-présidents et présidents de groupes envisagé plusieurs choses. Il y a d'abord les figures obligatoires qui sont les mouvements extérieurs, entrées et sorties de l'assemblée ou mouvements internes entre les commissions. Il y a également le bulletin nécrologique. Les vice-présidents et présidents de commissions ont également envisagé d'inviter le ministre des Affaires étrangères et européennes, l'ancien s'il est toujours là, le nouveau s'il est là et l'interroger sur les crédits, sur le budget qui aura été voté entre temps et qui nous concerne. Il a également été envisagé d'inviter Monsieur Hervé FABRE-AUBRESPY qui est conseiller du Premier ministre pour les questions électorales si l'ordonnance relative aux élections des députés est passée. Nous aurons donc une occasion de parler avec ce monsieur. Nous proposons également une audition des parlementaires qui ont été chargés du rapport sur la PEC, Mesdames COLOT et JOISSAINS. Et il a été suggéré que, si leur rapport sort à temps, il soit envoyé aux membres de l'Assemblée auparavant, afin que nous puissions poser des questions en connaissance de cause.

Le Président de la commission temporaire de la Sécurité a signalé qu'il y avait sous la présidence belge dans quelques jours, fin septembre, une réunion des États membres de l'Union, pour parler de la coopération en matière de sécurité. Notre collègue suggérait que nous mettions cette question à l'ordre du jour du bureau de décembre. Un appel à candidature pour le groupe « emploi formation » est également prévu, un sous groupe de la commission des Finances et des Affaires économiques. Ensuite, je dois vous signaler les demandes de changements de commission qui ont été enregistrées auprès du Secrétariat général. Madame Gloria GIOL-JERIBI souhaite quitter la commission des finances pour intégrer la commission des Lois. Madame Madeleine Berger BEN NACEUR demande de remplacer Madame Sophie FERRAND-HAZARD à la commission temporaire de la Sécurité. Monsieur Didier RICCI et Madame Christiane KAMMERMANN souhaitent intégrer la commission temporaire de la Sécurité. Monsieur Daniel CURSOUX souhaite remplacer Madame Hélène CONWAY à la commission temporaire de la Sécurité. Madame Alexandra BEUTHIN souhaite remplacer Monsieur Jean-Yves LECONTE à la commission temporaire de la Sécurité. Madame Brigitte SAUVAGE souhaite remplacer Monsieur Marc BILLON à la commission temporaire des Anciens combattants. Et Monsieur Jean Marie LANGLET souhaite quitter la commission de l'Union Européenne pour intégrer la commission des Lois. Des observations ?

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alain NAEDER.

Monsieur Alain NAEDER, membre élu de la circonscription de Madrid

N'y a-t-il pas un chiffre maximum des membres de chaque commission ? Auquel cas, les mouvements sont forcément régulés par ce chiffre maximal s'il n'y a pas une démission d'un autre membre de la commission lorsqu'il y a cette limite.

Monsieur le Président

Cela a été vérifié par le Secrétariat général, *nihil obstat*.

Également, vous savez que la prochaine session du bureau permanent aura lieu en décembre, le 17 et le 18 décembre, mais cela avait déjà été annoncé précédemment. Pour le mois de mars, on prévoit une réunion en plénière du 7 au 12 mars et on suggère à messieurs les sénateurs de transmettre à qui de droit la suggestion d'organiser la Journée des Français de l'étranger au Sénat le samedi 12 mars, c'est-à-dire en fin de séance. Mais, en prenant la précaution de faire notre réunion du samedi matin au Sénat, pour pouvoir prolonger immédiatement sur la Journée des Français de l'étranger au sénat. Enfin, pour le mois de mai, le bureau est envisagé le 20 et le 21 mai.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Sénateur Christophe FRASSA.

Monsieur le Sénateur Christophe FRASSA

Merci, Monsieur le Président.

Il faut un vote du bureau sur les changements quand même. Il faut que ce soit formalisé. Mais là, on est passé à un autre point ? Je ne comprends pas où on en est.

Monsieur le Président

Pardon, il faut un vote ?

Monsieur le Sénateur Christophe FRASSA

Oui. Il faut un vote parce que si je me souviens bien, il y a un problème pour la commission des Lois où on dépasse le nombre non ?

Monsieur le Président

Non ! On a fait le calcul. C'est quarante et un !

Monsieur le Sénateur Christophe FRASSA

C'est quarante et un pile ? On arrive à quarante et un pile ?

Mais enfin, il faut quand même effectivement un vote du bureau.

Monsieur le Président

Oui, oui d'accord. Excusez-moi.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Pierre CAPELLI.

Monsieur Jean-Pierre CAPELLI

Il n'y a pas uniquement un nombre maximum, il y a aussi une notion d'équilibre ? Donc, il ne suffit pas d'avoir des demandes. Il y a des opérations à somme nulle qui s'effectuent là dedans mais par exemple, pour la commission de la Sécurité, deux demandes ne sont pas des rotations, mais des demandes d'intégration. Là, je crois qu'il y a un calcul qui a été fait et une question d'équilibre parce qu'il y a deux demandes de la Majorité présidentielle et il doit y avoir une demande de l'ADFE pour compenser. Comme il y a aussi des élections partielles qui vont avoir lieu, est-ce qu'on en a tenu compte ? Moi, je pense qu'il serait raisonnable de reporter cela au bureau de décembre et de faire ce vote au mois de décembre, lors du bureau.

Monsieur le Président

Sur la deuxième partie de la question, on en a tenu compte dans l'hypothèse où les candidats sortants étaient réélus. « Dans l'hypothèse », cela ne veut pas dire qu'ils vont être réélus. Mais, on peut peut-être remettre cela au mois de décembre.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Georges-Francis SEINGRY.

Monsieur Georges-Francis SEINGRY

Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais attirer votre attention sur le fait que la commission des Lois a une capacité maximum d'accueil si je peux m'exprimer ainsi de quarante et un membres, que nous sommes actuellement trente six, plus quatre candidats qui sont actuellement en cours de réélection. Comme on ne sait pas, à mon avis, ces postes doivent être gelés pour le moment. Ce qui nous porte à quarante plus deux demandes d'admission, donc il y en a une de trop.

Monsieur le Président

Il y a une sortie. Je crois avoir compris qu'il y avait une sortie. Je vais revoir. Qui est-ce qui veut partir de la commission des Lois ?

Monsieur Georges-Francis SEINGRY

Monsieur COURSOUX, c'est la commission temporaire de la Sécurité, donc il ne nous quitte pas en tant que tel. Cela n'a rien à voir me semble-t-il. Donc, nous avons un problème de nombre. Il ne m'appartient pas de savoir si c'est Madame GIOL-JERIBI ou si c'est Monsieur LANGLET, à moins qu'on prenne chronologiquement la personne qui a déposé en premier la demande… Mais là, nous avons une personne de trop en tout état de cause.

Monsieur le Président

Donc, étant donné que nous avons une incertitude sur le résultat des élections du 24 octobre, nous pouvons proposer de remettre cette question au Bureau permanent de décembre. Il y a des demandes qui ne peuvent pas être satisfaites.

(Chuchotements).

Monsieur le Président donne la parole à Madame Brigitte SAUVAGE.

Madame Brigitte SAUVAGE

Excusez-moi. Je ne sais pas comment vous faites vos calculs mais à notre connaissance, personne n'a signalé son départ de la commission des Lois et Règlements. Donc l'équilibre et les postes vacants actuellement sont les gens qui sont en réélection. Donc la décence, il me semble, serait d'attendre de voir si ces gens ont l'occasion de revenir ou pas dans leur commission.

Monsieur le Président

C'est ce que je viens de proposer.

(Applaudissements).

On met aux voix. Est-ce que quelqu'un est contre le report de cette décision au Bureau du mois de décembre ? Y a-t-il des abstentions ? Donc, à l'unanimité, nous remettons au Bureau de décembre.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Sénateur Christophe FRASSA.

Monsieur le Sénateur Christophe FRASSA

Nous n'avions pas terminé. Madame KAMMERMANN qui est à côté de moi retire sa candidature pour siéger à la commission de Sécurité. Reste seulement Monsieur RICCI et c'est voté sur l'ensemble ou … ?

Monsieur le Président

Le problème qui se pose concerne la commission des Lois où il y a une personne en trop si les quatre sortants sont renouvelés. Nous pouvons donc peut-être approuver la Sécurité et remettre à décembre, par décence comme il a été dit, la désignation de la commission des Lois. Cela a été voté.

Monsieur le Sénateur Christophe FRASSA

Dans ce cas là, je suis d'accord avec vous. Les demandes pour la commission des lois sont gelées jusqu'à après le résultat de l'élection partielle à Washington et à Mexico, pour tenir compte du fait que les quatre candidats qui sont actuellement en cours de réélection soient sortants de la commission des Lois. Pour les autres, je pense qu'il faut faire maintenant la répartition. On ne va pas sans cesse remettre, remettre, remettre…

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Gérard MICHON.

Monsieur Gérard MICHON

Un point de précision : les répartitions en commission ont lieu bien sûr après chaque renouvellement et renouvellement partiel, cela veut donc dire que chaque élection partielle justifie un réexamen par le bureau des répartitions en commission après chaque renouvellement.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

D'accord. Donc, nous avons voté quand même, malgré les explications tardives mais l'explication de Gérard MICHON donne raison à ceux qui ont voté « oui » pour le report au mois de décembre.

Je reviens sur les programmes : décembre, vous le savez, mars aussi et pour le bureau du mois de mai, nous avons prévu les 20 et 21 mai. En mars, du 7 au 12 mars, avec une recommandation aux Sénateurs, s'il y a une Journée des Français de l'étranger au sénat, d'obtenir qu'elle ait lieu le samedi 12 mars. Et, dans ce cas-là, nous terminerions nos réunions de l'Assemblé au Sénat pour embrayer directement sur la Journée des Français de l'étranger au Sénat.

Je crois que le mois de décembre avait déjà été approuvé. Est-ce que vous approuvez ou désapprouvez le mois de mars ? Est-ce qu'il y a des votes contre la proposition du bureau pour l'assemblée plénière du mois de mars ? Des abstentions ? Donc, nous nous en tenons aux propositions du mois de mars. Et pour le bureau des 20 et 21 mai, y a-t-il des oppositions ?

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Pierre CAPELLI.

Monsieur Jean-Pierre CAPELLI

Je voulais simplement demander si, sachant que le site Internet va être rénové mais, ne connaissant pas les délais, s'il ne serait pas opportun de le mettre à l'ordre du jour de décembre ou de mars ?

Monsieur le Président

Nous terminons avec mai. Est-ce qu'il y a des oppositions aux 20, 21 mai ? Non ? Des abstentions ? Non. Donc on adopte mai également.

Maintenant, on reprend la question de notre collègue CAPELLI, d'ajouter à l'ordre du jour un point sur le nouveau site. Y a-t-il des commentaires ? Non. Donc, je prends note. Le Secrétaire général prend note. Ce qui est encore plus sûr.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Claudine SCHMID.

Madame Claudine SCHMID

Ne mettrions nous pas un point sur la décristallisation des pensions pour les Anciens combattants dont Monsieur le Directeur nous a parlé hier ? Je ne le vois pas à l'ordre du jour.

Monsieur le Président

Cela a été dit au cours de la commission des Anciens combattants qu'il souhaitait reprendre ce sujet au mois de décembre quand seront sortis les décrets d'application. On le rajoute. On peut l'ajouter à moins qu'il y ait des oppositions fortes.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jacques JANSON.

Monsieur Jacques JANSON

En ce qui concerne la question portant sur la décristallisation des pensions, dans le rapport des Anciens combattants qui vous a été remis, vous avez la réponse qui a été faite au Sénateur GARRIAUD-MAYLAM par le cabinet du Secrétariat d'État à la Défense et aux Anciens combattants. On a déjà l'information. Merci.

Monsieur le Président

Ce dont il s'agissait, ce que proposait Madame SCHMID, c'était qu'on en parle, qu'on le mette à l'ordre du jour du Bureau du mois de décembre, prendre acte du décret et dire que nous avons obtenu une avancée pour nos amis Anciens combattants.

Monsieur Jacques JANSON

Il vaut mieux en parler deux fois plutôt qu'une.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Sénateur Christophe FRASSA.

Monsieur le Sénateur Christophe FRASSA

Monsieur le Président, Est-ce qu'on peut convenir, sous le contrôle du Directeur des Français à l'étranger qu'il nous fasse un point en décembre sur l'état d'avancement de l'application de la loi, des décrets, etc.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Directeur.

Monsieur François SAINT-PAUL

Oui, cela ne me pose pas du tout de difficultés. Je suis tout à fait d'accord. J'avais proposé, c'était une question orale qu'à ce moment-là, nous vous donnions tous les éléments parce que moi, ce qui m'intéresse, c'est la mise en œuvre car cela varie beaucoup en fonction des postes et je crois que plus nous partagerons l'information là-dessus, mieux ce sera. Et comme nous serons à la fin de l'examen de la loi de Finances et à quelques jours de la mise en application, je pense que l'administration sera obligée d'être vraiment tout à fait au clair sur son dispositif et nous avons d'ailleurs déjà saisi là-dessus le secrétariat d'État aux Anciens combattants. Donc, je suis tout à fait d'accord pour que nous venions avec le secrétariat aux Anciens combattants vous expliquer tout ce que nous savons sur la mise en place du dispositif.

Monsieur le Président

Il y avait une autre proposition également, c'était un appel à candidature pour la sous-commission « emploi formation » dans le cadre de la commission des Finances. En ce qui concerne l'invitation de Mesdames COLOT et la Sénatrice, il est demandé d'envoyer le rapport de ces dames aux membres de l'Assemblée avant leur audition.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Marc VILLARD.

Monsieur Marc VILLARD

Je reviens sur le groupe de travail « emploi formation » parce qu'on l'entend appeler « sous commission », « sous groupe ». Il s'agit d'un groupe de travail transversal qui est placé sous l'ombrelle de la commission des Finances et des Affaires économiques en matière de rapport, qui est transversal et qui peut donc accueillir des membres de différentes commissions. Ce n'est donc pas une sous commission. C'est juste un groupe de travail. Merci.

Monsieur le Président

Donc, vous souhaitez l'appeler « sous groupe de travail transversal ».

Monsieur Marc VILLARD

Non ! « Groupe de travail », c'est suffisant !

Monsieur le Président

Groupe de travail transversal.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Gérard MICHON.

Monsieur Gérard MICHON

Je voudrais quand même rappeler que nous avons une certaine structure définie par le règlement intérieur dans cette Assemblée, qui fait qu'on n'interdit à personne de façon formelle ou informelle (un conseiller par lui-même ou par elle-même, ou encore au sein d'un groupe politique, de groupe ou d'autres organisations) de faire des documents de réflexion. Mais, nous n'avons que neuf unités possibles, les cinq commissions permanentes, les temporaires qui sont régulièrement prévues au Règlement intérieur, le Bureau et l'Assemblée plénière. Sorti de là, il existe les gens, les individus, les groupes politiques, toutes les autres entités non reconnues comme pouvant participer aux débats ou non de l'Assemblée, un débat partiel l'Assemblée plénière et le bureau étant seuls capables d'engager la responsabilité de l'Assemblée ne sont que des documents qui n'ont pas à recevoir une onction préliminaire de l'Assemblée. Donc la nomination de tel groupe de travail est irrégulière. Que les gens se réunissent de façon informelle et produisent un document qu'ils transmettent pour débat à une des unités précitée, c'est parfait. C'est dans le cadre du règlement. Tout le reste ne l'est pas.

Monsieur le Président

Quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer sur ce point ? On met aux voix ce point sur ce projet d'ordre du jour.

Monsieur le Président donne la parole à Madame le Sénateur Joëlle GARRIAUD-MAYLAM.

Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM

C'est un point d'information. Je ne sais pas si cela devrait figurer dans l'ordre du jour, sans doute que non. Mais, je voulais vous en informer et savoir s'il y avait d'autres manifestations prévues dans le cadre de cette semaine en dehors de la Journée des Français de l'étranger. Je vais vous dire pourquoi. Vous savez, j'ai eu l'occasion de vous envoyer des documents à ce sujet à propos de cette française du Canada, Marthe SIMARD qui a été LA première femme résistante, la première femme à créer des mouvements de résistance au Canada, qui a été la toute première Française parlementaire à siéger à l'assemblée consultative à Alger en 1946, avant que le Général de GAULLE ne donne le droit de vote aux femmes. C'était une française de l'étranger et vous savez, je vous avais envoyé copie de ma lettre, j'avais écrit au Maire de Paris pour qu'une rue puisse porter son nom. Vous savez que le Maire a accepté mais aucune date n'avait été fixée et j'ai eu une réponse du maire récemment me proposant une date en octobre. J'ai appelé son cabinet pour refuser en disant qu'il me semblait essentiel que s'il devait y avoir une cérémonie, il fallait que cela corresponde à une date de réunion de l'Assemblée des français de l'étranger pour que nous puissions tous y participer. Donc cela devrait avoir lieu en mars. J'attendais les dates précises. Je vais bien sûr appeler son cabinet lundi, mais je voulais simplement m'assurer qu'il n'y avait pas déjà des choses de prévues parce que vous savez par exemple que notre déjeuner à la maison de la Légion d'honneur jeudi n'a été organisé en tant que déjeuner que parce que tous les soirs, il y avait des réceptions dont nous avons été informés un peu tardivement. Donc, c'était simplement un point que je voulais vérifier en le soulevant auprès de vous.

Monsieur le Président

Merci, mais je pense que ce projet d'ordre du jour de mars sera discuté au bureau de décembre. Si quelqu'un a des informations, qu'il les donne mais moi, je n'en ai pas. Y a-t-il d'autres informations sur le projet d'ordre du jour ? Je mets aux voix : approuvez-vous ce projet d'ordre du jour qui évidemment va être travaillé par le secrétariat général avant le mois de décembre et qui est une indication sur nos travaux de décembre ? Explication de vote.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Sénateur Christophe FRASSA.

Monsieur le Sénateur Christophe FRASSA

Merci, Monsieur le Président.

Ce n'est pas une explication de vote, mais je ne comprends pas l'appel à candidatures, dans quel cadre le faisons nous, les candidatures, sur quelle base ? Les candidatures de qui ? Pour combien de monde ? Etc. Donc, je suis désolé de dire à Marc

Villard qu'il est difficile de faire un groupe transversal dans la mesure où cela n'existe pas. Il y a un groupe communication, mais il est placé sous la direction des vice-présidents. Alors, si c'est un groupe « emploi formation », il faut qu'il soit présidé par les vice-présidents et, avec très peu de personnes si c'est une sous commission, ce qui me semblerait logique. Je ne vois pas pourquoi ce ne serait pas une sous commission de la commission des Finances et des Affaires économiques ou de celle des Affaires sociales, parce que ce sont les deux qui pourraient avoir dans leur champ de compétences ce type de thématiques. Hors de cela, je ne vois pas comment on procède.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Gérard MICHON.

Monsieur Gérard MICHON

Pour continuer mon propos et pour appuyer ce qui vient d'être dit par le Sénateur Christophe FRASSA, effectivement la seule structure que nous ayons à disposition est celle d'une sous commission dont je rappelle qu'elle est présidée par le Président de la commission en question et a pour rapporteur le rapporteur de la commission en question. Le collège des vice-présidents et l'Assemblée plénière n'a pas autorité pour créer ceci. Cela doit être créé par la commission. Donc, je demande formellement que ce point soit retiré de l'ordre du jour puisqu'il n'y appartient pas.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Marc VILLARD.

Monsieur Marc VILLARD

Je comprends les impératifs règlementaires qui font que cette création est compliquée, mais ce doit être la troisième ou la quatrième fois que nous débattons de ce sujet. Je me souviens d'une réunion de bureau où il avait été accepté que ce groupe travaille sous forme de groupe de travail. Je n'ai pas la base règlementaire. Ce que je vous demande, c'est de réfléchir à une base règlementaire qui permettrait à un certain nombre de personnes qui souhaitent travailler sur le sujet « emploi formation » de se réunir dans cette Assemblée et de pouvoir faire état de leurs travaux, et de leurs recherches. Je vous remercie.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER

La commission a tout à fait la possibilité de créer une sous commission dont le président et le rapporteur doivent faire parti. Ce qui n'engage pas la présence du Président ou du Rapporteur et qui permettrait d'inviter à ce groupe de travail d'autres personnes qui seraient intéressées. Mais c'est du domaine de la simple commission concernée qui décide de créer cela.

Monsieur le Président

Si je comprends bien, le seul point de divergence sur l'ordre du jour, est ce point. Alors on peut voter sur ce point. Souhaitez-vous l'enlever ?

(Contestations).

Il n'a pas à être là ? Alors, nous l'enlevons et nous en reparlerons au bureau de décembre. La commission des Finances en débattra.

Une fois faite cette modification, je mets aux voix : êtes-vous d'accord pour ce projet assez informel d'ordre du jour qui sera structuré et mis en forme par le Secrétariat général d'ici décembre ?

Monsieur le Président met aux voix l'ordre du jour. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Nous avions un autre point à l'ordre du jour aujourd'hui, c'est la nomination, désignation de conseillers honoraires.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER

Il s'agit de trois personnes : le Sénateur de VILLEPIN, Jean OURADOU et Claude MAC GAW

Monsieur le Président

Ils ont bien leurs douze ans d'ancienneté ?

Madame Martine SCHEOPPNER

J'ai vérifié, ils ont leurs douze ans d'ancienneté. Mais le collège des Vice-présidents pourra revérifier.

Monsieur le Président

Il n'y a pas d'opposition ?

Est-ce que vous avez d'autres points à commenter sous le chapitre «divers » ?

(Applaudissements).

Mes chers amis, s'il n'y a plus rien à se dire, nous levons la séance en vous souhaitant un bon retour dans vos foyers, un repos de ces journées fatigantes et une bonne revoyure (comme on dit maintenant dans les syndicats) au mois de décembre. À bientôt.

(Applaudissements).

La séance est levée à 12 h 15.